

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 13 janvier 1999, à 13 h 40, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, Serge L'Écuyer, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Joël Chéruet, John Janusz, Pierre Bertrand, Pierre Mantville, Lynda Gariépy, Jean-Charles Beaudry, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Luc Bard, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette

**INVITÉS** : M<sup>e</sup> David Robinson

CE-99-01

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-02\*

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 963-2-99 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT – CONDUITE D'AQUEDUC – RUE VINCENT-LEGRIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 963-2-99 modifiant le règlement numéro 963-97, dans le but d'y prévoir des travaux relatifs au remplacement de la conduite d'aqueduc située sur la rue Vincent-Legrès.

ADOPTÉE.

CE-99-03

ACQUISITION – BALANÇOIRE –  
PERSONNES HANDICAPÉES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir une balançoire pour personnes handicapées devant être installée dans un parc de la municipalité à être identifié après consultation auprès des organismes qui offrent des services aux personnes handicapées et d'accorder à cette fin une somme maximale de 4 215 \$.

Certificat de crédit disponible 19356

Poste budgétaire 02 50 75105 714

ADOPTÉE.

CE-99-04

RÉCLAMATION INTERNE – PERTE –  
RADIO PORTATIVE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt de l'avis de sinistre rédigé le 10 décembre 1998, par le responsable des espaces verts et équipements récréatifs, aux Services techniques et concernant la perte d'une radio portative en location.

D'autoriser le directeur des services techniques, à défrayer le coût de remplacement d'une radio portative VHFH, 16 canaux et d'accorder à cette fin une somme de 805,18 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'auto-assurance.

Certificat de crédit disponible 19081

Poste budgétaire 05 26 410

ADOPTÉE.

CE-99-05

**MÉMOIRE D'ENTENTE – PROTECTION  
CONTRE L'INCENDIE FORESTIER**

---

CONSIDÉRANT QUE la Société de protection des forêts contre le feu est disposée à conclure avec la Ville de Gatineau un mémoire d'entente concernant la protection contre l'incendie forestier;

CONSIDÉRANT QUE ce mémoire d'entente prévoit une couverture contre le feu totalisant 44,23 kilomètres carrés de forêt, dont les délimitations sont clairement indiquées sur la carte géographique jointe au mémoire;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais inhérents à la protection du territoire contre l'incendie forestier et à l'extinction de ce dernier sont à la charge pleine et entière de la Société de protection des forêts contre le feu;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint au Service de la protection contre l'incendie, du Service de la sécurité publique, recommande dans sa note de service, du 2 décembre 1998, adressée au directeur général adjoint, d'entériner ce mémoire d'entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le mémoire d'entente à intervenir entre la Société de protection des forêts contre le feu et la Ville de Gatineau, concernant la protection contre l'incendie forestier.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, ce mémoire d'entente conservé au dossier numéro CE-99-05 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-06

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-06 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 30 novembre 1998;
- b) listes des commandes entrées du 17 au 30 novembre 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 17 au 30 novembre 1998;
- d) journaux des divergences du 17 au 30 novembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-99-07

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-07 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 14 décembre 1998;
- b) listes des commandes entrées du 1<sup>er</sup> au 14 décembre 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 1<sup>er</sup> au 14 décembre 1998;
- d) journaux des divergences du 1<sup>er</sup> au 14 décembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-99-08

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 11 novembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-99-08 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-09\*

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE  
GATINEAU-HULL – ACCEPTATION –  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1999**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau-Hull a déposé, pour approbation, ses prévisions budgétaires de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1999, y compris celles relatives aux logements locatifs privés;

CONSIDÉRANT QUE ces estimations budgétaires doivent être ratifiées par la Ville de Gatineau avant d'être acheminées et approuvées par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des services financiers par intérim a pris connaissance de ces estimations et que des crédits sont inscrits au budget de l'année 1999 pour couvrir la quotité de la Ville de Gatineau au déficit d'opérations de l'Office;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Gatineau-Hull pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1999 et prévoyant un déficit global de 7 519 368 \$; il est entendu toutefois que la contribution de la Ville de Gatineau au manque à gagner de l'Office municipal d'habitation de Gatineau-Hull ne peut excéder 370 106 \$.

Certificat de crédit disponible 19769  
Poste budgétaire 02 58 64000 930

ADOPTÉE.

CE-99-10\*

VERSEMENT – SUBVENTION – AMICALE  
PIERRE-LAFONTAINE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'accorder à l'Amicale Pierre-Lafontaine une subvention de 1 354,75 \$ et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à verser cette aide financière en un seul versement et dans le meilleur délai possible.

Certificat de crédit disponible 19764  
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-99-11\*

VERSEMENT – SUBVENTION – SOUPIÈRE  
DE L'AMITIÉ DE GATINEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'accorder à la Soupière de l'amitié de Gatineau inc. une subvention de 930,82 \$ et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19767  
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-99-12

VERSEMENT – SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT – CORPORATION  
AÉROPORT DE GATINEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accorder à la Corporation aéroport de Gatineau inc. une subvention de 240 000 \$, représentant la quote-part de la Ville de Gatineau au budget de fonctionnement de l'année 1999 de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa.

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à verser cette subvention en quatre versements égaux aux mois de janvier, avril, juillet et octobre 1999.

Il est entendu que tout ajustement à cette contribution de la Ville sera établi en fonction des états financiers que la Corporation déposera au début de l'année 2000.

Certificat de crédit disponible 19766  
Poste budgétaire 02 52 39000 928

ADOPTÉE.

\* **Richard Canuel** quitte son fauteuil.

CE-99-13

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
IMPRESSION – PROGRAMMATION DES  
LOISIRS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au prix approximatif de 68 772,04 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Performance Printing Ltd, ayant son établissement de commerce à Smiths Falls, Ontario, pour imprimer les quatre publications de la programmation des loisirs; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-13 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20653  
Poste budgétaire 02 40 19090 344

ADOPTÉE.

**CE-99-14**

**ACHAT ET INSTALLATION – PROGICIEL  
MACRO COMMANDE – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, de la compagnie Versaterm inc., ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, le progiciel Macro commande, au prix de 2 300,50 \$ taxes incluses, incluant l'installation, destiné au Service de la sécurité publique et accepté en vertu du projet numéro 98-45-09.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ce progiciel, une somme de 2 300,50 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20652

ADOPTÉE.

**CE-99-15**

**ACHAT – PHOTOCOPIEUR –  
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE BOWATER**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 5 296,90 \$ taxes incluses, de la compagnie Le spécialiste du bureau Fredal, ayant son établissement de commerce, à Gatineau, Québec, un photocopieur Toshiba 2060, modèle MY1006 avec gobe-sous, destiné à la bibliothèque centrale Bowater et accepté en vertu du projet numéro 99-25-02.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ce photocopieur, une somme de 5 296,90 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20650

ADOPTÉE.

\* **Richard Canuel reprend son fauteuil.**



CE-99-16

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ENTRETIEN ET MISE À JOUR –  
LOGICIELS DE GESTION DE  
COMMUNICATION ET D'INFORMATION  
POLICIÈRE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la seule soumission reçue, au prix de 111 902,07 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et présentée par la compagnie Versaterm inc., ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, concernant le soutien technique pour l'entretien et la mise à jour de leurs logiciels de gestion de communication et d'information policière; ce prix comprend une banque d'heures utilisables jusqu'à un maximum de 80 heures et ce mandat devra être réalisé en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés aux susdits cahier des charges.

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-16 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20657  
Poste budgétaire 02 45 21230 419

ADOPTÉE.

CE-99-17

**DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES –  
CONVERSION – SYSTÈME DE LA DETTE**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-98-637, ce comité a retenu les services de Denis Dansereau, de la firme BJN consultants, pour poursuivre la conversion du système de gestion de la dette et a accordé à la réalisation de ce mandat un délai de 80 jours;

CONSIDÉRANT QUE la livraison du système, incluant sa régularisation pour l'an 2000 et la production des rapports requis pour respecter les nouvelles exigences du ministère des Affaires municipales, a demandé 20 jours additionnels d'efforts;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la dépense supplémentaire de 6 500 \$ taxes en sus, relativement au mandat confié à Denis Dansereau, de la firme BJN consultants, en vertu de la résolution numéro CE-98-637 et d'autoriser le directeur des services

financiers par intérim à lui verser cette somme sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur de l'informatique.

Certificat de crédit disponible 18999  
Poste budgétaire 02 30 13150 419

ADOPTÉE.

CE-99-18

MANDAT – SOUTIEN TECHNIQUE ET  
ENTRETIEN – LOGICIELS INGRES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De retenir les services de la compagnie Computer Associates International Inc., pour la période du 31 décembre 1998 au 30 décembre 1999, pour la mise à jour et le soutien technique nécessaire à l'utilisation des logiciels mentionnés ci-dessous, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes incluses, à savoir :

- Open Ingres Advanced Success 21 600 \$  
Pack Runtime Alpha VMS (VAX 2100)
- Open Ingres Advanced Success 8 300 \$  
Pack Alpha VMS (VAX 200)
- Ingres pour Windows NT 2 450 \$

Certificat de crédit disponible 18998  
Poste budgétaire 02 30 13100 411

ADOPTÉE.

CE-99-19

MANDAT – ENTRETIEN ET  
DÉPLOIEMENT – SYSTÈME DE LA DETTE

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de déploiement et d'entretien devront être effectués sous peu au système de la dette;

CONSIDÉRANT QU'après entente avec la firme BJN consultants, Denis Dansereau, analyste d'expérience qui a travaillé à la conversion du système de la dette, sera disponible pour embauche par la Ville après un mandat confié par la firme;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accorder un mandat supplémentaire à la firme BJN consultants pour divers travaux à effectuer concernant le déploiement et l'entretien du système de gestion de dette et d'attribuer à la réalisation de ce mandat une somme maximale de 10 500 \$ taxes en sus.

Certificat de crédit disponible 19893  
Poste budgétaire 02 30 13100 419

ADOPTÉE.

CE-98-20\*

VERSEMENT – SUBVENTIONS –  
PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ  
CULTURELLE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité aviseur permanent sur la culture de proposer au conseil :**

D'accorder aux organismes mentionnés ci-dessous les subventions apparaissant en regard de chacun d'eux et de louer à ceux concernés le foyer ou la salle de spectacle Odyssée de la Maison de la culture de Gatineau, à savoir :

<u>ORGANISME</u>	<u>SUBVENTION</u>	<u>AUTRES SERVICES</u>
Académie de danse de l'Outaouais Soirée bénéfice et matinée scolaire	500 \$	vin d'honneur, location salle Odyssée et conférence de presse
Théâtre Le Populo	1 000 \$	
Salon du livre de l'Outaouais animation - salle La Strophe conférence de presse	3 000 \$	location foyer, vin d'honneur et goûter, maximum 500 \$
Top Passion - spectacle et production	nil	location salle Odyssée

École de musique de l'Outaouais achat instruments de musique	3 000 \$	location salle Odyssee
Éditions Vents d'Ouest	500 \$	conférence de presse
Zone Outaouais concours littéraire pour adolescents	1 000 \$	
Concours de musique du Canada secteur Outaouais - bourse	500 \$	vin d'honneur
Société d'histoire de l'Outaouais	250 \$	vin d'honneur et goûter, maximum 250 \$
Le Chœur classique de l'Outaouais concerts de Noël - église Saint-François-de-Sales	1000 \$	
Concours « Tout nouveau tout show » - bourse	1 000 \$	
Adojeune - spectacle Franc-Maniac	1 000 \$	
Association des auteurs-es de l'Outaouais - rencontre « Découvrir les auteurs de l'Outaouais »	250 \$	
La Pointe aux jeunes - atelier pour adolescents	600 \$	
La bande à Nico - école Polyvalente Nicolas-Gatineau – « Vivre le monde de la franco- phonie » - pièce de théâtre	3 000 \$	

De mandater le directeur des communications pour réserver, à même son budget de fonctionnement, les sommes nécessaires au service de vin d'honneur et des goûters prévus.

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à verser les susdites subventions sur présentation de réquisitions de paiement par la directrice des loisirs et de la culture et de faire effectuer les écritures comptables requises.

Certificat de crédit disponible 20073  
Poste budgétaire 02 65 71070 919

ADOPTÉE.

CE-99-21\*

**LOCATION – ARÉNA – TOURNOI  
PROVINCIAL DE HOCKEY MINEUR –  
COUPE ESPOIR 99**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter de louer l'aréna Baribeau à Hockey Outaouais, du 22 au 25 avril 1999 et de leur accorder le taux préférentiel alloué aux organismes privilégiés et établi en vertu du règlement numéro 961-97, soit 71 \$ l'heure taxes en sus, comme spécifié au rapport du 8 janvier 1999, préparé par le coordonnateur des activités, à la Division des programmes, au Service des loisirs et de la culture et conservé au dossier numéro CE-99-21 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-22

**FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE  
GATINEAU – AUTORISATION D'UNE  
DÉPENSE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser une dépense totale de 18 000 \$ U.S. auprès de la compagnie Celebration Aviation Inc., ayant son établissement de commerce au 5930 Corporate Place C., Tampa, Florida 33634, États-Unis, pour la participation de quatre montgolfières de formes spéciales au Festival de montgolfières de Gatineau qui aura lieu du 3 au 6 septembre 1999.

De mandater le directeur des services financiers par intérim pour payer, comme dépôt, à la susdite compagnie une somme de 9 000 \$ U.S. sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des communications.

Certificat de crédit disponible 19023

Poste budgétaires 02 40 19030 419 et 02 40 19030 319

ADOPTÉE.

**CE-99-23\***

**ADHÉSION – PROGRAMME DE  
REVITALISATION DES VIEUX QUARTIERS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'adhérer à la troisième phase du Programme de revitalisation des vieux quartiers et de préparer un programme municipal qui sera soumis à l'approbation de la Société d'habitation du Québec.

De consacrer un budget global de 400 000 \$ à ce programme municipal, lequel montant comprend la part qui est réservée à la Ville de Gatineau par la Société.

D'autoriser son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, l'entente à intervenir avec la Société d'habitation du Québec, concernant la troisième phase du Programme de revitalisation des vieux quartiers.

Il est également résolu de transmettre une copie de cette résolution à la Société d'habitation du Québec.

Certificat de crédit disponible 19261  
Poste budgétaire 02 60 61000 919

**ADOPTÉE.**

**CE-99-24**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 16, 17 et 23 décembre 1998.

**ADOPTÉE.**

CE-99-25

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO  
CE-97-05-430 – ACQUISITION – LOT  
1658204

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-97-05-430 en remplaçant le premier alinéa par le suivant :

« D'acquérir de Michel Lafortune ou de ses ayant droits, au prix de 38 700 \$, selon les conditions énumérées à la promesse de vente signée entre les parties le 10 avril 1997, le lot 1658204, au cadastre du Québec, d'une superficie de 752,4 mètres<sup>2</sup>. »

ADOPTÉE.

CE-99-26

RENOUVELLEMENT – BAIL – CENTRE  
INOVACO

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De louer de la firme Gestion Martin Josée inc., pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 31 mars 2002, un local d'une superficie de 10 000 pieds carrés, situé au 795, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, aux conditions énoncées au bail signé entre les parties le 21 décembre 1995, en y remplaçant l'article 13 par le suivant :

Article 13 – Option de renouvellement

Dans le cas où la Ville désire renouveler le bail, elle devra donner un avis écrit de douze mois confirmant son intention de renouveler son bail selon le terme choisi, à défaut le bail prendra fin le 31 mars 2002.

Si le locateur désire mettre un terme au bail, il devra donner au locataire un avis écrit de douze mois de la fin du présent bail.

Certificat de crédit disponible 20609  
Poste budgétaire 02 65 71015 511

ADOPTÉE.

CE-99-27

MANDAT – FIRME SODEM – ÉTUDE DE  
BESOINS – COMPLEXE SPORTIF ET  
COMMERCIAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reporter l'étude du dossier à la réunion du 20 janvier 1999, afin de permettre la production des documents nécessaires à la prise de décision.

ADOPTÉE.

CE-99-28

ASSIGNATIONS TEMPORAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De ratifier les assignations temporaires des employés numéros 87, 99 et 523 à différents postes de préposés au Service de la sécurité publique, aux Services techniques et au Service de l'informatique et effectuées au cours de la période s'échelonnant du 15 août au 31 décembre 1998.

D'accepter le virement budgétaire numéro 274-98 et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 274-98**

02 45 21400 Patrouille

131 Temporaires policiers 16 231 \$

02 50 32100 Transport routier – pavage

134 Temporaires – cols bleus 1 663 \$

02 30 13085 Service à la clientèle

132 Temporaires – cols blancs 2 066 \$

02 20 84000 Contribution employeur

250 Accidents de travail 3 194 \$

260 Assurances collectives (6 556 \$)

02 35 96100 Programme d'intégration au travail



989 Autres dépenses

(16 598 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-99-29

**LETTRE D'ENTENTE – ASSOCIATION  
DES POLICIERS DE GATINEAU INC. –  
RÈGLEMENT GRIEF P-04-98**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des policiers de Gatineau inc., concernant le règlement du grief P-04-98 et conservée au dossier numéro CE-99-29 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 9 décembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-99-30

**LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
COLS BLANCS DE LA VILLE DE  
GATINEAU INC. – DÉLAI – DEMANDE DE  
RÉVISION DE FONCTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau, concernant le report du délai d'analyse des demandes de révision d'évaluation de fonction des cols blancs.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 10 décembre 1998 et conservée au dossier numéro CE-99-30 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-31

**PROMOTION – PIERRE DUBOIS – POSTE  
DE PRÉPOSÉ AU QUARTIER-MAÎTRE –  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Pierre Dubois au poste de préposé au quartier-maître, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe VI, de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols bleus.

Demande de personnel 01531

ADOPTÉE.

CE-99-32

**PROMOTION – BRIGITTE DUBÉ – POSTE  
DE TECHNICIEN EN DOCUMENTATION –  
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA  
CULTURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Brigitte Dubé au poste de technicien en documentation, au Service des loisirs et de la culture, au salaire prévu à la classe VI, échelon 4, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 00520

ADOPTÉE.

**CE-99-33**

**ENGAGEMENT – GUY ROY – POSTE DE  
COORDONNATEUR DE LA PERCEPTION  
ET DU RECOUVREMENT – SERVICES  
FINANCIERS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Guy Roy au poste de coordonnateur de la perception et du recouvrement, aux Services financiers, au salaire prévu à la classe XI, échelon 1, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 00961

ADOPTÉE.

**CE-99-34**

**MUTATION – CHRISTINE MINER – POSTE  
DE COMMIS-CAISSIÈRE I – COUR  
MUNICIPALE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Christine Miner au poste de commis-caissière I, à la Cour municipale, au salaire prévu à la classe IV, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 2980

ADOPTÉE.

**CE-99-35**

**AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-  
DACTYLO II – SERVICE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une

personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-36

PROMOTION – MARC DESJARDINS –  
POSTE DE SUPERVISEUR AUX  
COMMUNICATIONS – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Marc Desjardins au poste de superviseur aux communications, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe VII, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 01517

ADOPTÉE.

CE-99-37\*

ACCEPTATION – ORGANIGRAMME –  
SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer le fonctionnement de son service, le directeur des services techniques a soumis un nouvel organigramme prévoyant l'abolition et la création de postes;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'accepter l'organigramme des Services techniques, préparé par le Service des ressources humaines le 12 janvier 1999.

Il est également résolu d'accepter le virement budgétaire numéro 203-99, préparé par les Services techniques et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-99-38\*

CRÉATION DE POSTES – SERVICES  
TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de créer, aux Services techniques, les postes de responsable - coordination et utilités publiques et de coordonnateur technique, voirie - hygiène.

ADOPTÉE.

**CE-99-39\***

**ABOLITION DE POSTES – SERVICES  
TECHNIQUES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'abolir, aux Services techniques, les postes mentionnés ci-dessous à savoir :

Poste P-077 – Contremaître aux requêtes;  
Poste P-1889 – Responsable conception – utilités publiques;  
Poste P-1886 – Responsable de l'ingénierie;  
Poste P-153 – Secrétaire de direction I;  
Poste P-1532 – Contremaître – électricité.

ADOPTÉE.

**CE-99-40**

**PROMOTION – CLAUDE BÉLAND –POSTE  
DE RESPONSABLE DES ÉDIFICES ET DE  
L'ÉLECTRICITÉ – SERVICES TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Claude Béland au poste de responsable des édifices et de l'électricité, aux Services techniques, au salaire prévu à l'échelle salariale des cadres ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 01652

ADOPTÉE.

CE-99-41

AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE DE SERVICE – SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire de service, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-42

AFFICHAGE – POSTE D'ADJOINT  
TECHNIQUE – SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste d'adjoint technique, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-43\*

CRÉATION – POSTE DE DESSINATEUR –  
SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de créer, aux Services techniques, un poste de dessinateur.

ADOPTÉE.

CE-99-44

LETTRE D'ENTENTE – ASSOCIATION  
DES POLICIERS DE GATINEAU INC. –  
AFFECTATION TEMPORAIRE –  
BERTRAND LARENTE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des policiers de Gatineau inc., concernant l'affectation temporaire de Bertrand Larente au Service de prévention du crime et des relations communautaires, du Service de la sécurité publique.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 7 janvier 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-44 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-45\*

ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET  
DIRECTRICES D'ÉCOLES RETRAITÉS DU  
QUÉBEC – DEMANDE D'UNE  
COMMANDITE – CONGRÈS 1999

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De proposer au conseil d'accorder à l'Association des directeurs et directrices d'écoles retraités du Québec une subvention de 1 000 \$, pour

payer une partie des dépenses reliées à l'organisation du congrès annuel 1999 qui aura lieu dans l'Outaouais les 6, 7 et 8 juin 1999 et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19447  
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-99-46\*

VERSEMENT – SUBVENTION – COMITÉ  
D'ÉCOLE DU VALLON

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De proposer au conseil d'accorder, au comité d'école du Vallon, une subvention de 2 000 \$, pour réaliser des travaux de naturalisation sur le terrain municipal adjacent à l'école du Vallon et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19444  
Poste budgétaire 02 70 92000 781

ADOPTÉE.

CE-99-47

DÉLÉGATION – FONDATION DE  
L'ENTREPRENEURSHIP

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'autoriser Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher à assister au 16<sup>e</sup> colloque de la Fondation de l'entrepreneurship, sous le thème « Tout un monde de partenaires » qui aura lieu à l'hôtel Radisson de Montréal, les 4 et 5 février 1999 et de réserver à cette fin une somme maximale de 2 500 \$ à même les attributions du poste budgétaire 02 05 11000 311.

D'habiliter le directeur des services financiers par intérim à leur rembourser leurs dépenses conformément aux dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 19445



ADOPTÉE.

CE-99-48\*

VERSEMENT – SUBVENTION – LA  
POINTE AUX JEUNES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De proposer au conseil d'accorder à l'association La pointe aux jeunes, une subvention de 800 \$, pour l'entretien de la patinoire installée au parc Saint-Rosaire et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19448  
Poste budgétaire 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-99-49\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL  
5228 POINTE-GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De proposer au conseil d'accorder aux Chevaliers de Colomb, Conseil 5228 Pointe-Gatineau, une subvention de 200 \$, pour payer une partie des dépenses reliées à l'organisation de la 22<sup>e</sup> édition de leur carnaval qui aura lieu du 16 au 31 janvier 1999 et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19449  
Poste budgétaire 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-99-50

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 17 h 20, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

**CE-99-51**

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance à huis clos.

ADOPTÉE.

**CE-99-52**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 15 janvier 1999, à 8 h 10, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Michel Lesage, Marie-Claude Martel, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Marcel Roy, Jacques Lafleur, Normand Thibault et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Marcel Schryer, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**INVITÉ** : M<sup>e</sup> David Robinson

CE-99-53

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

\* Yvon Boucher prend son fauteuil.

CE-99-54\*

MANDAT – RÉDACTION – PROTOCOLE  
D'ENTENTE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De proposer au conseil de mandater M<sup>e</sup> David Robinson pour rédiger un protocole d'entente selon les termes négociés en présence du promoteur Claude Bérard lors de la présente séance, concernant les dossiers suivants :

- Rue Davidson Ouest;
- Passage piétonnier – rue de Bordeaux;
- Montée Paiement – infrastructures;
- Avenue du Golf – cession de conduite d'égout;
- Boulevard La Vérendrye – surdimension de l'égout domestique;
- Servitude de drainage – rue Louis-Colin;
- Passage piétonnier – rue de Saint-Émilion;
- Bassin de rétention – Sommet de la cité – paiement des quotes-parts;
- Bassin de rétention – entre les rues de Rousillon et du Beaujolais – achat des terrains par la Ville;
- Vente – terrain municipal – avenue du Golf.

ADOPTÉE.

CE-99-55

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO CE-97-11-982 – PASSAGE PIÉTONNIER – RUE DE SAINT-ÉMILION

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De modifier la résolution numéro CE-97-11-982 en ajoutant après les mots « pour une durée de 18 mois », les mots « à compter de la signature du contrat ».

ADOPTÉE.

CE-99-56

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 20 janvier 1999, à 8 h 35, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Lynda Gariépy, Nathalie Héту, Mario St-Pierre, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Normand Thibault, Marc Pageau, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron, Richard Côté et Jean-Pierre Charette

**ABSENCE MOTIVÉE** : Richard Canuel

**INVITÉ** : M<sup>e</sup> David Robinson

**CE-99-57**

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES DES DÉPENSES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-57 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 5 janvier 1999;
- b) listes des commandes entrées du 15 décembre 1998 au 5 janvier 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 15 décembre 1998 au 5 janvier 1999;
- d) journaux des divergences du 15 décembre 1998 au 5 janvier 1999.

**ADOPTÉE.**

CE-99-58

ACHAT – CINÉMOMÈTRE LASER –  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Électronique de sécurité Thomas Itée, ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, au prix de 10 185,46 \$ taxes incluses, un cinémomètre laser LTI 2020/Marksman et un trépied multidirectionnel destinés au Service de la sécurité publique et prévus au projet 99-45-14.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 10 185,46 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20658

ADOPTÉE.

CE-99-59\*

APPEL D'OFFRES – CAMPAGNE DE  
PROMOTION – FESTIVAL DE  
MONTGOLFIÈRES 1999

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à utiliser le système de pondération et d'évaluation des soumissions, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la campagne de promotion du Festival de montgolfières 1999.

D'accepter le cahier des charges relatif à la campagne de promotion du Festival de montgolfières 1999, préparé par la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, le 20 janvier 1999 et se composant des documents suivants :

- Bordereau de soumission;
- Cahier des charges proprement dit, pages 1 et 2;
- Bordereau de prix, pages 1 à 5;
- Questionnaire – soumission 99 SI 00070, pages 1 à 4;

- Évaluation des soumissions, pages 1 à 3.

ADOPTÉE.

CE-99-60

MANDAT – FIRME SODEM – ÉTUDE DE  
BESOINS – COMPLEXE SPORTIF ET  
COMMERCIAL

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc sur le complexe sportif et commercial a mandaté la directrice des loisirs et de la culture pour préparer un devis d'appel d'offres, afin d'obtenir des propositions de firmes spécialisées dans le domaine récréo-touristique pour l'étude de besoins sur le complexe sportif et commercial et la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE les firmes invitées sont celles prévues à la politique P-1 adoptée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE Trimmaction inc. lors de sa dissolution, a souhaité que la Ville de Gatineau utilise ses fonds résiduels à l'étude du complexe sportif et commercial;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du comité ad hoc sur le complexe sportif et commercial :**

De retenir les services du groupe Sodem recherche et développement, pour réaliser l'étude de besoins concernant l'implantation d'un complexe sportif et commercial au centre-ville, conformément à leur offre de service du mois de décembre 1998, adressée au Service des loisirs et de la culture et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 41 850 \$ taxes en sus; cette offre de service est conservée au dossier numéro CE-99-60 des archives municipales.

Il est également résolu d'accepter le virement budgétaire numéro 202-99 et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 202-99**

02 65 71000 Administration – Loisirs et culture

419 Services professionnels

49 500 \$

01 82 637 Transfert – Trimmaction49 500 \$

Certificat de crédit disponible 20075

ADOPTÉE.

CE-99-61

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 13 janvier 1999, à 13 h 40, en remplaçant le numéro de résolution CE-98-20 par CE-99-20.

ADOPTÉE.

CE-99-62

ACQUISITION DE TERRAINS – LOTS  
1252751 ET 1252755 – CADASTRE DU  
QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Guy Rollin ou de ses ayants droit, au prix de 6 000 \$ moins les taxes dues, les lots 1252751 et 1252755, au cadastre du Québec et d'une superficie totale de 6 163,3 mètres carrés.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20613

Règlement numéro 971-97.

ADOPTÉE.



CE-99-63

OBTENTION – SERVITUDE – PARTIE DU  
LOT 25B-8 – RANG 2 – CANTON DE  
TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'obtenir d'Alice Bissonnette D'Aoust ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$, une servitude d'égout pluvial, d'une superficie de 174,9 mètres carrés, sur la partie du lot 25B-8, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 12 novembre 1998, sous le numéro 3149 de ses minutes, dossier 98-031 et conservée au dossier numéro CE-99-63 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-64\*

VENTE DE TERRAINS – RUE PLOUFFE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. De modifier la résolution numéro CE-98-346 afin d'y inclure la vente, au prix de 144,24 \$, du lot 1713270, au cadastre du Québec, à Marie-Claire Brazeau, demeurant au 430, rue Plouffe, Gatineau.
2. De proposer au conseil de modifier, comme indiqué à l'article 1, la résolution numéro C-98-202, adoptée le 20 avril 1998.

ADOPTÉE.

**CE-99-65**

**LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
COLS BLANCS DE GATINEAU INC. –  
AFFECTATION TEMPORAIRE – SYLVIE  
BRAZEAU**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols blancs de la ville de Gatineau inc., concernant l'affectation temporaire de Sylvie Brazeau au poste de secrétaire du maire.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par un conseiller en ressources humaines, le 9 décembre 1998 et conservée au dossier numéro CE-99-65 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-66**

**LETTRE D'ENTENTE – ASSOCIATION  
DES POLICIERS DE GATINEAU INC –  
HORAIRE DE TRAVAIL – PROJET  
SPÉCIAL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des policiers de Gatineau inc., concernant l'horaire de travail de quatre sergents-détectives affectés à un projet spécial.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par un conseiller en ressources humaines, le 8 décembre 1998 et conservée au dossier numéro CE-99-66 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-67

PROLONGEMENT – CONTRAT – MARC  
DUMOUCHEL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De prolonger, jusqu'au 31 mars 1999, le contrat de Marc Dumouchel, au poste d'ingénieur, aux Services techniques, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le Service des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-99-67 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Demande de personnel 03660  
Poste budgétaire 02 50 31060 135

ADOPTÉE.

CE-99-68

AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-  
RÉMUNÉRATION – SERVICES  
FINANCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de commis-rémunération, aux Services financiers, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-69

AFFICHAGE – POSTE DE DESSINATEUR  
– SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de dessinateur, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les

certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-70

AFFICHAGE – POSTE DE  
COORDONNATEUR TECHNIQUE, VOIRIE-  
HYGIÈNE – SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de coordonnateur technique, voirie-hygiène, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-71

AFFICHAGE – POSTE DE RESPONSABLE  
– COORDINATION ET UTILITÉS  
PUBLIQUES – SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de responsable, coordination et utilités publiques, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-72

DEMANDE DE SUBVENTION – ÉCOLE  
POLYVALENTE LE CARREFOUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reçoit de nombreuses demandes d'aide financière provenant principalement d'associations sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne peut souscrire à toutes ces requêtes et doit limiter ses interventions dans les projets prévus au budget et conformes à la politique d'encadrement de demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme ne fut réservée à cette fin spécifique au budget de l'année en cours;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De refuser la demande de subvention formulée le 27 novembre 1998, par l'École polyvalente Le Carrefour, dans le cadre de la tenue d'un camp d'été qui aura lieu du 14 au 18 juin 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-73

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-74

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'ajourner les délibérations de la présente séance à 10 h 15.

ADOPTÉE.

**À 10 h 35, à la reprise de la séance ajournée, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-75

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la séance ajournée.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-76**

**CONVENTION – COMPAGNIE 127915  
CANADA INC. ET AL**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter la convention à intervenir entre la Ville de Gatineau et les compagnies 127915 Canada inc., 170844 Canada inc., 170845 Canada inc., 157405 Canada inc., Société de développement de Gatineau inc. et Claude Bérard, concernant notamment les dossiers suivants :

- Rue Davidson Ouest;
- Passage piétonnier – rue de Bordeaux;
- Montée Paiement – infrastructures;
- Avenue du Golf – cession de conduite sanitaire et pluviale;
- Boulevard La Vérendrye – surdimension de l'égout domestique;
- Servitude de drainage – rue Louis-Colin;
- Passage piétonnier – rue de Saint-Émilien;
- Bassin de rétention – collecteur Paiement – paiement des quotes-parts;
- Bassin de rétention – entre les rues de Rousillon et du Beaujolais;
- Vente – terrain municipal – avenue du Golf;
- Éolienne;
- Poteaux d'utilité publique.

D'autoriser son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette convention préparée par la firme Letellier et associés, le 19 janvier 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-76 des archives municipales.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-77**

**ACCEPTATION – ÉTUDE D'IMPACT  
FISCAL ET PLAN D'ENSEMBLE  
RÉSIDENTIEL – LES GRANDS RAVINS –  
PHASE C**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation directeur général :**

D'accepter l'étude d'impact fiscal préparée par les Services financiers, le 19 janvier 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-77 des archives municipales.

D'accepter le projet de plan d'ensemble préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 18 janvier 1999 et portant le numéro de dossier 58317, minute 26050S.

D'autoriser le greffier à inscrire sur ce plan la mention « Accepté par le comité exécutif le 20 janvier 1999 ».

ADOPTÉE.

**CE-99-78**

**ACCEPTATION – CONVENTION ET  
REQUÊTES – AQUEDUC ET ÉGOUTS –  
ASPHALTAGE DE RUES ET AUTRES  
TRAVAUX – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL  
LES GRANDS RAVINS – PHASES IV ET V**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'accepter la convention à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 170844 Canada inc., concernant le développement domiciliaire projeté sur la partie des lots 20 et 21, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, montrée au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 18 janvier 1999 et portant le numéro 58317, minute 26050S.
2. De ratifier la requête présentée par cette compagnie, pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues formées des lots 21-795, 21-796 partie, 21-797, 21-798 partie, 21-799 à 21-803 inclusivement et 20-882 et 20-883, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de rues et de bordures ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique et l'installation d'un système d'éclairage de rue.

3. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 2, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
4. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement.
5. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir les rues mentionnées à l'article 2 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
6. D'entériner la demande de ladite compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.
7. D'accepter la recommandation de cette compagnie à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par la compagnie.
8. D'exiger de la compagnie précitée de céder à la Ville de Gatineau, pour la somme nominale de 1 \$, les rues visées par la présente et les servitudes requises à l'entretien des susdites conduites, dès que les travaux auront été réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
9. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la convention se rattachant à la mise en place des susdits services ainsi que le contrat d'achat et d'obtention des servitudes requises.

La convention, la requête et le plan mentionnés aux articles 1 et 2 sont conservés au dossier numéro CE-99-78 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-79**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**



De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN**  
**SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX**  
**PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 27 janvier 1999, à 8 h 39, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Jean Gervais, Serge L'Écuyer, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, John Janusz, Pierre Bertrand, Pierre Mantville, Raymond Laurin, Jean-Charles Beaudry, André Côté, Nathalie Héту, Lynda Gariépy, Gilles Gibeault, Lucie Ménard, Yves Melançon, Marc Pageau, Marc Voyer, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Jean Deschênes, Marcel Schryer et Jean-Pierre Charette

**INVITÉS** : Robert Valin et M<sup>e</sup> David Robinson

CE-99-80\*

**DEMANDE – MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS DU QUÉBEC – ÉCRAN  
ANTIBRUIT – AUTOROUTE 50 –  
BRETELLE MALONEY**

---

CONSIDÉRANT QU'une étude réalisée par le ministère des Transports du Québec conclut à la nécessité de construire un écran antibruit sur le côté sud de la bretelle du boulevard Maloney de l'autoroute 50, afin d'atténuer les bruits générés par la circulation pour les résidences situées en périphérie de cette bretelle;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction de cet éventuel écran antibruit sont évalués à environ 1 025 000 \$ par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a prévu un montant annuel de 171 000 \$ au cours des années 2000, 2001 et 2002 pour couvrir la moitié des coûts totaux de construction du susdit mur;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de demander au ministère des Transports du Québec de procéder, dans le plus bref délai possible, à la réalisation d'un écran antibruit sur le côté sud de la bretelle du boulevard Maloney de l'autoroute 50 en fonction des disponibilités financières de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-81\*

**AUTORISATION – TRAVAUX  
D'AMÉLIORATION – RÉSEAUX  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'autoriser le directeur des services techniques à procéder aux travaux d'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égout prévus aux projets spéciaux numéros 99-50-07 et 99-50-08, à savoir :

**1. RÉSEAU D'ÉGOUT**

- Canalisation du fossé à ciel ouvert situé entre  
la rue de Mougins et le ruisseau Desjardins 200 000 \$
- Réfection – égout domestique – servitude –

chemin Lebaudy et rue Morin	36 400 \$
– Réhabilitation structurale de la conduite d'égout – boulevard Maloney Est, entre la Première Avenue et la rue Thomas (sans excavation)	64 000 \$
– Remplacement de la conduite de refoulement – avenue Gatineau, entre l'avenue Principale et la rue Ducerre	52 200 \$
– Réhabilitation de regards d'égout construits en briques – rues Wells, Gravelle et autres endroits	90 000 \$
– Travaux ponctuels – réparations majeures	15 400 \$
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>458 000 \$</b>

## 2. RÉSEAU D'AQUEDUC

– Bouclage d'aqueduc, entre les rues Main et Glaude	178 000 \$
– Bouclage d'aqueduc, entre les rues Sanscartier et Montcalm	194 000 \$
– Remplacement – conduites d'aqueduc – boulevard Maloney, entre la rue Ménard et le restaurant McDonald	93 000 \$
– Travaux ponctuels	10 000 \$
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>475 000 \$</b>

Il est également résolu d'autoriser les Services techniques à présenter, pour approbation, à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement du Québec, les plans et cahiers des charges se rapportant à la réalisation des travaux susmentionnés.

Certificat de crédit disponible 19378  
Poste budgétaire 02 85 95000 931

ADOPTÉE.

CE-99-82

ABROGATION – RÉOLUTION NUMÉRO  
CE-98-1204

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'abroger à toute fin que de droit la résolution numéro CE-98-1204, adoptée le 16 décembre 1998 et ayant pour effet d'accepter l'offre de 29 432,54 \$ taxes incluses, soumise par la compagnie Électroméga ltée, pour la fourniture et l'installation de feux de signalisation et des contrôleurs pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Maloney Ouest et de la rue de l'Alliance.

ADOPTÉE.

CE-99-83\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU  
QUÉBEC À HULL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de verser à la Fondation de l'Université du Québec à Hull, la subvention de 10 000 \$ prévue à la résolution numéro C-98-529, adoptée le 5 octobre 1998.

Certificat de crédit disponible 19776  
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-99-84

CENTRE D'AMOUR ET DE PARTAGE  
NOTRE-DAME DE L'OUTAOUAIS – APPUI  
– EXEMPTION DE TAXES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'appuyer la demande d'exemption de taxes foncières soumise par le Centre d'amour et de partage Notre-Dame de l'Outaouais, concernant l'immeuble situé au 297, rue Notre-Dame, Gatineau.

2. D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à transmettre une copie de la résolution et tous les documents pertinents à cette demande à la Commission municipale du Québec.
3. De mandater le directeur des services financiers par intérim ou son mandataire pour représenter la Ville de Gatineau lors de l'audition de cette cause devant la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-85

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 14 décembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-99-85 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-86

COMMUNAUTÉ URBAINE DE  
L'OUTAOUAIS – ÉVALUATION RÉVISÉE  
– 540, BOULEVARD DE L'HÔPITAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt de la note, du 18 janvier 1999, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et du rapport d'activités l'accompagnant, relatifs à la recommandation à l'effet de réduire à 986 000 \$, pour la période du 19 décembre 1997 au 31 septembre 1998, l'évaluation de l'immeuble situé au 540, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et portant le numéro de matricule 6839-26-0927; cette note de service et le rapport l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-99-86 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-87**

**ACCEPTATION – TRAVAUX DE  
RÉFECTION – PONT DU CHEMIN DU  
SIXIÈME-RANG OUEST**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une subvention de 150 510 \$ du ministère des Transports du Québec pour réparer le pont du chemin du Sixième-Rang Ouest;

CONSIDÉRANT le Ministère exige pour le versement de la dernière tranche de la subvention une résolution confirmant que les travaux sont complétés;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux de réfection du pont du chemin du Sixième-Rang Ouest, effectués par la compagnie 2751313 Canada inc. Outabec construction (1991) enr., ainsi que les dépenses en découlant s'élevant à 147 296,49 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à entreprendre les démarches requises auprès du ministère des Transports du Québec pour recevoir le paiement de la subvention applicable à ces travaux.

ADOPTÉE.

**CE-99-88**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
VÊTEMENTS DE POLICIERS ET  
PRÉPOSÉS AUX ANIMAUX**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au prix unitaire indiqué ci-dessous taxes en sus, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et présentée par la compagnie C.L.B. Uniformes inc., ayant son établissement de commerce à Sainte-Thérèse, Québec, pour la fourniture de vêtements, de chaussures et de couvre-chaussures pour les policiers et les préposés aux animaux, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés audit cahier des charges, à savoir :

**Annexe 1 - chaussures**

**Prix unitaire**

– souliers	85,65 \$
– souliers (état-major)	85,65 \$
– bottines	89,90 \$
– bottines goretex	179,90 \$

## **Annexe 2 - couvre-chaussures**

- bottes basses	27,75 \$
- couvre-chaussures hautes	19,10 \$
- couvre-chaussures basses	17,40 \$

## **Annexe 3 – Autres vêtements**

- ceinture	14,95 \$
- casquette Swatt goretex	26,65 \$
- chapeau Yukon	51,90 \$
- chaussettes d'été	3,40 \$
- chaussettes d'hiver	3,40 \$
- cravate	3,10 \$
- foulard	7,95 \$
- gants d'hiver	25,10 \$
- mitaines	26,95 \$
- chemise manches longues	24,40 \$
- chemise manches courtes	21,40 \$
- chemise manches longues (état-major)	16,45 \$
- chemise manches courtes (état-major)	14,80 \$
- chemise de sortie manches longues (état-major)	14,95 \$
- chemise de sortie manches courtes (état-major)	12,95 \$
- col roulé	8,80 \$
- T-Shirt noir	5,90 \$
- T-Shirt blanc	5,90 \$
- salopette ordinaire inscription police	40,95 \$
- pantalon d'été	42,95 \$
- pantalon d'hiver	49,95 \$
- pantalon policier style combat été	35,45 \$
- pantalon policier style combat hiver	39,55 \$
- pantalon d'hiver (warm-up)	114,10 \$
- pantalon gris	52,10 \$
- képi (hiver) - agent	31,95 \$
- tunique de parade (agent)	180,95 \$
- veston d'habit	129,60 \$
- coupe-vent multisaison	190,45 \$
- imperméable	171,90 \$

D'autoriser le directeur de la sécurité publique à acquérir des chaussures, couvre-chaussures et vêtements, jusqu'à concurrence des sommes disponibles aux postes budgétaires appropriés et selon les dispositions des conventions collectives en vigueur.

ADOPTÉE.



**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Les ameublements Branchaud Sol-to, ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 4 307,69 \$ taxes incluses, sept chaises de salon de marque Relaxon destinées au Service de la sécurité publique et prévu au projet 98-45-06.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ces chaises, une somme de 4 307,69 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20662

ADOPTÉE.

CE-99-90

ACQUISITION – SYSTÈME DE SON –  
ARÉNA BEAUDRY

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Audio Design enr., ayant son établissement de commerce à Hull, au prix de 9 678,53 \$ taxes incluses, un système de son pour l'aréna Beaudry et prévu au projet 95-65-13.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ce système, une somme de 9 678,53 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20663

ADOPTÉE.

CE-99-91

VERSEMENT – SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT – CORPORATION DE  
LA MAISON DE LA CULTURE DE  
GATINEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accorder à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc., pour la gestion des salles de spectacle et d'exposition, une subvention de 373 445 \$ se répartissant comme indiqué ci-dessous et représentant la quote-part de la Ville de Gatineau au budget de fonctionnement de cet organisme sans but lucratif, à savoir :

- salle de spectacle Odysée	309 800 \$
- salle d'exposition Art-image	58 645 \$
- villes et villages d'art et de patrimoine	5 000 \$

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à verser le montant total de cette subvention en quatre versements égaux aux mois de février, avril, juillet et septembre 1999.

Il est entendu que tout ajustement à cette contribution de la Ville sera établi en fonction des états financiers que la Corporation déposera au début de l'année 2000.

Certificat de crédit disponible 20312

Postes budgétaires 02 65 76010 919 et 02 65 79100 919

ADOPTÉE.

**CE-99-92**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 15 et 20 janvier 1999.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 931-3-99 modifiant le règlement numéro 931-96, dans le but de confier au comité exécutif les fonctions administratives suivantes :

- Autorisation – dépenses et travaux – bâtiments et terrains municipaux;
- Acceptation – projet de lotissement;
- Présentation – plan – Communauté urbaine de l'Outaouais et ministère de l'Environnement du Québec;
- Autorisation – paiement – réclamation interne;
- Affectation – véhicules – organisme paramunicipal;
- Prêt d'équipements et de biens meubles;
- Abolition et création de postes;
- Acceptation – organigrammes;
- Certificat – autorisation de travaux;
- Autorisation – travaux de toute nature – sites patrimoniaux;
- Utilisation – système de pondération et d'évaluation – soumission;
- Utilisation – grille de correction des critères d'évaluation;
- Contrat de service.

**ADOPTÉE.**

CE-99-94

LOCATION TEMPORAIRE – LOCAL –  
BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'addenda au bail de la Banque de Nouvelle-Écosse, préparé par l'agent de gestion immobilière, à la Direction générale, le 19 janvier 1999 et concernant la location d'un local de 1 000 pieds carrés situé au 5<sup>e</sup> étage de l'édifice Pierre-Papin.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau; cet addenda conservé au dossier numéro CE-99-94 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-95

PROMOTION – LUC GAUTHIER – POSTE  
DE CAPITAINE – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Luc Gauthier au poste de capitaine, au Service de la sécurité publique, au salaire établi en vertu de l'échelle salariale des cadres, soit un traitement annuel de 72 476 \$, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 01520  
Poste budgétaire 02 45 21400 116

ADOPTÉE.

CE-99-96

AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE DE  
DIVISION – SERVICES FINANCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire de division, aux Services financiers, afin de recruter une personne

ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-97

DÉLÉGATION – CONGRÈS – FÉDÉ-  
RATION CANADIENNE DES MUNICI-  
PALITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De déléguer Son Honneur le maire, Marcel Schryer et Yvon Boucher au 62<sup>e</sup> congrès de la Fédération canadienne des municipalités et à l'Expo municipale, qui aura lieu à Halifax, du 4 au 7 juin 1999 et de réserver à cette fin une somme de 6 000 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 311.

Il est également résolu de désigner Thérèse Cyr pour agir à titre de substitut et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à leur rembourser leurs dépenses, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 19450

ADOPTÉE.

CE-99-98

ACHAT – PUBLICITÉ – BULLETIN  
L'ORNITAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'autoriser le directeur des communications à publier une annonce d'une demi-page dans chacune des quatre parutions de l'année 1999 du bulletin L'Ornitaouais et d'attribuer à cette fin une somme totale de 175 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 341.

Certificat de crédit disponible 20463

ADOPTÉE.

CE-99-99

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

**ADOPTÉE.**

**\* À 9 h 23, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

**CE-99-100**

**REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de décréter le huis clos.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-101**

**PARTICIPATION – COURS DE  
FORMATION – UNION DES  
MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'autoriser Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette à assister au cours numéro 2 intitulé « L'élue(e) ... et la mise à jour de ses connaissances », organisé par l'Union des municipalités du Québec et qui aura lieu à Hull, le samedi 13 février 1999 et de réserver à cette fin une somme de 800 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 319.

D'habiliter le directeur des services financiers par intérim à leur rembourser leurs dépenses, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 19451

ADOPTÉE.

CE-99-102

AFFICHAGE – POSTE DE  
COMMISSIONNAIRE – SERVICE DES  
COMMUNICATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de commissionnaire, au Service des communications, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-103

MANDAT – EXPERTS-CONSEILS – ZONE  
BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De mandater la firme la Société Lalande inc. pour préparer une contre-expertise à l'appui de la défense de la Ville de Gatineau, dans le cadre des actions intentées par des propriétaires de la zone blanche de l'est et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 57 000 \$ taxes incluses.

Certificat de crédit disponible 20618  
Poste budgétaire 05 26 115

ADOPTÉE.

CE-99-104\*

HONORAIRES PROFESSIONNELS –  
ACTIONS ET POURSUITES – ZONE  
BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de confirmer le mandat confié à la firme Letellier et associés, dans le cadre du dossier relié aux actions et poursuites de propriétaires de la zone blanche de l'est et d'accorder à cette fin un montant de 100 000 \$ taxes incluses, pour assurer la défense de la Ville de Gatineau dans ces actions.

Il est entendu que ce montant comprend également les dépenses effectuées depuis 1995.

Certificat de crédit disponible 20620  
Poste budgétaire 05 26 115

ADOPTÉE.

CE-99-105

NÉGOCIATION – ACQUISITION –  
TERRAIN – INTERSECTION BOULEVARDS  
GRÉBER/LA VÉRENDRYE OUEST

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De mandater la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, pour entreprendre des pourparlers concernant l'acquisition d'une partie du lot 26B-1, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 30 000 pieds carrés et située à l'intersection nord-est des boulevard Gréber et La Vérendrye Ouest.

ADOPTÉE.

\* **Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence est assumée par Richard Canuel, vice-président du comité.**

\* **Son Honneur le maire reprend son fauteuil et assume la présidence du comité.**

CE-99-106

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.



ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN**  
**SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX**  
**PRÉSIDENT**



À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 3 février 1999, à 8 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, Luce Bélanger, Serge L'Écuyer, Marcel Roy, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Yves Melanson, Marc Pageau, Stéphane Chartrand et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Berthe Miron, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette

CE-99-107

MANDAT – CONTRÔLE DES MATÉRI-AUX – CONSTRUCTION – BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De ratifier le mandat confié à la firme Les laboratoires Outaouais inc. pour le contrôle des matériaux lors des travaux de construction du tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre la montée Paiement et la rue

Guindon et de réserver à cette fin un montant maximal de 40 000 \$ taxes incluses.

Il est entendu que ces honoraires professionnels sont prévus au règlement numéro 970-97 et seront remboursés en partie par le ministère des Transports du Québec selon l'entente numéro 66-112, acceptée par la résolution numéro C-98-239.

Certificat de crédit disponible 19370

ADOPTÉE.

**CE-99-108**

**ACCEPTATION – TRAVAUX D'AMÉLIORATION – CHEMINS RURAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu la confirmation d'une subvention de 24 390 \$ pour l'amélioration du réseau routier;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux effectués en régie, par les Services techniques, sur différents chemins situés dans le secteur rural et sur le pont du chemin Dufresne ainsi que les dépenses en découlant s'élevant à 24 390 \$.

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à entreprendre les démarches requises auprès du ministère des Transports du Québec, pour recevoir le paiement de la subvention applicable et certifier que les susdites dépenses n'ont pas fait l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE.

**CE-99-109**

**MANDAT – RÉFECTION DE LA TOITURE  
– ARÉNA BEAUDRY**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De retenir les services de la firme SBA, Sauvé Boucher associés inc., pour préparer les plans et le cahier des charges nécessaires à la réfection de la toiture de l'aréna Beaudry, en plus d'assumer la surveillance des travaux et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme maximale de 20 000 \$ taxes en sus, devant provenir du poste budgétaire 02 50 73301 726.

Certificat de crédit disponible 19381

ADOPTÉE.

CE-99-110

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-110 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 18 janvier 1999;
- b) listes des commandes entrées du 6 au 18 janvier 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 6 au 18 janvier 1999;
- d) journaux des divergences du 6 au 18 janvier 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-111

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉ-  
RO CE-99-47 – DÉLÉGATION –  
COLLOQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-99-47, adoptée le 13 janvier 1999, pour lire « une somme maximale de 3 500 \$ », au lieu de « 2 500 \$ » à l'avant-dernière ligne du premier paragraphe.

Certificat de crédit disponible 19777

ADOPTÉE.

CE-99-112

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
TROUSSES DE SECOURS CONTRE LES  
REFOULEMENTS D'ÉGOUTS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Desrosiers distributeurs Ltée, ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour la fourniture de 25 trousse de secours contre les refoulements d'égouts en milieu résidentiel, au prix unitaire de 694,23 \$ taxes en sus; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-112 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19369  
Poste budgétaire 02 50 45020 649

ADOPTÉE.

CE-99-113

ACHAT – PHOTOCOPIEUR – SERVICE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Le spécialiste du bureau Fredal inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, au montant de 8 051,75 \$ taxes incluses, un photocopieur Lanier, modèle 7328, destiné au Service de la sécurité publique et prévu au projet 99-25-02.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ce photocopieur, une somme de 8 051,75 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20664

ADOPTÉE.

CE-98-114\*

**MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉ-  
RO C-98-592 – CALENDRIER D'ACTIVI-  
TÉS MUNICIPALES – DISTRICT  
ÉLECTORAL LE BARON**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de modifier la résolution numéro C-98-592 afin d'autoriser une dépense maximale de 8 288,58 \$ taxes incluses, au lieu de 7 500 \$.

Certificat de crédit disponible 19779  
Poste budgétaire 02 70 92000 784

ADOPTÉE.

CE-99-115\*

**ACCEPTATION – CONVENTION SUPPLÉ-  
MENTAIRE – PROGRAMME DE DIFFU-  
SION DES ARTS DE LA SCÈNE**

---

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a mis sur pied un nouveau programme de diffusion des arts de la scène et qu'il y a lieu de modifier l'entente triennale 1998-2000 déjà intervenue avec la Ville de Gatineau le 23 mai 1997;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter la convention supplémentaire à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications, la Ville de Gatineau et la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc., prévoyant une bonification de la subvention accordée à la Maison de la culture, dans le cadre du programme de diffusion des arts de la scène.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer cette convention supplémentaire, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-116\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
ADOJEUNE INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'autoriser Adojeune inc. à exécuter les travaux nécessaires pour donner accès aux personnes handicapées au centre communautaire de Touraine et à la maison de jeunes de Templeton et de leur accorder, à cette fin, une subvention de 2 700 \$, comme spécifié au rapport du 25 janvier 1999, du coordonnateur aux activités, au Service des loisirs et de la culture.
2. D'accepter le virement budgétaire numéro 204-99 et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 204-99**

<u>01 58 100 Appropriation – surplus</u>	1 500 \$
<u>01 82 845 Subvention – programme personnes déficientes</u>	1 200 \$
<u>02 65 71015 Division programmes</u>	
919 Subvention	2 700 \$

3. De mandater le responsable des édifices et de l'électricité, aux Services techniques, pour assurer la surveillance des travaux.

ADOPTÉE.

CE-99-117

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 27 janvier 1999, à 8 h 39.

ADOPTÉE.

CE-99-118\*

SERVICE DE GARDE ALAKAZOU DE  
GATINEAU INC. – PRÊT HYPOTHÉCAIRE  
– CONSTRUCTION – GARDERIE



CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une lettre du 5 janvier 1999, la Banque Nationale du Canada, succursale du 160, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, accepte de financer la garderie du Service de garde Alakazou de Gatineau inc., selon les modalités de la résolution numéro C-98-594;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter ce qui est indiqué ci-dessous, dans le cadre de la réalisation du financement par la Banque Nationale du Canada du projet soumis par le Service de Garde Alakazou de Gatineau inc., relativement à l'implantation d'une garderie sur le lot 284, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, à savoir :

1. La Ville de Gatineau reconnaît bénéficiaire de la Banque Nationale du Canada, dans l'éventualité d'une reprise de propriété pour défaut de paiement du prêt, d'un droit de premier refus. Conséquemment, la Ville de Gatineau pourra racheter le lot 284, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, avec bâtiments y construits, en payant à la Banque Nationale du Canada l'équivalent du solde de prêt hypothécaire à cette date, capital et intérêts.
2. En référence à ce droit de premier refus et à la suite d'une offre de vente éventuelle à la Ville de Gatineau par la Banque, les autorités municipales s'engagent à tout mettre en œuvre pour favoriser une acceptation possible de vente par le conseil municipal.
3. Advenant le refus d'acheter de la part de la Ville de Gatineau, les autorités municipales s'obligent à soumettre au conseil municipal, sur demande de la Banque, un projet d'amendement au règlement de zonage permettant l'implantation d'un projet autre que ceux actuellement permis.

L'obligation souscrite par la Ville de Gatineau aux présentes se limite à présenter ce projet de règlement au conseil pour qu'un vote soit tenu et rien dans les présentes ne peut être interprété comme étant une obligation de voter affirmativement sur ce projet de règlement. De plus, cet engagement est conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations requises par la loi.

**ADOPTÉE.**

CE-99-119

SERVITUDE D'INALIÉNABILITÉ – LOT  
1104507 – 55, RUE SAINT-ANTOINE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat préparé par M<sup>e</sup> Paul Gagné sous le numéro de dossier 98G00330155 et concernant la cession d'une servitude d'inaliénabilité en faveur de la Ville de Gatineau à l'égard du lot 1104507, au cadastre du Québec; ce projet de contrat est conservé au dossier numéro CE-99-119 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-120

UNION DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC – DÉLÉGATION – CONGRÈS  
1999

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déléguer Son Honneur le maire, Simon Racine, Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Richard Migneault, Jean René Monette et Jean-Pierre Charette, au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu à Montréal, du 6 au 8 mai 1999, et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à leur rembourser leurs dépenses, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 20467  
Poste budgétaire 02 05 11000 311

ADOPTÉE.

CE-99-121

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 9 h 30, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

**CE-99-122**

**REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**CE-99-123**

**CONVENTION ET REQUÊTE – SERVICES  
MUNICIPAUX – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL  
– DOMAINE DU CHEVAL-BLANC**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De refuser la convention modifiée et présentée par la compagnie 3223701 Canada inc., concernant le développement domiciliaire projeté sur la partie de lot 8B, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, montrée aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 18 novembre 1998 et portant les numéros 58205 et 58206, minutes 25989S et 25990S respectivement.

De rejeter les requêtes présentées par la compagnie 3223701 Canada inc. pour procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts, à la construction de bordures, à la mise en place d'un système d'éclairage de rue et à la pose d'un revêtement asphaltique sur la rue des Calabrais, formée des lots 8B-115 et 8B-142, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

La convention et les requêtes sont conservées au dossier numéro CE-99-123 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-124

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 9 h 55, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-125

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-99-126

MANDAT – DIRECTION GÉNÉRALE –  
SERVITUDE – 476, BOULEVARD SAINT-  
RENÉ EST

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De mandater la Direction générale à négocier une entente avec le propriétaire du 444, boulevard Saint-René Est, selon les paramètres énoncés par l'agent

de gestion immobilier et concernant l'utilisation de la servitude de passage affectant l'édifice Eugène-Beaudoin.

ADOPTÉE.

CE-99-127\*

ENTENTE – DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et Joël Chéruet, directeur de la sécurité publique, en substituant les mots « nouveau directeur de police » aux mots « nouveau directeur de la sécurité publique » apparaissant dans le titre de l'article 3.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette entente préparée par le directeur des ressources humaines, le 27 janvier 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-128\*

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE DE DIRECTEUR DE POLICE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de créer le poste de directeur de police, au Service de la sécurité publique, et de modifier en conséquence l'organigramme de ce service.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de directeur de police, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction; cette autorisation est valable pour autant que le conseil accepte de créer ce poste.

ADOPTÉE.

CE-99-129\*

**CRÉATION ET NOMINATION – POSTE  
DE DIRECTEUR DES OPÉRATIONS  
INCENDIES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De créer le poste de directeur des opérations incendies, au Service de la sécurité publique, et d'y nommer Pierre Bertrand au salaire prévu selon l'échelle salariale des cadres pompiers.

Il est de plus résolu d'abolir, au Service de la sécurité publique, le poste de directeur-adjoint incendie (P-053) et de modifier en conséquence l'organigramme de ce service.

ADOPTÉE.

CE-99-130\*

**ACCEPTATION – ÉCHELLE SALARIALE –  
EMPLOYÉS CADRES POLICIERS ET  
POMPIERS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'accepter l'échelle salariale des employés cadres policiers et pompiers, préparée le 11 janvier 1999, par le Service des ressources humaines, en fonction des modifications effectuées à l'organigramme du Service de la sécurité publique.

ADOPTÉE.

CE-99-131\*

**ABOLITION – POSTE D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF – SERVICE DES  
LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'abolir le poste d'adjoint administratif (P-1563), au Service des loisirs et de la culture, et de modifier en conséquence l'organigramme de ce service.

ADOPTÉE.

CE-99-132\*

**ABOLITION DE POSTE – POSTE DE  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION I – SERVICE  
DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'abolir le poste de secrétaire de direction I, au Service des loisirs et de la culture, et d'y créer, en remplacement, celui de secrétaire de direction II.

Il est également résolu d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier en conséquence l'organigramme de ce service.

ADOPTÉE.

CE-99-133

**AFFICHAGE – POSTE DE BIBLIOTHÉ-  
CAIRE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reporter le dossier à la prochaine réunion du comité exécutif et de mandater le directeur général de déposer, à cette occasion, un rapport concernant les postes abolis et créés.

ADOPTÉE.

CE-99-134

**DÉLÉGATION – CENTRE DE FOIRE –  
INSTITUT DU TOURISME ET DE  
L'HÔTELLERIE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déléguer Son Honneur le Maire, Simon Racine, Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Richard Canuel, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Richard Migneault, Jean René Monette, Richard Côté, Jean-Pierre Charette, Yvon Boucher, Jean-Eudes Bouchard et Claude Lacasse pour visiter le centre de foire à Québec et l'institut du tourisme et de l'hôtellerie à Saint-Hyacinthe, au mois de mars prochain, et ce, dans le cadre de l'étude du projet d'un centre de foire et d'un institut du tourisme et de l'hôtellerie pour la région de l'Outaouais.

Il est de plus résolu d'habiliter le directeur des services financiers par intérim à leur rembourser leurs dépenses, conformément au règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 20464  
Poste budgétaire 02 05 11000 319

ADOPTÉE.

\* Yvon Boucher quitte son fauteuil

CE-99-135

ACHAT – PUBLICITÉ – FESTIVAL DU  
FILM DE L'OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'autoriser la publication d'un message municipal dans le programme d'activités du premier Festival du film de l'Outaouais, qui aura lieu du 12 au 18 mars 1999 et d'attribuer à cette fin une somme de 2 000 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 341.

Certificat de crédit disponible 20465

ADOPTÉE.

CE-99-136

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**



À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 10 février 1999, à 8 h 40, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, Jean Gervais, Serge L'Écuyer, Luce Bélanger, Marcel Roy, Michel Chevalier, Jean-Charles Beaudry, André Côté, Lynda Gariépy, Gilles Gibeault, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Jean Deschênes, Berthe Miron, Richard Côté et Jean-Pierre Charette

CE-99-137\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-99 –  
INSTALLATION D'APPAREILS –  
RÉDUCTION – RISQUES DE REFOU-  
LEMENT – EAUX D'ÉGOUT

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 1001-99 obligeant l'installation d'appareils ou d'équipements destinés à réduire les risques de refoulement des eaux d'égout; ce règlement a plus particulièrement pour but :

1. D'obliger le propriétaire d'un immeuble situé en bordure de la rue du Genévrier à y installer et à maintenir en bon état de fonctionnement un appareil ou équipement destiné à réduire les risques de refoulement des eaux d'égout ou les conséquences d'un tel refoulement.
2. D'accorder au propriétaire d'un immeuble déjà érigé une subvention maximale de 3 000 \$ et un délai de 180 jours à compter de l'entrée en vigueur du règlement pour se conformer à cette obligation.
3. De fixer des normes pour les équipements et leur installation.
4. De prévoir des pénalités pour toute infraction au règlement.

**ADOPTÉE.**

CE-99-138\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-99 –  
EMPRUNT DE 103 000 \$ – FEUX DE  
CIRCULATION – INTERSECTION –  
BOULEVARD MALONEY EST ET RUE  
DES SABLES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 1002-99 autorisant un emprunt et une dépense de 103 000 \$ pour installer des feux de circulation à l'intersection du boulevard Maloney Est et de la rue des Sables.

D'autoriser le trésorier, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-139\*

**AUTORISATION – MESURES PRIORI-  
TAIRES – AUTOBUS – BOULEVARD  
GRÉBER**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité de la gestion du territoire de proposer au conseil :**

D'autoriser la Société de transport de l'Outaouais à poursuivre toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser les mesures prioritaires pour les autobus empruntant le boulevard Gréber, comme recommandé dans le rapport numéro 00855-306, préparé par la firme Roche-Deluc inc. et daté du mois de novembre 1998, en y ajoutant toutefois la synchronisation des feux de circulation sur le tronçon allant du boulevard de la Gappe au boulevard La Vérendrye Ouest, et sous réserve de l'approbation par la Ville des documents finaux d'appel d'offres pour ce projet.

De demander au ministère des Transports du Québec d'accorder à la Société de transport de l'Outaouais le montant maximum des subventions disponibles pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE.

CE-99-140

COLLECTE – ARBRES DE NOËL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt de la note, du 26 janvier 1999, du directeur des services techniques, concernant la collecte des arbres de Noël effectuée par l'entrepreneur mandaté par la Communauté urbaine de l'Outaouais; cette note et la documentation s'y rattachant sont conservées au dossier numéro CE-99-140 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-141

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 15 janvier 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-141 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-142

ACCEPTATION – VIREMENT BUDGÉ-  
TAIRE NUMÉRO 205-99

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le virement budgétaire numéro 205-99 et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 205-99**

02 05 11000 Législation

311 Congrès

10 000 \$

02 52 39000 Aéroport

928 Quote-part déficit

(10 000 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-99-143

AUTORISATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le projet d'émission d'obligations de 3 725 000 \$, daté du 30 mars 1999, plus amplement détaillé aux annexes 1 et 2 jointes à la note, du 3 février 1999, du chef comptable, aux Services financiers et conservée au dossier numéro CE-99-143 des archives municipales.

D'autoriser les Services financiers à entreprendre les procédures nécessaires pour réaliser cette émission d'obligations à la date susmentionnée.

ADOPTÉE.

CE-99-144

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
REEMPLACEMENT D'IMPRIMANTES  
LASER

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la seule soumission reçue, au prix de 22 843,97 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Microrama Mnémotics Itée, ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour l'achat des imprimantes et accessoires mentionnés ci-dessous, prévus au projet 99-30-03; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-144 des archives municipales, à savoir :

- 1 imprimante HP 8100 DN;
- 1 Laser Jet E10 Disk Drive C 2985 B;
- 7 imprimantes HP 4000 TN;
- 7 HP Duplex Assembly C4123AI.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'acquisition de ces imprimantes et accessoires, une somme de 22 843,97 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20665

ADOPTÉE.

CE-99-145

ACHAT – IMPRIMANTES – TYPE HP  
LASER 1100

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Microrama Mnémotics Itée, ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 3 278,21 \$ taxes incluses, cinq imprimantes de type HP Laser 1100, comme prévu au projet 99-30-03.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ces imprimantes, une somme de 3 278,21 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20668

ADOPTÉE.

CE-99-146

ACHAT – CAMÉRA – SERVICE  
D'URBANISME

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Microrama Mnémotics Itée, ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 2 012,80 \$ taxes incluses, une caméra Sony MVC-FD91 avec accessoires, destinée au Service d'urbanisme et prévue au projet 99-60-02.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de cette caméra, une somme de 2 012,80 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE.

CE-99-147

VERSEMENT – SUBVENTIONS – ORGANISMES SPORTIFS ET CLUBS D'ÂGE D'OR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accorder aux clubs et organismes mentionnés ci-dessous les subventions apparaissant en regard de chacun d'eux; il est entendu que ces clubs et organismes doivent se conformer aux exigences des politiques numéros C-6, O-1 et O-2.

**ORGANISME SPORTIF**

**SUBVENTION**

Club Aquatique de Gatineau inc. - fonctionnement	8 000 \$
Club Les Fées d'eau	600 \$
Association Ringuette Gatineau-Hull	4 000 \$
Associations de baseball	22 350 \$
Association soccer-Gatineau	14 208 \$

**CLUBS D'ÂGE D'OR**

Club des aînés de Saint-René	1 000 \$
Le club d'âge d'or de Templeton inc.	1 000 \$
Âge d'or de Ste-Maria-Goretti de Gatineau inc.	1 000 \$
Club Âge d'or de Limbour	1 000 \$
Les amis et les amies de Saint-François de Sales inc. - centre de jour	
- fonctionnement	1 000 \$
- chauffage - électricité	1 500 \$
L'Escale Saint-Rosaire	1 000 \$
Centre des aînés de Riviera inc.	1 000 \$
Club 50 Le Baron	1 000 \$
English Friendship Club of Gatineau	1 000 \$

**Centre de jeunes**

Adojeune inc. - point de service Notre-Dame	3 500 \$
Gala Méritas	1 000 \$

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à verser ces sommes en conformité avec la procédure municipale S-3 et sur présentation, en temps opportun, des réquisitions de paiement préparées par la directrice des loisirs et de la culture.

Certificat de crédit disponible 20079

Postes budgétaires 02 65 71015 919, 02 65 73020 919, 02 65 75000 919  
et 02 65 75010 919

ADOPTÉE.

**CE-99-148**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 3 février 1999, à 8 h 30, avec une modification à la page CE-6644 pour lire la résolution numéro CE-99-114, au lieu de CE-98-114.

ADOPTÉE.

**CE-99-149\***

**PROTOCOLE D'ENTENTE – RÉSEAU  
D'ENTRAIDE EN MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 1998, le ministre de la Sécurité publique, le ministre des Affaires municipales et l'Association des ingénieurs municipaux du Québec ont conclu un protocole d'entente ayant pour objet de définir les paramètres de collaboration entre eux relativement à la gestion des mesures d'urgence, auprès de municipalités sinistrées qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face aux effets d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce protocole, les ministres s'engagent suivant leur juridiction respective à rembourser une municipalité sinistrée pour les frais encourus suite à l'utilisation des services d'un ou de plusieurs ingénieurs membres de l'association lorsque le gouvernement du Québec adopte un programme d'aide financière qui vise une zone sinistrée;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des municipalités du Québec de s'entraider en cas de sinistre et que, à titre d'employeur d'un des membres de l'association, ce comité est d'avis qu'il y a lieu d'adopter les mesures nécessaires, favorisant l'application du protocole d'entente relatif à la contribution des ingénieurs membres de l'association, pour offrir une aide professionnelle à une administration municipale en situation d'urgence;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'autoriser Guy Boudreau et Roland Morin, ingénieurs, membres de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, à s'inscrire à la liste des

membres intéressés à participer à la contribution des ingénieurs, en vue d'offrir une aide professionnelle à une administration municipale en situation d'urgence, conformément au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre des Affaires municipales et l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, le 22 septembre 1998.

Il est entendu que sur l'autorisation de leur supérieur immédiat, Guy Boudreau et Roland Morin seront mis à la disposition du ministre de la Sécurité publique et du ministre des Affaires municipales, à l'intérieur de leurs champs de compétence, pour apporter l'aide à une municipalité sinistrée, conformément aux paramètres prévus au protocole, le tout, conditionnellement à l'adoption par le gouvernement du Québec d'un programme d'aide financière visant la zone sinistrée où les services sont requis.

ADOPTÉE.

CE-99-150

ACQUISITION DE TERRAINS –  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir du ministère des Transports du Québec, à titre gratuit, les parties des lots 2B, 6C ou 6C-24 et 8D, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et montrées aux plans du ministère des Transports du Québec mentionnés ci-dessous; il est entendu que ces acquisitions devront respecter les modalités spécifiées aux lettres du Ministère du 15 décembre 1998 ainsi que du 7 et 11 janvier 1999, à savoir :

<u>LOT</u>	<u>PLAN</u>	<u>SUPERFICIE</u> (pieds carrés)
2B	EX-75-552-190, feuillet 5A/21 – du 27 février 1980	6 100
6C ou 6C-24	8328-51	10 120
8D	182-72-2298 – référence au plan 199/1-P« X »	2 050

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer les ententes de consentement en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Les susdits plans et lettres sont conservés au dossier numéro CE-99-150 des archives municipales.



Certificat de crédit disponible 20301

ADOPTÉE.

CE-99-151

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– MICHEL JOANETTE ET MONIQUE  
LAFONTAINE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite en garantie intentée contre la Ville de Gatineau par Michel Joanette et Monique Lafontaine, devant la Cour supérieure du district judiciaire de Hull et portant le numéro 550-17-000089-977 et concernant une action en dommages pour vices cachés.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers par intérim à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 450 \$ incluant capital, intérêts et frais, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 20304  
Poste budgétaire 05 26 115

ADOPTÉE.

CE-99-152

DÉLÉGATION – VINS ET FROMAGES –  
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'autoriser Son Honneur le maire, Richard Canuel, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Jean René Monette, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher, à assister à la soirée « Vins et fromages », organisée dans le cadre de la troisième édition de la campagne de financement du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Outaouais et qui aura lieu au centre communautaire du Père Arthur Guertin, à Hull, le samedi 13 mars 1999.

Il est également résolu de réserver à cette fin une somme de 280 \$ et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à rembourser leurs dépenses, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 20471  
Poste budgétaire 02 05 11000 312

ADOPTÉE.

CE-99-153

ÉCOLE DE L'ESCALADE – DEMANDE DE  
SUBVENTION – ACHAT – PANIER DE  
BASKET-BALL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De retirer de l'ordre du jour et de transmettre au responsable des parcs et espaces verts, aux Services techniques, la demande des Amis de l'école de l'Escalade concernant l'achat et l'installation de deux paniers de basket-ball avec les supports dans la cour de cette école.

ADOPTÉE.

CE-99-154

UNION DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC – DÉLÉGATION – CONGRÈS  
1999

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déléguer Son Honneur le maire, Simon Racine, Jean Deschênes, Jacques Forget, Richard Migneault et Jean René Monette au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu au palais des congrès de Montréal, du 6 au 8 mai 1999 et de réserver à cette fin une somme de 9 600 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 311.

De désigner Thérèse Cyr pour agir à titre de substitut advenant que l'un des délégués ne puisse assister au congrès.

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à leur rembourser leurs dépenses, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

De rescinder à toute fin que de droit la résolution numéro CE-99-120, adoptée le 3 février 1999.

Certificat de crédit disponible 20470

ADOPTÉE.

CE-99-155

PARTICIPATION – JOURNÉE  
AGROENVIRONNEMENT

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'autoriser Jean Deschênes à participer à la Journée agroenvironnement qui aura lieu au centre communautaire de Buckingham, le mardi 16 février 1999, et de réserver à cette fin une somme de 50 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 319.

D'habiliter le directeur des services financiers par intérim à lui rembourser ses dépenses, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 20472

ADOPTÉE.

CE-99-156

RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**À 9 h 24, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-157

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-158\*

ACCEPTATION – ANNEXE « A » -  
POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS  
CADRES

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres, formé en vertu de la résolution numéro C-97-09-577, s'est réuni le 28 janvier 1999 afin d'analyser les nouveaux postes créés dans le cadre de la réorganisation des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter la nouvelle annexe « A » de la politique salariale des employés cadres, précisant la classification de chacune des fonctions cadres et préparée par le Service des ressources humaines, le 1<sup>er</sup> février 1999.

Certificat de crédit disponible 19866

ADOPTÉE.

\* Yvon Boucher quitte son fauteuil.

CE-99-159

AFFICHAGE – POSTE DE BIBLIOTHÉ-  
CAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de bibliothécaire - responsable du service au public, au Service des loisirs et de la culture, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

\* Yvon Boucher reprend son fauteuil.

CE-99-160

CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE INC.  
- DEMANDE D'APPUI - PAIEMENT DU  
LOYER

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De transmettre à la directrice des loisirs et de la culture, pour analyse et rapport, la lettre, du 25 janvier 1999, du Centre d'entraide La Destinée inc., recherchant la gracieuseté de leur loyer au centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf pour les mois de janvier, février et mars 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-161

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 17 février 1999, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, Serge L'Écuyer, Mario Lebeau, Marcel Roy, Jean-Marc Sabourin, Lynda Gariépy, Pierre Saumure, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Voyer, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

CE-99-162

CONVENTION ET REQUÊTES –  
SERVICES MUNICIPAUX – ENSEMBLE  
RÉSIDENTIEL – DOMAINE DU CHEVAL-  
BLANC – PHASES 3.3 ET 4.1.1

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'accepter la convention à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc., concernant le développement domiciliaire projeté sur les lots 8B-116 à 8B-140 et 8B-143 à 8B-167, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, montrés aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 18 novembre 1998 et portant les numéros de minutes et dossiers suivants :

<u>Numéro de minute</u>	<u>Numéro de dossier</u>
25989 S	58205
25990 S	58206

2. De ratifier les requêtes présentées par la compagnie 3223701 Canada inc. pour procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts, à la construction de bordures, à la mise en place d'un système d'éclairage de rue et à la pose d'un revêtement asphaltique sur la rue des Calabrais, formée des lots 8B-115 et 8B-142, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; il est entendu que ces requêtes comprennent également la construction de la fondation de cette rue.

3. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 2, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
4. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement du Québec.
5. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir la rue mentionnée à l'article 2 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
6. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit aussi payée par cette compagnie.
7. D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par cette compagnie.
8. D'exiger que la compagnie 3223701 Canada inc. cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue visée par la présente ainsi que le passage pour piétons formé du lot 8B-127, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
9. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat relatif à l'obtention de servitudes, à l'achat de la rue et du passage pour piétons faisant l'objet de la présente.

La convention, les plans et les requêtes mentionnés aux articles 1 et 2 sont conservés au dossier numéro CE-99-162 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-163**

**MANDATS – EXPERTS-CONSEILS –  
CENTRE COMMUNAUTAIRE LE BARON**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le responsable des édifices et de l'électricité, aux Services techniques, à retenir les services des firmes mentionnées ci-dessous pour procéder à la préparation des plans et cahier des charges nécessaires à la construction du nouveau centre communautaire Le Baron, à savoir :

- Les Architectes Carrier Savard - préparation des plans et cahier des charges - architecture
- R. Desmarais et associés – préparation des plans et cahier des charges – mécanique et électricité
- SBA, Sauvé, Boucher et associés – préparation des plans et cahier des charges - structure d'acier

D'accorder à la réalisation de ces mandats une somme totale de 40 000 \$ taxes incluses et devant provenir du poste budgétaire numéro 02 50 72100 729.

D'accepter le virement budgétaire numéro 208-99 et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 208-99**

02 50 72100 Centres communautaires

729 Immobilisations – autres bâtisses	40 000 \$
---------------------------------------	-----------

02 85 95000 Contribution au FDI

931 Dépenses en immobilisations	(40 000 \$)
---------------------------------	-------------

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 19397

ADOPTÉE.

**CE-99-164**

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
REPLACEMENT – CONDUITE  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUES  
GLAUDE, VINCENT-LEGRIS ET DE NICE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de la résolution numéro CE-98-876, a accepté la soumission présentée par la compagnie Les constructions CJRB inc. pour procéder au remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Glaude, Vincent-Legriss, de Rouen, de Grenoble et de Nice;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'exécution des travaux d'égout prévus sur la rue Vincent-Legriss, l'entrepreneur a constaté que la conduite d'aqueduc était située au-dessus de la conduite d'égout;



CONSIDÉRANT QUE pour remplacer ce tuyau d'égout, l'entrepreneur doit enlever la conduite d'aqueduc existante et en construire une nouvelle selon les règles de l'art;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la conduite d'aqueduc ne peut être effectué sans recourir à un appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De soustraire du contrat de la compagnie Les constructions CJRB inc. les travaux de remplacement de la conduite d'égout située sur la rue Vincent-Legris, à l'exception des travaux exécutés à ce jour.

D'accepter les travaux supplémentaires s'élevant à 92 277,64 \$, réalisés par la susdite firme dans le cadre du remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Glaude, Vincent-Legris et de Nice et plus amplement décrits à la note, du 27 janvier 1999, de François Bélanger, ingénieur, aux Services techniques et conservée au dossier numéro CE-99-164 des archives municipales.

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à verser la somme de 56 786,83 \$ taxes incluses, à la firme susmentionnée, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 19386  
Règlement numéro 963-97

ADOPTÉE.

CE-99-165

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-165 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 1<sup>er</sup> février 1999;
- b) listes des commandes entrées du 19 janvier au 1<sup>er</sup> février 1999;

- c) journaux des autorisations de paiement du 19 janvier au 1<sup>er</sup> février 1999;
- d) journaux des divergences du 19 janvier au 1<sup>er</sup> février 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-166

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
AMÉNAGEMENT – UNITÉ DE SECOURS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 48 853 42 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et croquis ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Maxi-Métal (1983) inc., ayant son établissement de commerce à Saint-George, Québec, pour la modification et l'aménagement de l'unité de secours numéro 308 en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges, ainsi que selon les croquis portant le numéro de projet 97-335, pages 1 à 6; cette soumission et ces croquis sont conservés au dossier numéro CE-99-166 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19399  
Poste budgétaire 02 50 83110 740

ADOPTÉE.

CE-99-167

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ENTRETIEN – SYSTÈMES DE  
RADIOCOMMUNICATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au prix annuel indiqué ci-dessous, taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Elyps solutions de répartition inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour l'entretien des systèmes de radiocommunications de la Ville de Gatineau pour une période de 3 ans débutant le 1<sup>er</sup> mars 1999, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés audit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-167 des archives municipales, à savoir :

1<sup>ère</sup> année : 64 879,89 \$  
2<sup>e</sup> année : 64 879,89 \$  
3<sup>e</sup> année : 64 879,89 \$

Certificat de crédit disponible 20673  
Poste budgétaire 02 30 13080 552

ADOPTÉE.

**CE-99-168**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
LAMPES HAUTE PRESSION SODIUM**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Marchand électrique cie ltée, ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour la fourniture des lampes haute pression sodium et cellule photo-électrique mentionnées ci-dessous, au prix unitaire apparaissant en regard de chacune d'elles, taxes en sus, à savoir :

<b><u>Type de lampe</u></b>	<b><u>Prix unitaire</u></b>
Lampe de 100 watts H.P.S. de 9 500 lumens initial avec vitre claire et culot golliath	8,75 \$
Lampe de 150 watts H.P.S. de 15 000 lumens initial avec vitre claire et culot golliath	8,75 \$
Lampe de 250 watts H.P.S. de 28 000 lumens initial avec vitre claire et culot golliath	8,75 \$
Lampe de 400 watts H.P.S. de 40 000 lumens initial avec vitre claire et culot golliath	8,75 \$
Cellule photo-électrique à 120 volts, 1000 watts (twist Lock) avec délais de 30 secondes (tel que numéro BF120 de la compagnie Area Lighting)	5,10 \$

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-168 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-169**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
CAMPAGNE DE PROMOTION –**

**FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE  
GATINEAU 1999**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du comité exécutif :**

D'accepter la soumission, au prix de 60 014,29 \$ taxe incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et ayant obtenu le meilleur pointage selon le tableau du système de pondération et d'évaluation des offres approuvé en vertu de la résolution numéro C-99-41, et déposée par la compagnie Publicom, ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour réaliser la campagne de promotion du Festival de montgolfières de Gatineau 1999; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-169 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20674  
Poste budgétaire 02 40 19030 419

ADOPTÉE.

CE-99-170

ACCEPTATION - SOUMISSION -  
ENTRETIEN - IMPRIMANTES LASER

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Pro centre informatique inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour effectuer, au prix unitaire de 0,0185 \$ la page imprimée taxes en sus, l'entretien et la réparation des imprimantes laser incluant le remplacement des cartouches d'encre, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-170 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20677  
Poste budgétaire 02 30 13085 550

ADOPTÉE.

CE-99-171

ACCEPTATION - SOUMISSIONS -  
ACQUISITION - VÉHICULES  
AUTOMOBILES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

## **APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour la fourniture de véhicules automobiles mentionnés ci-après , au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, à savoir :

### **CARLE & WALLINGFORD FORD MERCURY INC.**

#### **Annexe A**

**Prix taxes  
en sus**

Sept voitures de patrouilles, usage policier, American Standard, Crown Victoria 1999, au prix unitaire de 27 695 \$.

193 865 \$

#### **Annexe B**

Une voiture American Standard, usage policier, Crown Victoria 1999.

27 466 \$

#### **Annexe F**

Une fourgonnette  $\frac{3}{4}$  de tonne Ford E-250 1999, modèle allongé, de type cargo, 2 places.

27 898 \$

#### **Annexe G**

Un camion  $\frac{3}{4}$  de tonne Ford F-350 1999, 4 roues motrices, incluant les options 21, 22 et 23, soit, l'équipement à neige monté, la doublure de caisse et l'air climatisé.

35 740 \$

### **MONT-BLEU FORD INC.**

#### **Annexe D**

Une mini-fourgonnette Ford Windstar Cargo 1999

21 391 \$

#### **Annexe H**

Un camion multiplaces cabine et châssis Ford F-450 1999, à 4 roues motrices.

38 413 \$

## DU PORTAGE LINCOLN MERCURY

### Annexe E

Un mini-fourgon Ford Windstar LX 1999, 7 passagers. 24 401 \$

Ces soumissions sont conservés au dossier numéro CE-99-171 des archives municipales.

2. De rejeter la seule soumission reçue pour l'achat de quatre voitures intermédiaires – usage policier et déposée par la compagnie Mont-Bleu Ford inc., car elle n'est pas conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres quant à la catégorie de véhicule et de mandater la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, pour retourner en soumission.
3. D'emprunter du fonds de roulement une somme de 90 712 \$ taxes en sus, remboursable sur une période de cinq ans, pour l'achat des véhicules mentionnés aux annexes E, F et H.

Certificats de crédit disponibles 20675 et 20676  
Postes budgétaires 02 45 21400 740, 02 50 83220 740 et 02 50 83235 740

ADOPTÉE.

### CE-99-172

### ACHAT – AMEUBLEMENT – SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Le Spécialiste du bureau Fredal inc., ayant son établissement de commerce, à Gatineau, au prix de 3 425,44 \$ taxes incluses, six chaises pour la salle de conférence et une chaise de secrétaire tous destinées au Service de la sécurité publique et comme prévu au projet 98-45-06.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat des susdites chaises, une somme de 3 425,44 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20670

ADOPTÉE.

**CE-99-173**

**ACHAT – REFROIDISSEUR – ARÉNA  
BARIBEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Cimco Ltée, ayant son établissement de commerce à Nepean, Ontario, au prix de 16 695,87 \$ taxes incluses et comprenant l'installation, un refroidisseur pour l'aréna Baribeau, comme prévu au projet 99-50-11.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat et l'installation de ce refroidisseur, une somme de 16 695,87 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 19398

ADOPTÉE.

**CE-99-174\***

**VERSEMENT – SUBVENTIONS –  
ENTRETIEN MÉNAGER – CHALETS ET  
CENTRES COMMUNAUTAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accorder aux organismes mentionnés ci-après les subventions indiquées en regard de chacun d'eux pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments municipaux suivants :

<b><u>ENDROIT</u></b>	<b><u>ORGANISME</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
Centre communautaire Le Baron	Corps de cadets 2920-Gatineau	2 200 \$
Centre communautaire Saint-Gérard	Corporation du centre communautaire Saint- Gérard	800 \$
Centre communautaire Saint-Richard	Le Relais des jeunes Gatinois	800 \$
Pavillon Sanscartier	Association de baseball amateur de Gatineau	1 720 \$
Pavillon Pierre-	Association de baseball	300 \$

Lafontaine	amateur Des Draveurs	
Centre communautaire de Touraine	Adojeune inc. Les Tapageurs	1 300 \$ 700 \$
Centre SA.GA.	SA.GA.	400 \$
Pavillon de l'Oiseau-Bleu	Association de baseball amateur Des Draveurs	150 \$
Chalet de la Riviera	Club de tennis de Gatineau	175 \$
Parc Saint-René	Ligue de balle Les Vétérans	110 \$
Parc du Coteau	Club Le Chaudière inc.	175 \$
Parc Laleri	La Pointe aux jeunes inc.	150 \$
Chalet du parc Raymond-Madore	Association communautaire des Jardins de la Blanche	150 \$
Chalet du parc Héту	Club des Aînés de Saint-René	50 \$
Chalet du parc Ernest-Gaboury	Association Soccer-Gatineau	175 \$
Chalet Saint-Rosaire	La Pointe aux jeunes inc.	100 \$

D'autoriser le trésorier ou le directeur des services financiers par intérim à verser les subventions précitées en deux versements égaux pour toute aide financière de 500 \$ et plus, sur présentation de réquisitions de paiement préparées par la directrice des loisirs et de la culture.

Certificat de crédit disponible 20317  
Postes budgétaires 02 50 75101 919 et 02 50 72100 919

ADOPTÉE.

**CE-99-175**

**AUTORISATION – TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT – PROMENADE DES  
DRAVEURS – RUE JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**



D'accepter la demande d'autorisation déposée par le Service d'urbanisme, relativement à l'aménagement de la voie d'accès aux aires de stationnement et de récréation de la phase 1A de la promenade des Draveurs, située entre les 137 et 146, rue Jacques-Cartier, Gatineau, le tout comme illustré au plan numéro G98-009-01 feuillet 1 de 1 intitulé « Promenade des Draveurs – aire de récréation – services et stationnement projetés », préparé par Maurice Lemire, ingénieur, au mois de juillet 1998, révisé le 2 décembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-99-175 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-176

PLAN D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
AGRANDISSEMENT – POSTE  
D'ESSENCE ULTRAMAR – BOULEVARD  
GRÉBER

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du dépanneur du poste d'essence situé au 320, boulevard Gréber, Gatineau, se composant des documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-176 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de projet 24692 - 320, boulevard Gréber, Gatineau, préparé par Ultramar, le 4 mars 1996 et comprenant la dernière révision du 7 janvier 1999;
- plan portant le numéro de projet 24692 - élévations de marquise – 320, boulevard Gréber, Gatineau, préparé par Ultramar, au mois d'août 1996 et comprenant la dernière révision du 7 janvier 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-177

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 10 février 1999, à 8 h 40.

ADOPTÉE.

**CE-99-178**

**ACCEPTATION – BAIL – BANQUE DE  
NOUVELLE-ÉCOSSE – ÉDIFICE PIERRE-  
PAPIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De louer à la Banque de Nouvelle-Écosse, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 1999 au 28 février 2009, un local d'une superficie approximative de 4 050 pieds carrés, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, aux prix et conditions stipulés à l'annexe au bail, préparée par John T. Sullivan, représentant du locataire.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, l'annexe au bail portant pour identification les initiales de l'agent de gestion immobilière, inscrites le 10 février 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-178 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-179**

**RÈGLEMENT HORS COUR –  
EXPROPRIATION – PARC DE LA BAIE –  
DOSSIER – GUY CHRÉTIEN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le règlement hors cour au montant de 16 847,30 \$ incluant capital, intérêts, frais d'experts et frais judiciaires, relativement à l'acquisition par expropriation du lot 1505831, au cadastre du Québec, d'une superficie de 555,8 mètres carrés et propriété de Guy Chrétien.

De mandater le directeur des services financiers par intérim, à verser le solde dû, au montant de 9 567,30 \$, au notaire en fidéicomis qui sera chargé de la rédaction de l'acte de quittance finale, afin qu'il le remette au procureur des expropriés pour fins de répartition.

D'autoriser l'agent de gestion immobilière, à la Direction générale à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, tous les documents nécessaires à ce règlement hors cour.

Certificat de crédit disponible 20308  
Poste budgétaire 05 25 110

ADOPTÉE.

CE-99-180

PAIEMENT – INDEMNITÉS  
D'EXPROPRIATION – PARC DES  
GRANDS-RAVINS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général:**

D'autoriser, dans le cadre du paiement de l'indemnité d'expropriation pour le dossier du parc des Grands-Ravins, le directeur des services financiers par intérim à verser, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes mentionnées ci-dessous aux compagnies 170 844 Canada inc., 131 359 Canada inc. et 132 750 Canada inc., à savoir :

- indemnités additionnelles de 145 070 \$ en plus des intérêts calculés à partir du 26 juin 1996 ;
- somme de 16 000 \$ en plus des intérêts calculés à partir du 18 septembre 1998.

Certificat de crédit disponible 20309  
Poste budgétaire 05 25 110

ADOPTÉE.

CE-99-181

OBTENTION – SERVITUDE – LOT  
1253575 – CADASTRE DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'obtenir de la Société en commandite terre Madore ou de ses ayants droit, au prix de 1 500 \$ taxes en sus, une servitude d'égout permanente sur la partie au lot 1253575, au cadastre du Québec, d'une superficie de 662,4 mètres carrés ainsi qu'une servitude temporaire de 1 039 mètres carrés, toutes deux décrites à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 5 février 1999, sous le numéro 3173 de ses minutes, dossier 98-001.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-182\*

NOMINATION – REPRÉSENTANT DE LA  
VILLE – CEDEC DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De désigner Mario Lebeau ou Léo De La Chevrotière, au développement économique, pour représenter la Ville de Gatineau au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Gatineau.

De rescinder à toute fin que de droit la résolution numéro C-98-56, adoptée le 9 février 1998 et concernant également la représentation de la Ville au sein de cet organisme.

ADOPTÉE.

CE-99-183\*

ABOLITION – DIVERS POSTES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'abolir les huit postes indiqués ci-dessous et de modifier, en conséquence, les organigrammes des services concernés.

- |   |  |
|---|--|
| 1. Greffier-audiencier-adjoint (P-1654)       | Cour municipale                          |
| 2. Adjoint administratif (P-066)              | Services techniques                      |
| 3. Contremaître aux espaces verts (P-087)     | Services techniques                      |
| 4. Inspecteur (P-242)                         | Service d'urbanisme                      |
| 5. Commis II (P-226)                          | Service de la sécurité publique          |
| 6. Agent de développement économique. (P-912) | Commissariat au développement économique |

7. Responsable du lac Beauchamp (P-1921) Loisirs et culture

8. Responsable des événements spéciaux (P-1920) Service des communications

ADOPTÉE.

CE-99-184

**AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS –  
DACTYLO III – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de commis-dactylo III, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-185

**AFFICHAGE – POSTE DE PRÉPOSÉ AUX  
COMMUNICATIONS – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de préposé aux communications, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-186

AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE  
DE DIRECTION II – SERVICE DES  
LOISIRS ET DE LA CULTURE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire de direction II, au Service des loisirs et de la culture, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-187

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER –  
NATHALIE HÉTU –

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître à Nathalie Héту, le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-99-188\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
PARTICIPATION – TOURNOI DE BALLE–  
SYNDICAT DES COLS BLEUS DE  
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder une subvention de 1 500 \$ au Syndicat des cols bleus de Gatineau pour couvrir les coûts d'hébergement des membres de leur équipe devant participer au tournoi intermunicipal de balle donnée qui aura lieu à Lachute, Québec et dont les profits seront versés à des organismes sans but lucratif.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à verser cette aide financière dans le meilleur délai possible et en un seul versement.

ADOPTÉE.

CE-99-189

AUTORISATION – FRAIS DE  
REPRÉSENTATION

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'autoriser Yvon Boucher à participer à un souper-conférence qui aura lieu dans le cadre du projet d'étude d'un parc floral et d'accorder à cette fin une somme de 40 \$ pour payer ses frais de représentation.

Certificat de crédit disponible 20469  
Poste budgétaire 02 05 11000 312

ADOPTÉE.

CE-99-190\*

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT –  
ANDRÉ DESMARAIS – AÉROPORT DE  
GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'emploi liant André Desmarais et la Corporation de l'aéroport de Gatineau a pris fin le 31 décembre 1998;

CONSIDÉRANT QUE le rendement d'André Desmarais, à titre de directeur de l'aéroport de Gatineau, s'avère très satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'aéroport de Gatineau, par sa résolution numéro B-98-559, a accepté de renouveler, sur une base mensuelle, le contrat d'emploi d'André Desmarais aux mêmes conditions que le contrat signé le 15 décembre 1992;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter la recommandation de la Corporation de l'aéroport de Gatineau concernant le renouvellement, sur une base mensuelle, du contrat de service d'André Desmarais, à titre de directeur de l'aéroport, le tout selon les termes et conditions du contrat signé le 15 décembre 1992.

Il est entendu qu'à la suite d'une négociation entre la Corporation de l'aéroport de Gatineau et André Desmarais, ce dernier pourra effectuer un nombre inférieur à 35 heures par semaine et le salaire ainsi que les bénéfices résultant de cette entente devront être révisés.

ADOPTÉE.

CE-99-191

RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

\* À 10 h 06, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel et Jean René Monette forment toujours quorum.

CE-99-192

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

\* Yvon Boucher reprend son fauteuil.

CE-99-193

ACCEPTATION – SOUMISSIONS –  
DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE –  
SECTEUR 1

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**



D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposées par la compagnie B.R.V. excavation, ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour la location d'une niveleuse avec opérateur au taux horaire de 70 \$, ainsi que par la compagnie 2991209 Canada inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour la location d'un camion épandeur 6 roues avec opérateur, au taux horaire de 60 \$, le tout pour effectuer des travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants sur les chemins ruraux situés dans le secteur 1, en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission et le plan numéro G99-007-01 préparé au mois de février 1999 et montrant le susdit secteur, sont conservés au dossier numéro CE-99-193 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à faire effectuer ces travaux de déneigement et d'épandage jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 33340 521.

Certificat de crédit disponible 20683

ADOPTÉE.

CE-99-194

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE –  
SECTEUR 2

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la seule soumission reçue et conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, déposée par la compagnie B.R.V. excavation, ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour la location d'un camion épandeur 10 roues avec opérateur, au taux horaire de 65 \$ pour effectuer des travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants sur les chemins ruraux situés dans le secteur 2, en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission et le plan numéro G99-007-01, préparé au mois de février 1999 et montrant le susdit secteur, sont conservés au dossier numéro CE-99-194 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à faire effectuer ces travaux de déneigement et d'épandage jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 33340 521.

Certificat de crédit disponible 20684

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la seule soumission reçue et conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie M.J.A. entreprises ltée, ayant son établissement de commerce à Val-des-Monts, Québec, pour la location d'une niveleuse avec opérateur au taux horaire de 70 \$ et pour la location d'un camion épandeur d'une tonne avec opérateur au taux horaire de 45 \$ pour effectuer des travaux de déneigement pour l'ensemble du secteur 3, et pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs et de fondants dans les deux côtes du secteur 3 en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission et le plan numéro G99-007-01, préparé au mois de février 1999 et montrant le susdit secteur sont conservés au dossier numéro CE-99-195 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à faire effectuer ces travaux de déneigement et d'épandage jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 33340 521.

Certificat de crédit disponible 20005

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie 144778 Canada inc. (Frères Robinson Brothers), ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour la location d'un camion épandeur 10 roues avec opérateur, au taux horaire de 55 \$ pour effectuer des travaux d'épandage d'abrasifs et de fondants sur les chemins ruraux situés dans les secteurs 3 et 4, en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission et le plan numéro G99-007-01, préparé au mois de février 1999 et montrant les susdits secteurs sont conservés au dossier numéro CE-99-196 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à faire effectuer ces travaux d'épandage jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 33340 521.

Certificat de crédit disponible 20006

ADOPTÉE.

CE-99-197

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
DÉNEIGEMENT – SECTEUR 4

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la seule soumission reçue et conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie J.L. Parenteau location enr., ayant son établissement de commerce à Masson, Québec, pour la location d'une niveleuse avec opérateur, au taux horaire de 70 \$, pour effectuer des travaux de déneigement sur les chemins ruraux situés dans le secteur 4, en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission et le plan numéro G99-007-01, préparé au mois de février 1999 et montrant le susdit secteur sont conservés au dossier numéro CE-99-197 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à faire effectuer ces travaux de déneigement jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 33340 521.

Certificat de crédit disponible 20681

ADOPTÉE.

CE-99-198

IMPLANTATION – SYSTÈME  
TÉLÉPHONIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'inscrire, à l'ordre du jour de la prochaine réunion de ce comité, le rapport du directeur de l'informatique concernant l'implantation du nouveau système téléphonique.

ADOPTÉE.

CE-99-199

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

**ADOPTÉE.**

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 24 février 1999, à 8 h 34, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Claude Doucet, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Serge L'Écuyer, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Jean-Yves Massé, François Bélanger, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marc Pageau, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS :** Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**INVITÉS :** Marcel Primeau, président et Gilles Gélinas, directeur général du CLSC et du CHSLD de Gatineau

CE-99-200\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 573-1-99 –  
EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE DE  
92 000 \$ – TRAVAUX – PARTIE DU  
BOULEVARD DE L'HÔPITAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 573-1-99 modifiant le règlement numéro 573-89, dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 92 000 \$ pour terminer l'installation du système d'éclairage de rue, la construction d'une bordure et d'un trottoir ainsi que la pose d'une couche d'asphalte d'usure sur le tronçon du boulevard de l'Hôpital, compris entre la rue de l'Oasis et le boulevard du Mont-Royal.

D'autoriser le trésorier ou le directeur des services financiers par intérim, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-201\*

VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE  
COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE  
GATINEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accorder à la Corporation du centre des Aînés de Gatineau inc. une subvention de 70 150 \$, pour effectuer des travaux de rénovation à leur centre situé au 89, rue Maple, Gatineau en conformité avec le cahier des charges et le plan numéro 1211-98-A, préparés par la firme Les architectes Carrier Savard et conservés au dossier numéro CE-98-1205 des archives municipales.

D'accepter le virement budgétaire numéro 211-99 et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

## VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 211-99

### 02 50 72100 Centres communautaires

919 Subventions – autres	70 150 \$
729 Immobilisation – autres bâtisses	(70 150 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 20751

ADOPTÉE.

### CE-99-202\*

ANNULATION – MANDAT –  
ACTUALISATION – SYSTÈME DE  
CLIMATISATION – ÉDIFICE PIERRE-PAPIN

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'annuler le second mandat confié à la firme Auger, Donnini et Nguyen en vertu de la résolution numéro CE-98-163, adoptée le 18 février 1998 et concernant l'actualisation du système de climatisation de l'édifice Pierre-Papin.

D'attribuer la somme de 16 955 \$, libérée par l'annulation du mandat précité, au budget d'opérations de l'année 1999 des Services techniques pour réaliser le nettoyage des conduites de ventilation de l'édifice Pierre-Papin.

D'accepter le virement budgétaire numéro 209-99 et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

## VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 209-99

### 02 50 82115 Édifice Pierre-Papin

539 Autres entretiens et réparations bâtisses	16 955 \$
---	-----------

### 015 Autres revenus de sources locales

8100 Appropriation de surplus	16 955 \$
-------------------------------	-----------

ADOPTÉE.

\* Yvon Boucher prend son fauteuil.

CE-99-203\*

DEMANDE – MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS DU QUÉBEC – FEUX DE  
CIRCULATION – BOULEVARD LA  
VÉRENDRYE

CONSIDÉRANT QUE les conditions de circulation justifient pleinement, et ce, dès maintenant, l'installation de feux de circulation à l'intersection des boulevards La Vérendrye Est et Labrosse;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ces feux de circulation ne peut se faire sans l'aménagement, dans sa forme finale, d'une partie du boulevard La Vérendrye Est située immédiatement à l'est de l'intersection précitée;

CONSIDÉRANT QUE le développement du boulevard La Vérendrye relève de la responsabilité du ministère des Transports du Québec, en vertu de l'entente intervenue en 1978 entre le Gouvernement du Québec et la Commission de la capitale nationale sur l'amélioration du réseau routier dans le secteur québécois de la région de la Capitale nationale;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de demander au ministre des Transports du Québec d'accorder, dans le plus bref délai possible, à la direction territoriale de l'Outaouais de son Ministère, les crédits nécessaires à l'installation de feux de circulation à l'intersection des boulevards La Vérendrye Est et Labrosse ainsi qu'à l'aménagement connexe d'un court tronçon du boulevard La Vérendrye Est.

ADOPTÉE.

CE-99-204\*

STATIONNEMENT LIMITÉ ET ARRÊTS  
INTERDITS – DIVERSES RUES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du responsable du transport, de la circulation et de la signalisation de proposer au conseil :**

1. D'interdire toute immobilisation des véhicules routiers, excepté les autobus, du 15 août au 30 juin de chaque année, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, sur le côté ouest du tronçon de la Troisième Avenue Est, compris entre les rues North Est et Alice.



2. D'interdire toute immobilisation des véhicules routiers, du 15 août au 30 juin de chaque année, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, sur le côté est du tronçon de la rue Forget, compris entre la rue Saint-Germain et la limite nord du lot 13C-1-26, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.
3. D'interdire, en tout temps, le stationnement des véhicules routiers aux endroits suivants :
  - a) sur le côté nord du tronçon de la rue O'Farrell, compris entre la limite ouest du lot 18A-229 et la limite sud du lot 18A-120-14, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton;
  - b) sur le côté est du tronçon de la rue Joanisse, compris entre la rue McElroy et la limite nord du lot 23A-460, du rang 2 au cadastre du canton de Templeton.
4. De modifier l'alinéa de l'article 1 de la résolution numéro C-98-614, en remplaçant les heures « de 8 h à 16 h » par celles « de 7 h à 17 h »; cette modification ne devant pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou à être faite en vertu de cette disposition ainsi modifiée.
5. D'abroger, à toute fin que de droit, les dispositions des résolutions mentionnées ci-dessous; ces abrogations ne devant pas être interprétées comme affectant aucune matière ou chose faite ou à être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées, à savoir :
  - a) Les dispositions de la résolution numéro C-86-1291 interdisant le stationnement sur le côté ouest d'un tronçon de la rue de Lausanne;
  - b) Le paragraphe d) de l'article 3 de la résolution numéro C-97-08-493 interdisant l'immobilisation des véhicules sur le côté ouest du tronçon de la Troisième Avenue Est, compris entre les rues North Est et Alice;
  - c) L'article 3 de la résolution numéro C-98-148 limitant le stationnement sur un tronçon de la rue Champlain;
  - d) L'article 5 de la résolution numéro C-98-614 limitant le stationnement sur un tronçon de la rue O'Farrell.
6. D'autoriser le directeur des services techniques à faire installer les enseignes requises pour donner suite à ce qui précède et à effectuer les dépenses relatives à l'achat et à l'installation des panneaux de signalisation nécessaires, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cette fin à son budget d'opérations.

ADOPTÉE.

CE-99-205

VENTE À L'ENCAN – EFFETS NON RÉCLAMÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL**

**APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur de la sécurité publique par intérim à tenir, le samedi 24 avril 1999, à 9 h, au stade Pierre-Lafontaine, situé au 255, rue Saint-Antoine, Gatineau, la vente à l'encan des effets non réclamés apparaissant à la liste préparée par le Service de la sécurité publique et conservée au dossier numéro CE-99-205 des archives municipales; il est entendu que le stade sera ouvert aux citoyens de 8 h à 8 h 45 pour une visite des objets.

Il est également résolu d'autoriser le directeur de la sécurité publique par intérim à retenir les services de Patrice Paradis, huissier, comme commissaire-priseur, à raison d'un tarif de 15 % du montant total des ventes, avant le calcul des taxes.

ADOPTÉE.

CE-99-206\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 961-7-99 –  
RÉVISION –TARIFICATION – BIENS –  
SERVICES ET ACTIVITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 961-7-99 modifiant le règlement numéro 961-97, dans le but de réviser la tarification de certains biens, services ou activités offert par la Ville.

ADOPTÉE.

CE-99-207\*

ACCEPTATION - VIREMENT BUDGÉTAIRE  
NUMÉRO 206-99 – BUDGETS  
RECONDUITS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'accepter le virement budgétaire numéro 206-99, incluant les corrections, préparé par le directeur des services financiers par intérim, et de l'autoriser à effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-99-208\*

ACCEPTATION – POLITIQUE –  
CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver la nouvelle version de la politique C-7 relative au contrôle budgétaire, préparée par le directeur des services financiers par intérim, au mois de février 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-209

FONDATION DU PAVILLON DU PARC  
INC. – APPUI – EXEMPTION DE TAXES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'appuyer la demande d'exemption de taxes foncières soumise par la Fondation du pavillon du parc inc., concernant les immeubles situés au 8, rue de Castillou et au 592 A,B et C, boulevard de l'Hôpital, Gatineau.

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à transmettre une copie de la résolution et de tous les documents pertinents à cette demande à la Commission municipale du Québec.

De mandater le directeur des services financiers par intérim ou son mandataire pour représenter la Ville de Gatineau lors de l'audition de la cause devant la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-210

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le

3 février 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-210 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-211**

**REJET – SOUMISSIONS – ACHAT DE CAMIONS**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public, les firmes mentionnées ci-dessous ont déposé des soumissions pour la fourniture de deux camions 10 roues, cabine et châssis avec les équipements de déneigement, à savoir :

- Camion de l'Outaouais;
- Centre du camion Surgenor;
- Carle et Wallingford Ford–Mercury inc.;

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles pour l'achat de ces véhicules sont insuffisants;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De rejeter les soumissions reçues pour la fourniture de deux camions 10 roues, cabine et châssis avec les équipements de déneigement.

ADOPTÉE.

**CE-99-212**

**IMPLANTATION – SYSTÈME  
TÉLÉPHONIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du rapport intitulé « Avancement du projet implantation du nouveau système téléphonique », préparé par le directeur de l'informatique, le 17 février 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-212 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-213\***

**MIGRATION – LOGICIELS DE  
GÉOMATIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser le directeur de l'informatique à procéder à la migration de la gamme des logiciels de géomatique développés par la compagnie Universal Systems Ltd, à la gamme de logiciels Arc Info conçue par la firme ESRI Canada.

ADOPTÉE.

**CE-99-214**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 17 février 1999, à 8 h 37.

ADOPTÉE.

**CE-99-215**

**ACCEPTATION – CONTRAT – CHEMINS  
DE FER QUÉBEC-GATINEAU INC. –  
COLLECTEUR SANITAIRE VICTORIA**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le contrat portant le numéro de référence XP,211,112.43 à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie de Chemins de fer Québec-Gatineau inc., concernant l'installation d'une conduite d'égout sanitaire, sous la voie ferrée au point milliaire 112.43 de la subdivision de Lachute et située à proximité de la rue Victoria et prévoyant également le versement d'un montant unique de 1 000 \$.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le susdit contrat conservé au dossier numéro CE-99-215 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20777

Règlement numéro 963-97

ADOPTÉE.

CE-99-216

OBTENTION – SERVITUDE – PARTIE DU  
LOT 25B-8 – RANG 2 – CANTON DE  
TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-99-63, adoptée le 20 janvier 1999, pour biffer après les mots « ou de ses ayants droits » les mots « au prix de 1 \$ », et les remplacer par les mots « au prix de 300 \$ pour dommages, troubles et ennuis ».

Certificat de crédit disponible 20785  
Poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CE-99-217

ACQUIESCEMENT TOTAL – CONTES-  
TATION – DROIT D'EXPROPRIATION –  
63, RUE JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-98-612, adoptée le 17 juin 1998, afin de remplacer, à la première ligne, le terme « acquiescement partiel » par celui-ci « acquiescement total » et d'autoriser la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, et les procureurs de la Ville, à signer l'acquiescement total à la requête pour contester le droit à l'expropriation présentée par Sylvette Pilon et datée du 18 février 1999.

Ce document est conservé au dossier numéro CE-99-217 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-218

ACQUIESCEMENT TOTAL – CONTES-  
TATION – DROIT D'EXPROPRIATION –  
65, RUE JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-98-613, adoptée le 17 juin 1998, afin de remplacer, à la première ligne, le terme « acquiescement partiel » par celui-ci « acquiescement total » et d'autoriser la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale et les procureurs de la Ville, à signer l'acquiescement total à la requête pour contester le droit à l'expropriation présentée par Alain Lafortune et datée du 18 février 1999.

Ce document est conservé au dossier numéro CE-99-218 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-219

ACQUIESCEMENT TOTAL – CONTESTATION – DROIT D'EXPROPRIATION – 75, RUE JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-98-614, adoptée le 17 juin 1998, afin de remplacer, à la première ligne, le terme « acquiescement partiel » par celui-ci « acquiescement total » et d'autoriser la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale et les procureurs de la Ville, à signer l'acquiescement total à la requête pour contester le droit à l'expropriation présentée par André Mantha et datée du 18 février 1999.

Ce document est conservé au dossier numéro CE-99-219 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-220

DÉPÔT – COMPTE RENDU – GROUPE DE TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations, tenue le 16 février 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-220 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par la compagnie et les personnes suivantes :

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
1. André Danis, 115, rue d'Auvergne, Gatineau Avis de sinistre du 8 septembre 1998	201,29 \$
2. Albert Desormeaux, 28, rue Maisonneuve, Gatineau Avis de sinistre du 19 octobre 1998	168,53 \$
3. Pierre Cyr et Sylvie Monette, 10, rue Lachapelle, Gatineau Avis de sinistre du 22 octobre 1998	383,82 \$
4. Michel Bourdon, 16, rue Laferrière, Gatineau Avis de sinistre du 11 novembre 1998	462,40 \$
5. Pierre Dubé, 504, rue Viger, Gatineau Avis de sinistre du 24 novembre 1998	568,73 \$
6. Gazifère inc., 71, rue Jean-Proulx, Hull Avis de sinistre du 22 septembre 1998	259,74 \$
7. Claude Massie, 8, rue de Cléricy, Gatineau Avis de sinistre du 2 novembre 1998	646,00 \$
8. Issam El-Chakieh, 27, rue Claude, Gatineau Avis de sinistre du 24 novembre 1998	310,54 \$

Certificat de crédit disponible 20780  
Postes budgétaires 05 26 420 et 05 26 415

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**



**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau concernant les avis de sinistre soumis par les personnes mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

1. Gaston Launier, 333, chemin de la Côte, Val-des-Monts  
Avis de sinistre du 29 septembre 1998
2. Raymond Matte et Lise Ardouin, 51, rue de Gascogne, Gatineau  
Avis de sinistre du 30 septembre 1998
3. Serge Malo et Nicole St-Amour, 50, rue Saint-Denis, Gatineau  
Avis de sinistre du 8 septembre 1998

**ADOPTÉE.**

**CE-99-223**

**PROMOTION - BENOÎT PHILIPPE – POSTE  
DE SERGENT-GENDARMERIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Benoît Philippe, au poste de sergent-gendarmerie, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu selon l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 03536  
Poste budgétaire 02 45 21400 111

**ADOPTÉE.**

**CE-99-224**

**RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

**ADOPTÉE.**

\* À 9 h 16, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, Son Honneur le maire, Richard Canuel et Jean René Monette forment toujours quorum.

CE-99-225

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

\* Yvon Boucher reprend son fauteuil.

CE-99-226

MODIFICATIONS – POUVOIR DE  
DÉPENSES – FONCTIONNAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De remplacer les annexes « C », « D », « E », « F » et « G » de la résolution numéro CE-98-551, adoptée le 3 juin 1998, par celles reproduites ci-après préparées par le directeur des services financiers par intérim, au mois de février 1999, à savoir :

**ANNEXE C**

Directeur des communications  
Directeur de la sécurité publique  
Directeur de police  
Directeur des opérations incendies  
Directeur-greffier de la cour municipale  
Directeur de la transformation organisationnelle  
Directeur de l'informatique  
Directeur des services financiers et trésorier  
Directeur des loisirs et de la culture  
Directeur du greffe et greffier  
Directeur des ressources humaines  
Directeur des services techniques  
Directeur de l'urbanisme  
Directeur du commissariat au développement économique

## **ANNEXE D**

Inspecteur à la Sécurité publique  
Directeur-adjoint - Sécurité publique  
Responsable des opérations aux Services techniques  
Responsable de la planification et de la conception  
Responsable des projets de développement  
Assistant-greffier au Service du greffe  
Conseiller principal à la planification et l'aménagement au Service d'urbanisme  
Coordonnateur principal de la gestion du développement au Service d'urbanisme  
Conseiller au développement économique  
Responsable des approvisionnements  
Coordonnateur des opérations et greffier-audiencier  
Conseiller aux affaires juridiques  
Adjoint au directeur général  
Adjoint exécutif au Service des incendies

## **ANNEXE E**

Chef de cabinet  
Chef de division - Archives  
Chef de division - Approvisionnement  
Chef de division - Magasin  
Responsable de la taxation  
Chef-comptable  
Contrôleur aux Services financiers  
Chef de division - Systèmes  
Chef de division - Support aux usagers  
Coordonnateur du service aux usagers  
Adjoint technique au Service de l'informatique  
Conseiller en ressources humaines  
Chef de division - Service des incendies  
Agent de communication  
Agent de relations publiques  
Contrôleur aux Services techniques  
Responsable - Édifices et électricité  
Responsable de l'hygiène  
Responsable de la voirie  
Responsable de l'arpentage  
Responsable des ateliers mécaniques  
Responsable de la géomatique et des systèmes informatisés  
Responsable - Coordination et utilités publiques  
Responsable des espaces verts et infrastructures récréatives  
Responsable du transport, circulation et signalisation  
Responsable du développement des normes environnementales  
Adjoint technique aux Services techniques  
Chef de division - Permis  
Chef de division - Inspection  
Coordonnateur des permis d'occupation  
Commissaire - Développement économique

Chef de division - Arts  
Chef de division - Programmes  
Chef de division - Bibliothèque  
Coordinateur des activités - Transformation organisationnelle

## **ANNEXE F**

Capitaine - Cour de justice  
Contremaître - Ateliers mécaniques  
Contremaître - Voirie  
Contremaître - Espaces verts et infrastructures récréatives  
Superviseur technique  
Coordonnateur technique - Voirie et hygiène  
Préposé au système de gestion des bâtiments  
Contremaître - Hygiène  
Contremaître - Édifices et électricité  
Coordonnateur aux opérations et formation  
Bibliothécaire - Services techniques  
Bibliothécaire - Services au public

## **ANNEXE G**

Commis de gestion à la Sécurité publique  
Capitaine à la patrouille  
Chargé de tâches - Édifices et électricité  
Chargé de tâches - Ateliers mécaniques  
Secrétaire administrative  
Secrétaire de direction, à l'exception de la Sécurité publique  
Secrétaire du maire  
Secrétaire réviseure  
Secrétaire à la législation désignée par le directeur du greffe et greffier  
Coordonnateur d'activités  
Responsable d'activités  
Agent de développement culturel  
Adjoint administratif aux Services techniques

ADOPTÉE.

\* **Yvon Boucher quitte son fauteuil.**

**CE-99-227**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN**  
**SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX**  
**PRÉSIDENT**

**À une séance extraordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 1<sup>er</sup> mars 1999, à 11 h 18, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Luce Bélanger et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Jean Deschênes

**Cette séance extraordinaire a été convoquée par Son Honneur le maire pour prendre en considération le point relatif à une délégation à Québec.**

**L'avis de convocation a été remis à tous les membres du comité exécutif le vendredi 26 février 1999 entre 16 h et 17 h 45.**

**CE-99-228**

**DÉLÉGATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déléguer Yvon Boucher pour participer à des rencontres à Québec, le mardi 2 mars 1999 et d'accorder à cette fin une somme de 500 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11010 319.

Certificat de crédit disponible 20478

ADOPTÉE.

CE-99-229

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé du point inscrit à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**





**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 3 mars 1999, à 8 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Jean-Charles Beaudry, André Côté, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Yves Melanson, Marc Pageau, Stéphane Chartrand et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS :** Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

CE-99-230\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 550-56-99 –  
LIMITE DE VITESSE – ZONES SCOLAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 550-56-99 modifiant le règlement numéro 550-89, dans le but de fixer à 30 km/h la limite de vitesse dans les zones scolaires durant les jours d'école, entre 7 h et 17 h, sauf pour les zones scolaires situées sur le boulevard Maloney où la limite est maintenue à 50 km/h durant les mêmes périodes.

ADOPTÉE.

CE-99-231

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-231 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 15 février 1999;
- b) listes des commandes entrées du 2 au 15 février 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 2 au 15 février 1999;
- d) journaux des divergences du 2 au 15 février 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-232

VENTE – SURFACEUSE À GLACE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De retirer de l'ordre du jour le point relatif à la vente de la surfaceuse à glace de marque Zamboni, modèle 116, de l'année 1981.

ADOPTÉE.

**CE-99-233**

**ACQUISITION – CLASSEUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Le Spécialiste du bureau Fredal, ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 976,56 \$ taxes incluses, un classeur latéral de 6 tiroirs de marque Artopex et destiné au Service de la sécurité publique, et ceci, comme prévu au projet 98-45-06.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ce classeur, une somme de 976,56 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20012

ADOPTÉE.

**CE-99-234**

**ACQUISITION – SYSTÈME D'ENREGIS-  
TREMENT MÉCANIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Lanier Canada inc., ayant son établissement de commerce à Nepean, Ontario, au prix de 6 056,65 \$ taxes incluses, un système d'enregistrement mécanique pour la cour municipale, et ceci, comme prévu au projet 99-10-01.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ce système, une somme de 6 056,65 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20007

ADOPTÉE.

**CE-99-235**

**ACQUISITION – BOYAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie CMP Mayer inc., ayant son établissement de commerce, à Montréal, Québec, au prix de 6 211,36 \$ taxes incluses, 15 longueurs de boyau en pyrolite de 1 ¾ pouce x 50 pieds et 20 longueurs de boyaux en pyrolite de 2 ½ pouces x 50 pieds pour le Service de la sécurité publique, et ceci, comme prévu au projet 98-45-02.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ces boyaux, une somme de 6 211,36 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20014

ADOPTÉE.

**CE-99-236**

**ACQUISITION – IMPRIMANTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Microrama Mnémotics Ltée., ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 718,91 \$ taxes incluses, une imprimante Desk Jet 1120 CXI, et ceci, comme prévu au projet 99-45-07.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de cette imprimante, une somme de 718,91 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20011

ADOPTÉE.

**CE-99-237**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
RÉAMÉNAGEMENT – UNITÉ DE  
SECOURS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-99-166, a accepté la soumission présentée par la compagnie Maxi-Métal (1983) inc., pour la modification et l'aménagement de l'unité de secours numéro 308;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une vérification plus exhaustive, il s'avère que cette compagnie n'a pas fourni le prix le plus bas;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-99-166, adoptée le 17 février 1999.

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 45 280,89 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux croquis ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Cam-Spec international inc., ayant son établissement de commerce à Valleyfield, Québec, pour la modification et l'aménagement de l'unité de secours numéro 308 en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges, ainsi que selon les croquis portant le numéro de projet 97-335, pages 1 à 6.

Cette soumission et ces croquis sont conservés au dossier numéro CE-99-237 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20010  
Poste budgétaire 02 50 83110 740

ADOPTÉE.

**CE-99-238**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 24 février 1999, à 8 h 34.

ADOPTÉE.

**CE-99-239**

**MODIFICATIONS – CALENDRIER DES  
DÉLAIS DE CONSERVATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les modifications effectuées au calendrier des délais de conservation de la Ville de Gatineau et de la cour municipale de Gatineau, relativement aux pages mentionnées ci-dessous et conservées au dossier numéro CE-99-239 des archives municipales, à savoir :

1250B	1310-02	1311	1316
1410-05	1511-01-03	1511-01-04	1511-01A04
1511-01-05	1511-01A05	1514A	1526-01-06
1526-01-07	2000-05-05	2320-01	3331-03
4111-03-03	4111-03B03	4111-03A04	4111-03B04
4150-08A	4150-09A	4233	4233A
5000-09	5211-05	5320-16	6100-02-02
6113-01-03	7134	7221	7347
7521-07	7600-01		

De mandater le chef de la Division des archives, au Service du greffe, pour assurer le cheminement de ce dossier auprès des Archives nationales du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE.

CE-99-240

VERSEMENT – INDEMNITÉS  
PROVISIONNELLES – EXPROPRIATION –  
SERVITUDES – COLLECTEUR – ZONE  
BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser les Services financiers à verser les sommes mentionnées ci-dessous au ministre des Finances du Québec, et représentant les indemnités provisionnelles requises dans le cadre des expropriations des servitudes nécessaires à la réalisation des travaux relatifs à l'installation du collecteur de la zone blanche de l'est sur le lot 1102820, au cadastre du Québec ainsi que sur une partie du lot 14B, du rang 1 et sur une partie des lots 13B, 13C-1-53, 13D, 14A-10, 14C, 219, 220-38, 221 et 222, du rang 2, et sur une partie du lot 14C, du rang 3, tous au cadastre du canton de Templeton, à savoir :

<u>Propriétaire</u>	<u>Montant indemnité</u>
Laurette Desforges Parent	13 265,00 \$
Jean Bonenfant et Danielle Guérard	2 730,00 \$
Bena construction inc.	3 402,00 \$
Jardins Templeton	10 237,50 \$
Alberte et Délicia Lavigne	875,00 \$
3380769 Canada inc.	7 280,00 \$
2853-5292 Canada inc.	2 730,00 \$
165108 Canada inc.	5 593,00 \$

Certificat de crédit disponible 20786  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

**CE-99-241\***

**VERSEMENT – SUBVENTION –  
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE  
CÔTE D'AZUR**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'Association des propriétaires de Côte d'Azur une subvention de 1 000 \$, dans le cadre de leur fête familiale de quartier qui se tiendra le 24 juin 1999 et de mandater le directeur des services financiers par intérim, pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20151  
Poste budgétaire 02 70 92000 781

ADOPTÉE.

**CE-99-242**

**RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**\* À 9 h 10, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

**CE-99-243**

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-244

ENGAGEMENT - HÉLÈNE LAVOIE -  
POSTE DE COMMISSAIRE CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Hélène Lavoie, à titre de contractuel, au poste de commissaire CLD, au développement économique, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-99-244 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Demande de personnel 03427  
Poste budgétaire 02 62 62100 115

ADOPTÉE.

CE-99-245

ENGAGEMENT - MARTIN LÉVÊQUE -  
POSTE DE COORDONNATEUR  
TECHNIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Martin Lévêque, au poste de coordonnateur technique, voirie-hygiène, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe XIII, échelon 1, de l'échelle salariale des cadres ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 03673  
Poste budgétaire 02 50 31000 115

ADOPTÉE.

CE-99-246

AFFICHAGE - POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE  
- SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**



D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de chef d'équipe, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-247

AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-  
TÉLÉPHONISTE – SERVICES FINANCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de commis-téléphoniste, aux Services financiers, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-248

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 10 mars 1999, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Serge L'Écuyer, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Jean-Charles Beaudry, André Côté, Mario St-Pierre, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Marc Pageau, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**INVITÉS** : M<sup>e</sup> Marie-Josée Montreuil, M<sup>e</sup> Ronald Bélec et Luc Legendre

CE-99-249\*

MANDAT – EXPERTS-CONSEILS –  
TRAVAUX DE RÉTENTION – COLLEC-  
TEUR PAIEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. De retenir les services de la firme Stantec experts-conseils ltée pour effectuer les études préparatoires requises concernant les ouvrages de rétention des bassins numéros 3.0 et 3.1 du plan directeur de drainage – bassin du collecteur Paiement, daté du mois d'août 1995 et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 8 850 \$ taxes en sus, devant provenir du poste budgétaire 02 50 31065 418.
2. De recommander au conseil de retenir également les services de cette firme pour préparer le cahier des charges, les plans et les documents de soumission nécessaires aux susdits ouvrages de rétention des bassins précités et d'accorder à cette fin une somme de 10 000 \$ taxes en sus, devant provenir d'un futur règlement d'emprunt.
3. D'autoriser ces experts-conseils à présenter, pour approbation, les plans relatifs à ces travaux à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement du Québec.
4. D'habiliter le greffier à faire paraître des avis invitant les entrepreneurs à soumettre des offres pour la réalisation de ces ouvrages, dès que les documents requis seront disponibles.

Il est également résolu de décréter que la Ville de Gatineau n'assumera aucune responsabilité pour le paiement des honoraires découlant de la préparation du cahier des charges, des plans et des documents de soumission, à moins que le règlement relatif au financement de ces ouvrages reçoive toutes les approbations requises par la loi.

Certificat de crédit disponible 20755  
Poste budgétaire 02 50 31065 418

ADOPTÉE.

CE-99-250

ACQUISITION – RUES DE MONTFORT  
ET DE CORMIER

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. De ratifier l'acceptation provisoire concernant les travaux exécutés sur les rues formées des lots 29-289-1, 29-289-2, 29-467, 29-468, 837-1 et 837-3, au cadastre du village de Pointe-Gatineau.
2. De modifier l'article 1 de la résolution numéro CE-98-195, adoptée le 4 mars 1998, en y ajoutant le lot 29-289-2 et en biffant le lot 837-8, tous au cadastre du village de Pointe-Gatineau.
3. D'acquérir de la compagnie Les habitations Bouladier inc. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, les rues de Montfort et de Cormier, formées des lots 29-289-1, 29-289-2, 29-467, 29-468, 837-1 et 837-3, au cadastre du village de Pointe-Gatineau, ainsi que les passages piétonniers formés des lots 837-33 et 861, du même cadastre.
4. D'habiliter Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.
5. D'accepter de prendre possession des rues susmentionnées et d'en assumer la gestion à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

CE-99-251

VENTE À L'ENCAN – VÉHICULES NON-  
RÉCLAMÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur de la sécurité publique par intérim à tenir, le mercredi 12 mai 1999, à compter de 13 h, à la fourrière municipale située au 312, avenue du Golf, Gatineau, une vente à l'encan des véhicules abandonnés ou trouvés et non-réclamés indiqués dans les listes mentionnées ci-dessous, préparées par la Division circulation, au Service de la sécurité publique et conservées au dossier numéro CE-99-251 des archives municipales, à savoir :

- Entreprises Tintin
- Garage M.L.
- Entreprise René inc.

D'habiliter le directeur de la sécurité publique par intérim à retenir les services de Patrice Paradis, huissier, comme commissaire-priseur, à raison d'un tarif de 10 % du montant total des ventes avant le calcul des taxes.

ADOPTÉE.

CE-99-252\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 191-8-99 –  
AUGMENTATION DE 110 000 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 191-8-99 visant à augmenter de 110 000 \$ le fonds de roulement de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-253

RADIATIONS – DÉPENSES IRRÉ-  
COUVRABLES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :**

D'accepter de radier les créances irrécouvrables dans les secteurs d'activités mentionnés ci-dessous, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à effectuer les radiations en découlant, apparaissant sur les listes préparées à cette fin et conservées au dossier numéro CE-99-253 des archives municipales, à savoir :

- taxe d'affaires

40 027,87 \$

- |                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| - taxe foncière               | 3 042,58 \$  |
| - autres créances municipales | 17 755,00 \$ |

ADOPTÉE.

CE-99-254

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ACQUISITION – SURFACEUSE À GLACE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 86 211,24 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Leclair équipement ltée, ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, pour la fourniture d'une surfaceuse à glace au gaz naturel avec station de remplissage; il est entendu que le prix susmentionné comprend également l'installation.

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-254 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20752  
Règlement numéro 998-99

ADOPTÉE.

CE-99-255

ACQUISITION – TRIEUSE POUR  
PHOTOCOPIEUR

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Minolta (Canada) équipement de commerce, ayant son établissement de commerce, à Hull, Québec, au prix de 1 145 \$ taxes incluses, une trieuse de dix cases pour le photocopieur de marque Minolta, modèle EP3050, situé à la bibliothèque centrale, et ceci, comme prévu au projet 99-25-02.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de cette trieuse, une somme de 1 145 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20017

ADOPTÉE.

CE-99-256

ACHAT – DIVERS ÉQUIPEMENTS –  
SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Pièces d'auto Poulin, ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 3 934,90 \$ taxes incluses, une perceuse magnétique industrielle de marque Milwaukee ainsi qu'une clé à percussion de marque Ingersol-Rand, pour les Services techniques, et ceci, comme prévu au projet 99-50-03.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 3 934,90 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20009

ADOPTÉE.

CE-99-257

ACQUISITION – CYLINDRES CASCADE  
POUR COMPRESSEUR ASME

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Acklands – Grainger inc., ayant son établissement de commerce à Ville Saint-Laurent, Québec, au prix de 6 180,36 \$ taxes incluses, deux cylindres Cascade pour compresseur ASME, plus amplement décrits à la réquisition à l'acheteur numéro 2779, dont une copie est conservée au dossier numéro CE-99-257 des archives municipales.

D'emprunter du fonds de roulement une somme de 6 180,36 \$, remboursable sur une période de cinq ans, pour l'achat des susdits cylindres destinés au Service de la sécurité publique, et ceci, comme prévu au projet 98-45-02.

Certificat de crédit disponible 20016

ADOPTÉE.

CE-99-258

ACHAT – SYSTÈMES DE DÉTECTION DE  
GAZ – ARÉNAS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Vulcain alarme inc., ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, au prix de 17 334,27 \$ taxes incluses, quatre systèmes de détection de gaz pour les arénas, et ceci, comme prévu au projet 99-50-13 présenté par les Services techniques.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ces systèmes, une somme de 17 334,27 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20015

ADOPTÉE.

CE-99-259\*

REPRÉSENTANTS – VILLE DE GATINEAU  
– INSTANCE TERRITORIALE DE  
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

De désigner les personnes mentionnées ci-dessous pour représenter la Ville de Gatineau aux tables de concertation indiquées ci-après de l'Instance territoriale de Gatineau, à savoir :

**Enfance-jeunesse-famille**

- Vincent Beaumont – Service des loisirs et de la culture
- Johanne Proulx – Service de la sécurité publique

## Personnes âgées en perte d'autonomie

- Hélène Cotnoir – Service des loisirs et de la culture

ADOPTÉE.

CE-99-260\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
CORPORATION DE LA MAISON DE LA  
CULTURE DE GATINEAU – SPECTACLES  
CÔTÉ JARDIN

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc. une subvention de 20 000 \$ pour organiser et tenir les spectacles mentionnés ci-dessous, dans le cadre du programme d'animation publique estival, Côté jardin, à savoir :

- deux spectacles pour enfants au parc La Vérendrye, les 5 et 12 juillet 1999;
- un spectacle pour enfants au parc Saint-Gérard, le 19 juillet 1999;
- un spectacle pour enfants au parc Louis-Philion, le 8 août 1999;
- cinq spectacles pour le public à la maison de la culture de Gatineau, les 6, 13, 20, 27 juillet et le 3 août 1999.

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim ou le trésorier à verser cette subvention en un seul versement, sur présentation d'une réquisition de paiement par la directrice des loisirs et de la culture.

Certificat de crédit disponible 20321

Postes budgétaires 02 65 79245 919, 02 70 92000 790, 02 70 92000 791  
et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-261

RÉCLAMATION INTERNE – VOL –  
RADIO PORTATIVES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**



D'accepter le dépôt de la note du 24 février 1999, rédigée par le chef de la division des programmes, au Service des loisirs et de la culture, concernant le vol de quatre radios portatives au pavillon du parc du Lac-Beauchamp.

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir quatre radios portatives et les accessoires et d'accorder à cette fin une somme de 4 165,66 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'auto-assurance.

Certificat de crédit disponible 20319

ADOPTÉE.

CE-99-262

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du comité exécutif tenues respectivement les 1<sup>er</sup> et 3 mars 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-263\*

CESSION – TERRAIN – SERVICE DE  
GARDE LA JONGLERIE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de céder, à titre gratuit, au Service de garde La Jonglerie, la partie du lot 202, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 2 563,2 mètres carrés, décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 3 mars 1999, sous le numéro 3190 de ses minutes, dossier 98-016 et d'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, l'acte de cession en découlant devant comprendre les dispositions suivantes :

1. Toute construction sur le terrain cédé devra servir exclusivement à des fins d'une garderie, d'un jardin d'enfants ou d'une halte-garderie au sens de la Loi sur les services de garde à l'enfance.
2. Le cessionnaire s'engage à grever le terrain et les bâtiments à construire d'une seule hypothèque ou autre garantie réelle, à moins d'autorisation expresse et écrite de la Ville de Gatineau.

3. Dans l'éventualité où le cessionnaire et les acquéreurs subséquents voudront se départir de l'immeuble et des bâtiments y construits, la Ville de Gatineau bénéficiera d'un droit de premier refus et pourra, si elle le désire, racheter le tout moyennant le remboursement du solde du prêt hypothécaire à cette date, capital et intérêts. Si le prêt a été entièrement remboursé par le cessionnaire, la Ville de Gatineau pourra racheter le tout moyennant une somme nominale de 1 \$.
4. Tout manquement par le cessionnaire, à l'une ou l'autre des clauses et conditions du contrat de cession, pourra entraîner l'application de l'article 3 de la présente, et ce, à la seule discrétion de la Ville de Gatineau.
5. La cession de terrain est conditionnelle à ce que le début de la construction s'effectue au cours des six mois suivant la signature de l'acte de cession et que les locaux de service de garde soient complètement accessibles aux enfants au cours des douze mois suivant la signature de l'acte de cession. À défaut, la cession sera résolue de plein droit à moins de prolongement accepté par écrit par la Ville de Gatineau.

Le cessionnaire s'engage aussi à défrayer tous les coûts inhérents à la relocalisation de la piste cyclable.

6. Lors de la signature de l'acte notarié, le cessionnaire devra verser à la Ville de Gatineau la somme de 3 324,22 \$ pour payer les frais relatifs à l'installation des conduites d'aqueduc et d'égout à partir des conduites maîtresses jusqu'à la ligne de lot.
7. Le cessionnaire s'engage à remettre annuellement à la Ville de Gatineau ses états financiers dans les 90 jours de la fin de son exercice financier.

ADOPTÉE.

CE-99-264

ACQUISITION DE TERRAINS –  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir du ministère des Transports du Québec, à titre gratuit, les parties des lots 8C, du rang 1 et 7B, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et montrées aux plans mentionnés ci-dessous, du ministère des Transports du Québec ; il est entendu que ces acquisitions devront respecter les modalités spécifiées aux lettres du ministère du 17 et 22 février 1999, à savoir :

<u>Lot</u>	<u>Plan</u>	<u>Superficie (pieds carrés)</u>
8C	CH-84-70-0001	4 492,9
7A	9-82-2575-1	22 794

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer les ententes de consentement, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Les susdits plans, lettres et ententes de consentement sont conservés au dossier numéro CE-99-264 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-265**

**MUTATION – LOUISE PAQUET – POSTE  
DE SECRÉTAIRE DE SERVICE – SERVICES  
TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Louise Paquet au poste de secrétaire de service, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe IV, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 03667  
Poste budgétaire 02 50 31000 112

ADOPTÉE.

**CE-99-266**

**SOUPER DE LA JONQUILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De retirer de l'ordre du jour le point relatif à la délégation du conseil au souper de la jonquille qui aura lieu à la Maison du citoyen de Hull, le jeudi 29 avril 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-267\***

**VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE  
ARC-EN-CIEL**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au Centre Arc-en-ciel une subvention de 500 \$ pour permettre l'achat de mobilier et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20789  
Poste budgétaire 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-99-268\*

VERSEMENT – SUBVENTION – LES  
AMIS(ES) DE LA RIVIÈRE LA BLANCHE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder aux Amis(es) de la rivière La Blanche une subvention de 2 000 \$, afin de les aider à financer leurs activités et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20162  
Postes budgétaires 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-269\*

VERSEMENT – SUBVENTION – SCOUTS  
DE LA PAROISSE SAINTE- ROSE-DE-LIMA

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder aux scouts de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima une subvention de 500 \$, afin de les aider à financer leurs activités et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20163  
Postes budgétaires 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-270\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
PAROISSE SAINTE-ROSE-DE-LIMA

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à la Paroisse Sainte-Rose-de-Lima une subvention de 500 \$, pour financer son souper de reconnaissance pour les personnes bénévoles et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20155

Postes budgétaires 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-271\*

VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE  
DE L'ENFANT PONT-MAGIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au Centre de l'enfant Pont-Magique une subvention de 300 \$, afin de l'aider à financer ses activités et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20157

Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-272\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
ASSOCIATION D'ARTISANAT JEANNE LE  
BER SAINT-JEAN-MARIE-VIANNEY

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au cercle de l'Association d'artisanat Jeanne Le Ber Saint-Jean-Marie-Vianney une subvention de 100 \$ pour des activités auprès de l'organisme et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20158  
Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-273\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
ASSOCIATION DES JARDINS DE LA  
BLANCHE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'Association des jardins de la Blanche une subvention de 500 \$, afin de l'aider à financer ses activités et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20156  
Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-274\*

VERSEMENT – SUBVENTION – COMITÉ  
DES LOISIRS DE TEMPLETON-EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au Comité des loisirs de Templeton-Est une subvention de 300 \$, afin de l'aider à financer ses activités et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20160  
Postes budgétaires 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-275

DÉLÉGATION – SOUPER-CONFÉRENCE –  
JEUNE CHAMBRE D’AFFAIRES DE  
L’OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déléguer Jean Deschênes pour représenter la Ville de Gatineau au souper conférence organisé par la Jeune Chambre d’affaires de l’Outaouais et qui aura lieu à l’hôtel Holiday Inn, Plaza La Chaudière de Hull, le jeudi 18 mars 1999.

De réserver à cette fin une somme de 70 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312 et d’autoriser le directeur des services financiers par intérim à lui rembourser ses dépenses.

Certificat de crédit disponible 20475

ADOPTÉE.

CE-99-276

DÉLÉGATION – GALA DES GRANDS PRIX  
DU TOURISME DE L’OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déléguer Berthe Miron pour représenter la Ville de Gatineau au 14<sup>e</sup> gala des Grands Prix du tourisme de l’Outaouais, qui se tiendra au Château Cartier, à Aylmer, le samedi 27 mars 1999 et de réserver à cette fin, une somme de 90 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Il est également résolu d’autoriser le directeur des services financiers par intérim à lui rembourser ses dépenses.

Certificat de crédit disponible 19024

ADOPTÉE.

CE-99-277

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN**  
**SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX**  
**PRÉSIDENT**



**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 17 mars 1999, à 8 h 40, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Michel Chevalier, Marcel Proulx, John Janusz, Pierre Bertrand, André Côté, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Mario St-Pierre, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marc Pageau, Marc Voyer, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron, Richard Côté et Jean-Pierre Charette

**INVITÉS** : Robert Valin, Communauté urbaine de l'Outaouais  
Claude Savoie, Le groupe signature Savoie

**CE-99-278\***

**BOULEVARD LA VÉRENDRYE EST –  
UTILISATION – BANDE DE TERRAIN  
BOISÉ – RUE DE SAINT-TROPEZ**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande d'excaver la bande de terrain boisé, propriété de la Ville de Gatineau et située à l'extérieur de l'emprise du ministère longeant la rue de Saint-Tropez, et ceci, dans le but de respecter les normes de sécurité sur le chantier à l'égard de la construction du mur de soutènement « A »;

CONSIDÉRANT QUE le ministère propose de reboiser cette bande de terrain municipal et s'engage à en assurer le suivi auprès de l'entrepreneur et à aviser par écrit, avant le début des travaux, les résidents des propriétés adjacentes aux travaux visés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement du Québec ne s'oppose pas à la réalisation de ces travaux et indique qu'aucun certificat d'autorisation n'est requis à cette fin;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser le ministère des Transports du Québec à utiliser la bande de terrain boisé, propriété de la Ville de Gatineau, située en bordure du prolongement du boulevard La Vérendrye Est et des immeubles sis au nord de la rue de Saint-Tropez et de procéder au reboisement de la zone visée selon le croquis joint à la note, du 8 mars 1999, de Marc Dumouchel, ingénieur, aux Services techniques.

ADOPTÉE.

**CE-99-279**

**VIREMENT            BUDGÉTAIRE            NUMÉRO  
213-99**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le virement budgétaire numéro 213-99, préparé par le directeur des services techniques et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

## VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 213-99

02 50 43005 Travaux d'aqueduc

712 Travaux d'aqueduc 10 628 \$

02 75 91000 Service de la dette

821 Intérêts sur obligations (10 628 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-99-280

VIREMENT BUDGÉTAIRE – PREMIÈRE  
RÉVISION TRIMESTRIELLE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt du rapport trimestriel, du 2 mars 1999, présenté par le directeur des services financiers par intérim, en conformité avec les dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

D'accepter le virement budgétaire numéro 212-99, conservé au dossier numéro CE-99-280 des archives municipales et d'habiliter le directeur des services financiers par intérim à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-99-281

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 17 février 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-281 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-282

COMMUNAUTÉ URBAINE DE  
L'OUTAOUAIS – RECOMMANDATIONS –  
ÉVALUATION RÉVISÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt de la note, du 9 mars 1999, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et les documents l'accompagnant, concernant ses recommandations quant à l'évaluation des immeubles suivants :

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>VALEURS INSCRITES AU RÔLE</u>	<u>VALEUR RECOMMANDÉE</u>
6837-45-4353	5, rue de Lausanne	5 036 800 \$	4 300 000 \$
7238-15-3337	425, boulevard Maloney Est	1 881 400 \$	1 600 000 \$

Cette note de service et les documents l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-99-282 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-283

ACQUISITION – TÉLÉPHONE CELLULAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Centre de téléphone mobile, ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 201,22 \$ taxes incluses, un téléphone cellulaire destiné au Service de la sécurité publique, bureau de prévention-incendie, comme prévu au projet 98-45-02.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ce téléphone, une somme de 201,22 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20019

ADOPTÉE.

CE-99-284

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ÉCLAIRAGE – TERRAIN DE  
STATIONNEMENT – PARC DE LA BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 37 854,27 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Chagnon (1975) Ltée, ayant son établissement de commerce à Saint-Léonard, Québec, pour installer un système d'éclairage sur le terrain de stationnement devant être aménagé dans le parc de la Baie, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon les plans suivants :

<u>PLAN NUMÉRO</u>	<u>FEUILLET NUMÉRO</u>	<u>PRÉPARÉ PAR</u>	<u>DATE</u>
C1-03	-----	Direction du génie	Janvier 1994
G98-009-01	2 de 2	Services techniques	Janvier 1999

Cette soumission et les susdits plans sont conservés au dossier numéro CE-99-284 des archives municipales; il est entendu que l'entrée en vigueur de la résolution et par conséquent l'exécution des travaux sont conditionnelles à l'émission du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec.

Certificat de crédit disponible 20018  
Règlement numéro 985-98

ADOPTÉE.

**CE-99-285**

**VENTE – SURFACEUSE À GLACE**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la parution d'un article dans la revue Carrefour Express et de l'envoi de l'offre de vente auprès de 54 municipalités, la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, a reçu qu'une seule offre;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De vendre à l'aréna Sainte-Germaine-Boulé, 240, rue Roy, C.P. 196, Sainte-Germaine-Boulé, Québec, au prix de 7 800 \$, la surfaceuse à glace de l'année 1981, de marque Zamboni, modèle 116, numéro de série 16162 et portant le numéro d'inventaire 165R480.

ADOPTÉE.

**CE-99-286**

**RAPPORT ANNUEL 1998 – SERVICE DES  
LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du rapport annuel 1998 du Service des loisirs et de la culture, conservé au dossier numéro CE-99-286 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-287**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 10 mars 1999, à 8 h 37.

ADOPTÉE.

CE-99-288

LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
COLS BLANCS DE LA VILLE DE  
GATINEAU INC. – HORAIRE DE TRAVAIL  
– COMMISSIONNAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau inc., concernant l'horaire de travail du commissionnaire, au Service des communications.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par un conseiller en ressources humaines, le 3 février 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-288 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-289

LETTRE D'ENTENTE – ASSOCIATION  
DES POLICIERS DE GATINEAU INC. –  
PROTOCOLE D'ENTENTE MASSON-  
ANGERS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des policiers de Gatineau inc., concernant les modalités de la desserte du territoire de la ville de Masson-Angers.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par un conseiller en ressources humaines, le 10 février 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-289 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-290

MUTATION – SYLVIE GUNNER – POSTE  
DE COMMISSIONNAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Sylvie Gunner, au poste de commissionnaire, au Service des communications, au salaire prévu à la classe III, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 1547  
Poste budgétaire 02 40 19000 112

ADOPTÉE.

CE-99-291

ENGAGEMENT – MARTINE PLOUFFE –  
POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Martine Plouffe au poste de bibliothécaire - responsable des services au public, au Service des loisirs et de la culture, au salaire prévu à la classe XIV de l'échelle salariale des cadres, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 527  
Poste budgétaire 02 65 77010 115

ADOPTÉE.

CE-99-292\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE LA  
TERRASSE PAIEMENT INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**



D'accorder à l'Association communautaire de la Terrasse Paiement inc. une subvention de 560 \$ pour contribuer au financement de l'édition 1999 de leur fête communautaire et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20167  
Poste budgétaire 02 70 92000 785

ADOPTÉE.

CE-99-293

DÉLÉGATION – ASSOCIATION  
RÉGIONALE DE CAMPING ET  
CARAVANING INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déléguer Berthe Miron pour représenter la Ville de Gatineau au banquet organisé pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'incorporation de l'Association régionale de camping et caravaning inc. de l'Outaouais qui aura lieu à la salle de réception Arlu.

Il est également résolu de réserver à cette fin une somme de 15 \$ taxes en sus devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312 et d'autoriser le directeur des services financiers par intérim à lui rembourser cette dépense.

Certificat de crédit disponible 20483

ADOPTÉE.

CE-99-294

RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

À 9 h 38, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-99-295

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-296\*

MODIFICATION – RÈGLEMENT NUMÉRO  
991-98 – DESSERTE EN AQUEDUC –  
ZONE BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de remplacer l'annexe « III » mentionnée au cinquième alinéa de l'article 1 du règlement numéro 991-98 par l'annexe « III », préparée par la Direction générale, le 17 mars 1999, jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 991-98**

#### **ANNEXE « III »**

#### **DESSERTE EN AQUEDUC DE LA ZONE BLANCHE DE L'EST**

#### **REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC – BOULEVARD LA VÉRENDRYE**

Remplacement de la conduite de 300 mm Ø par une conduite de 450 mm Ø sur le boulevard La Vérendrye, entre le réservoir d'eau potable de la rue Main et le boulevard Labrosse.

850 mètres à 400 \$/mètre	340 000 \$	
Taxes incluant ristourne fédérale	<u>37 500 \$</u>	
	377 500 \$	<b>377 500 \$</b>

#### **ALIMENTATION DU SECTEUR EN EAU POTABLE**

Conduite longeant le boulevard Labrosse	522 500 \$	
Taxes incluant ristourne fédérale	<u>57 630 \$</u>	
	<b>580 130 \$</b>	<b>580 130 \$</b>

### **AQUEDUC LOCAL**

Longueur totale de conduite : 17 300 mètres

Coûts 17 300 mètres à 150 \$/mètre		2 595 000 \$
Taxes incluant ristourne fédérale	<u>286 225 \$</u>	
	<b>2 881 225 \$</b>	<b><u>2 881 225 \$</u></b>

**COÛT TOTAL DES TRAVAUX** **3 838 855 \$**

Servitudes ou achat de terrains 25 000 \$

**Sous-total** **3 863 855 \$**

### **HONORAIRES PROFESSIONNELS ET CONTINGENCES**

Honoraires pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, contingences et frais de financement (20 % du sous-total) 772 745 \$

**TOTAL DU RÈGLEMENT** **4 636 600 \$**

Préparée par la Direction générale le 17 mars 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-297\*

MODIFICATIONS – RÈGLEMENT  
NUMÉRO 971-97 – DESSERTE EN  
ÉGOUT – ZONE BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de modifier le règlement numéro 971-97 comme suit :

1. Le deuxième alinéa de l'article 1 du règlement numéro 971-97 est modifié par le remplacement des mots « plan numéro G96-004-03, préparé par Jean-Yves Massé, ingénieur, aux Services techniques, le 28 août 1997 » par les mots « plan numéro G96-004-03, préparé par Jean-Yves Massé, ingénieur, et révisé par Michel Chevalier, ingénieur, aux Services techniques, le 15 mars 1999 ».
2. L'article 5 de ce règlement est modifié par la substitution des mots « plan numéro G96-004-08, préparé par Jean-Yves Massé, ingénieur et révisé par Michel Chevalier, ingénieur, aux Services techniques, le 15 mars 1999 » aux mots « plan numéro G96-004-08, préparé par Jean-Yves Massé, ingénieur, aux Services techniques, le 28 août 1997 ».
3. L'annexe « II » mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1, au paragraphe B de l'article 6 ainsi qu'aux articles 7 à 19 de ce règlement, est remplacée par le plan numéro G96-004-03, préparé par Jean-Yves Massé, ingénieur et révisé par Michel Chevalier, ingénieur, aux Services techniques, le 15 mars 1999, joint à ce règlement à titre d'annexe « II ».
4. L'annexe « V » mentionnée à l'article 5 de ce règlement est remplacée par le plan numéro G96-004-08, préparé par Jean-Yves Massé, ingénieur et révisé par Michel Chevalier, ingénieur, aux Services techniques, le 15 mars 1999, joint à ce règlement à titre d'annexe « V ».

ADOPTÉE.

CE-99-298

MANDATS – EXPROPRIATION –  
SERVITUDES – COLLECTEUR – ZONE  
BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De mandater les affaires juridiques, à la Direction générale, pour entreprendre des négociations afin de procéder à l'acquisition des servitudes nécessaires à la réalisation des travaux relatifs à l'installation du collecteur de la zone blanche de l'est, soit sur une partie des lots 14B-42, 14B-43, 14B-44, 14C-4, 14C-5, 14C-6, 14C-21, 14C-22, 15-17, 15-18, 15-19, 15-23, 15-24, 15-25, 15-117 et 15-118, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton.

D'autoriser, à défaut d'entente, la firme Letellier et associés à entreprendre les procédures d'expropriation concernant l'acquisition des servitudes requises sur les lots précités et d'attribuer à la réalisation de ce mandat une somme maximale de 16 000 \$, taxes en sus.

Certificat de crédit disponible 20795  
Poste budgétaire 02 15 13400 412

ADOPTÉE.

CE-99-299

VERSEMENT – INDEMNITÉS  
PROVISIONNELLES – EXPROPRIATION –  
COLLECTEUR – ZONE BLANCHE DE  
L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser les Services financiers à verser les sommes mentionnées ci-dessous au ministre des Finances du Québec et représentant les indemnités provisionnelles requises dans le cadre de l'expropriation des servitudes nécessaires à la réalisation des travaux relatifs à l'installation du collecteur de la zone blanche de l'est et situé sur une partie des lots 14B-42, 14B-43, 14B-44, 14C-4, 14C-5, 14C-6, 14C-21, 14C-22, 15-17, 15-18, 15-19, 15-23, 15-24, 15-25, 15-117 et 15-118, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, à savoir :

**PROPRIÉTAIRE**

**MONTANT  
INDEMNITÉ**

▪ Compagnies 165108 Canada inc. et 2861267 Canada inc.	924,00 \$
▪ Michel Leduc	514,50 \$
▪ Patrice Paradis	525,00 \$
▪ Rhéal Tessier	1071,00 \$
▪ Francine Duval	441,00 \$
▪ Claude Madore	140,00 \$
▪ Eugène Charrette	700,00 \$

D'habiliter le directeur des services financiers par intérim à effectuer le virement budgétaire requis pour pouvoir procéder au versement des susdites indemnités professionnelles.

Certificat de crédit disponible 20796  
Poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CE-99-300

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 11 h 10, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-301

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-302\*

**RÈGLEMENT    NUMÉRO    1003-99    –  
EMPRUNT       DE       990 000 \$    –  
CONSTRUCTION    –    PARTIE    DU  
BOULEVARD DU CARREFOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 1003-99 autorisant un emprunt et une dépense de 990 000 \$ pour notamment installer les services municipaux et poser du revêtement asphaltique sur la partie du boulevard du Carrefour, comprise entre les Archives nationales du Canada et le prolongement du boulevard de la Cité.

D'autoriser le directeur des services financiers par intérim, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-303

LES CHEVALIERS DE L'ÂGE D'OR DE  
GATINEAU – DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'acheminer au Service des loisirs et de la culture, pour étude et rapport à ce comité, la demande d'aide financière présentée par le club Les Chevaliers de l'âge d'or de Gatineau, pour les aider à payer les coûts du local loué au 175A, rue Maple, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-304\*

VERSEMENT – SUBVENTION – CLUB  
ÂGE D'OR SAINT-MATTHIEU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au club Âge d'or Saint-Matthieu une subvention de 250 \$ afin de l'aider dans le financement de ses activités et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20169  
Poste budgétaire 02 70 92000 782

ADOPTÉE.

CE-99-305\*

**VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE  
DES AÎNÉS DE RIVIERA**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au Centre des aînés de Riviera une subvention de 300 \$ afin de l'aider dans le financement de ses activités et de mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21068  
Poste budgétaire 02 70 92000 782

ADOPTÉE.

CE-99-306\*

**VERSEMENT – SUBVENTION – L'ORDRE  
DES FILLES D'ISABELLE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'Ordre des filles d'Isabelle, cercle St-Jean-Vianney, numéro 674, une subvention de 250 \$ pour l'aider à payer les coûts du vin d'honneur qui sera servi lors de la réception marquant leur 57<sup>e</sup> anniversaire de fondation et qui aura lieu le samedi 17 avril 1999.

De mandater le directeur des services financiers par intérim pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20484  
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.



CE-99-307

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 24 mars 1999, à 8 h 53, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Pierre Bertrand, John Janusz, André Côté, Jean-Charles Beaudry, Nathalie Héту, Gilles Gibeault, Hélène Grand-Maître, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**CE-99-308\***

**STATIONNEMENT LIMITÉ – BOULEVARD  
SAINT-RENÉ OUEST**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du responsable du transport, de la circulation  
et de la signalisation et du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'interdire, du lundi au vendredi, le stationnement des véhicules routiers sur le côté sud du tronçon du boulevard Saint-René Ouest, compris entre la rue de Bonaventure et la limite ouest du lot 4-33, au cadastre du village de Pointe-Gatineau.
2. D'abroger, à toute fin que de droit, le paragraphe A de l'article 1 de la résolution numéro C-97-12-691 interdisant le stationnement sur un tronçon du boulevard Saint-René Ouest; cette abrogation ne devant pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou à être faite en vertu de cette disposition ainsi abrogée.
3. D'autoriser le directeur des services techniques à acheter et à faire installer les enseignes requises pour donner suite à ce qui précède jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cette fin à son budget d'opérations.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-309\***

**DEMANDE – MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS DU QUÉBEC – FEUX DE  
CIRCULATION – BOULEVARD  
LA VÉRENDRYE EST**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions de circulation justifient pleinement, et ceci dès maintenant, l'installation de feux de circulation à l'intersection des boulevards La Vérendrye Est et Lorrain;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement du boulevard La Vérendrye relève de la responsabilité du ministère des Transports du Québec, en vertu de l'entente intervenue en 1978 entre le gouvernement du Québec et la Commission de la Capitale nationale sur l'amélioration du réseau routier dans le secteur québécois de la Région de la Capitale nationale;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de feux de circulation à l'intersection des boulevards La Vérendrye Est et Lorrain dans le plus bref délai possible, et ceci, dans l'intérêt de la sécurité des usagers de la route qui utilisent quotidiennement cette intersection.

ADOPTÉE.

CE-99-310\*

REMISE – VÉHICULES ET MOTOS –  
VILLE DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Buckingham n'a pas renouvelé l'entente de fourniture des services de police signée le 20 avril 1990;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.2 de cette entente prévoit le retour de cinq véhicules automobiles équivalant à ceux cédés par les Villes de Buckingham et Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux dispositions de cette entente, les véhicules et la moto mentionnés ci-dessous seront retournés à la Ville de Buckingham;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de remettre à la Ville de Buckingham les véhicules et la moto indiqués ci-dessous et d'autoriser les transferts d'immatriculation au nom de cette dernière, à savoir :

- un véhicule de patrouille – Ford 1997 – numéro d'inventaire 100P097;
- un véhicule banalisé – Ford 1992 – numéro d'inventaire 105P556;
- une moto – Yamaha 1988 – numéro d'inventaire 160P050.

ADOPTÉE.

CE-99-311

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES DES  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-311 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 1<sup>er</sup> mars 1999;
- b) listes des commandes entrées du 16 février au 1<sup>er</sup> mars 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 16 février au 1<sup>er</sup> mars 1999;
- d) journaux des divergences du 16 février au 1<sup>er</sup> mars 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-312\*

ANNULATION – SUBVENTIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'annuler les subventions de 500 \$ accordées à l'Association communautaire de l'Envolée de Gatineau inc. et au comité d'école de l'Oiseau-Bleu, en vertu des résolutions numéros C-98-248 et C-98-530, puisque les activités donnant droit à ces subventions n'ont pas eu lieu.

ADOPTÉE.

CE-99-313

LA MAISON DE LA FAMILLE DE  
GATINEAU INC. – APPUI – EXEMPTION  
DE TAXES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'appuyer la demande d'exemption de taxes foncières soumise par la Maison de la famille de Gatineau inc., concernant l'immeuble situé au 69, avenue Gatineau, Gatineau.

D'autoriser le directeur des services financiers à transmettre une copie de la résolution et de tous les documents pertinents à cette demande à la Commission municipale du Québec.

De mandater le directeur des services financiers ou son mandataire pour représenter la Ville de Gatineau lors de l'audition de la cause devant la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-314

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO  
CE-99-276

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier le premier alinéa de la résolution numéro CE-99-276, adoptée le 10 mars 1999, pour y ajouter les mots « taxes en sus » après les mots « somme de 90 \$ ».

ADOPTÉE.

CE-99-315

ACCEPTATION – SOUMISSION – BÉTON  
PRÉMÉLANGÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Lafarge Canada inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour la fourniture de béton prémélangé à l'usine, aux prix indiqués ci-dessous; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-315 des archives municipales, à savoir :

<u>OPTION A</u>	<u>PRIX TAXES EN SUS</u>
De ½ à 3 mètres cubes – béton 32 MPa	210 \$/mètre cube
<u>OPTION B</u>	
Plus de 3,1 mètres – béton 32 MPa	131 \$/mètre cube

D'autoriser le directeur des services techniques à acheter du béton prémélangé à l'usine, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 32200 623.

ADOPTÉE.

CE-99-316

ACCEPTATION – SOUMISSIONS –  
LOCATION DE VÉHICULES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposées par les compagnies mentionnées ci-dessous, pour la location des véhicules indiqués ci-après, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux; ces soumissions sont conservées au dossier numéro CE-99-316 des archives municipales, à savoir :

	<b>TARIF TAXES EN SUS</b>
<b><u>NATIONAL TILDEN</u></b>	
Fourgonnette ½ tonne	778 \$ par mois 200 \$ par semaine
<b><u>LOCATION SAUVAGEAU</u></b>	
Fourgon boîte 16 pieds	1 044 \$ par mois 288 \$ par semaine
Camionnette ½ tonne	838 \$ par mois 199 \$ par semaine

D'autoriser le directeur des services techniques à louer ces types de véhicules jusqu'à concurrence des sommes disponibles aux postes budgétaires 02 50 75100 515, 02 50 75300 515 et 02 50 75310 515.

ADOPTÉE.

CE-99-317\*

ACCRÉDITATION – LES AMIS(ES) DE LA  
RIVIÈRE LA BLANCHE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De reconnaître Les amis(es) de la rivière La Blanche à titre d'association de quartier et de leur accorder le support prévu à la politique numéro 0-1, relative à la reconnaissance et l'assistance des organismes communautaires.

D'inclure Les amis(es) de la rivière La Blanche à la liste des organismes sans but lucratif couverts par la Ville pour l'assurance responsabilité civile pour les mois d'avril, mai et juin 1999, au coût de 136,26 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE.

CE-99-318\*

VERSEMENT – SUBVENTION – LE  
RELAIS DES JEUNES GATINOIS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'autoriser Le relais des jeunes Gatinois à peindre une fresque sur le mur extérieur côté sud du centre communautaire Saint-Richard, situé au 315, rue Migneault, Gatineau, aux conditions suivantes :
  - soumettre au Service d'urbanisme un avant-projet incluant le concept, le choix des couleurs et les aspects techniques (produits utilisés, produits de protection contre les intempéries);
  - s'engager à assurer l'entretien de l'œuvre à leurs frais;
2. D'accorder à l'organisme Le relais des jeunes Gatinois une subvention de 1 000 \$, pour lui permettre de réaliser ce projet et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette aide financière sur présentation d'une réquisition de paiement par la directrice des loisirs et de la culture.

Certificat de crédit disponible 20322

Postes budgétaires 02 65 71070 919 et 02 70 92000 788

ADOPTÉE.

CE-99-319

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**



D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 17 mars 1999, à 8 h 40.

ADOPTÉE.

CE-99-320

PROMOTION – NICOLE DAOUST –  
POSTE DE COMMIS-RÉMUNÉRATION

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Nicole Daoust au poste de commis-rémunération, aux Services financiers, au salaire prévu à la classe V, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 2064  
Poste budgétaire 02 20 13217 112

ADOPTÉE.

CE-99-321

MUTATION – MICHELINE MAILLOUX –  
POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIVISION

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Micheline Mailloux au poste de secrétaire de division, aux Services financiers, au salaire prévu à la classe IV, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 3306  
Poste budgétaire 02 20 13211 112

ADOPTÉE.

CE-99-322

PROMOTION – MANON MIGNEAULT –  
POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION II

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Manon Migneault au poste de secrétaire de direction II, au Service des loisirs et de la culture, au salaire prévu à la classe VI, échelon 5, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 1761  
Poste budgétaire 02 65 71000 112

ADOPTÉE.

CE-99-323

ENGAGEMENT – FRANÇOIS AUDET –  
POSTE DE POMPIER

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1999, François Audet au poste de pompier, au Service de la protection contre l'incendie, au salaire prévu à l'échelle salariale des pompiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des pompiers.

Demande de personnel 3691  
Poste budgétaire 02 48 22000 113

ADOPTÉE.

CE-99-324

ENGAGEMENT – MARC DUMOUCHEL –  
POSTE DE RESPONSABLE –  
COORDINATION/UTILITÉS PUBLIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Marc Dumouchel au poste de responsable - coordination/utilités publiques, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe XI de l'échelle salariale des cadres, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 3668  
Poste budgétaire 02 50 31060 115

ADOPTÉE.

CE-99-325

ENGAGEMENT – FRANÇOIS BÉLANGER –  
POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager François Bélanger au poste d'adjoint technique, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe XII de l'échelle salariale des cadres, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 3669  
Poste budgétaire 02 50 31065 115

ADOPTÉE.

CE-99-326

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 9 h 41, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-327

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-328

CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE INC.  
- LOYER - CENTRE COMMUNAUTAIRE  
SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'entériner la recommandation du Service des loisirs et de la culture et de refuser la demande du Centre d'entraide La Destinée inc. concernant la gratuité du loyer au centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf pour les mois de janvier, février et mars 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-329\*

VERSEMENT - SUBVENTION - RÉSEAU  
DES FEMMES D'AFFAIRES ET  
PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais une subvention de 300 \$ pour devenir commanditaire et partenaire de leur 12<sup>e</sup> Gala de l'excellence et de reconnaissance et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

De mandater le directeur des services financiers pour effectuer les écritures comptables requises pour procéder au versement de cette subvention.

Certificat de crédit disponible 20486

ADOPTÉE.

**CE-99-330**

**LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE  
– DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE La maison Mathieu-Froment-Savoie tient un concert bénéfique qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> mai 1999 et sollicite de la Ville de Gatineau une contribution financière de 5 000 \$ devant servir à payer une partie du budget de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reçoit de nombreuses demandes de subvention et ne peut malheureusement souscrire à chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme ne fut réservée à cette fin spécifique au budget d'opérations de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De refuser la demande d'aide financière de 5 000 \$ formulée par La maison Mathieu-Froment-Savoie, dans le cadre de la tenue du concert bénéfique qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> mai 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-331**

**DÉLÉGATION – SOUPER-BÉNÉFICE –  
CANARDS ILLIMITÉS DE L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De délélguer Simon Racine, Jean Deschênes et Jacques Forget pour représenter la Ville de Gatineau au souper-bénéfice organisé par l'association Canards illimités de l'Outaouais et qui aura lieu à l'hôtel Château Cartier d'Aylmer, le jeudi 1<sup>er</sup> avril 1999.

De réserver à cette fin une somme de 200 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11010 312 et d'autoriser le directeur des services financiers à leur rembourser cette dépense.

Certificat de crédit disponible 20172

ADOPTÉE.

Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence est assumée par Richard Canuel, vice-président du comité.

CE-99-332

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 31 mars 1999, à 8 h 39, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Claude Doucet, André Sincennes, Jean Gervais, Marie-Claude Martel, Serge L'Écuyer, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, André Côté, Mario St-Pierre, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Pierre Marcotte, Marc Voyer, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS :** Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

CE-99-333\*

**AUTORISATION – PAIEMENT – INSTALLATION – APPAREILS – RÉDUCTION – RISQUES DE REFOULEMENT – EAUX D'ÉGOUT**

---

CONSIDÉRANT QUE les personnes mentionnées ci-dessous ont procédé à l'installation d'appareils ou d'équipements destinés à réduire les risques de refoulements des eaux d'égout, conformément aux dispositions du règlement numéro 1001-99;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser le directeur des services financiers à verser aux personnes mentionnées ci-dessous, sur présentation de réquisitions de paiement par le directeur des services techniques, les sommes apparaissant en regard de chacune d'elles et représentant les sommes qui leur sont dues pour avoir procédé à l'installation d'appareils ou d'équipements destinés à réduire les risques de refoulement des eaux d'égout, conformes au règlement numéro 1001-99 :

Raymond Poitras	185, rue Magnus Ouest	2 848,88 \$
Guy Chabot	40, rue des Outaouais	2 507,01 \$
Guy Bergeron	14, rue de Rouen	3 000,00 \$
Gilles Brissette	221, rue Magnus Ouest	2 620,97 \$
Michèle Charette-Gatien	16, rue du Génévrier	3 000,00 \$

Certificat de crédit disponible 20825  
Poste budgétaire 02 50 45020 522

ADOPTÉE.

CE-99-334

**MODIFICATIONS – PLAN CONCEPT – PARC DES OPTIMISTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier le plan concept du parc des Optimistes, accepté en vertu de la résolution numéro CE-93-04-324, adoptée le 28 avril 1993, pour y intégrer l'aménagement d'une surface polyvalente asphaltée ainsi que l'installation d'équipements récréatifs.

D'accepter la participation financière de 10 000 \$ du Club optimiste de Touraine pour l'aménagement de cette surface polyvalente et de leur transmettre un chaleureux message de remerciement et de félicitations pour



cette contribution ainsi que pour tous les travaux réalisés dans ce parc communautaire.

ADOPTÉE.

CE-99-335\*

FRAIS – VENTE 1999 – DÉFAUT DE  
PAIEMENT – IMPÔT FONCIER

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De mandater le directeur des services financiers pour faire dresser la liste des immeubles sur lesquels des taxes municipales échues au 30 septembre 1998 demeurent impayées.

D'accepter les frais mentionnés ci-dessous applicables à l'égard de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier qui aura lieu en 1999, à savoir :

1. Tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la Ville de Gatineau, soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.
2. Les susdits frais comprennent, le cas échéant, ceux indiqués ci-après, et ceci, sans restreindre la portée du paragraphe précédent :
  - les frais de recherche de titres;
  - les frais de publication dans le journal;
  - les frais de signification;
  - les frais relatifs à la publicité foncière.

Ces dits frais sont imposés selon le plus élevé des montants suivants : 2 % du capital échu lors de l'adoption de la liste par le conseil ou 100 \$ pour un lot officiel ou 400 \$ pour un lot non officiel.

3. Les frais, droits et honoraires indiqués ci-après seront ajoutés à ceux mentionnés aux articles 1 et 2 pour les propriétés dont les taxes n'auront pas été acquittées avant la vente pour taxes :
  - les frais du greffier de la Cour supérieure;
  - les frais des certificats de charges et hypothèques;
  - les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De retenir les services de la firme Expertaxe inc. pour récupérer, s'il y a lieu, les taxes de vente recouvrables par la Ville de Gatineau et imposées par la Loi sur la taxe d'accise ainsi que par la Loi sur la taxe de vente du Québec, le tout selon les conditions et les honoraires apparaissant à la convention à intervenir entre les parties et conservée au dossier numéro CE-99-336 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services financiers à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Martech signalisation inc., ayant son établissement de commerce à Longueuil, Québec, pour fournir les panneaux de signalisation ainsi que les accessoires mentionnés ci-dessous, au prix unitaire apparaissant en regard de chacun d'eux et valable pour une période d'un an à compter du 23 avril 1999; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-337 des archives municipales, à savoir :

<u>NUMÉRO</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>PRIX UNITAIRE TAXES EN SUS</u>
	Véhicule marche lente	9,00 \$
	Nom de rue T-2 profilé d'aluminium recouvert d'une pellicule verte grade ingénieur lettre blanche autocollante réfléchissante de grade ingénieur avec majuscule et minuscule	16,40 \$
	Courroie C20C ¾ x .030 x 100 pieds	57,50 \$
B.F.	Panneau de borne-fontaine jaune 12 pouces x 12 pouces non plié avec trous modifiés - deux côtés	7,00 \$

<u>NUMÉRO</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>PRIX UNITAIRE TAXES EN SUS</u>
CT-022	Parent-secours 600 x 750	20,50 \$
D-10	Signal avancé d'arrêt 600 x 600	16,00 \$
D-110P	Vitesse recommandée 600 x 600	16,00 \$
D-110P	Vitesse recommandée 450 x 450	9,80 \$
D-130-1 à D-200	Panneau danger 750 x 750	25,00 \$
D-130-1 à D-200	Panneau danger 600 x 600	16,00 \$
D-20	Signal avancé de cédez 600 x 600	16,00 \$
D-210-1 à D-220-3	Panneau danger 600 x 600	16,00 \$
D-230-1 à D-240	Panneau danger 600 x 600	16,00 \$
D-260 à D-270-15	Panneau danger 600 x 600	16,00 \$
D-280	Fin d'un chemin 750 x 750 (2,1 mm)	25,00 \$
D-280	Fin d'un chemin 600 x 600	16,00 \$
D-290	Balise à chevrons 600 x 900	24,00 \$
D-290	Balise de danger 300 x 900	12,33 \$
D-310-1 à D-380	Panneau danger 600 x 600	16,00 \$
D-40-1 à D-40-5	Panneau danger 600 x 600	16,00 \$
D-40-P	Nouvelle signalisation 600 x 300	8,75 \$
D-50	Signal avancé de feux de circulation 600 x 600	16,00 \$
D-70	Signal avancé de limitation de vitesse 600 x 600	16,00 \$
D-80 à D-110-6	Panneau danger 600 x 600	16,00 \$
P-10	Arrêt - haute intensité 600 x 600 (2,1 mm)	34,80 \$
P-10	Arrêt - haute intensité 600 x 600 (1,6 mm)	33,40 \$
P-10	Piste cyclable 300 x 300 (1,6 mm) H.I.	9,20 \$
P-10	Arrêt - haute intensité 750 x 750 (2,1 mm)	54,00 \$
P-10	Arrêt - haute intensité 750 x 750 (1,6 mm)	51,00 \$
P-100-1 à P-100-11	Prescription information 600 x 600	16,00 \$
P-10P	Toutes directions 450 x 300	6,80 \$
P-110-1 à P-120-4	Prescription obligation 600 x 600	16,00 \$

<b><u>NUMÉRO</u></b>	<b><u>DESCRIPTION</u></b>	<b><u>PRIX UNITAIRE TAXES EN SUS</u></b>
P-110-5 à P-130-1	Prescription interdiction 600 x 600	16,00 \$
P-120-5 à P-140	Piste cyclable 300 x 300	4,75 \$
P-130-13 à P-150-1-G-D	Prescription interdiction 600 x 600	16,00 \$
P-130-3 à P-130-12	Prescription interdiction 600 x 600	16,00 \$
P-150-1	Stationnement interdit 300 x 300	4,75 \$
P-150-2 à P-150-3	Stationnement interdit 300 x 450	6,70 \$
P-150-2 à P-150-3	Stationnement interdit 300 x 600	8,75 \$
P-150-4	Stationnement interdit 450 x 300	6,80 \$
P-150-5	Stationnement interdit (handicapé) 300 x 600	8,75 \$
P-150-6 à P-150-7	Prescription information 300 x 450	6,80 \$
P-150-6 à P-150-7	Gauche ou droit 300 x 600	8,75 \$
P-160-1 à P-160-2	Arrêt interdit 300 x 450	6,70 \$
P-160-1 à P-160-2	Arrêt interdit 300 x 750	9,30 \$
P-160-1 à P-160-2	Arrêt interdit 300 x 300	4,75 \$
P-160-1 à P-160-2	Arrêt interdit 300 x 600	8,75 \$
P-19	Cul-de-sac 600 x 300	8,75 \$
P-20	Cédez le passage (haute intensité) 600 x 600 x 600	32,50 \$
P-20	Cédez le passage 750 x 750	35,50 \$
P-200-1	Limitation de poids 600 x 750	20,50 \$
P-210	Dégel 600 x 600	16,00 \$
P-2-12	Poteau profilé en « U » à pointes effilées - roulé à froid type 2, 12 pieds (0,150 pouces minimum)	16,40 \$
P-260	Début d'une zone scolaire 600 x 600	16,00 \$
P-270-1 à P-270-12	Prescription information 600 x 750	20,50 \$
P-270-1 à P-270-12	Prescription information 600 x 600	16,00 \$
P-280-2	Prescription pour piétons et cyclistes 30 x 45	6,80 \$

<u>NUMÉRO</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>PRIX UNITAIRE TAXES EN SUS</u>
P2-ACC	Ensemble de boulon, taraud, rondelles et espaceur	0,60 \$
P-310	Défense de jeter des ordures 600 x 600	16,00 \$
P-310-P	Défense de jeter des ordures 60 x 30	8,75 \$
P-40	Entrée interdite 600 x 600	16,00 \$
P-40P	Entrée interdite 600 x 300	8,75 \$
P-50	Chevron d'alignement 600 x 750	20,50 \$
P-60	Gauche ou droit - ligne d'arrêt 600 x 750	20,50 \$
P-70	Limite de vitesse 600 x 750	20,50 \$
P-80-1	Sens unique (2,1 mm) 2 côtés 900 x 300	14,30 \$
P-80-1	Sens unique (1,6 mm) 1 côté 900 x 300	12,30 \$
P-80-3	Circulation à double sens 600 x 750	20,50 \$
P-90	Gauche ou droit contournement d'obstacles 600 x 750	20,50 \$
SMT-B-29	Balise avec base orange et blanche (haute intensité) 300 x 900	44,00 \$
SU-10	Support d'aluminium pour soutenir plaque de nom de rue de 6 pouces	4,80 \$
SU-40	Support monopiece « aluminium » pour plaque de nom de rue double (poteau profilé en « U »)	5,00 \$
SU-500	Support en acier pour barricade	10,60 \$
SU-70	Support monopiece « aluminium » pour plaque de nom de rue simple (poteau profilé en « U »)	3,90 \$
SU-71	Accouplement deux pièces installation sur poteau rond de 60 mm	3,90 \$
T-100-1-G à T-120	Panneau de travaux (haute intensité) 600 x 600	33,50 \$
T-20 à T-50-4	Panneau de travaux (haute intensité) 600 x 600	33,50 \$
T-60	Signalisation avancée d'un signaleur (haute intensité) 600 x 600	33,50 \$
T-70	Limitation de vitesse (haute intensité) 600 x 750	41,00 \$
T-80-1 à T-80-6	Panneau de travaux (haute intensité) 600 x 600	33,50 \$
T-80-7	Barré (haute intensité) 600 x 600	33,50 \$
T-80-P à T-90-3	Panneau de travaux (haute intensité) 600 x 600	33,50 \$
TB-1	Barricade - deux côtés 2,4 m x 15 cm x 5 cm appr. (haute intensité)	50,50 \$

<u>NUMÉRO</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>PRIX UNITAIRE TAXES EN SUS</u>
TB-1	Barricade - deux côtés 2,4 m x 15 cm x 5 cm appr. haute intensité avec signature et logo de la Ville noir, dimension appropriée	51,00 \$
T-RV-1	Chevron de direction (haute intensité) 600 x 750	41,00 \$
T-RV-2	Balise de travaux (haute intensité) 300 x 900	24,60 \$
T-RV-2	Balise de travaux (haute intensité) 300 x 900 avec signature et logo de la Ville en noir – dimension appropriée	25,00 \$
TB-3-	Base d'acier avec support 120 cm pour balise	19,50 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à acquérir ces panneaux de signalisation et accessoires, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cette fin à son budget d'exploitation.

ADOPTÉE.

CE-99-338

ACCEPTATION – SOUMISSION – COUPE  
DE BORDURES EN BÉTON-CIMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la seule soumission reçue et conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, déposée par la compagnie Construction S.R.B. s.c.c., ayant son établissement de commerce à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, pour couper des bordures en béton-ciment, aux prix unitaires indiqués ci-dessous pour l'année 1999; le contrat est consenti pour une période de trois ans, soit 1999, 2000 et 2001, avec la possibilité de prolonger pour deux ans, soit 2002 et 2003, si la Ville de Gatineau est satisfaite des services rendus. Il est entendu qu'après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le tout basé sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 septembre précédant la date anniversaire, et ceci, d'après le catalogue 62-001, Statistique Canada, indices des prix à la consommation, tableau 2, indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

<u>DESCRIPTION</u>	<u>PRIX/MÈTRE LINÉAIRE TAXES EN SUS</u>
Bordures à couper	28,30 \$
Carottage tours de 75 mm de diamètre	40,00 \$

D'autoriser le directeur des services techniques à faire couper des bordures en béton-ciment jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cette fin à

son budget d'exploitation pour chacune des années financières visées par la résolution.

ADOPTÉE.

CE-99-339

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
LOCATION – MICRO-ORDINATEURS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Microrama Mnémotics Itée, ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour la location des micro-ordinateurs mentionnés ci-dessous, pour une période de 5 ans et financée sur 36 mois, et ceci, au prix indiqué en regard de chacun d'eux incluant le coût d'entretien, à savoir :

<u>MICRO-ORDINATEUR</u>	<u>QUANTITÉ APPROXIMATIVE</u>	<u>COÛT UNITAIRE MENSUEL (TAXES EN SUS)</u>
D6570T HP Vectra Series 8 (desktop)	70	67,41 \$
Hewlett Packard Kayak XA-S (SCSI)	5	161,75 \$

Ces prix sont valides pour une période d'une année et tout micro-ordinateur additionnel pourra être acquis durant cette période aux mêmes prix et conditions; il est entendu que l'entretien des micro-ordinateurs couvre la période de 60 mois.

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-339 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20028

Postes budgétaires 02 30 13085 514 et 02 30 13075 514

ADOPTÉE.

CE-99-340

DÉVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL –  
IMPRESSION DE FORMULAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De retirer de l'ordre du jour le point relatif au développement d'un logiciel pour l'impression de formulaires pour le Service de la sécurité publique.

ADOPTÉE.

CE-99-341

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
CONSTRUCTION – PAVILLON – PARC  
DE LA BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 154 995,04 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Construction Jedom développement inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour construire un pavillon au parc de la Baie en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-341 des archives municipales.

<u>PROJET NUMÉRO</u>	<u>FEUILLET NUMÉRO</u>	<u>PRÉPARÉ LE</u>	<u>PRÉPARÉ PAR</u>
99-523-10	S1/2	23 février 1999	Sauvé, Boucher associés inc.
99-523-10	S2/2	23 février 1999	Sauvé, Boucher associés inc.
L9-101	A1/4		Léon Mercier, architecte
L9-101	A2/4		Léon Mercier, architecte
L9-101	A3/4		Léon Mercier, architecte
L9-101	A4/4		Léon Mercier, architecte
1229-99-A	E1/1	mars 1999	Desmarais et associés
1229-99-A	M1/1	mars 1999	Desmarais et associés

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat d'ouvrage préparé par Léon Mercier, architecte, et joint à sa note du 26 mars 1999, déposés séance tenante et conservés au dossier numéro CE-99-341 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20030  
Règlement numéro 985-98

ADOPTÉE.

**Son Honneur le maire présente à Gilles Desjardins, président de la compagnie Brigil construction inc., une aquarelle de Jean-Yves Guindon, pour souligner**



d'une façon spéciale sa nomination à titre de personnalité de l'année 1998 par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais et pour avoir remporté le trophée du constructeur numéro 1 en Outaouais en 1998 ainsi que pour sa contribution à l'essor économique de Gatineau par la réalisation de projets domiciliaires de haute qualité.

CE-99-342\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
CHEVALIERS DE L'ÂGE D'OR DE  
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accorder aux Chevaliers de l'âge d'or de Gatineau une subvention de 1 000 \$ pour les aider à défrayer les coûts de location d'une salle pour la tenue de leurs activités, et ceci, comme spécifié à la note de service, du 19 mars 1999, du chef de la Division des programmes, au Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser le directeur des services financiers à verser cette somme en un seul versement et sur présentation d'une réquisition de paiement de la directrice des loisirs et de la culture.

D'accepter le virement budgétaire numéro 217-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 217-99**

02 65 71015 Division programmes

919 Subvention – autres 1 000 \$

02 75 91000 Service de la dette

870 Frais de refinancement (1 000 \$)

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 20324

ADOPTÉE.

CE-99-343

DON DE LIVRES – BIBLIO-VENTE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la Division bibliothèque, au Service des loisirs et de la culture, à participer à la Biblio-vente 1999 et de faire don des volumes usagés et élagués au cours de la dernière année.

ADOPTÉE.

CE-99-344

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 24 mars 1999, à 8 h 53.

ADOPTÉE.

CE-99-345

DÉPÔT – COMPTE RENDU – GROUPE DE  
TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 23 mars 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-345 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-346

AVIS DE SINISTRE – RECOMMAN-  
DATIONS NÉGATIVES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau concernant les avis de sinistres soumis par les personnes mentionnées ci-dessous et de mandater le préposé aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

1. Richard Grenier et Brigitte Boutet, 16, rue La Fayette, Gatineau  
avis de sinistre du 14 décembre 1998
2. Paul Marcoux, 36, rue de Grenoble, Gatineau  
avis de sinistre du 11 décembre 1998
3. Mario Girouard, 105, rue des Sables, Gatineau  
avis de sinistre du 12 janvier 1999
4. Pierre Laurin, 19, chemin de la Traverse, Val-des-Monts  
avis de sinistre du 18 janvier 1999
5. Pierre Bédard, 143, rue d'Auvergne, Gatineau  
avis de sinistre du 8 février 1999
6. Suzanne Théberge, 6, rue de Plaisance, Gatineau  
avis de sinistre du 22 septembre 1998

ADOPTÉE.

**CE-99-347**

**PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

D'autoriser le directeur des services financiers à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par les compagnies et les personnes suivantes :

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
1. René Bertrand, 1, rue Richer, Gatineau avis de sinistre du 6 janvier 1999	30,00 \$
2. Jacques Chouinard, 25, rue Louis-Hébert, Gatineau avis de sinistre du 6 novembre 1998	75,91 \$
3. Compagnie d'assurances Traders assurée : Michelle Desjardins, 41, avenue Gatineau, Gatineau avis de sinistre du 25 novembre 1998	1083,27 \$
4. Daniel Lortie, 216, rue North Est, Gatineau	73,61 \$

avis de sinistre du 23 décembre 1998

5. Groupe Commerce 1597,43 \$  
assuré : Léo Sabourin, 27, rue de la Manoir, Val-des-Monts  
avis de sinistre du 28 septembre 1998
6. Roland Sarault et Claire Lacroix, 21-A, rue Adélarde, Gatineau 584,63 \$  
avis de sinistre du 29 décembre 1998
7. L'Industrielle Alliance 566,52 \$  
assurée : Jeannine Richard, 488, rue Gouin, app. 76, Gatineau  
avis de sinistre du 14 janvier 1999
8. Claudette Séguin, 258, rue Alice, Gatineau 280,38\$  
avis de sinistre du 8 février 1999

Certificat de crédit disponible 20577

Postes budgétaires 05 26 410, 05 26 405, 05 26 420 et 05 26 510

ADOPTÉE.

CE-99-348

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– DOSSIER SYLVA BERTRAND

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau par Bélair compagnie d'assurances, sous le numéro 550-22-000205-979 et concernant une action en dommages pour un refoulement d'égout survenu au 27, rue Osborne, Gatineau, le 1<sup>er</sup> août 1996.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 1 482,96 \$ en plus des frais judiciaires s'élevant à 694,80 \$, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 20582

Poste budgétaire 05 26 220

ADOPTÉE.

CE-99-349

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– DOSSIER PAUL CÔTÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau par La compagnie mutuelle d'assurances Wawanesa, sous le numéro 550-22-024249-982 et concernant une action en dommages à un véhicule survenu le 19 mars 1998.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 3 132,61 \$ en capital, intérêts et frais, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 20583  
Poste budgétaire 05 26 405

ADOPTÉE.

CE-99-350

**RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– DOSSIER MICHÈLE CHARRETTE-  
GATIEN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau par La compagnie d'assurances Allianz du Canada, sous le numéro 550-22-002256-988 et concernant une action en dommages pour un refoulement d'égout survenu au 16, rue du Genévrier, Gatineau, le 30 mars 1998.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 3 500 \$ en plus des frais judiciaires s'élevant à 932,84 \$, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 20584  
Poste budgétaire 05 26 420

ADOPTÉE.

**CE-99-351**

**ENGAGEMENT – STEVE FOURNIER –  
POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Steve Fournier, au poste d'agent de développement culturel, au Service des loisirs et de la culture, au salaire prévu à la classe X, échelon 1, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 1762  
Poste budgétaire 02 65 71070 112

ADOPTÉE.

**CE-99-352\***

**AFFICHAGE – POSTE DE COMMISSAIRE  
AU TOURISME/SERVICES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de créer, au Commissariat au développement économique, le poste de commissaire au tourisme/services et de modifier en conséquence l'organigramme du Commissariat.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher ledit poste afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

**CE-99-353**

**AFFICHAGE – POSTE DE PRÉPOSÉ AUX  
ANIMAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de préposé aux animaux, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une

personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-354

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER –  
PEINTRE-DÉBOSSSEUR-SOUDEUR

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître à Paul Leblanc, le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-99-355\*

PROMOTION – FRANCINE DOYER –  
POSTE DE COORDONNATEUR DES  
PERMIS D'OCCUPATION

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Francine Doyer, au poste de coordonnateur des permis d'occupation, au Service d'urbanisme, au salaire prévu à la classe XII de l'échelle salariale des cadres, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Il est également résolu de recommander au conseil d'abolir le poste (P-130) d'inspecteur des permis d'affaires, au Service d'urbanisme, et de modifier en conséquence l'organigramme de ce Service.

ADOPTÉE.

CE-99-356\*

PROTOCOLE D'ENTENTE – CADRE DE  
FONCTIONNEMENT – POINT DE  
SERVICES GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le ministre des Régions, la Communauté urbaine de l'Outaouais et le Centre local de développement de la Communauté urbaine de l'Outaouais, fut signée le 15 octobre 1998;

CONSIDÉRANT QUE le modèle adopté par la Communauté urbaine de l'Outaouais implique que l'offre de services à l'entrepreneuriat local se fait

via cinq points de services, soit un pour chaque ville membre de la Communauté;

CONSIDÉRANT QU'en ce qui a trait au point de services de la Ville de Gatineau, le conseil a entériné l'idée d'un partenariat entre son point de services et un certain nombre d'organismes localisés sur son territoire et offrant déjà des services de première ligne à l'entrepreneuriat local;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter le protocole d'entente ayant trait au fonctionnement du point de services de la Ville de Gatineau du Centre local de développement de la Communauté urbaine de l'Outaouais et impliquant la Ville d'une part et les organismes partenaires suivants :

- Carrefour Jeunesse Emploi;
- Commission scolaire des Draveurs;
- Conseil des coopératives de l'Outaouais;
- Corporation de développement économique communautaire de Gatineau;
- Option Femmes Emploi.

Il est également résolu d'autoriser le directeur du commissariat au développement économique à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-357\*

VERSEMENT – SUBVENTIONS – JEUNES  
ENTREPRISES DE L'OUTAOUAIS INC. ET  
AUTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du comité de développement économique :**

De recommander au conseil d'accorder à chacun des requérants mentionnés ci-dessous une subvention de 500 \$ et d'autoriser le directeur des services financiers à verser ces sommes sur présentation de réquisitions de paiement par le conseiller en développement, au Commissariat au développement économique, à savoir :

- Les jeunes entreprises de l'Outaouais inc.;
- Concours québécois « Entrepreneur à tout âge » - région de l'Outaouais.

Certificat de crédit disponible 19969  
Poste budgétaire 02 62 62000 919



ADOPTÉE.

CE-99-358\*

VERSEMENT – SUBVENTION – COMITÉ  
DU QUARTIER DES BELLES-RIVES INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au comité du quartier des Belles-Rives inc. une subvention de 1 200 \$ pour organiser et tenir la fête de quartier qui aura lieu le 8 août 1999 et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20487  
Poste budgétaire 02 70 92000 791

ADOPTÉE.

CE-99-359\*

TERMINAISON PARTIELLE DU RÉGIME  
DE RETRAITE – DÉFICIT DE TRANSFERT  
– POLICIERS DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE le départ de 13 policiers, à la suite du non-renouvellement de l'entente pour le service de police sur le territoire de la ville de Buckingham et leur transfert à la Sûreté du Québec, a nécessité de décréter la terminaison partielle du Régime de retraite des employés de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des rentes du Québec détermine les règles de calcul et les exigences applicables lors de la terminaison partielle d'un régime;

CONSIDÉRANT QU'une des exigences est le versement par l'employeur de 10 % du passif de la valeur de transfert;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser le directeur des services financiers à verser au Régime de rentes de retraite des employés de la Ville de Gatineau la somme de 161 532,07 \$ à titre de cotisation d'équilibre représentant 10 % du passif de transfert de la valeur des droits ainsi transférés.

D'accepter le virement budgétaire numéro 219-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 219-99**

02 20 84000 Contribution de l'employeur

211 Déficit actuariel et retraite 150 000 \$

02 80 93000 Quote-part – STO – CUO

984 Quote-part CUO – assainissement (50 000 \$)

02 85 95000 Dépenses en immobilisations

931 Contribution au fonds des dépenses en immobilisations (100 000 \$)

02 15 13010 Gatineau vers l'an 2000

499 Autres services (12 000 \$)

02 20 84000 Contribution de l'employeur

211 Déficit actuariel 12 000 \$

Les parenthèses signifient que les attributions de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

**CE-99-360**

**HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-361

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –  
ARCHIDIOCÈSE DE GATINEAU-HULL –  
JOURNÉES SOCIALES 1999

CONSIDÉRANT QUE le centre diocésain organise, du 7 au 9 mai 1999, des journées sociales et sollicite de la Ville de Gatineau une contribution financière de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reçoit de nombreuses demandes d'aide financière et ne peut malheureusement souscrire à chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun programme pour ce genre d'activités et qu'aucune somme ne fut réservée à cette fin au budget d'exploitation de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De refuser la demande de subvention de 1 000 \$, formulée par le centre diocésain de l'Archidiocèse de Gatineau-Hull, dans le cadre des journées sociales 1999 qui se tiendront à Hull, du 7 au 9 mai 1999, sous le thème « À nous la politique ».

ADOPTÉE.

CE-99-362

LEVÉE DU HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-363

DÉLÉGATION – SOUPER DE LA  
JONQUILLE – SOCIÉTÉ CANADIENNE  
DU CANCER

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De déléguer Simon Racine, Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Jean René Monette, Jean-Pierre Charette et

Yvon Boucher, pour représenter la Ville de Gatineau à la soirée Souper de la jonquille qui se tiendra le jeudi 29 avril 1999, à l'agora Gilles-Rochelleau de la Maison du Citoyen, à Hull, dans le cadre de la campagne de financement de la Société canadienne du cancer de l'Outaouais et de réserver à cette fin une somme de 900 \$ taxes en sus et devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Certificat de crédit disponible 20174

ADOPTÉE.

CE-99-364

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 7 avril 1999, à 8 h 38, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** André Sincennes, Serge L'Écuyer, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, André Côté, Mario St-Pierre, Nathalie Hétu, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Yves Melanson, Jacques Perrier, Marc Pageau et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS :** Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**INVITÉS**

: Diane Desnoyers, Willie Assad, Juliette Assad,  
Christine Assad et Jocelyne Assad

M. le conseiller Yvon Boucher présente au comité et aux membres du conseil présents M<sup>me</sup> Diane Desnoyers, présidente du conseil d'administration provisoire de la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais. Il invite la population à participer en grand nombre à la consultation publique qui aura lieu le mercredi 14 avril 1999, à 19 h, à la Maison de la culture de Gatineau. Il souligne que lors de cette soirée, les objectifs et le programme annuel de la Société seront dévoilés.

**CE-99-365\***

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-99 –  
DÉPENSES DE 2 249 739 \$ – RÉALISA-  
TION DE DIVERS TRAVAUX**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 1007-99, autorisant une dépense de 2 249 739 \$, pour réparer des bordures et trottoirs, remplacer certains trottoirs par des bordures, réaliser des travaux de drainage et effectuer des travaux d'amélioration et d'asphaltage sur diverses rues de la ville ainsi que pour installer des jeux récréatifs aux parcs Joseph-H.-Maloney et Lavictoire.

D'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

**CE-99-366\***

**ENGAGEMENT – VILLE – DÉPLACEMENT  
– ÉGOUT SANITAIRE – AUTOROUTE 50**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint de proposer au conseil :**

Que la Ville de Gatineau s'engage à déboursier tous les frais qui pourraient résulter d'un futur déplacement ou relocalisation de la conduite d'égout sanitaire traversant l'autoroute 50, à la hauteur de la sortie du boulevard Lorrain.

Que la Ville de Gatineau s'engage également à obtenir tous les permis temporaires nécessaires pour effectuer des travaux d'entretien qui pourraient éventuellement avoir lieu sur cette partie de l'égout sanitaire, le tout, dans le but d'être conforme à toutes les normes de signalisation et de sécurité en vigueur au moment des travaux.

ADOPTÉE.

CE-99-367

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES ET AUTORISATIONS DE  
PAIEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers, et conservés au dossier numéro CE-99-367 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 15 mars 1999;
- b) listes des commandes entrées du 2 au 15 mars 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 2 au 15 mars 1999;
- d) journaux des divergences du 2 au 15 mars 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-368\*

MODIFICATIONS – ANNEXE « J »  
RÈGLEMENT NUMÉRO 961-97 – TARIF  
– ENREGISTREMENT AUDIO ET VIDÉO

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 961-8-99 modifiant l'annexe « J » du règlement numéro 961-97, dans le but d'y

annuler la tarification établie pour les demandes de reproduction d'enregistrement audio et vidéo.

ADOPTÉE.

CE-99-369

**COUVERTURE D'ASSURANCE –**  
**POSSESSION ET OPÉRATION –**  
**MONTGOLFIÈRES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**  
**APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la proposition formulée par la compagnie Les courtiers d'assurances des municipalités du Québec, une division de B.F.L. Holding Inc., pour les couvertures des assurances mentionnées ci-dessous, selon les primes inscrites en regard de chacune d'elles, relativement à la montgolfière que la Ville de Gatineau opère toute l'année dans le cadre de l'entente conclue avec le casino de Hull, ainsi que pour les deux montgolfières supplémentaires qui seront utilisées du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 1999, à savoir :

**ASSURANCE DES BIENS**

<u>MONTGOLFIÈRE NUMÉRO</u>	<u>MONTANT ASSURÉ</u>	<u>PRIME</u> <u>TAXES EN SUS</u>
C-FZXJ	40 000 \$	3 000 \$
C-FUNY	40 000 \$	2 010 \$
C-FVJV	50 000 \$	2 513 \$

Franchise pour chacune des montgolfières : 1 000 \$

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

Montant d'assurance : 2 000 000 \$

<u>MONTGOLFIÈRE NUMÉRO</u>	<u>PRIME</u> <u>TAXES EN SUS</u>
C-FZXJ	1 010 \$
C-FUNY	675 \$
C-FVJV	878 \$

Certificat de crédit disponible 19821  
Poste budgétaire 02 40 19030 421

ADOPTÉE.



CE-99-370

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ACHAT – VÉHICULES AUTOMOBILES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 78 439 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Jacques Bélisle automobiles ltée, pour la fourniture de trois voitures intermédiaires de marque Chevrolet, modèle Lumina, respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-370 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20032  
Poste budgétaire 02 45 21400 740

ADOPTÉE.

CE-99-371

ACHAT – CAMÉRA – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Gatineau électronique, ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 2 012,80 \$ taxes incluses, une caméra Sony MVC-FD91 avec accessoires et destinée au Service de la sécurité publique, le tout, comme prévu au projet 98-45-02.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de cette caméra, une somme de 2 012,80 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20031

ADOPTÉE.

CE-99-372

AMÉNAGEMENT – CAMION MINIPOMPE  
– SERVICE DE PROTECTION CONTRE  
L'INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, en suivant la procédure établie à la politique d'achat et en respectant les dispositions de la Loi sur les cités et villes, à procéder aux achats et à faire exécuter les travaux requis à la mise à neuf et à l'installation de la compartimentation et de la pompe pour le camion minipompe portant le numéro d'inventaire 310.

D'accorder à cette fin une somme maximale de 40 110 \$ après ristourne, empruntée du fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20033

ADOPTÉE.

CE-99-373\*

ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE  
SAINT-MATTHIEU – VENTES-DÉBARRAS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser l'Association communautaire Saint-Matthieu à tenir des ventes-débarras communautaires sur le terrain de stationnement de la bibliothèque de la Riviera, située au 12, rue de Picardie, Gatineau, les samedis 29 mai et 11 septembre et les dimanches 30 mai et 12 septembre 1999, entre 9 h et 16 h.

ADOPTÉE.

CE-99-374

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 31 mars 1999, à 8 h 39.

ADOPTÉE.

CE-99-375

MODIFICATIONS – CALENDRIER –  
DÉLAIS DE CONSERVATION –

**DOSSIERS OPÉRATIONNELS – SERVICE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les modifications indiquées ci-dessous effectuées au calendrier des délais de conservation des dossiers opérationnels du Service de la sécurité publique de la ville de Gatineau, proposées par le chef de la Division des archives, au Service du greffe et faisant suite à la demande du responsable des télécommunications, au Service de la sécurité publique, à savoir :

1. De supprimer les délais de conservation numéros 4130, 4230, 4330, 9310 (9310001), 9310 (9310002), 9510 et C503.

2. De modifier les délais de conservation mentionnés ci-après comme suit :

D521 IN : D au lieu de E  
D522 IN : D au lieu de E  
D523 IN : D au lieu de E

IN : inactif

3. De créer les nouveaux délais de conservation suivants :

1570	3395	5410
3115	3455	6550
3125	3890	93101
3360	4130	93102
3365	4230	93103
3370	4330	9311
3375	4610	A100
3380	5320	C502
3385	5330	D528
3390	5340	

Il est également résolu de mandater le chef de la Division des archives, au Service du greffe, pour transmettre aux Archives nationales du Québec en Outaouais, la mise à jour d'avril 1999 du calendrier de conservation des dossiers opérationnels du Service de la sécurité publique, conservée au dossier numéro CE-99-375 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-376\***

**MODIFICATIONS MINEURES – POLITI-  
QUE C-1 – PARTICIPATION DES  
CADRES – CONGRÈS OU COLLOQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'accepter les modifications énumérées ci-dessous devant être apportées à la politique C-1, relative à la participation des cadres municipaux à des congrès ou colloques, à savoir :

- Aux articles 2.2, 3.2, 4.1, 6.1 et à l'annexe 1, le mot « direction » est remplacé par celui de « service »;
- À l'article 3.1, les mots « et/ou » sont remplacés par le mot « ou »;
- À l'article 4.1, le chiffre « 1 » inscrit entre parenthèses est biffé;
- À l'article 6.1, le mot « partant » est remplacé par les mots « par conséquent »;
- À l'article 6.3 i) et ii), les montants « cinquante dollars et cent soixante-quinze » sont écrits en chiffres plutôt qu'en lettres;
- Au deuxième paragraphe de l'article 6.3, le pourcentage « quatre-vingt-dix pour cent » est écrit en chiffres plutôt qu'en lettres;
- À la page 1 de l'annexe 1, les mots « Affaires juridiques, Approvisionnement et Génie » sont enlevés;
- Aux pages 1 et 3 de l'annexe 1, les mots « Finances et Travaux publics » sont remplacés par « Services financiers et Services techniques »;
- À la page 4 de l'annexe 1, le nom « Chambre de commerce de l'Outaouais » est remplacé par celui de « Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais ».

ADOPTÉE.

CE-99-377

ENGAGEMENT – FRANCE AUGER –  
POSTE DE COMMIS-DACTYLO II

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager France Auger au poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe III, échelon 2, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 3504

Poste budgétaire 02 45 21200 112

ADOPTÉE.

CE-99-378

AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-  
DACTYLO II

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-379

INVITATION – CONFÉRENCE SUR LES  
PESTICIDES ET LA SANTÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De prendre acte de l'invitation du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, pour participer à la conférence sur les pesticides et la santé qui aura lieu le jeudi 22 avril 1999, au centre communautaire paroissial Notre-Dame de l'Île, salle Yolande Duval, situé au 115, boulevard Sacré-Cœur, Hull, Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-380\*

VERSEMENT – SUBVENTION – FÊTE DU  
PATRIMOINE DE L'OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à la Fête du patrimoine de l'Outaouais une subvention de 500 \$, dans le but de devenir partenaire principal de l'exposition multidisciplinaire sur l'histoire qui aura lieu le jeudi 13 mai 1999, au Musée canadien des civilisations, à Hull et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette somme dans le meilleur délai possible, sur présentation d'une réquisition de paiement par la directrice des loisirs et de la culture.

Certificat de crédit disponible 20328  
Poste budgétaire 02 65 71070 919

ADOPTÉE.

**CE-99-381**

**HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**CE-99-382\***

**FORMATION – COMITÉ DE SÉLECTION  
– POSTE DE DIRECTEUR DE POLICE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

De désigner Jacques Forget et Jean René Monette pour siéger au sein du comité de sélection pour le recrutement du directeur de police, formé en conformité avec les dispositions de l'article 5-2 de la politique S-1, relative à la composition des divers comités de sélection.

ADOPTÉE.

**CE-99-383**

**RELÂCHE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-384

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de lever le huis clos.

ADOPTÉE.

Son Honneur le maire rend, en son nom et en celui du conseil, un vibrant hommage à M. Willie Assad qui vient de fêter le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture de son commerce situé au 400, rue Notre-Dame. Il rappelle les principaux faits d'arme de M. Assad ainsi que sa générosité et sa contribution importante au développement de la communauté gatinoise.

Pour signaler ce remarquable anniversaire d'une façon toute spéciale, Son Honneur le maire lui remet un cadeau-souvenir, en plus de présenter à son épouse une gerbe de fleurs. En terminant, il souligne la présence dans la salle de Christine et Jocelyne Assad.

**\* Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence de la réunion est assumée par Richard Canuel, vice-président du comité.**

CE-99-385

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-386

DÉPÔT – COMPTES RENDUS –  
RENCONTRES – ZONE BLANCHE DE  
L'EST

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt des comptes rendus des rencontres qui ont eu lieu les 23 et 29 mars 1999, concernant la zone blanche de l'est et conservés au dossier numéro CE-99-386 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-387

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**



**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 14 avril 1999, à 8 h 35, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Richard Canuel.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Serge L'Écuyer, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Marcel Roy, Marcel Proulx, André Côté, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer, Mario Lebeau, Gwénaëlle Trétout, Jean-Baptiste Bigot et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette

**ABSENCE MOTIVÉE** : Son Honneur le maire

**CE-99-388**

**ACCEPTATION – CONVENTION – PARC  
INDUSTRIEL CENTRE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la convention préparée par le responsable des projets, aux Services techniques, à intervenir entre la Ville de Gatineau, Carl et Muriel William ainsi que la compagnie Williams Holdings Inc., concernant le développement du parc industriel centre sur le lot 1102830, au cadastre du Québec, montré au projet de lotissement préparé par Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8654-N de ses minutes et comprenant la dernière révision du 23 février 1999; cette convention et ce plan sont conservés au dossier numéro CE-99-388 des archives municipales.

Il est entendu que cette convention remplace celle adoptée en vertu de l'article 1 de la résolution numéro CE-92-12-689, adoptée le 9 décembre 1992.

ADOPTÉE.

**CE-99-389**

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES ET AUTORISATIONS DE  
PAIEMENT**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers, et conservés au dossier numéro CE-99-389 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 29 mars 1999;
- b) listes des commandes entrées du 16 au 29 mars 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 16 au 29 mars 1999;
- d) journaux des divergences du 16 au 29 mars 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-390**

**COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 7 avril 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-390 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-391

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
CONCASSAGE DE REBUTS DE BÉTON

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Construction DJL inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour effectuer le concassage de rebuts de béton, au prix unitaire de 4,50 \$ la tonne métrique taxes en sus, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-391 des archives municipales.

D'autoriser le directeur des services techniques à faire concasser des morceaux de béton, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 75130 714.

Certificat de crédit disponible 20832

ADOPTÉE.

CE-99-392

REJET – SOUMISSIONS – RÉPARATION  
ET SURFAÇAGE D'ASPHALTE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De rejeter toutes les soumissions reçues pour la réparation et le surfacage des coupes d'asphalte puisque ces travaux seront effectués en régie interne par les Services techniques.

ADOPTÉE.

**CE-99-393**

**ACCEPTATION – SOUMISSION – AGENT  
DE SÉCURITÉ – CHANTIER DE  
CONSTRUCTION – ZONE BLANCHE DE  
L'EST**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 41 178,95 \$ taxes en sus, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par Léo L'Heureux, A.S.S.R., ayant son établissement de commerce à Masson-Angers, Québec, pour fournir les services d'un agent de sécurité pour le chantier de construction des services d'aqueduc et d'égout dans la zone blanche de l'est, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-393 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20836  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

**CE-99-394**

**APPELS D'OFFRES – SONORISATION ET  
ÉCLAIRAGE – FESTIVAL DE  
MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à procéder à un appel d'offres sur invitation concernant la sonorisation et l'éclairage requis dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau 1999 et à inviter les firmes suivantes :

- Solotech location inc. – Montréal;
- Wall Sound inc. – Ottawa;
- Bruit Bleu – division de la compagnie 9000-5976 Québec inc. – Verdun;
- Specvision – Montréal;
- Entreprise Flash inc. – Laval;
- Berger son et lumière – Saint-Jean-sur-Richelieu,
- Show Media Technologies inc. – Montréal;
- Professionnal Sound and Lighting – Ottawa;
- Reno productions enr., division de la compagnie 115718 Canada inc.;
- Groupe S.P.L. – Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-395

SOUSSION – CONSTRUCTION –  
COLLECTEUR D'ÉGOUT DOMESTIQUE –  
ZONE BLANCHE DE L'EST – LOTS 1  
ET 2

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reporter à la prochaine séance de ce comité les points relatifs à l'acceptation des soumissions pour la construction de l'égout domestique dans la zone blanche de l'est, jusqu'au regard D-57, soit les lots 1 et 2.

ADOPTÉE.

CE-99-396\*

PROCLAMATION – JOURNÉE INTER-  
NATIONALE DES FAMILLES

CONSIDÉRANT QU'il est important de favoriser la reconnaissance de la contribution des familles au développement de la collectivité, de sensibiliser toute la communauté, incluant les gouvernements et le secteur privé, aux diverses réalités vécues par les familles, en plus de formuler et de mettre en œuvre des politiques globales apportant les ajustements requis par les diverses situations des familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien des familles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec et leur Carrefour « Action municipale et familles » ont reconnu leur rôle de catalyseur dans le développement de la politique familiale en milieu municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

De proclamer le vendredi 14 mai 1999 « Journée internationale des familles » et d'inviter les familles gatinoises à participer aux diverses activités organisées par la Maison de la famille de Gatineau, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

D'offrir gratuitement à la Maison de la famille de Gatineau la salle du conseil pour tenir un « 5 à 7 » le mercredi 12 mai 1999 et de leur fournir la liste des nouvelles familles arrivées à Gatineau depuis le mois d'avril 1998.

ADOPTÉE.

CE-99-397

AUTORISATION – AFFICHAGE COMMERCIAL – 21, RUE JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Daniel Nault, relativement au remplacement des enseignes commerciales du restaurant situé au 21, rue Jacques-Cartier, Gatineau, comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-397 des archives municipale, à savoir :

- Plan portant le numéro de dossier 6124-02/10006 – « Le Living Room » enseigne (1,37 m X 1,01 m) sur poteau, daté du 29 mars 1999;
- Plan portant le numéro de dossier 6124-02/10006 – « Le Living Room » – enseigne murale (4,27 m X 0,5 m) et enseigne sur auvent (0,13 m X 0,61 m), daté du 8 mars 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-398

AUTORISATION – TRAVAUX – 61, RUE JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Michel Hopson, relativement à la rénovation de la façade du bâtiment principal situé au 61, rue Jacques-Cartier, Gatineau, comme illustré au plan portant le numéro de dossier 6124-02/10011, intitulé « Restaurant « Mascarade » – 61, rue Jacques-Cartier, Gatineau – rénovation de la façade », daté du 30 mars 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-398 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-399

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 7 avril 1999, à 8 h 38.

ADOPTÉE.

**CE-99-400\***

**NOMINATION – REPRÉSENTANTS –  
VILLE DE GATINEAU – CORPORATION  
DE L'AÉROPORT DE GATINEAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, en vertu de sa résolution numéro C-91-10-1262, a notamment désigné des employés municipaux à titre de membre de la classe « A » au sein du conseil d'administration de la Corporation de l'aéroport de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QU'avec le départ de deux employés, il y a lieu de nommer deux nouveaux représentants de la Ville de Gatineau audit conseil d'administration;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de désigner Mario Lebeau et André Côté pour siéger à titre de représentant de la Ville de Gatineau au sein du conseil d'administration de la Corporation de l'aéroport de Gatineau inc.

ADOPTÉE.

**CE-99-401**

**ACQUISITION – TERRAIN – ZONE  
BLANCHE DE L'EST**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Francine Duval ou de ses ayants droit, au prix de 630 \$ taxes en sus, la partie du lot 15-118, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 6 387,9 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5445-F de son répertoire.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20799  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

CE-99-402

CRÉATION – POSTE DE COMMISSAIRE  
AU TOURISME/SERVICES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De créer le poste de commissaire au tourisme/services au Commissariat au développement économique et de modifier en conséquence leur organigramme.

ADOPTÉE.

CE-99-403

ABOLITION – POSTE D'INSPECTEUR  
DES PERMIS D'AFFAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'abolir le poste (P-130) d'inspecteur des permis d'affaires, au Service d'urbanisme, et de modifier en conséquence l'organigramme de ce service.

ADOPTÉE.



**CE-99-404**

**ABOLITION ET CRÉATION DE POSTE –  
COMMISSARIAT AU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'abolir le poste contractuel d'analyste financier CLD, au Commissariat au développement économique, section CLD-CUO (Gatineau), et d'y créer en remplacement le poste contractuel de conseiller en financement d'affaires CLD.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des ressources humaines à modifier, en conséquence, l'organigramme du Commissariat au développement économique.

ADOPTÉE.

**CE-99-405**

**MUTATION – FRANCINE GAUVREAU –  
POSTE DE PRÉPOSÉ AUX COMMUNI-  
CATIONS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Francine Gauvreau au poste de préposé aux communications, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe VI, échelon 4, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 3540  
Poste budgétaire 02 45 21240 112

ADOPTÉE.

**CE-99-406**

**PROMOTION – SYLVIE MONGEON –  
POSTE DE COMMIS-DACTYLO III**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Sylvie Mongeon au poste de commis-dactylo III, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe IV, échelon 6, de l'échelle

salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 3532  
Poste budgétaire 02 45 21300 112

ADOPTÉE.

CE-99-407

PROMOTION – JACQUELINE GAUTHIER  
– POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION  
II

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Jacqueline Gauthier au poste de secrétaire de direction II, au Commissariat au développement économique, au salaire prévu à la classe VI, échelon 5, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 1979  
Poste budgétaire 02 62 62000 112

ADOPTÉE.

CE-99-408

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER –  
ISABEL LAVICTOIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître à Isabel Lavictoire le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-99-409

DÉLÉGATION – SOUPER – CORPS  
ROYAL DE CADETS DE L'ARMÉE  
CANADIENNE 2920

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De retirer de l'ordre du jour le point relatif à la délégation de la Ville Gatineau au souper du 25<sup>e</sup> anniversaire du Corps royal de cadets de l'armée canadienne 2920 – Gatineau, qui aura lieu le samedi 17 avril 1999, à la salle de la Légion canadienne, située au 86, rue Champlain, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-410

DÉLÉGATION – SALON FLEURS,  
PLANTES ET JARDINS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déléguer Yvon Boucher à Montréal les 15 et 16 avril 1999, pour assister au Salon fleurs, plantes et jardins ainsi qu'au Salon vacances et loisirs d'été et de réserver à cette fin une somme de 500 \$ provenant du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Certificat de crédit disponible 20488

ADOPTÉE.

CE-99-411

AUTORISATION – DÎNER – PROJET À  
CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'autoriser Yvon Boucher à participer à un dîner d'affaires organisé avec la Fédération des sociétés d'horticulture du Québec qui aura lieu à Gatineau, ce mercredi 14 avril 1999, concernant le projet d'un parc floral et de réserver à cette fin une somme maximale de 50 \$ à même les attributions du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Certificat de crédit disponible 20489

ADOPTÉE.

CE-99-412

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-413

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 8 h 55, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-414

REPRISE DE LA SÉANCE – MAINTIEN DU  
HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-415

EXPROPRIATION – TERRAINS – PARC  
DE LA BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De mandater les affaires juridiques, à la Direction générale, pour entreprendre des négociations afin de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux relatifs à la construction d'une aire de stationnement dans le parc de la Baie, soit les lots 1271568, 1850704 et 1850705, au cadastre du Québec, et, à défaut d'entente, d'entamer les procédures d'expropriation pour l'acquisition de ces lots et d'attribuer à la réalisation du mandat d'expropriation une somme maximale de 5 000 \$ taxes en sus.

Certificat de crédit disponible 20800  
Poste budgétaire 02 50 75130 714

ADOPTÉE.

CE-99-416

MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ  
NUMÉRO 710

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-98-383, adoptée le 15 avril 1998 et d'imposer une suspension sans solde de six mois à l'employé numéro 710; cette suspension est assujettie aux modalités particulières d'application contenues dans la lettre d'entente à intervenir entre la Ville, l'employé numéro 710 et l'Association des policiers de Gatineau inc.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette entente conservée au dossier numéro CE-99-416 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-417

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**



À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 21 avril 1999, à 8 h 35, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Richard Canuel, vice-président du comité.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Marcel Proulx, John Janusz, André Côté, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Normand Thibault, Marc Pageau, Marc Voyer, Mario Lebeau, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**ABSENCE MOTIVÉE** : Son Honneur le maire

CE-99-418\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-99 –  
EMPRUNT DE 1 080 000 \$ – TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION ET POSE D'UN  
REVÊTEMENT BITUMINEUX – RUE  
DAVIDSON OUEST**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 1008-99 autorisant un emprunt et une dépense de 1 080 000 \$ pour aménager un sentier récréatif, réaliser des travaux de réfection et poser un revêtement bitumineux sur le tronçon de la rue Davidson Ouest, compris entre les rues Nobert et Desforges ainsi que pour prévoir l'acquisition de terrains; ce règlement prévoit également l'exécution des travaux suivants :

- installation et déplacement de puisard;
- construction d'un ponceau;
- construction de la fondation de la rue;
- installation de glissières de sécurité;
- enrochement pour pied de talus;
- aménagement d'un ponceau pour piste cyclable;
- aménagement d'un sentier dans le ponceau;

- installation d'un système d'éclairage de rue et dans le ponceau de la piste cyclable;
- ensemencement;
- construction d'un mur remblai;
- installation de bordures de béton.

D'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-419

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST –  
ENTRE LA MONTÉE PAIEMENT ET LA  
RUE GUINDON**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux supplémentaires réalisés par la compagnie Constructions Deschênes Québec Itée, dans le cadre des travaux autorisés en vertu de la résolution numéro CE-98-1111 et plus amplement décrits dans la note, du 1<sup>er</sup> avril 1999, du responsable de la planification et de la conception, aux Services techniques et conservée au dossier numéro CE-99-419 des archives municipales.

Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 70 772,08 \$ et est entièrement payé par le ministère des Transports du Québec, dans le cadre de l'entente numéro 66-112.

ADOPTÉE.

CE-99-420

**MANDAT – PLAN DE RÉHABILITATION –  
LAC BEAUCHAMP**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**



De retenir les services de la firme Stantec experts-conseils ltée, pour réaliser un plan de réhabilitation du lac Beauchamp et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme maximale de 18 640 \$ taxes en sus, devant provenir du poste budgétaire 02 50 31070 418.

Certificat de crédit disponible 20846

ADOPTÉE.

CE-99-421\*

FERMETURE – DIVERS RÈGLEMENTS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'ordonner la fermeture des règlements mentionnés ci-dessous, en ce qui concerne les dépenses et les travaux qui y sont décrétés et d'autoriser le directeur des services financiers à transmettre cette résolution au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, le tout accompagné des documents s'y rattachant, à savoir :

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT AUTORISÉ</u>
508-88	Asphaltage des rues – secteur Village Tecumseh – phases I, II et III – près de la rue Lamarche	1 092 000 \$
826-94	Honoraires professionnels pour le réseau d'égouts	168 000 \$
872-95	Dépôt à neige – boulevard Gréber	126 500 \$
898-95	Versant Côte d'Azur, phases B-1 et B-2 – près de la rue du Rhône	389 000 \$
902-95	Installation – conduite d'aqueduc et d'égout domestique – rue Schryer	230 000 \$
925-96	Amélioration – réseaux d'aqueduc et d'égouts – 1996	2 632 800 \$
926-96	Programme de réparations des rues – 1996	4 357 850 \$
951-97	Programme de réfection du réseau d'aqueduc – 1997	600 000 \$
969-97	Asphaltage – boulevard Saint-René Ouest, à l'ouest de la rue de Bonaventure	102 000 \$

977-98                      Achat de véhicules – Services techniques                      246 400 \$

ADOPTÉE.

CE-99-422\*

RÉDUCTION – EMPRUNTS AUTORISÉS –  
DIVERS RÈGLEMENTS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de réduire des emprunts décrétés par les règlements mentionnés ci-dessous, les montants inscrits en regard de chacun d'eux et d'autoriser le directeur des services financiers à transmettre cette résolution et les documents s'y rattachant au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à savoir :

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>EMPRUNT AUTORISÉ À ANNULER</u>
508-88	139 500 \$
826-94	23 500 \$
872-95	10 500 \$
898-95	157 000 \$
902-95	79 000 \$
925-96	996 800 \$
926-96	1 566 850 \$
951-97	27 500 \$
969-97	10 000 \$
977-98	<u>3 400 \$</u>
<b>TOTAL RÉDUCTION – EMPRUNT AUTORISÉ</b>	<b>3 014 050 \$</b>

ADOPTÉE.

CE-99-423\*

COÛTS NON FINANCÉS – DIVERS  
RÈGLEMENTS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser le directeur des services financiers à effectuer les écritures comptables nécessaires pour rembourser, à même le fonds d'administration budgétaire, un montant total de 4 118,63 \$ pour couvrir le financement permanent des dépenses non financées des règlements suivants :

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>COÛT NON FINANÇÉ À ÊTRE REMBOURSÉ PAR LE F.A.B.</u>
508-88	260,91 \$
826-94	143,58 \$
872-95	152,93 \$
925-96	2 318,57 \$
951-97	859,57 \$
969-97	383,07 \$

ADOPTÉE.

CE-99-424\*

SOLDE DISPONIBLE – RÈGLEMENT  
NUMÉRO 418-86

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser le directeur des services financiers à affecter, contre le refinancement du règlement numéro 418-86 qui aura lieu le 17 octobre 1999, une somme de 4 904 \$ composée du solde disponible de 4 807,71 \$ et des frais d'escompte de 96,29 \$.

## VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 418-86

01 54 910 Revenus – solde disponible 4 808 \$

02 75 91000 Service de la dette

811 Rachat d'obligations 4 904 \$  
870 Frais de refinancement (96 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 20963

ADOPTÉE.

CE-99-425\*

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 1999 –  
RÉFECTION ET AMÉLIORATIONS –  
RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS  
AINSI QU'AU RÉSEAU ROUTIER**

---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du pacte fiscal, le gouvernement du Québec a reconnu les caractéristiques spécifiques et la situation particulière de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'à cet égard, le ministère des Affaires municipales confirme, dans sa lettre du 7 décembre 1998, qu'une aide financière de 1 750 000 \$ sera consentie à la Ville de Gatineau pour l'année financière 1999;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter le projet intitulé « Réfection et améliorations aux réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi qu'au réseau routier » dont le coût total, incluant les frais incidents, est évalué à 3 026 600 \$, et préparé par le directeur des services techniques, le 12 avril 1999.

Il est également résolu d'autoriser la présentation de ce projet à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, afin d'obtenir l'aide financière de 1 750 000 \$ consentie à la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-426

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
CONSTRUCTION – COLLECTEUR**

**D'ÉGOUT DOMESTIQUE – ZONE  
BLANCHE DE L'EST – LOT 1**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'option numéro 2 de la soumission la plus basse, au montant de 947 690,68 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Qué-Mar construction ltée, ayant son établissement de commerce à Pointe-Claire, Québec, pour construire le collecteur d'égout domestique devant desservir la zone blanche de l'est, soit le lot 1, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par le consortium Stantec experts-conseils ltée/Les consultants de l'Outaouais inc.; cette soumission et ces plans sur CD ROM sont conservés au dossier numéro CE-99-426 des archives municipales.

<u>Plan numéro</u>	<u>Feuillelet numéro</u>	<u>Préparé le</u>	<u>Révisé le</u>
G-98-025-36	1 de 2	25 janvier1999	
G-98-025-37	1 de 2	25 janvier1999	
G-98-025-37	2 de 2	25 janvier1999	
G-98-025-38	1 de 1	25 janvier1999	
G-98-025-42	1 de 1	25 janvier1999	8 mars1999

Certificat de crédit disponible 20037  
Règlement numéro 971-98

ADOPTÉE.

CE-99-427

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
CONSTRUCTION – COLLECTEUR  
D'ÉGOUT DOMESTIQUE – ZONE  
BLANCHE DE L'EST – LOT 2**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 1 864 098,60 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie St-Romuald construction inc., ayant son établissement de commerce à Saint-Romuald, Québec, pour construire le collecteur d'égout domestique dans la zone blanche de l'est, soit le lot 2, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par le consortium Stantec experts-conseils ltée/Les consultants de

l'Outaouais inc.; cette soumission et ces plans sur CD ROM sont conservés au dossier numéro CE-99-427 des archives municipales.

<u>Plan numéro</u>	<u>Feuillelet numéro</u>	<u>Préparé le</u>
G-98-025-36	1 de 2	25 janvier 1999
G-98-025-36	2 de 2	25 janvier 1999
G-98-025-39	1 de 4	25 janvier 1999
G-98-025-39	2 de 4	25 janvier 1999
G-98-025-39	3 de 4	25 janvier 1999
G-98-025-39	4 de 4	25 janvier 1999
G-98-025-40	1 de 2	25 janvier 1999
G-98-025-41	1 de 6	25 janvier 1999
G-98-025-41	2 de 6	25 janvier 1999
G-98-025-41	3 de 6	25 janvier 1999
G-98-025-41	4 de 6	25 janvier 1999
G-98-025-41	5 de 6	25 janvier 1999
G-98-025-41	6 de 6	25 janvier 1999
G-98-025-40	2 de 2	25 janvier 1999

Certificat de crédit disponible 20038  
Règlement numéro 971-98

ADOPTÉE.

CE-99-428

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
MARQUAGE DES CHAUSSÉES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'option 2 de la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Service de lignes blanches Drummond inc., ayant son établissement de commerce à Drummondville, Québec, pour le marquage des chaussées, aux prix unitaires mentionnés ci-dessous pour l'année 1999, taxes en sus. Ces travaux sont consentis pour une période de trois ans, soit 1999, 2000 et 2001, avec la possibilité de prolonger pour deux ans, soit 2002 et 2003, si la Ville est satisfaite des services rendus. Il est entendu qu'après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le tout basé sur une période de douze mois, cette période se terminant le 30 septembre précédant la date d'anniversaire, et ceci, d'après le catalogue 62-001, Statistique Canada, indice des prix à la consommation, tableau 2, indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

DESCRIPTION

PRIX UNITAIRE

Ligne blanche de 120 mm

0,159 \$ / m.l.

Ligne jaune de 120 mm	0,159 \$ / m.l.
Ligne jaune accolée de 120 mm	0,219 \$ / m.l.
Ligne en double jaune et ligne continue de 120 mm	0,279 \$ / m.l.
Ligne jaune de stationnement de 120 mm	0,29 \$ / m.l.
Blocs de stationnement T ou L	1,75 \$ / unité
Élimination de ligne	1,25 \$ / m.l.
Bout d'îlot – Musoir	0,45 \$ / m.l.
Zone de sécurité	0,40 \$ / m.l.
Ligne d'arrêt	1,85 \$ / m.l.
Flèche de direction (type 1)	13,00 \$ / unité
Flèche de direction (type 2)	8,00 \$ / unité
Pictogramme boucle de détection	6,00 \$ / unité
Ligne pour corridor de piétons	0,60 \$ / m.l.
Bloc pour traverse	3,30 \$ / unité
Traverse protégée avec X et corridor	75,00 \$ / unité
Pictogramme piétons	5,00 \$ / unité
Pictogramme – bicyclettes	5,10 \$ / unité
Macle	5,10 \$ / unité
Flèche – pistes cyclables	5,10 \$ / unité
Pictogramme – défense de stationner 750 mm ø	5,10 \$ / unité
Pictogramme – handicapé 700 mm x 750 mm	5,10 \$ / unité
Bloc de béton	4,10 \$ / unité
Ligne de 100 mm de largeur – pistes cyclables	0,19 \$ / m.l.
Ligne de 150 mm de largeur – pistes cyclables	0,24 \$ / m.l.
Ligne d'arrêt de 300 mm – pistes cyclables	1,65 \$ / m.l.
Bande de passage jaune 300 mm x 1 200 mm	3,25 \$ / unité
Lettre ou nombre	7,90 \$ / unité
Bloc de passage – pistes cyclables 400 x 400	1,25 \$ / unité

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-428 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à faire marquer les chaussées jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 35000 525.

ADOPTÉE.

**Le président de la réunion transmet les félicitations du comité exécutif et du conseil à Mario Lebeau pour son élection au poste de président du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, ainsi qu'à Jean Boileau pour avoir remporté la médaille de l'aviation sportive décernée par la Fédération aéronautique internationale.**

**CE-99-429**

**ACCEPTATION – SOUMISSIONS –  
BÉTON BITUMINEUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les soumissions les plus basses, conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies mentionnées ci-dessous, pour la fourniture de béton bitumineux, aux prix indiqués ci-après, taxes en sus; ces soumissions sont conservées au dossier numéro CE-99-429 des archives municipales, à savoir :

**CONSTRUCTION DJL INC.**

**Secteur ouest de la montée Paiement**

**Prix/tonne métrique**

Type E.B.-20	39,50 \$
Type E.B.-14	39,50 \$
Type E.B. 10 «S»	39,50 \$
Type E.B. 10 «C»	39,50 \$
Type M.B.-5	39,50 \$

**CONSTRUCTIONS DESCHÊNES QUÉBEC LTÉE**

**Secteur est de la montée Paiement**

**Prix/tonne métrique**

Type E.B.-20	38,75 \$
Type E.B.-14	38,75 \$
Type E.B. 10 «S»	38,75 \$
Type E.B. 10 «C»	38,75 \$
Type M.B.-5	38,75 \$

D'autoriser le directeur des services techniques à acheter du béton bitumineux jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 32100 625.

ADOPTÉE.

**CE-99-430**

**ACCEPTATION – SOUMISSIONS –  
MATÉRIAUX GRANULAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les soumissions les plus basses, conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour la fourniture de matériaux granulaires, au prix à la tonne métrique mentionné en regard de chacune d'elles, taxes en sus; ces soumissions sont conservées au dossier numéro CE-99-430 des archives municipales, à savoir :

**OPTION A (Gravier livré au 476,boulevard Saint-René Est)**

**PRIX/  
TONNE MÉTRIQUE**



### CONSTRUCTIONS DESCHÊNES QUÉBEC LTÉE

Pierre abrasive 5.0 mm	10,95 \$
Criblure de pierre	6,05 \$

### LES SABLÈRES DE LA GATINEAU

Gravier concassée 0-20 mm	7,50 \$
Sable à mortier	11,00 \$
Gravier brut	5,60 \$

### CONSTRUCTION DJL INC.

Pierre concassée 0-20 mm	6,85 \$
Pierre concassée 0-56 mm	6,75 \$

### EXCAVATION PIERRE L.G. DAGENAI INC.

Sable à compaction	4,95 \$
Pierre concassée nette 19 mm	8,75 \$
Pierre concassée 56 mm (2 ½ " nette)	9,75 \$

### AGRÉGATS PAQUETTE LTÉE

Pierre d'encrochement 50-150 mm	9,50 \$
Pierre d'encrochement 80-200 mm	9,50 \$

### OPTION B (Fab Carrière)

PRIX/  
TONNE MÉTRIQUE

### CONSTRUCTIONS DESCHÊNES QUÉBEC LTÉE

Pierre concassée 0-20 mm	6,25 \$
Pierre concassée 0-56 mm	6,10 \$
Pierre concassée 19 mm	7,75 \$
Criblure de pierre	4,75 \$

### LES SABLÈRES DE LA GATINEAU

Gravier concassé 0-20 mm	4,75 \$
--------------------------	---------

**CONSTRUCTION DJL INC.**

Pierre d'encrochement 80-200 mm 8,00 \$

**EXCAVATION PIERRE L.G. DAGENAI INC.**

Pierre abrasive 5.0 mm 7,40 \$  
Sable à mortier 5,50 \$  
Sable à compaction 2,00 \$  
Gravier brut 2,50 \$

**AGRÉGATS PAQUETTE LTÉE**

Pierre 56 mm – 2 ½ nette 5,25 \$  
Pierre d'encrochement 50-150 mm 4,90 \$

**OPTION C (SECTEUR EST)**

**PRIX/  
TONNE MÉTRIQUE**

**CONSTRUCTION DJL INC.**

Pierre concassée 0-20 mm 7,70 \$  
Pierre concassée 0-56 mm 7,30 \$  
Criblure de pierre 7,00 \$  
Pierre concassée nette 19 mm 9,50 \$

**EXCAVATION PIERRE L.G. DAGENAI INC.**

Pierre d'encrochement 50-150 mm 9,75 \$  
Pierre d'encrochement 80-200 mm 9,75 \$  
Sable à compaction 5,20 \$  
Sable à mortier 11,25 \$  
Gravier brut 6,95 \$  
Pierre 56 mm – 2 ½ nette 9,75 \$

**OPTION C (SECTEUR OUEST)**

**PRIX/  
TONNE MÉTRIQUE**

**CONSTRUCTION DJL INC.**

Criblure de pierre 7,00 \$  
Pierre concassée nette 19 mm 10,50 \$

**AGRÉGATS PAQUETTE LTÉE**

Pierre concassée 0-20 mm 8,25 \$  
Pierre concassée 0-56 mm 8,00 \$  
Pierre d'encrochement 50-150 mm 9,50 \$  
Pierre d'encrochement 80-200 mm 9,50 \$  
Pierre 56 mm - 2 ½ nette 9,25 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à acheter des matériaux granulaires jusqu'à concurrence des sommes disponibles aux postes budgétaires 02 50 32400 626, 02 50 43000 626, 02 50 45000 626, 02 50 32500 626, 02 50 33000 621, 02 50 32200

626, 02 50 75100 622, 02 50 47000 626, 02 50 75100 621, 02 50 39100 622, 02 50 43060 626 et 02 50 45110 626.

ADOPTÉE.

CE-99-431

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
MODULES DE JEUX RÉCRÉATIFS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la seule soumission reçue, au montant de 87 923,50 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Soldec inc., ayant son établissement de commerce à Stoneham, Québec, pour la fourniture et l'installation de quatre modules de jeux récréatifs, conforme aux exigences et aux critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-431 des archives municipales.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat et l'installation de ces jeux récréatifs, une somme de 5 457,54 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 20841

Poste budgétaire 02 50 75105 714 et fonds de roulement

ADOPTÉE.

CE-99-432

RELEVÉ DES REVENUS ET DÉPENSES –  
CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-  
JEAN-DE-BRÉBEUF

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du relevé des revenus et dépenses du Centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf, présenté par la directrice des loisirs et de la culture et conservé au dossier numéro CE-99-432 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-433**

**P.I.I.A. – RÉNOVATION – POSTE  
D'ESSENCE PÉTRO-CANADA – 570,  
BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif à la rénovation du poste d'essence situé au 570, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, et se composant des documents indiqués ci-après conservés au dossier numéro CE-99-433 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de projet 13187 – élévation de bâtisse – Certigard – boulevard Saint-René Ouest et montée Paiement, Gatineau, Québec, préparé par Pétro-Canada, le 17 novembre 1996 et comprenant la dernière révision du 5 mars 1999;
- plan portant le numéro de projet 13187 – élévation enseigne – Certigard – boulevard Saint-René Ouest et montée Paiement, Gatineau, Québec, préparé par Pétro-Canada, le 17 novembre 1996 et comprenant la dernière révision du 31 mars 1999.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-434**

**P.I.I.A. – AFFICHAGE – POSTE  
D'ESSENCE ESSO – 882, BOULEVARD  
SAINT-RENÉ OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif au remplacement des enseignes du dépanneur du poste d'essence situé au 882, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, et se composant des documents indiqués ci-après conservés au dossier numéro CE-99-434 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dossier 176624M1, feuillet 1/2 – Couche-Tard numéro 601 – 882, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, préparé par Les enseignes Trans-Canada inc., le 9 mars 1999;
- plan portant le numéro de dossier 176624M2, feuillet 2/2 – Couche-Tard numéro 601 – 882, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, préparé par Les enseignes Trans-Canada inc., le 9 mars 1999.

**ADOPTÉE.**

CE-99-435

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 14 avril 1999, à 8 h 35.

ADOPTÉE.

CE-99-436

ACQUISITION – SERVITUDE – LOT 14B-44 PARTIE – RANG 3 – CANTON DE TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Rhéal Tessier ou de ses ayants droit, au prix de 1 844,45 \$ taxes en sus et aux conditions énoncées à la promesse de cession de servitude signée le 13 avril 1999, la partie du lot 14B-44, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 215,4 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 11 février 1999, sous le numéro 3184 de ses minutes, dossier 98-031; cette promesse de cession de servitude est conservée au dossier numéro CE-99-436 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20802  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

CE-99-437

ACQUISITION – SERVITUDE – LOT 17A PARTIE – RANG 3 – CANTON DE TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Maynard Robinson ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$ et à la condition énoncée à la promesse de cession de servitude signée le 14 avril 1999, la partie du lot 17A, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 61,2 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 15 avril 1999, sous le numéro 3207 de ses minutes, dossier 91-064; cette promesse de cession de servitude est conservée au dossier numéro CE-99-437 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20804  
Poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CE-99-438

ACQUISITION – SERVITUDE – LOT 17B  
PARTIE – RANG 3 - CANTON DE  
TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de la compagnie de Gestion M.J. inc. ou de ses ayants droit, au prix de 5 000 \$ taxes en sus et à la condition énoncée à la promesse de cession de servitude signée le 14 avril 1999, la partie du lot 17B, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 482,1 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 15 avril 1999, sous le numéro 3206 de ses minutes, dossier 91-064; cette promesse de cession de servitude est conservée au dossier numéro CE-99-438 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20981  
Poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CE-99-439\*

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO  
C-99-50

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de modifier l'avant-dernier alinéa de la résolution numéro C-99-50, adoptée le 8 février 1999, pour y ajouter après les mots « des archives municipales » les mots « ainsi que tous les contrats en découlant ».

ADOPTÉE.

CE-99-440

LETTRE D'ENTENTE – ASSOCIATION  
DES POLICIERS DE GATINEAU INC. –  
BOGUE DE L'AN 2000

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des policiers de Gatineau inc., concernant le maintien des effectifs nécessaires pour faire face aux inconvénients qui pourraient survenir à l'occasion du « bogue de l'an 2000 ».

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 8 avril 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-440 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-441

LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
COLS BLANCS DE LA VILLE DE  
GATINEAU INC. – CONGÉ SANS SOLDE  
PARTIEL – ANNE BRIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau inc., concernant les modalités particulières d'application du congé sans solde demandé par Anne Brière.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 7 avril 1998 et conservée au dossier numéro CE-99-441 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-442

ENGAGEMENT – FRANÇOIS BROCHU –  
POSTE D'AGENT – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager François Brochu au poste d'agent, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe V, de l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 3550  
Poste budgétaire 02 45 21400 111

ADOPTÉE.

CE-99-443

ENGAGEMENT – HUGO GIRARD – POSTE  
D'AGENT – SERVICE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Hugo Girard au poste d'agent, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe V, de l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 3549  
Poste budgétaire 02 45 21400 111

ADOPTÉE.



CE-99-444

ENGAGEMENT – PASCAL MILETTE –  
POSTE D'AGENT – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Pascal Milette au poste d'agent, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe V, de l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 3554  
Poste budgétaire 02 45 21310 111

ADOPTÉE.

CE-99-445

AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-  
DACTYLO II

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-446

AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-  
DACTYLO III

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de commis-dactylo III, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-447

LOCATION – MARCHÉ PUBLIC – RUE  
NOTRE-DAME

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De louer tous les étals du marché public de la rue Notre-Dame à la Corporation de développement économique et communautaire de Gatineau, suivant les termes et les conditions énoncés au bail préparé par le Commissariat au développement économique et conservé au dossier CE-99-447 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce bail, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-448

DÉLÉGATION – GALA – LES JEUNES  
ENTREPRISES DE L'OUTAOUAIS INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De déléguer Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron, Jean René Monette, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher pour représenter la Ville de Gatineau au gala de remises des prix d'excellence du programme J.E. 1998-1999, organisé par Les jeunes entreprises de l'Outaouais inc. et qui aura lieu le samedi 8 mai 1999 à l'école secondaire Le Carrefour.

De réserver, à cette fin, une somme de 120 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312

Certificat de crédit disponible 21098

ADOPTÉE.

CE-99-449

P.I.I.A. – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL LES  
GRANDS-RAVINS – PHASE B

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro de dossier U-41-HA-07, préparé par le Service d'urbanisme le 18 juin 1998 et signé le 15 février 1999 par Paul-André Charbonneau et Pierre Trottier de la compagnie 3023753 Canada inc. « Les constructions Chartro » et concernant l'ensemble résidentiel Les Grands-Ravins – phase B; ce plan est conservé au dossier numéro CE-99-449 des archives municipales.

D'autoriser le greffier à inscrire sur le plan d'ensemble définitif la mention « approuvé par le comité exécutif le 21 avril 1999 ».

Cette acceptation est conditionnelle au dépôt, par le constructeur, d'une garantie financière au montant de 36 500 \$, représentant 500 \$ par lot, laquelle garantie sera applicable à l'ensemble de la phase visée par la présente acceptation.

Cette garantie devra être déposée avant l'émission de tout permis de construction prévu à l'intérieur du présent P.I.I.A., être valide pour une période de douze mois et servira à assurer la pleine exécution des conditions énoncées au P.I.I.A., incluant le respect des autres règlements.

ADOPTÉE.

CE-99-450

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 9 h 23, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité exécutif présents au début de la séance forment toujours le quorum.**

CE-99-451

REPRISE DE LA SÉANCE ET MAINTIEN  
DU HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-452

DÉLÉGATION – GRAND RENDEZ-VOUS  
NATIONAL – ASSOCIATION DES  
RÉGIONS DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'autoriser Thérèse Cyr à assister au deuxième grand rendez-vous national, organisé par l'Association des régions du Québec et qui aura lieu au Centre des congrès de Québec les 13, 14 et 15 mai 1999.

De réserver, à cette fin, une somme de 550 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 311 et d'autoriser le directeur des services financiers à lui rembourser ses dépenses, conformément aux dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 21099

ADOPTÉE.

CE-99-453\*

RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET  
PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS –  
– ADHÉSION – REPRÉSENTANTES DE LA  
VILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

De désigner Thérèse Cyr et Berthe Miron ainsi que Luce Bélanger, pour représenter la Ville de Gatineau au Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais et d'attribuer, à cette fin, une somme de 103,53 \$ taxes incluses, devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 494.

Certificat de crédit disponible 21100

ADOPTÉE.

CE-99-454

**ASSOCIATION DES SPORTIFS DE  
TEMPLETON OUEST INC. – TOURNOI ET  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De retirer de l'ordre du jour les points mentionnés ci-dessous, puisque le conseil s'est prononcé sur ces dossiers lors du caucus précédant la séance tenue le 12 avril 1999, à savoir :

- Association des sportifs de Templeton Ouest inc. – invitation – tournoi de golf et demande de commandite;
- Association des sportifs de Templeton Ouest inc. – demande d'aide financière.

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** Richard Canuel  
Jean René Monette

**A VOTÉ CONTRE :** Yvon Boucher

**EN FAVEUR : 2                      CONTRE : 1**

ADOPTÉE.

CE-99-455

**DÉLÉGATION – GALA MÉRITAS DE  
GATINEAU**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reporter à l'ordre du jour de la prochaine réunion de ce comité, qui aura lieu le mercredi 28 avril 1999, le point relatif à la composition de la délégation du conseil à la 14<sup>e</sup> édition du Gala Méritas de Gatineau qui se tiendra à l'aréna Baribeau, le samedi 15 mai 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-456\*

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE – TOURNOI  
DE GOLF DES EMPLOYÉS DE LA VILLE  
DE GATINEAU**

---

CONSIDÉRANT QUE la 23<sup>e</sup> édition du tournoi de golf des employés de la ville de Gatineau aura lieu au club de golf Tecumseh, le samedi 10 juillet 1999;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise principalement à créer un climat de fraternité et à raffermir les liens entre le personnel ainsi qu'à favoriser les relations interservices;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi de golf offre également au conseil une occasion d'échanger et de fraterniser avec le personnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

De contribuer une somme de 600 \$ à la Journée de golf des employés municipaux qui aura lieu au club de golf Tecumseh, le samedi 10 juillet 1999 et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette somme au comité organisateur de cette activité.

Certificat de crédit disponible 21103  
Poste budgétaire 02 40 19000 493

ADOPTÉE.

CE-99-457\*

**VERSEMENT – SUBVENTION –  
COMMUNAUTÉ SAINT-RENÉ GOUPIL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à la Communauté Saint-René Goupil, une subvention de 200 \$, pour l'aider à financer le souper familial qui aura lieu le vendredi 14 mai 1999 et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette somme dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21102  
Poste budgétaire 02 70 92000 790

ADOPTÉE.

CE-99-458

ÉCOLE DE MUSIQUE DE L'OUTAOUAIS  
INC. – COCKTAIL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'autoriser le directeur des communications à faire servir le cocktail qui est offert par la Ville lors du brunch qui aura lieu le dimanche 30 mai 1999, à la maison de la culture de Gatineau, pour souligner et célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'École de musique de l'Outaouais inc. et d'accorder, à cette fin, une somme de 750 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 40 19000 493.

Certificat de crédit disponible 21104

ADOPTÉE.

CE-99-459

AUTORISATION – DIVERS TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des services techniques à faire réaliser les travaux suivants :

1. Aménagement – parc des Optimistes	2 540 \$
2. Aménagement d'un passage pour piétons – parc Nobert	15 000 \$
3. Installation d'équipement – parc Joseph-H.-Maloney	10 000 \$
4. Enlèvement de trottoirs – rue E.-Lortie	15 000 \$

D'emprunter du fonds de roulement une somme de 25 000 \$, remboursable sur une période de cinq ans, pour effectuer les travaux décrits aux points 3 et 4.

Certificat de crédit disponible 20844

Poste budgétaire 02 50 75100 714 et fonds de roulement

ADOPTÉE.

CE-99-460

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**RICHARD CANUEL  
VICE-PRÉSIDENT**



**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 28 avril 1999, à 8 h 36, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, André Côté, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marc Pageau, Marc Voyer, Mario Lebeau et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette

CE-99-461\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-99 –  
TRAVAUX D'ASPHALTAGE – PARTIE –  
BOULEVARD SAINT-RENÉ EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 1009-99 décrétant des travaux d'asphaltage sur la partie du boulevard Saint-René Est,

comprise entre la montée McLaren et un point situé à 450 mètres à l'est de celle-ci, ainsi que pour approprier une somme de 30 000 \$ à la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE.

**CE-99-462**

**MAJORATION – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS – MANDATS –  
BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De majorer de 497 \$ les honoraires professionnels à la firme Boileau associés experts-conseils inc., relativement au mandat réalisé en vertu de la résolution numéro CE-97-07-661, concernant la réalisation des études préparatoires ainsi que la préparation des plans et cahier des charges nécessaires à la construction de la conduite maîtresse d'aqueduc installée sur le tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre la rue Du Barry et le réservoir d'eau potable Côte d'Azur.

D'augmenter de 10 879 \$ les honoraires professionnels de la firme Boileau associés experts-conseils inc., pour réaliser le mandat consenti en vertu de la résolution numéro C-98-455, concernant les travaux relatifs à l'installation d'une conduite d'égout domestique gravitaire sur la partie du boulevard La Vérendrye Ouest, comprise entre la polyvalente de l'Érablière et la rue Oster.

Il est entendu que depuis l'attribution de ces mandats, la firme Boileau associés experts-conseils inc. est devenue Stantec experts-conseils ltée.

Certificat de crédit disponible 18430  
Règlements numéros 779-93 et 978-98

ADOPTÉE.

**CE-99-463**

**RÉCLAMATIONS INTERNES – TRAVAUX  
DE RÉPARATIONS – PORTES D'ENTRÉE –  
ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt des avis de sinistre datés du 14 et 15 février 1999 ainsi que du 15 mars 1999, complétés par le responsable des édifices et de l'électricité, aux Services techniques, concernant des dommages causés aux

portes d'entrée de l'édifice Pierre-Papin, 144, boulevard de l'Hôpital, au chalet du lac Beauchamp et à l'édifice John-R.-Luck, 280, boulevard Maloney Est; ces avis de sinistre et les documents s'y rattachant sont conservés au dossier numéro CE-99-463 des archives municipales.

D'autoriser les travaux de réparations en découlant et d'accorder, à cette fin, une somme de 959,27 \$ taxes incluses, devant provenir du poste budgétaire 05 26 505.

Certificat de crédit disponible 21034

ADOPTÉE.

CE-99-464\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 981-1-99 –  
EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE DE  
15 000 \$ – POSE D'ASPHALTE – PARTIE  
DE LA RUE PARISIEN

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 981-1-99, autorisant un emprunt supplémentaire de 15 000 \$ pour permettre la pose d'une couche d'asphalte de correction et d'usure sur la partie de la rue Parisien formée du lot 5P-104, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

D'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-465\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 982-1-99 –  
EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE DE  
15 000 \$ – AMÉNAGEMENT – PASSAGE  
PIÉTONNIER – LOT 1103305

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 982-1-99, modifiant le règlement numéro 982-98, dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 15 000 \$

pour procéder à l'aménagement du passage piétonnier situé sur le lot 1103305, au cadastre du Québec.

D'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-466

MANDAT – FONDEX OUTAOUAIS –  
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – ZONE  
BLANCHE DE L'EST – LOTS 1, 2 ET 3

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De ratifier le mandat confié à la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle des matériaux lors des travaux de construction du collecteur d'égout et de la conduite d'amenée d'eau potable pour desservir la zone blanche de l'est, soit à l'égard des lots 1, 2 et 3 et de réserver, à cette fin, un montant maximal de 55 000 \$ taxes incluses.

Il est entendu que ces honoraires professionnels sont prévus aux règlements numéros 971-97 et 991-98.

Certificat de crédit disponible 21068

ADOPTÉE.

CE-99-467

MANDAT – LES LABORATOIRES  
OUTAOUAIS INC. – CONTRÔLE DES  
MATÉRIAUX – CONSTRUCTION –  
AQUEDUC ET ÉGOUT – ZONE BLANCHE  
DE L'EST – LOTS 4, 5 ET 6

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De ratifier le mandat confié à la firme Les laboratoires Outaouais inc. pour effectuer le contrôle des matériaux lors des travaux de construction de la desserte en aqueduc et égout de la zone blanche de l'est, soit à l'égard des lots 4, 5 et 6 et de réserver, à cette fin, un montant maximal de 115 000 \$ taxes incluses.

Il est entendu que ces honoraires professionnels sont prévus aux règlements numéros 971-97 et 991-98.

Certificat de crédit disponible 21070

ADOPTÉE.

CE-99-468

ACCEPTATION – SOUMISSIONS –  
BENNES 4 SAISONS ET ÉQUIPEMENTS  
DE DÉNEIGEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies mentionnées ci-dessous, pour la fourniture des équipements indiqués ci-après, aux prix apparaissant en regard de chacun d'eux taxes incluses, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; ces soumissions sont conservées au dossier numéro CE-99-468 des archives municipales, à savoir :

**Michel Goyer Itée**

**Prix**

- Deux bennes quatre saisons 84 117,78 \$

**Tenco (CDM) Itée**

- Deux équipements de déneigement complets 47 141,84 \$
- Deux systèmes de contrôle d'épandage 15 643,40 \$

Certificat de crédit disponible 21049  
Règlement numéro 998-98

ADOPTÉE.

CE-99-469

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
TRACTEURS MULTIFONCTIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'option A, de la soumission présentée par la compagnie Les équipements Colpron inc., aux prix indiqués ci-après taxes incluses, pour la fourniture des tracteurs et équipements mentionnés ci-dessous conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-469 des archives municipales, à savoir :

<u>Équipements</u>	<u>Prix</u>
▪ Deux tracteurs de marque Landini, Modèle Colpron 1999	* 197 912,02 \$
▪ Un balai avant (option 29)	9 273,89 \$
▪ Une tondeuse à fléau de côté (option 30)	12 640,09 \$

\* Ce prix comprend les lames chasse-neige avant et les remorques à épandage.

Certificat de crédit disponible 21066  
Règlement numéro 998-98

ADOPTÉE.

CE-99-470

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
CAMIONS 10 ROUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 242 988,02 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Centre du camion Surgenor, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, pour la fourniture de deux camions 10 roues (cabine et châssis) de marque Volvo 2000, modèle WG64, respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-470 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20833  
Règlement numéro 998-98

ADOPTÉE.

CE-99-471

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
LOCATION DE NIVELEUSE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Hewitt équipement Ltée, ayant son établissement de commerce à Pointe-Claire, Québec, pour la location, à raison de quatre mois par année, de quatre niveleuses équipées de pneus radiaux à neige, au prix unitaire mensuel indiqué ci-dessous et comprenant le coût des pneus précités; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-471 des archives municipales, à savoir :

	<u>Période de location</u>	<u>Prix unitaire mensuel taxes en sus</u>
1 <sup>re</sup> année	1999 11 15 au 2000 03 15	6 770 \$
2 <sup>e</sup> année	2000 11 15 au 2001 03 15	6 670 \$
3 <sup>e</sup> année	2001 11 15 au 2002 03 15	6 670 \$
4 <sup>e</sup> année	2002 11 15 au 2003 03 15	6 870 \$
5 <sup>e</sup> année	2003 11 15 au 2004 03 15	6 870 \$

Certificat de crédit disponible 21050  
Poste budgétaire 02 50 33100 516

ADOPTÉE.

CE-99-472

ACCEPTATION – SOUMISSIONS –  
ENTRETIEN MÉNAGER – ÉDIFICES  
MUNICIPAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour effectuer l'entretien ménager des édifices municipaux indiqués ci-après, au prix annuel apparaissant en regard de chacune d'elles, taxes en sus, à savoir :

## Sanitation Économique

### B-3a) Bibliothèque de la Riviera

Du 1 <sup>er</sup> mai 1999 au 30 avril 2000	2 974 \$
Du 1 <sup>er</sup> mai 2000 au 30 avril 2001	3 003 \$
Du 1 <sup>er</sup> mai 2001 au 30 avril 2002	3 003 \$

### B-3b) Centre communautaire – 12, rue de Picardie

Du 1 <sup>er</sup> mai 1999 au 30 avril 2000	3 594 \$
Du 1 <sup>er</sup> mai 2000 au 30 avril 2001	3 629 \$
Du 1 <sup>er</sup> mai 2001 au 30 avril 2002	3 665 \$

### B-7 Locaux Édifice Crevier

Du 1 <sup>er</sup> mai 1999 au 30 avril 2000	1 631 \$
Du 1 <sup>er</sup> mai 2000 au 30 avril 2001	1 647 \$
Du 1 <sup>er</sup> mai 2001 au 30 avril 2002	1 663 \$

## M. Net

### B-5 Édifice Pierre-Papin

Du 1 <sup>er</sup> mai 1999 au 30 avril 2000	9 300 \$
Du 1 <sup>er</sup> mai 2000 au 30 avril 2001	9 300 \$
Du 1 <sup>er</sup> mai 2001 au 30 avril 2002	9 300 \$

Certificat de crédit disponible 20042

Postes budgétaires 02 50 77300 531, 02 50 72100 531 et 02 50 82115 531

ADOPTÉE.

CE-99-473

ENTRETIEN MÉNAGER – CENTRE APOLLO

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'offre du Relais des jeunes Gatinois pour effectuer l'entretien ménager du centre Apollo, au prix annuel indiqué ci-après, taxes en sus, à savoir :



Du 1 <sup>er</sup> mai 1999 au 30 avril 2000	4 200 \$
Du 1 <sup>er</sup> mai 2000 au 30 avril 2001	4 200 \$
Du 1 <sup>er</sup> mai 2001 au 30 avril 2002	4 200 \$

Certificat de crédit disponible 20043  
 Poste budgétaire 02 50 72100 531

ADOPTÉE.

CE-99-474\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-99 –  
 EMPRUNT DE 147 700 \$ – SYSTÈME  
 INFORMATISÉ – GESTION – FLOTTE –  
 ÉQUIPEMENTS LOURDS ET VÉHICULES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
 APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 1010-99 autorisant un emprunt et une dépense de 147 700 \$ pour l'achat d'un logiciel et l'exécution des travaux relatifs à l'implantation d'un système informatisé de gestion de la flotte des équipements lourds et véhicules de la Ville.

D'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-475\*

ENTENTE – PANIERS DE BASKET-BALL –  
 ÉCOLE DE L'ESCALADE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
 APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs, concernant l'achat de deux paniers de basket-ball devant être installés sur un mur extérieur de l'école de l'Escalade et d'accorder, à cette fin, un montant maximal de 1 800 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 70 92000 790.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20757

ADOPTÉE.

CE-99-476

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 21 avril 1999, à 8 h 35, avec les modifications suivantes :

- Résolution numéro CE-99-424 lire « virement budgétaire numéro 222-99 » au lieu de 418-86 et d'ajouter avant le virement budgétaire le paragraphe suivant :

D'accepter le virement budgétaire numéro 222-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

- Page CE-6827 inscrire comme signataire du procès-verbal « Guy Lacroix président », au lieu de « Richard Canuel, vice-président »

Il est également résolu de retirer de l'ordre du jour le point relatif à une modification au procès-verbal de la séance du 14 avril 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-477\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 999-1-99 –  
FERMETURE – ANCIEN TRACÉ – ROUTE  
148

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement 999-1-99 pour décréter la fermeture d'une partie de l'ancien tracé de la route 148 à la hauteur de l'avenue du Golf et pour modifier le règlement numéro 999-98, relatif à la fermeture d'une partie de la rue Davidson Est, pour lire à l'article 1 « une partie du lot 17B, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton » au lieu du lot 17, des mêmes rang et canton.

ADOPTÉE.

CE-99-478

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC –  
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE –  
PROJET – ARCHIVES 1999

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le projet Archives 1999, préparé par le chef de la Division des archives, au Service du greffe et présenté dans le cadre du programme d'aide 1999-2000 pour le soutien au traitement et à la mise en valeur des archives du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

D'habiliter le greffier ainsi que le contrôleur aux services financiers à signer, s'il y a lieu, les ententes nécessaires pour donner suite à ce projet et d'autoriser le directeur des services financiers à effectuer les écritures comptables requises advenant son acceptation par les autorités gouvernementales; ce projet est conservé au dossier numéro CE-99-478 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-479

ENGAGEMENT – FABIEN BEAUDET –  
POSTE DE CONSEILLER EN  
FINANCEMENT D'AFFAIRES CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Fabien Beaudet, à titre de contractuel, au poste de conseiller en financement d'affaires CLD, au Commissariat au développement économique, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur des ressources humaines, le 21 avril 1999.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, ce contrat conservé au dossier numéro CE-99-479 des archives municipales.

Demande de personnel 3428

ADOPTÉE.

CE-99-480

ENGAGEMENT – MATHIEU TOUPIN –  
POSTE DE RESPONSABLE D'ACTIVITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Mathieu Toupin, à titre de contractuel, au poste de responsable d'activités, au Service des loisirs et de la culture, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-99-480 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Demande de personnel 3332  
Poste budgétaire 02 65 71015 112

ADOPTÉE.

CE-99-481

**CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE DE  
PRÉPOSÉ AU SYSTÈME DE GESTION DES  
BÂTIMENTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De créer le poste de préposé au système de gestion des bâtiments, aux Services techniques et de modifier en conséquence l'organigramme du service.

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher ce poste afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-482

**CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE DE  
DESSINATEUR EN GÉOMATIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De créer le poste de dessinateur en géomatique, aux Services techniques et de modifier en conséquence l'organigramme du service.

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher ce poste afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-483

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTES DE  
JALONNEUR II

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De créer deux postes de jalonneur II, aux Services techniques et de modifier en conséquence l'organigramme du service.

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher ces postes afin de recruter des personnes ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-484

AFFICHAGE – POSTE DE PRÉPOSÉ AUX  
COMMUNICATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de préposé aux communications, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-485

AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE DE  
SERVICE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire de service, au Service des loisirs et de la culture, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-486\*

APPUI – AMÉNAGEMENT DE BANDES  
FIXES – PARC MARTIN-LAROCHE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'appuyer le projet présenté par Sylvain Lalonde concernant l'aménagement de bandes fixes pour pratiquer les sports du hockey, du roller-hockey, du patinage et du ballon-balai au parc Martin-Larouche, et devant être financé dans la cadre du programme ÉquipAction Molson.

ADOPTÉE.

CE-99-487\*

VERSEMENT – SUBVENTION – COMITÉ  
LE NEUF EN FÊTE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au comité Le neuf en fête une subvention de 2 000 \$ pour organiser la fête de quartier qui aura lieu du 26 au 29 août 1999 et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette somme dans le meilleur délai possible et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21109  
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-99-488

COURS DE FORMATION – UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'autoriser Berthe Miron à assister au cours intitulé « Les relations élus-fonctionnaires » organisé par l'Union des municipalités du Québec et qui aura lieu à Montréal, le samedi 12 juin 1999 et de réserver, à cette fin, une somme de 625 \$ devant provenir des postes budgétaires 02 05 16120 319 et 02 05 16120 414.

Certificat de crédit disponible 21110

ADOPTÉE.

CE-99-489

DÉLÉGATION – GALA MÉRITAS DE  
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'autoriser Son Honneur le maire, Simon Racine, Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Richard Canuel, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Richard Migneault, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher à assister à la 14<sup>e</sup> édition du Gala Méritas de Gatineau qui aura lieu à l'aréna Baribeau, le samedi 15 mai 1999 et d'attribuer une somme de 275 \$ taxes en sus, pour l'achat des billets.

Certificat de crédit disponible 21111  
Poste budgétaire 02 05 11000 312

ADOPTÉE.

CE-99-490

DÉLÉGATION – GALA – LES JEUNES  
ENTREPRISES DE L'OUTAOUAIS INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

1. De déléguer également Simon Racine et Richard Côté pour assister au gala de remise des prix d'excellence du programme J.E. 1998-1999, organisé par Les jeunes entreprises de l'Outaouais inc. et qui aura lieu à l'école secondaire Le Carrefour, le samedi 8 mai 1999.
2. De réserver, à cette fin, une somme additionnelle de 20 \$ taxes en sus, devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.
3. De modifier la résolution numéro CE-99-448, adoptée le 21 avril 1999, pour y biffer le nom de Jean René Monette.

Certificat de crédit disponible 21112

ADOPTÉE.

CE-99-491\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'organisme Solidarité Gatineau-Ouest une subvention de 500 \$, pour payer une partie des dépenses reliées à l'organisation du camp d'été pour enfants qui aura lieu dans les quartiers La Baie et Moreau et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette somme dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20490  
Poste budgétaire 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-99-492\*

VERSEMENT – SUBVENTION – LES  
HABITATIONS SANSCARTIER INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'organisme Les habitations Sanscartier inc. une subvention de 800 \$ pour l'achat d'une chaise roulante motorisée et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette somme dans le meilleur délai possible et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21107  
Poste budgétaire 02 70 92000 780

ADOPTÉE.



CE-99-493

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 9 h 38, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité exécutif présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-494

REPRISE DE LA SÉANCE ET MAINTIEN  
DU HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-495

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 10 h 35, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité exécutif présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-496

REPRISE DE LA SÉANCE ET MAINTIEN  
DU HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-497

PROMESSE DE VENTE – ENVIROGAT  
INC. – PARTIE DU LOT 4A-13

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De refuser la promesse de vente signée par les mandataires de la compagnie Envirogat inc., le 27 avril 1999, et concernant la partie du lot 4A-13, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 435 600,41 pieds carrés, décrite à la description technique, préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 29 mars 1999, sous le numéro 3198 de ses minutes, dossier 92-008.

Il est également résolu d'autoriser l'agent de gestion immobilière, à la Direction générale, à soumettre une contre proposition selon le scénario 2 présenté par le directeur général.

ADOPTÉE.

CE-99-498

MESSAGE PUBLICITAIRE – L'HEBDO DE  
L'AVENIR OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'autoriser le directeur des communications à publier, dans le cadre de la Semaine de l'âge d'or, un message d'une page dans l'édition du 26 mai 1999, de L'hebdo de l'Avenir Outaouais et d'accorder, à cette fin, une somme de 880 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 341.

Certificat de crédit disponible 21108

ADOPTÉE.

CE-99-499

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 5 mai 1999, à 8 h 50, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Michel Lesage, Marie-Claude Martel, Bruno Clairmont, Luce Bélanger, Marcel Roy, André Côté, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer, Jean Gervais, Mario Lebeau et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS :** Jean Deschênes, Berthe Miron, Richard Côté et Jean-Pierre Charette

CE-99-500\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1011-99 –  
ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET TRAVAUX –  
PARC DE LAPERRIÈRE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 1011-99 décrétant l'achat d'équipement et des travaux d'aménagement préliminaire d'une aire de jeux et d'un accès au parc de Laperrière ainsi qu'un emprunt de 15 000 \$ du fonds de roulement pour en payer les coûts et remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE.

**CE-99-501**

**RÉSUMÉ – VENTE À L'ENCAN 1999**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du résumé de l'encan tenu le samedi 24 avril 1999, préparé par le sergent Rhéal Charron, le 27 avril 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-501 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-502**

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES ET AUTORISATIONS DE  
PAIEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-502 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 12 avril 1999;
- b) listes des commandes entrées du 30 mars au 12 avril 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 30 mars au 12 avril 1999;
- d) journaux des divergences du 30 mars au 12 avril 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-503

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 28 avril 1999 et conservé au dossier CE-99-503 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-504

DÉSIGNATION – ASSISTANTS-  
TRÉSORIERES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De désigner comme assistants-trésoriers Jean-Charles Beaudry, contrôleur et Nathalie Héту, chef comptable par intérim aux Services financiers et d'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-97-05-448 adoptée le 21 mai 1997; il est entendu que cette abrogation ne doit pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou à être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

ADOPTÉE.

CE-99-505

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
OUVERTURE POUR PORTE DE GARAGE –  
ARÉNA BARIBEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 15 752,24 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Silvec construction ltée, ayant son établissement de commerce à Masson-Angers, Québec, pour effectuer des travaux de construction, soit une ouverture pour porte de garage à l'aréna Baribeau, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au

susdit cahier des charges ainsi que selon le plan numéro 99-523-9 préparé par la firme Sauvé, Boucher associés inc., au mois de février 1999 et révisé le 6 avril 1999; cette soumission et ce plan sont conservés au dossier numéro CE-99-505 des archives municipales.

D'accepter le virement budgétaire numéro 225-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 225-99**

02 50 73301    Aréna Beaudry

726 Immobilisations – aréna (15 205 \$)

02 50 73101    aréna Baribeau

726 Immobilisations – Aréna 15 205 \$

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21068

Poste budgétaire 02 50 73101 726

ADOPTÉE.

CE-99-506

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
RÉFECTION – TOITURE – ARÉNA  
BEAUDRY**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 190 941,50 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Couverture Rolland Boudreault & fils Ltée, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour la réfection de la toiture à l'aréna Beaudry, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par Léon Mercier, architecte; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-506 des archives municipales.

**Fichier numéro**

**Feuillet numéro**

L8107A01  
L8107A02  
L8107A03  
L8107A04

1 de 4  
2 de 4  
3 de 4  
4 de 4

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat d'ouvrage préparé par Léon Mercier, architecte et conservé au dossier numéro CE-99-506 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21073  
Poste budgétaire 02 50 73301 726

ADOPTÉE.

**CE-99-507**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
CONDUITE D'AMENÉE D'AQUEDUC –  
ZONE BLANCHE DE L'EST – LOT 3**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'option 1 de la soumission la plus basse, au montant de 224 108,95 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public, et déposée par la compagnie 2751313 Canada inc. Outabec construction (1991) enr., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour construire la conduite d'amenée d'aqueduc dans la zone blanche de l'est, soit le lot 3, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par le consortium Boileau associés experts-conseils inc./Les consultants de l'Outaouais inc., le 1<sup>er</sup> février 1999; cette soumission et ces plans sur CD-ROM sont conservés au dossier numéro CE-99-507 des archives municipales, à savoir :

**Plan numéro**

**Feuillet numéro**

G-98-025-36  
G-98-025-43  
G-98-025-43  
G-98-025-43

3 de 3  
1 de 3  
2 de 3  
3 de 3

Certificat de crédit disponible 21253  
Règlement numéro 991-98

ADOPTÉE.



**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 2 374 666,96 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Les constructions CJRB inc., ayant son établissement de commerce à Laval, Québec, pour construire une desserte d'aqueduc et d'égout dans la zone blanche de l'est, soit le lot 4, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par le consortium Boileau associés experts-conseils inc./Les consultants de l'Outaouais inc., le 29 janvier 1999; cette soumission et ces plans sur CD-ROM sont conservés au dossier numéro CE-99-508 des archives municipales, à savoir :

<u>Plan numéro</u>	<u>Feuillelet numéro</u>
G-98-025-00	1 de 9
G-98-025-00	2 de 9
G-98-025-00	3 de 9
G-98-025-26	1 de 1
G-98-025-27	1 de 3
G-98-025-27	2 de 3
G-98-025-27	3 de 3
G-98-025-28	1 de 1
G-98-025-29	1 de 1
G-98-025-30	1 de 2
G-98-025-30	2 de 2
G-98-025-31	1 de 2
G-98-025-31	2 de 2
G-98-025-32	1 de 1
G-98-025-33	1 de 1
G-98-025-34	1 de 1
G-98-025-35	1 de 6
G-98-025-35	2 de 6
G-98-025-35	3 de 6
G-98-025-35	4 de 6
G-98-025-35	5 de 6
G-98-025-35	6 de 6
G-98-025-SP	2 de 6
G-98-025-SP	4 de 6
G-98-025-SP	6 de 6
G-98-T25	1 de 3

ADOPTÉE.

CE-99-509

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
DESSERTE – AQUEDUC ET ÉGOUT  
NORD-EST – ZONE BLANCHE DE L'EST –  
LOT 5

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 2 646 697,07 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Les constructions de l'amiante inc., ayant son établissement de commerce à Thetford Mines, Québec, pour construire la desserte d'aqueduc et d'égout nord-est dans la zone blanche de l'est, soit le lot 5, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par le consortium Boileau associés experts-conseils inc./Les consultants de l'Outaouais inc., le 29 janvier 1999; cette soumission et ces plans sur CD-ROM sont conservés au dossier numéro CE-99-509 des archives municipales, à savoir :

<u>Plan numéro</u>	<u>Feuillelet numéro</u>	<u>Révisé le</u>
G-98-025-00	4 de 9	
G-98-025-00	5 de 9	
G-98-025-00	6 de 9	
G-98-025-03	3 de 7	
G-98-025-03	4 de 7	
G-98-025-03	5 de 7	
G-98-025-03	6 de 7	
G-98-025-03	7 de 7	
G-98-025-05	3 de 6	
G-98-025-05	4 de 6	
G-98-025-05	5 de 6	
G-98-025-05	6 de 6	
G-98-025-06	1 de 1	
G-98-025-13	1 de 1	
G-98-025-14	1 de 1	
G-98-025-15	1 de 2	
G-98-025-15	2 de 2	
G-98-025-16	1 de 3	
G-98-025-16	2 de 3	
G-98-025-16	3 de 3	
G-98-025-17	1 de 2	
G-98-025-17	2 de 2	

G-98-025-18	1 de 1	
G-98-025-19	1 de 3	
G-98-025-19	2 de 3	
G-98-025-19	3 de 3	
G-98-025-20	1 de 1	
G-98-025-21	1 de 1	
G-98-025-22	1 de 1	27 avril 1999
G-98-025-23	1 de 1	27 avril 1999
G-98-025-24	1 de 1	27 avril 1999
G-98-025-25	1 de 1	
G-98-025-SP	1 de 6	27 avril 1999
G-98-025-SP	3 de 6	27 avril 1999
G-98-025-SP	5 de 6	
G-98-T25	2 de 3	

Il est également résolu d'accepter des travaux supplémentaires au montant de 36 859,10 \$ taxes incluses, pour se conformer aux plans révisés le 27 avril 1999 et exigés par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

Certificat de crédit disponible 20045  
Règlements numéros 971-97 et 991-98

ADOPTÉE.

CE-99-510

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
DESSERTES – AQUEDUC ET ÉGOUT  
NORD-OUEST – ZONE BLANCHE DE  
L'EST – LOT 6

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 2 184 899,88 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Que-Mar construction ltée., ayant son établissement de commerce à Pointe-Claire, Québec, pour construire la desserte d'aqueduc et d'égout nord-ouest dans la zone blanche de l'est, soit le lot 6, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par le consortium Boileau associés experts-conseils inc./Les consultants de l'Outaouais inc., le 29 janvier 1999; cette soumission et ces plans sur CD-ROM sont conservés au dossier numéro CE-99-510 des archives municipales, à savoir :

Plan numéro

Feuillelet numéro

G-98-025-00	7 de 9
G-98-025-00	8 de 9
G-98-025-00	9 de 9
G-98-025-03	1 de 7
G-98-025-03	2 de 7
G-98-025-04	1 de 1
G-98-025-05	1 de 6
G-98-025-05	2 de 6
G-98-025-07	1 de 2
G-98-025-07	2 de 2
G-98-025-08	1 de 3
G-98-025-08	2 de 3
G-98-025-08	3 de 3
G-98-025-09	1 de 3
G-98-025-09	2 de 3
G-98-025-09	3 de 3
G-98-025-10	1 de 2
G-98-025-10	2 de 2
G-98-025-11	1 de 2
G-98-025-11	2 de 2
G-98-025-12	1 de 3
G-98-025-12	2 de 3
G-98-025-12	3 de 3
G-98-T25	3 de 3

Certificat de crédit disponible 21257  
Règlements numéros 971-97 et 991-98

ADOPTÉE.

CE-99-511

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 223-99 – FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le virement budgétaire numéro 223-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 223-99**

<u>01 59 934 Recettes – Festival de montgolfières</u>	64 400 \$
<u>02 40 19030 Festival de montgolfières</u>	
419 Services professionnels	64 400 \$

ADOPTÉE.

**CE-99-512**

**DÉSIGNATION – NOMS DE RUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De retirer de l'ordre du jour le point relatif à la désignation de noms à de nouvelles rues situées dans les subdivisions Les Grands-Ravins et Domaine du Cheval-Blanc.

ADOPTÉE.

**CE-99-513\***

**VIREMENT BUDGÉTAIRE –  
RECONDUCTION – SOLDE DISPONIBLE  
1998 – ZONES PATRIMONIALES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'accepter le virement budgétaire numéro 224-99 préparé par le directeur des services financiers et de l'autoriser à effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 224-99**

<u>01 58 100 Appropriation – surplus</u>	10 980 \$
<u>02 60 61050 Planification et aménagement</u>	
918 Zones patrimoniales – reconduction du solde de 1998	10 980 \$

ADOPTÉE.

CE-99-514

RÈGLEMENT NUMÉRO 778-5-99 –  
MAJORATION – TARIF – PERMIS –  
LAVE-AUTOS

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De déferer au comité plénier l'étude du règlement numéro 778-5-99, modifiant le règlement numéro 778-93, dans le but de majorer à 25 \$ le tarif du permis pour la tenue d'un lave-autos.

ADOPTÉE.

CE-99-515

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 28 avril 1999, à 8 h 36.

ADOPTÉE.

CE-99-516

COMPTE RENDU – GROUPE DE TRAVAIL  
DES RÉCLAMATIONS

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général:**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 22 avril 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-516 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-517

PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

D'autoriser le directeur des services financiers à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par la compagnie et les personnes suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1. Marcel Joly, 466, rue de Cannes, Gatineau Avis de sinistre du 23 février 1999	425,59 \$
2. Martin Danis, 29, rue de Nantes, Gatineau Avis de sinistre du 9 mars 1999	314,81 \$
3. Jeannine Plouffe-Chénier, 703, rue Asselin app. 150, Gatineau Avis de sinistre du 16 décembre 1998	97,20 \$
4. Gazifère inc., 71, rue Jean-Proulx, Hull Avis de sinistre du 1 <sup>er</sup> mars 1999	1 180,62 \$

Certificat de crédit disponible 20567

Postes budgétaires 05 26 520, 05 26 415 et 05 26 505

ADOPTÉE.

CE-99-518

AVIS DE SINISTRE –  
RECOMMANDATION NÉGATIVE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau, concernant l'avis de sinistre de Pierre Fournier du, 17 février 1999 et de mandater le préposé aux réclamations, à la Direction générale, pour l'informer de cette décision.

ADOPTÉE.

CE-99-519

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– DOSSIER SERGE-ANDRÉ GUÉRIN

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau par la compagnie d'assurance Canadienne Générale, sous le numéro 500-22-016848-981 et concernant une action en dommages à des véhicules survenue le 29 août 1997.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 1 098,80 \$, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 18550  
Poste budgétaire 05 26 410

ADOPTÉE.

CE-99-520\*

PROGRAMME D'INCITATION À LA  
RETRAITE ANTICIPÉE – POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la négociation de la convention collective des pompiers, le conseil a été saisi d'une recommandation du directeur général, concernant la mise sur pied d'un Programme d'incitation à la retraite anticipée;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de pourparlers, une entente est intervenue avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'accepter le Programme d'incitation à la retraite, s'adressant spécifiquement aux pompiers, préparé par la Direction générale, le 11 mars 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-521\*

ENTENTES PARTICULIÈRES TYPES –  
ADHÉRENTS – PROGRAMME  
D'INCITATION À LA RETRAITE  
ANTICIPÉE – POMPIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**



1. D'accepter l'entente particulière type à intervenir avec les adhérents au Programme d'incitation à la retraite anticipée – pompiers dans le cas d'un employé qui décide de se prévaloir d'un départ volontaire.
2. D'approuver l'entente particulière type à intervenir avec les adhérents au Programme d'incitation à la retraite anticipée – pompiers dans le cas d'un employé qui décide de se prévaloir d'une retraite anticipée avec élimination totale ou partielle de la réduction actuarielle.
3. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assitant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les susdites ententes particulières types préparées par le responsable de la transformation organisationnelle le 11 mars 1999, (mentionnées aux paragraphes 1 et 2 ) pour autant qu'elles respectent les conditions indiquées ci-après; il est entendu qu'un tableau personnalisé indiquant les avantages financiers du programme sera joint à chaque entente particulière type, à savoir :
  - Que le protocole respecte intégralement les modalités du programme incitatif de réduction de la main-d'œuvre;
  - Que des fonds soient suffisants au budget d'exploitation pour assumer les coûts imputables à l'exercice financier de l'année de la signature du protocole;
  - Que l'adhérent ait signé le protocole.
4. D'habiliter le directeur des services financiers à verser les sommes payables aux adhérents en vertu des ententes signées et à verser au régime de retraite le montant du déficit actuariel découlant des retraites anticipées spéciales, le cas échéant.

ADOPTÉE.

CE-99-522\*

ENTENTES PARTICULIÈRES TYPES –  
DÉPART DEVANCÉ – PROGRAMME  
D'INCITATION À LA RETRAITE  
ANTICIPÉE – POMPIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'accepter l'entente particulière type à intervenir avec les adhérents au Programme d'incitation à la retraite anticipée dans le cas d'un pompier qui décide de devancer la date de son départ et qui passe des modalités de retraite anticipée avec élimination totale ou partielle de la réduction actuarielle aux modalités de départ volontaire.

2. D'approuver l'entente particulière type à intervenir avec les adhérents au Programme d'incitation à la retraite anticipée dans le cas d'un pompier qui décide de devancer la date de son départ volontaire mais qui ne change pas de modalités d'application.
3. D'accepter l'entente particulière type à intervenir avec les adhérents au Programme d'incitation à la retraite anticipée dans le cas d'un pompier qui décide de devancer la date de sa retraite anticipée avec élimination totale ou partielle de la réduction actuarielle mais qui ne change pas de modalités d'application.
4. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les susdites ententes particulières types, préparées par le responsable de la transformation organisationnelle le 12 mars 1999 et mentionnées aux paragraphes 1, 2 et 3, pour autant qu'elles respectent les conditions indiquées ci-après; il est entendu qu'un tableau personnalisé indiquant les avantages du programme sera joint à chaque entente particulière type, à savoir :
  - Que le protocole respecte intégralement les modalités du Programme incitatif de réduction de la main-d'oeuvre;
  - Que des fonds soient suffisants au budget d'exploitation pour assumer les coûts imputables à l'exercice financier de l'année de la signature du protocole;
  - Que l'adhérent ait signé le protocole.
5. D'habiliter le directeur des services financiers à verser les sommes payables aux adhérents en vertu des ententes particulières types signées et à verser au régime de retraite le montant du déficit actuariel découlant des retraites anticipées spéciales, le cas échéant.

ADOPTÉE.

**CE-99-523**

**PROMOTION – POSTES DE LIEUTENANT  
COMBAT – SERVICE DE LA PROTECTION  
CONTRE L'INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir les personnes mentionnées ci-dessous, aux postes de lieutenant combat, au Service de la protection contre l'incendie, au salaire prévu selon l'échelle salariale des pompiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective de ce groupe d'employés, à savoir :

- Yves Hamel

- Gary Barnes
- André Lefrançois
- Scott Killeen

Demande de personnel 3698  
Poste budgétaire 02 48 22000 113

ADOPTÉE.

CE-99-524

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER –  
CAROLE LAROCQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître à Carole Larocque, le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-99-525

VERSEMENT – SUBVENTION –  
10<sup>e</sup> TOURNOI DE GOLF RENÉ-BRAZEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déferer au comité plénier l'étude de la demande d'aide financière du Club des aînés de Saint-René inc. pour l'organisation de son 10<sup>e</sup> Tournoi de golf René-Brazeau.

ADOPTÉE.

CE-99-526

DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF – LA  
FONDATION DU CLSC ET CHSLD DE  
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déferer au comité plénier, pour considération, l'invitation de la Fondation du Centre local des services communautaires et du Centre d'hébergement de

soins de longues durées de Gatineau, à participer à son tournoi de golf qui aura lieu le mercredi 26 mai 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-527

DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF –  
CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De déférer au comité plénier, pour considération, l'invitation du Centre des aînés de Gatineau à participer à son tournoi de golf qui aura lieu le mercredi 26 mai 1999, au Club de golf Mont-Cascades.

ADOPTÉE.

CE-99-528

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 9 h 40, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité exécutif, à l'exception du conseiller Yvon Boucher, forment toujours quorum.**

CE-99-529

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-530

RÉORGANISATION – APPROVISION-  
NEMENTS – SERVICE FINANCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De retirer de l'ordre du jour le point relatif à la réorganisation de la Division approvisionnements, aux Services financiers.

ADOPTÉE.

**\* Yvon Boucher reprend son fauteuil.**

CE-99-531

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –  
FORMATION DES COMMERÇANTS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur du commissariat au développement économique à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir une aide financière pour le Programme de soutien aux commerçants de Gatineau intitulé « Détail Formation Gatineau », préparé par le Commissariat au développement économique au mois de mai 1999, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais et avec le concours de la firme Lévis St-Jacques de Gatineau et de la Société de développement de l'avenue Mont-Royal à Montréal.

ADOPTÉE.

CE-99-532

COMPTE RENDU – STATIONNEMENT –  
PARC DE LA BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reporter à la prochaine réunion du comité exécutif le compte rendu de la réunion tenue le 21 avril 1999, concernant l'aménagement du nouveau site de stationnement dans le parc de la Baie.

ADOPTÉE.

CE-99-533

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 12 mai 1999, à 8 h 40, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Marcel Proulx, Pierre Bertrand, André Côté, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Yves Melanson, Pierre Lauzière, Mario Lebeau et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**ABSENCE MOTIVÉE** : Richard Canuel

**INVITÉ** : Jacques Robert

**CE-99-534\***

**STATIONNEMENT – DIVERSES RUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du responsable du transport, de la circulation et de la signalisation de proposer au conseil :**

1. De limiter le stationnement à quinze minutes sur le côté nord du tronçon du boulevard Archambault, compris entre la rue Cousineau et un point immédiatement situé à 28,6 mètres à l'ouest de cette intersection.
2. D'interdire en tout temps le stationnement des véhicules routiers sur le côté nord du tronçon de la rue de l'Oasis, compris entre le boulevard de l'Hôpital et un point localisé à 23 mètres à l'ouest de la limite sud du lot 24B-1, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.
3. D'abroger, à toute fin que de droit, le paragraphe d) de l'article 1 de la résolution numéro C-93-06-265 ainsi que la résolution numéro C-98-16 interdisant le stationnement sur un tronçon de la rue de l'Oasis; ces abrogations ne devant pas être interprétées comme affectant aucune matière ou chose faite ou à être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.
4. D'autoriser le directeur des services techniques à faire installer les enseignes requises pour donner suite à ce qui précède et à effectuer les dépenses relatives à l'achat et à l'installation des panneaux de signalisation requis, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cette fin à son budget d'exploitation.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-535\***

**APPUI – AMÉNAGEMENT SURFACE  
ASPHALTÉE – PARC RAYMOND-  
MONTPETIT**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**



**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'appuyer le projet présenté par Roodie Joseph, concernant l'aménagement d'une surface asphaltée avec paniers de basket-ball au parc Raymond-Petit, financé dans le cadre du programme EquipAction Molson.

ADOPTÉE.

**CE-99-536**

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – ZONE  
BLANCHE DE L'EST – LOT 2**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux supplémentaires à être réalisés par la compagnie St-Romuald construction inc., dans le cadre du contrat consenti en vertu de la résolution numéro CE-99-427 et plus amplement décrit au rapport préparé par le responsable de l'hygiène, aux Services techniques, le 11 mai 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-536 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à verser la somme de 67 000 \$ taxes en sus, à la firme susmentionnée sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 21080  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

**CE-99-537**

**RÉCLAMATION INTERNE – TRAVAUX DE  
RÉPARATION – CHAMP DE TIR**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'accepter le dépôt du rapport préparé par la lieutenant Claudine Lévesque, au Service de la sécurité publique, le 30 avril 1999, concernant des dommages causés au champ de tir et conservé au dossier numéro CE-99-537 des archives municipales.

D'autoriser les travaux de réparation au champ de tir situé sur le boulevard Industriel et d'accorder à cette fin une somme de 860 \$ devant provenir du poste budgétaire 05 26 505.

Certificat de crédit disponible 18978

ADOPTÉE.

CE-99-538

AUTORISATION – ÉMISSION D’OBLI-  
GATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D’accepter le projet d’émission d’obligations de 3 140 000 \$, daté du 22 juin 1999, plus amplement détaillé aux annexes 1 et 2 jointes à la note, du 30 avril 1999, du chef comptable par intérim, aux Services financiers; ces annexes sont conservées au dossier numéro CE-99-538 des archives municipales.

D’autoriser les Services financiers à entreprendre les procédures nécessaires pour réaliser cette émission d’obligations à la date susmentionnée.

ADOPTÉE.

CE-99-539

ACCEPTATION – SOUMISSION – ACHAT  
D’APPAREILS RESPIRATOIRES AUTO-  
NOMES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D’accepter la soumission conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d’offres sur invitation, au montant de 26 602,98 \$ taxes incluses et déposée par la compagnie Acklands Grainger, ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, pour la fourniture d’appareils respiratoires autonomes, le tout en conformité avec le projet 97-45-03; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-539 des archives municipales.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 26 602,98 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21275

ADOPTÉE.

CE-99-540

ACHAT – DÉSHUMIDIFICATEUR  
HUMICON – SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, pour les Services techniques, un déshumidificateur Humicon, # MK VII, 7½ pouces H.P., 600 volts, au montant total de 9 995,74 \$ taxes incluses, de la compagnie Cimco ltée, ayant son établissement de commerce à Nepean, Ontario, le tout en conformité avec le projet 99-50-11.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 9 995,74 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21273

ADOPTÉE.

CE-99-541

ACHAT – PHOTOCOPIEUR – APPROVI-  
SIONNEMENTS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à conclure, avec l'Union des municipalités du Québec, une entente afin de bénéficier, pour l'achat d'un photocopieur destiné aux approvisionnements, les prix obtenus par le directeur général des achats, désigné en vertu de l'article 3 de la Loi sur les services des achats du gouvernement.
2. D'accepter de verser au directeur des achats des frais administratifs de 350 \$, applicables au contrat d'achat.

3. D'habiliter la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, le cas échéant, à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les documents requis pour donner suite à ce qui précède.
4. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la firme Xérox Canada inc., conditionnellement à la conclusion de l'entente mentionnée à l'article 1, un photocopieur de marque Xérox, modèle 230ST, au prix de 18 864,10 \$ taxes incluses, soit le montant négocié par le directeur général des achats.
5. D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat du photocopieur, une somme de 19 714,10 \$ incluant les frais administratifs, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21274

ADOPTÉE.

CE-99-542

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 5 mai 1999, à 8 h 50.

ADOPTÉE.

CE-99-543

LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC,  
SECTION LOCALE GATINEAU –  
SUBSTITUTION DU PACTE FISCAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Gatineau, concernant la substitution des modalités de récupération du pacte fiscal par le maintien de l'horaire de travail des pompiers sans temps supplémentaire.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le

conseiller en ressources humaines, le 12 avril 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-543 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-544

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER –  
STÉPHANE CHARTRAND

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître à Stéphane Chartrand, le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-99-545\*

COMMANDITE – VIN D'HONNEUR –  
BANQUET – L'ORDRE DES FILLES  
D'ISABELLE

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre des Filles d'Isabelle tiendra le 18 septembre prochain, à Gatineau, le Congrès d'État Hull/Mont-Laurier des Filles d'Isabelle;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce congrès, une activité est prévue afin de recueillir des articles qui seront offerts au Carrefour de la Miséricorde à Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'offrir un vin d'honneur à l'occasion du banquet organisé dans le cadre du Congrès d'État Hull/Mont-Laurier de l'Ordre des Filles d'Isabelle qui se tiendra à l'Hôtel des Gouverneurs, le 18 septembre 1999 et lui accorder une subvention maximale de 300 \$ pour défrayer les coûts de location du foyer de la Maison de la culture.

D'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à verser le coût réel de location à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc. sur réception de la facture.

Certificat de crédit disponible 19031  
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-99-546\*

VERSEMENT – SUBVENTION – COMITÉ  
DE CITOYENS DU QUARTIER BELLEVUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder une subvention de 1 400 \$ au comité de citoyens du quartier Bellevue, pour payer une partie des dépenses reliées à l'organisation de leur fête de quartier qui se tiendra le samedi 26 juin 1999 au parc La Vérendrye et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21117  
Poste budgétaire 02 70 92000 790

ADOPTÉE.

CE-99-547\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
10<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF RENÉ-BRAZEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au Club des aînés de Saint-René inc. une subvention de 400 \$, pour payer une partie des coûts reliés à l'organisation du 10<sup>e</sup> Tournoi de golf René-Brazeau qui aura lieu le lundi 7 juin 1999 et dont les profits seront versés à la Société d'Alzheimer de l'Outaouais.

De mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20179  
Poste budgétaire 02 70 92000 780

ADOPTÉE.

CE-99-548\*

SUBVENTION – SOCIÉTÉ D'HORTICUL-  
TURE ET D'ÉCOLOGIE DE L'OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de recommander au conseil :**

D'accorder une subvention de 5 800 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais pour organiser un concours municipal d'embellissement, dans le but de souligner les efforts et la qualité des aménagements paysagers ainsi que de promouvoir le développement de l'horticulture ornementale sur notre territoire.

De mandater le directeur des services financiers à verser cette somme dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Il est de plus résolu d'accepter le virement budgétaire numéro 230-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 230-99**

**02 05 11000 Législation**

919 Subvention – autres 5 800 \$

**02 58 64000 Office municipal d'habitation Gatineau-Hull**

930 Quote-part déficit de l'Office municipal d'habitation  
Gatineau-Hull (5 800 \$)

Certificat de crédit disponible 20990  
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

**CE-99-549**

**HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**CE-99-550**

**RÉORGANISATION – DIVISION  
APPROVISIONNEMENTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le rapport relatif à la réorganisation de la Division approvisionnements, préparé par le directeur des services financiers, le 26 avril 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-550 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-551**

**EXEMPTION DE TAXES – SECTEUR  
NOTRE-DAME**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du rapport du directeur des services financiers, préparé le 29 avril 1999, concernant l'exemption de taxes en faveur de l'immeuble situé au 323, rue Notre-Dame, Gatineau et conservé au dossier numéro CE-99-551 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-552**

**CORPORATION DE LA MAISON DE LA  
CULTURE DE GATINEAU INC. – DÉPÔT –  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 1998**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'inscrire le sujet à la section confidentiel de la séance du conseil du 31 mai 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-553**

**CORPORATION DE LA MAISON DE LA  
CULTURE DE GATINEAU INC. – DÉPÔT –  
ÉTATS FINANCIERS 1998**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**



D'inscrire le sujet à la section confidentiel de la séance du conseil du 31 mai 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-554

PROTOCOLE D'ENTENTE –  
CORPORATION DE LA MAISON DE LA  
CULTURE DE GATINEAU INC. – 1999 À  
2001 (CONTRAT D-163)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'inscrire le sujet à la section confidentiel de la séance du conseil du 31 mai 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-555

DÉSIGNATION – NOMS DE RUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reporter le sujet à la réunion du comité exécutif du 2 juin 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-556\*

**ACQUISITION DE TERRAINS – LOT  
4A-13 ET PARTIE DU LOT 4A – RANG 2  
– CANTON DE TEMPLETON**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'acquérir de la compagnie Envirogat inc. ou de ses ayants droit, aux prix et conditions énoncés à la promesse de vente signée entre les parties le 11 mai 1999, le lot 4A-13, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et une partie du lot 4A, du même rang et canton, d'une superficie de 33 089,2 mètres carrés, décrits à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2233 de ses minutes, le 30 avril 1992.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Il est également résolu d'approuver le virement budgétaire numéro 231-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

Certificat de crédit disponible 20989  
Poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CE-99-557\*

**VENTE – PARTIE DU LOT 4A-13 –  
RANG 2 – CANTON DE TEMPLETON**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de recommander au conseil :**

1. De vendre à la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau, aux conditions énoncées ci-dessous et à la promesse d'achat signée le 29 mars 1999, une partie du lot 4A-13, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 40 468,6 mètres carrés, décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3198 de ses minutes, dossier 92-008, le 29 mars 1999; cette promesse d'achat est conservée au dossier numéro CE-99-557 des archives municipales.
2. De fixer le prix du terrain à 5,76 \$/mètre carré comme indiqué à la résolution numéro C-93-12-589 totalisant ainsi une somme de 230 868 \$.

3. D'accepter que ledit terrain soit cédé pour les fins d'un centre de transbordement ou de transit intermodal pour le bois de construction ou le bois d'œuvre et qu'en aucun cas, ce terrain ne pourra servir comme site d'enfouissement de déchets, de dépôt de matériaux secs et de tout autre matière.
4. D'accepter que la rue Granby soit prolongée selon les normes de construction de la Ville de Gatineau et d'obtenir de la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau un cautionnement d'une valeur de 13 875 \$ pour le prolongement de cette rue; ce montant correspondant à la longueur de la rue à construire devant le terrain.
5. D'exiger que la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue visée par la présente dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
6. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les actes notariés de vente et d'achat découlant des présentes.

ADOPTÉE.

CE-98-558

**CENTRE DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ DU  
PORTAGE – DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reporter à la prochaine séance du comité exécutif le sujet relatif à une demande d'aide financière pour la mise sur pied d'un projet de réinsertion au travail pour des jeunes de 18 à 29 ans, parrainé par le Centre de placement spécialisé du Portage.

ADOPTÉE.

CE-99-559

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

**ADOPTÉE.**

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**



**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 18 mai 1999, à 8 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Richard Canel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Richard Canel, vice-président du comité.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : André Sincennes, Serge L'Écuyer, Marie-Claude Martel, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Marcel Roy, Marcel Proulx, André Côté, Gilles Gibeault, Yves Melanson, Marc Pageau, Stéphane Chartrand et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**ABSENCE MOTIVÉE** : Guy Lacroix

CE-99-560\*

**ACCEPTATION – ENTENTE INTER-  
MUNICIPALE – TRAVAUX DE VOIRIE –  
CHEMIN TACHÉ**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley concernant la réalisation des travaux de voirie sur le tronçon du chemin Taché, compris entre le chemin des Érables et la rue Berthier.

D'autoriser Son honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette entente intermunicipale conservée au dossier numéro CE-99-560 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21078  
Poste budgétaire numéro 02 50 32400 711

ADOPTÉE.

CE-99-561\*

**ENSEMBLE RÉSIDENTIEL – LES GRANDS-  
RAVINS, PHASES I ET II – REMBOUR-  
SEMENT DES EXCÉDENTS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'autoriser le directeur des services financiers à verser, à la compagnie 170844 Canada inc., un montant jusqu'à concurrence de 55 000 \$, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques et découlant des coûts excédentaires encourus pour l'aménagement final du prolongement de la rue Nobert et Davidson, effectué dans le cadre de l'ensemble résidentiel les Grands-Ravins, phases I et II.
2. D'accepter le virement budgétaire numéro 226-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

## VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 226-99

02 50 73301 Aréna Beaudry

726 Immobilisations – aré纳斯 (55 000 \$)

02 70 93225 Excédents – surdimensions Davidson/Nobert

711 Immobilisations – travaux de voirie 55 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 20819

Poste budgétaire 02 70 93225 711

ADOPTÉE.

CE-99-562\*

**PROLONGEMENT RUE DAVIDSON OUEST  
– REMBOURSEMENT DES EXCÉDENTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'autoriser le directeur des services financiers à verser, à la compagnie 170845 Canada inc., un montant jusqu'à concurrence de 18 000 \$, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques et découlant des coûts excédentaires encourus pour l'aménagement final du prolongement d'un tronçon de la rue Davidson Ouest, compris entre les rues de Bordeaux et Nobert, effectué dans le cadre de l'ensemble résidentiel Sommet de la Cité.
2. D'accepter le virement budgétaire numéro 229-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

## VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 229-99

02 50 73301 Aréna Beaudry

726 Immobilisations – aré纳斯 (18 000 \$)



02 70 93225 Excédents – surdimensions Davidson/Nobert

711 Immobilisations – travaux de voirie 18 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21057  
Poste budgétaire 02 70 93225 711

ADOPTÉE.

CE-99-563

RÉCLAMATION INTERNE – RÉPARATION  
– PORTE DE GARAGE – 476,  
BOULEVARD SAINT-RENÉ EST

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'accepter l'avis de sinistre préparé par le responsable de l'hygiène, aux Services techniques, le 15 janvier 1999, concernant les dommages causés à une porte de garage de l'édifice Eugène-Beaudoin et conservé au dossier numéro CE-99-563 des archives municipales.
2. D'autoriser les travaux de réparation précités et d'accorder à cette fin une somme de 1 729,98 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'auto-assurance.

Certificat de crédit disponible 19082  
Poste budgétaire 05 26 410

ADOPTÉE.

CE-99-564

FERMETURE TEMPORAIRE – PARTIE DE  
LA RUE DE CANNES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'interdire toute circulation, les samedi et dimanche 12 et 13 juin 1999, entre 7 h et 19 h, sur le tronçon de la rue de Cannes, compris entre la rue de Villefranche et la rue Oster.

D'autoriser la compagnie DJL inc. à installer les barricades et la signalisation nécessaires.

ADOPTÉE.

CE-99-565

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 1999 –  
ÉCHÉANCIER – DIVERS TRAVAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt de l'échéancier des divers travaux à être effectués dans le cadre du Programme des travaux d'infrastructures 1999, préparé par les Services techniques, le 11 mai 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-565 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-566

ACCEPTATION – ENTENTE –  
PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU  
LOYER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a effectué des représentations auprès de la Société d'habitation du Québec pour bénéficier du Programme de supplément au loyer pour des logements destinés à une clientèle en santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a préparé l'entente tripartite pour permettre à la Ville de Gatineau de subventionner 10 % du coût du supplément au loyer des quatre unités de logement destinées à une clientèle en santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE cette entente établit les modalités d'application du programme et vise à confier à l'Office municipale d'habitation Gatineau-Hull la responsabilité de gérer les unités de logement allouées dans le cadre de ce programme;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'entente portant le numéro 1010-01-97 concernant le Programme de supplément au loyer, préparée par la Société d'habitation du Québec, à intervenir entre cette dernière, la Ville de Gatineau et l'Office municipal d'habitation de Gatineau-Hull.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette entente conservée au dossier numéro CE-99-566 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-567\*

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO  
C-99-164

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De modifier la résolution numéro C-99-164 afin de retirer toute mention relative à la résolution numéro C-98-530 accordant une subvention de 500 \$ au comité d'école de l'Oiseau-Bleu.

ADOPTÉE.

CE-99-568

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
LUMIÈRES ET PIÈCES ÉLECTRIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres et déposée par la compagnie Marchand Électrique, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture de lumières et pièces électriques, et ce, aux prix unitaires indiqués ci-dessous, taxes en sus, à savoir :

**ANNEXE A - Lumières**

<u>Description</u>	<u>Prix unitaire</u>
Ampoule 50 watts usage intensif ordinaire givrée Tuffskin bulb TS50W	2,30 \$
Ampoule 100 watts usage intensif ordinaire 100 RS 130 V givrée	0,59 \$
Lampe mercure vapeur 250 watts cool white H33GL	9,98 \$
Lampe mercure vapeur 400 watts Deluxe white H433GL400DX	12,04 \$

Lampe fluorescente cool white FB40CW6EW II	5,25 \$
Lampe fluorescente cool white F40CWRSEW-2	1,16 \$
Lampe fluorescente F48T12/CW/HO	2,29 \$
Lampe fluorescente cool white F96T12CWEW	2,65 \$
Lampe fluorescente cool white F96T12CWHOEW	2,80 \$
Lampe HP sodium 100 watts C100S54 base mogul	9,15 \$
Lampe HP sodium 150 watts C150S155 base mogul	9,15 \$
Lampe 50 watts sodium C50S68/D/M Philips	9,69 \$
Lampe HP sodium 250 watts base mogul C2500S50	9,15 \$
Lampe incandescente base candelabra 15 watts 15T6CL/145V	0,45 \$
Lampe incandescente base médium 15 watts 15991F130V	0,66 \$
Lampe incandescente 25 watts base médium 25T10CL claire 120 volts	0,84 \$
Lampe incandescente 60 watts base médium 60A givrée ordinaire	0,32 \$
Lampe incandescente 75 watts base médium 75WPAR FL Flood	5,71 \$
Lampe incandescente 100 watts base médium givrée 100A211F	0,32 \$
Lampe incandescente R40 base médium 5XR40AP flood intérieur	2,50 \$
Lampe incandescente base médium 150WPAR SP SPOT 150 watts	3,25 \$
Lampe incandescente 150 watts base médium ordinaire	0,89 \$
Lampe incandescente base médium 200PS251CL ordinaire 200 watts	2,05 \$
Lampe incandescente 300 watts base médium PS30 ordinaire claire	2,15 \$
Lampe LV sodium 400 watts S51HPS C400SS1 base mogul	9,15 \$
Lampe métal Halide 400 watts claire MH400	17,09 \$
Lampe métal Halide 400 watts phosphore MS400/C/BU	23,72 \$
Lampe métal Halide 1000 watts MH1000W claire	34,50 \$
Lampe quartz 500 watts 120 volts Q500T3CL tube halogène	2,30 \$
Lampe quartz 1500 watts 240 volts Q1500T3CL tube halogène USHIQ J240V 1500W	5,25 \$
Lumière MR16 50 watts extérieure JR1504	2,65 \$
Lumière MR16 75 watts EYC JR2701 Alley light	2,65 \$
Lampe fluorescente PL - S 7W#27 Philips	2,35 \$
Lampe fluorescente PL - S 13W#27 Philips	2,35 \$
Lampe 40T10/1F 130 volts #21940 2 Philips 40 watts	0,84 \$
Lampe 100G40/4MW 120 volts #32199 2 Philips	4,50 \$
Lampe halogène 75PAR30/H/NFL30 130 volts 75 W Flood	4,89 \$
Lampe 6S6 145 volts 6 W 21055 9 Philips	0,45 \$
Lampe S0X135 Philips S0X135W	26,48 \$
Lampe MXR32X/VBU General Electric 32 watts	73,00 \$
Lampe 5 watts pour sortie Philips PLS5W/27 PL-5	2,45 \$
Lampe 70 watts métal Halide MH70/U/M Philips	28,56 \$
Lampe 100 watts métal Halide MH100/U/M	28,56 \$

#### **ANNEXE B - Pièces électriques**

Ruban isolant 3M 06147	22,50 \$
Attache fil usage extérieur 8 pouces Guillevin NTY525MX	1,96 \$/cent
Attache fil usage extérieur 11 pouces TY528MX	3,90 \$/cent
Attache fil 30 pouces usage extérieur	38,98 \$/cent
Attache fil 12 pouces TS6D 100/paquet	4,46 \$/cent

Serre fil 3/8 pouces 70 connecteur	16,76 \$/cent
Serre fil double 3/8 pouce IBE 2175 TCS05	44,72 \$/cent
Serre fil 3/8 pouce 90 degré 2210 C0A03	23,58 \$/cent
Serre fil 1/2 pouce 71	0,77 \$
Boîte d'extension octogonale	1,50 \$
Boîte d'extension 4 pouces x 4 pouces	2,00 \$
Boîte de prise Temco 1110 2 1/2 pouces x 4 pouces	1,17 \$
Boîte électrique 2 pouces x 3 pouces BX 1104LA	1,59 \$
Boîte électrique 72171K 4 11/16 pouces x 4 11/16 pouces	2,74 \$
Boîte électrique octogonale 3 1/2 pouces BX 54151LA 1/2 pouce	1,72 \$
Boîte électrique pour 2020 3 1/2 pouces x 2 1/4 pouces acier	1,14 \$
Boîte hermétique C143 3 pouces x 4 pouces x 2 1/2 pouces	3,55 \$
Pull L.B. 1/2 pouce EMT	1,70 \$
Obturateur 1/2 pouce	8,76 \$/cent
Obturateur 3/4 pouce	10,87 \$/cent
Obturateur 1 pouce	15,09 \$/cent
Obturateur 1 1/4 pouce	28,05 \$/cent
Obturateur 1 1/2 pouce	39,13 \$/cent
Obturateur 2 pouces	52,41 \$/cent
Tuyau EMT 1/2 pouce x 10 pieds	18,21 \$/cent pied
Tuyau EMT 1 pouce x 10 pieds	42,33 \$/cent pied
Tuyau PVC 1/2 pouce x 10 pieds gris	18,35 \$/cent pied
Tuyau PVC 1 pouce x 10 pieds gris	34,86 \$/cent pied
Tuyau PVC 3/4 pouce x 10 pieds gris	22,98 \$/cent pied
Manchon C7C couvercle isolant	2,04 \$
Marette numéro 31 boîte de 100	3,75 \$/cent
Marette numéro 33 boîte de 100	4,91 \$/cent
Marette numéro 35 boîte de 100	7,75 \$/cent
Corde de rallonge 10 mètres Mut410 Papineau 058167	
Flex SJTW163TE 16316 Extension (simple)	10,68 \$
Corde de rallonge 8 pieds maximum 245W403M	4,45 \$
Couvercle de prise de courant en acier inoxydable 97101	1,30 \$
Couvercle électrique 2020 20C4 blank acier	0,63 \$
Couvercle d'interrupteur 860010010,13 \$	
Couvercle de prise de courant 2020 20C1	0,58 \$
Plaque ivoire de prise de courant 86003001	0,13 \$
Couvercle de prise hermétique S1962 Eagle double 4941805	1,19 \$
Douille pour fluorescent 48 13065002 longue	0,42 \$
Douille de fluorescent HO 96 femelle 965003	1,71 \$
Filage électrique BX 12/2 75 mètres	0,90 \$/mètre
Filage électrique BX 14/2 75 mètres	0,76 \$/mètre
Fusible ATM5 5 ampères 600 volts (KTK5)	6,34 \$
Fusible ATM10 10 ampères 600 volts (KTK10)	6,34 \$
Fusible ATM15 ampères 600 volts (KTK15)	6,34 \$
Fusible OTM15 ampères MPS 250 volts	1,20 \$
Fusible OTM10 10 ampères 250 volts	1,01 \$
Interrupteur unipolaire ivoire 1451 15 ampères 120 volts	0,61 \$
Régulateur de voltage 48 pouces 347 volts G2S40TPC	9,50 \$
Cellule photo électrique A105 120 volts Précision œil magique	7,62 \$
Cellule photo électrique T15 120 volts Précision œil magique	8,61 \$
Œil magique photocell 120 volts BF120 Area ou Lumatrol P2275	5,56 \$
Potence élliptique universelle de 8 pieds	65,00 \$

Potence élliptique ajustable .125 pouces avec attache pour poteau de béton ou métal de 8 pieds	98,00 \$
Thermostat mural 240 volts Honeywell T498A1786	9,41 \$
Ruban isolant rouge	0,70 \$
Ruban isolant bleu	0,70 \$
Ruban isolant vert	0,70 \$
Ruban isolant blanc	0,70 \$
Bague d'étanchéité Duct Seal 654 Duct 100 1 livre	1,40 \$
Régulateur de voltage 250 watts haute pression sodium acculite AB250HPTT Sola 78 40/43-1508	55,62 \$
Régulateur de voltage 100 watts haute pression sodium acculite AB100HPTT Sola 7524144801	46,35 \$
Régulateur de voltage 400 watts haute pression sodium acculite AB400HPTT 71A84A301D Philips	61,03 \$
Régulateur de voltage pour fluorescent régulier 48 120 volts F4012 R2S40TPC Mark III	8,96 \$
Régulateur de voltage pour fluorescent 96 R2E75TPC 2 tubes Mark III	17,99 \$
Courroie EMT. ½ 1304	3,14 \$/cent
Courroie EMT. 1 1308	7,93 \$/cent
Prise de courant ivoire double 5320701	0,44 \$
Prise de courant femelle Leviton 617 Eagle 222	3,46 \$
Prise de courant mâle Leviton 615 37615-704	1,65 \$
Prise de courant mâle Hubbell 5266C	8,23 \$
Prise de courant femelle Hubbell 5269C	12,00 \$

Il est entendu que les prix précités sont valables pour une période d'un an; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-568 des archives municipales.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des services techniques à acquérir des lumières et pièces électriques, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au budget.

Certificat de crédit disponible 21289

ADOPTÉE.

CE-99-569

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
LOGICIELS DE GESTION DU TERRITOIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la seule soumission reçue conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au montant de 21 578,69 \$ taxes incluses, déposée par la compagnie ESRI Canada Itée, ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, pour la fourniture de dix

logiciels de gestion du territoire pour la géomatique; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-569 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21291  
Poste budgétaire 064 0916 703

ADOPTÉE.

**CE-99-570**

**ACCEPTATION – SOUMISSION – DIVERS  
LOGICIELS DE GESTION DU TERRITOIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la seule soumission reçue conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au montant de 27 088,39 \$ taxes incluses, déposée par la compagnie ESRI Canada limitée, ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, pour la fourniture de divers logiciels de gestion du territoire pour la géomatique; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-570 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21290  
Poste budgétaire 064 0916 703

ADOPTÉE.

**CE-99-571**

**ACHAT – DIVERS ÉQUIPEMENTS –  
SERVICE TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir douze échelles pour les camions de la voirie et trois appareils refroidisseurs d'huile à différentiel, au montant total de 9 653,86 \$ taxes incluses, destinés aux Service techniques, le tout, comme prévu au projet 99-50-13.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 9 653,86 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible numéro 21283

ADOPTÉE.

**CE-99-572**

**ACHAT – CLÉ À PERCUSSION – SERVICE  
TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Pièces d'auto Poulin, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, une clé à percussion de marque Ingersol-Rand, au prix de 3 017,11 \$ taxes incluses, destinée aux Services techniques, et ce, en supplément des équipements déjà prévus au projet 99-50-03.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 3 017,11 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21280

ADOPTÉE.

**CE-99-573**

**ACHAT – LUMINAIRES – ARÉNA  
BEAUDRY – SERVICE TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Les distributeurs Papineau inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, 45 luminaires pour l'éclairage de la patinoire à l'aréna Beaudry, au prix de 11 880,23 \$ taxes incluses, pour les Services techniques, le tout comme prévu au projet 99-50-11.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 11 880,23 \$, remboursable sur une période de cinq ans.



Certificat de crédit disponible 21284

ADOPTÉE.

CE-99-574

ACHAT – GYROPHARES – SÉCURITÉ  
PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Élyps Solution de répartition, ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, trois gyrophares incluant les accessoires et l'installation, au prix de 11 622,92 \$ taxes incluses, destinés au Service de la sécurité publique, le tout comme prévu au projet 99-45-09.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 11 622,92 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21281

ADOPTÉE.

CE-99-575

APPELS D'OFFRES – PUBLICATION  
D'AVIS ET DE PUBLICITÉ DANS LES  
JOURNAUX FRANÇAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la publication dans les journaux français et à inviter les hebdomadaires suivants :

- La Revue de Gatineau;
- L'Avenir;
- Bonjour Dimanche;
- Week-End Outaouais.

2. D'accepter le cahier des charges intitulé « Publication d'avis et de publicité dans les journaux français », préparé le 12 mai 1999 et comprenant le bordereau de soumission, le cahier des charges générales, les spécifications, pages 1 et 2 et l'annexe A; ce cahier des charges est conservé au dossier numéro CE-99-575 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-576

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AFFICHAGE – POSTE D'ESSENCE – 245, RUE DE CANNES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement des enseignes du dépanneur du poste d'essence situé au 245, rue de Cannes, Gatineau, Québec et se composant des documents indiqués ci-après, préparés par Les enseignes Trans-Canada inc., le 24 mars 1999 et conservés au dossier numéro CE-99-576 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dossier 176663M1, feuillet 1/3 – Couche-Tard numéro 602 – 245, rue de Cannes, Gatineau, Québec;
- plan portant le numéro de dossier 176663M2, feuillet 2/3 – Couche-Tard numéro 602 – 245, rue de Cannes, Gatineau, Québec;
- plan portant le numéro de dossier 176663M3, feuillet 3/3 – Couche-Tard numéro 602 – 245, rue de Cannes, Gatineau, Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-577

AUTORISATION – TRAVAUX – 147, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme, relativement à l'installation de clôtures dans les cours avant et arrière ainsi qu'un auvent sur le bâtiment principal situé au 147, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-577 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dossier 6124-02/20010 – installation d'une clôture et de bollards – 147, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec – daté du mois de mai 1999;
- plan portant le numéro de dossier 6124-02/20010 – installation d'un auvent – 147, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec – daté du mois de mai 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-578**

**AUTORISATION – PROMENADE DES  
DRAVEURS – DÉMOLITION – GARAGE –  
146, RUE JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par les Services techniques, relativement à la démolition du garage situé dans la cour avant du 146, rue Jacques-Cartier, Gatineau, et ceci, dans le cadre de la réalisation d'une partie des travaux de la première phase de la promenade des Draveurs.

ADOPTÉE.

**CE-99-579**

**AUTORISATION – ABATTAGE DE DEUX  
SAPINS – 199, RUE DE LA CANIPCO**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Micheline Dion, relativement à l'abattage de deux sapins implantés sur la propriété située au 199, rue de la Canipco, Gatineau, Québec, comme illustré au plan de localisation portant le numéro de dossier 6124-03/50001 – 199, rue de la Canipco – daté du 3 mai 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-579 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-580**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 12 mai 1999, à 8 h 40.

ADOPTÉE.

**CE-99-581\***

**VENTE – PARTIE DU LOT 9A-1-121 –  
RANG 1 – CANTON DE TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De vendre à Réjean Champagne ou ses ayants droit, au prix de 1 243,40 \$ et à la condition énoncée à la promesse d'achat signée le 3 mai 1999, la partie du lot 9A-1-121, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 45,3 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 19 avril 1999 et portant le numéro 3208 de ses minutes, dossier 99-007.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

**CE-99-582**

**OBTENTION – SERVITUDE – PARTIE DES  
LOTS 14B-43 ET 14C-5 – RANG 3 –  
CANTON DE TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Pascal Deslauriers ou de ses ayants droit, au prix de 906 24 \$, une servitude d'égout permanente sur une partie des lots 14B-43 et 14C-5, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 324,9 mètres carrés ainsi qu'une servitude temporaire de 285,2 mètres carrés, décrite respectivement aux parcelles 1, 2, 3 et 4 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 11 février 1999, sous le numéro 3183 de ses minutes, dossier 98-001.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20985  
Règlement 971-97

ADOPTÉE.

**CE-99-583**

**OBTENTION – SERVITUDE – PARTIE DES  
LOTS 14B-42 ET 14C-4 – RANG 3 –  
CANTON DE TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Michel Leduc ou de ses ayants droits, au prix de 1 000 \$, une servitude d'égout permanente sur une partie des lots 14B-42 et 14C-4, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 323,9 mètres carrés ainsi qu'une servitude temporaire de 282,7 mètres carrés, décrite respectivement aux parcelles 1, 2, 3 et 4 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 11 février 1999, sous le numéro 3182 de ses minutes, dossier 98-001.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20991  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

CE-99-584

SERVITUDE DE TOLÉRANCE – LOT  
2B-276 – RANG 6 – CANTON DE HULL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accorder à la Banque Nationale du Canada, une servitude de tolérance sur la partie du lot 2B-276, du rang 6, au cadastre du canton de Hull, montrée au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 30 septembre 1992 et portant le numéro 1577-F de ses minutes; cette servitude est consentie aux conditions stipulées ci-dessous en faveur du lot 2B-216, des mêmes rang et canton, à savoir :

1. Le propriétaire du lot 2B-276 ou ses ayants droit ne peuvent aggraver cette servitude en effectuant des travaux de modification, d'addition et de nouvelles constructions.
2. Le propriétaire du lot 2B-276 ou ses ayants droit assument toutes les responsabilités qui pourraient survenir à l'usage des lieux faisant l'objet de la présente servitude.
3. Cette servitude demeure en vigueur tant et aussi longtemps que le bâtiment principal érigé sur le terrain n'est pas détruit ou démoli; s'il y avait destruction ou démolition, la présente servitude de tolérance serait alors annulée.
4. La servitude est consentie pour la somme de 300 \$, en plus des frais et des honoraires se rapportant à la préparation et à la publication de l'acte notarié.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer le contrat préparé à cette fin par M<sup>e</sup> Bruno Burrogano, notaire à Montréal, pour et au nom de la Ville de Gatineau, en y intégrant les conditions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE.

CE-99-585

PROMOTION – NATHALIE PAQUIN –  
POSTE DE SECRÉTAIRE DE SERVICE –  
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA  
CULTURE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Nathalie Paquin au poste de secrétaire de service, au Service des loisirs et de la culture, au salaire prévu à la classe IV, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 3329

ADOPTÉE.

CE-99-586

MUTATION – FRANÇOIS TASCHEREAU –  
POSTE DE DESSINATEUR EN  
GÉOMATIQUE – SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter François Taschereau au poste de dessinateur en géomatique, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe VI, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 3672

ADOPTÉE.

CE-99-587\*

CARREFOUR DE LA NOUVELLE  
ÉCONOMIE

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier budget du ministre des Finances, le gouvernement provincial a décidé de créer le concept de carrefour de la nouvelle économie, dans le but d'établir un guichet unique et des incitatifs fiscaux alléchants pour la nouvelle économie;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le concept d'édifice unique soit assoupli de sorte qu'une région pourra prévoir que le Carrefour de la nouvelle économie

soit à l'extérieur du centre de développement des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hull s'est vue confier le centre de développement des technologies de l'information récemment;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, 5<sup>e</sup> plus grande ville au Québec en terme de population, s'est dotée d'un plan stratégique de développement et d'une structure de commissariat au développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a ciblé les domaines mentionnés ci-dessous au niveau industriel, soit :

- la production manufacturière,
- les biotechnologies (basé sur ressources),
- la construction,
- les services aux entreprises,
- et la haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a mis en place les ressources nécessaires à la réalisation d'un projet d'incubateur d'entreprises (multi-usages) ainsi que d'un incubateur agro-alimentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'implantation d'un Carrefour de la nouvelle économie sur le territoire de la ville de Gatineau.

De demander que ce centre puisse abriter des entreprises dans les secteurs cibles suivants :

**Biotechnologies :**

- santé humaine et animale,
- agriculture, agro-alimentaire et forestière,
- environnement.

**Technologies de production :**

- conception et ingénierie,
- fabrication et montage,
- manutention automatisée des matériaux,
- système d'information de fabrication.



**Services de nature scientifique et technologique :**

- services de génie,
- laboratoires d'essai,
- services de conseils multiples et techniques,
- concept de système informatique.

De requérir également que ce centre puisse accueillir les entreprises reliées aux technologies de l'information complémentaires au centre de développement des technologies de l'information de Hull.

De mandater le directeur du commissariat au développement économique pour présenter cette requête auprès du ministre des Finances.

ADOPTÉE.

**CE-99-588\***

**SIGNALISATION ROUTIÈRE – QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau existe depuis maintenant 25 ans et qu'elle a été reconnue au même titre que les villes de Longueuil et Jonquière comme une ville centrale par le gouvernement du Québec dans le cadre du pacte fiscal;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau a connu le plus haut taux de croissance démographique du Québec au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la ville compte actuellement plus de 105 000 habitants et qu'elle joue le rôle de métropole de l'Outaouais québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'un plan stratégique de développement économique et d'un commissariat au développement économique et qu'elle entend diversifier sa base économique ainsi que prendre la place qu'il lui revient en terme de développement économique et de visibilité au Québec;

CONSIDÉRANT QU'elle est la 5<sup>e</sup> ville en importance au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage sur les routes provinciales n'indique pas ou très peu la destination « Gatineau », autant sur les autoroutes telles que 40, 15, 50 et 5, que sur la route 148 et autres;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De demander au ministre des Transports du Québec d'ajouter à la désignation HULL ou HULL-OTTAWA la mention « GATINEAU » sur toutes les affiches du ministère des Transports le long des autoroutes et routes numérotées.

De mandater le directeur du commissariat au développement économique pour présenter cette requête auprès du ministre des Transport du Québec.

ADOPTÉE.

**CE-99-589\***

**SIGNALISATION ROUTIÈRE – ONTARIO**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est un partenaire dans le développement de la région de la Capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'un plan stratégique de développement économique et d'un commissariat au développement économique et qu'elle entend diversifier sa base économique et de travailler en complémentarité et en partenariat avec la région de la Commission de la Capitale nationale pour développer une région des plus attrayantes;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau est la 5<sup>e</sup> ville en importance au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage sur les routes provinciales de l'Ontario et dans la ville d'Ottawa n'indique en aucun endroit la destination de Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De demander au ministre des Transports de l'Ontario, aux représentants de la Ville d'Ottawa et de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton d'ajouter à la désignation HULL ou HULL-OTTAWA la mention « GATINEAU » sur toutes les enseignes du ministère des Transports le long des autoroutes et routes numérotées ainsi que sur les enseignes dans les rues d'Ottawa.

De mandater le directeur du commissariat au développement économique pour présenter cette requête aux intervenants.

ADOPTÉE.

**CE-99-590\***

**BIOGAT INC. – PROLONGEMENT OFFRE  
D'ACHAT – LOTS 5A-8-1 PARTIE ET  
5A-8-1-2 – RANG 2 – CANTON DE  
TEMPLETON (CONTRAT 5-6)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De modifier, comme indiqué ci-dessous, l'offre d'achat relative aux lots 5A-8-1 partie et 5A-8-1-2, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, signée par la compagnie Biogat inc., le 7 octobre 1993 et acceptée initialement par la résolution numéro C-93-11-522, à savoir :

1. Prolongation de l'offre d'achat jusqu'au 30 juin 2001.
2. Signature de l'acte de vente au plus tard le 30 juin 2001.
3. Le prix d'achat sera de 164 225,83 \$, majoré des augmentations de prix décrétées par le conseil, pour les années 1994 à 2001, et ce, en ce qui concerne la vente de terrains dans l'aéroparc industriel de Gatineau.
4. Toutes les autres conditions de l'offre d'achat demeurent inchangées.

ADOPTÉE.

**CE-99-591**

**VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE  
DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ DU  
PORTAGE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De reporter ce sujet à la prochaine séance du comité exécutif qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 1999 et de mandater le Service des loisirs et de la culture pour recueillir plus d'informations concernant cette demande de subvention.

ADOPTÉE.

CE-99-592\*

VERSEMENT – SUBVENTION – ÉCOLE  
MASSÉ/CENTRE S.A.G.A.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de recommander au conseil :**

D'accorder au comité conjoint formé de l'école Massé et du centre S.A.G.A. une subvention de 1 000 \$, pour défrayer une partie des coûts reliés à l'achat d'équipements pour le parc Limbour et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière au comité de l'école Massé dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20919  
Poste budgétaire 02 70 92000 781

ADOPTÉE.

CE-99-593\*

VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE  
D'ANIMATION FAMILIALE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'organisme Centre d'animation familiale une subvention de 1 600 \$, pour l'organisation d'une fête de quartier qui aura lieu au centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf, au mois d'août 1999 et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21361  
Poste budgétaire 02 70 92000 783

ADOPTÉE.

CE-99-594\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
ASSOCIATION DES LOISIRS PLACE D'OR

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'Association des loisirs Place D'Or phase II une subvention de 500 \$, pour l'achat de mobiliers pour la salle communautaire et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20497  
Poste budgétaire 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-99-595\*

VERSEMENT – SUBVENTION – LA  
POINTE AUX JEUNES INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'organisme La pointe aux Jeunes inc. une subvention de 500 \$, pour l'organisation des festivités de la Saint-Jean-Baptiste qui aura lieu le 23 juin 1999 et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21360  
Poste budgétaire 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-99-596\*

VERSEMENT – SUBVENTION – ACHAT  
DE PUBLICITÉ – AGRANDISSEMENT DU  
CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au Centre des aînés de Gatineau une subvention de 400 \$, pour l'achat de publicité dans un hebdomadaire local, pour commémorer la réalisation des travaux d'agrandissement de leur centre et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20920  
Postes budgétaires 02 70 92000 780 et 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-99-597

RÉCEPTION – COMMANDITE DE VIN –  
OUVERTURE – AGRANDISSEMENT –  
CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'autoriser le directeur des communications à organiser au Centre des aînés de Gatineau, le 7 juin 1999, une réception, en plus d'un service de vin d'honneur, pour commémorer l'agrandissement du centre des aînés et d'accorder à cette fin une somme maximale de 600 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 40 19000 493.

Certificat de crédit disponible 21378

ADOPTÉE.

CE-99-598\*

VERSEMENT – SUBVENTION – GALA  
SPORTIF DE TOURAINE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au Gala sportif de Touraine une subvention de 2 000 \$, pour organiser la fête de quartier du district électoral de Touraine qui aura lieu au parc Georges-Étienne-Cartier, au mois de juin 1999 et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette somme dans le meilleur délai possible et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21379  
Poste budgétaire 02 70 92000 782

ADOPTÉE.

CE-99-599\*

VERSEMENT – SUBVENTION – LE  
CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au Centre d'entraide La Destinée une subvention de 900 \$, pour défrayer les coûts de leurs activités annuelles et de mandater le directeur des

services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20918  
Poste budgétaire 02 70 92000 780

ADOPTÉE.

CE-99-600

DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF –  
CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De déléguer Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes, Berthe Miron, Richard Côté et Jean-Pierre Charette pour représenter la Ville de Gatineau à la 6<sup>e</sup> édition du tournoi de golf du Centre des aînés de Gatineau qui aura lieu au Club de golf Mont-Cascades, le mercredi 26 mai 1999 et de réserver à cette fin une somme de 340 \$ taxes incluses, devant provenir du poste budgétaire 02 05 11010 312.

Certificat de crédit disponible 21380

ADOPTÉE.

CE-99-601

DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF –  
FONDATION DES MALADIES DU CŒUR  
DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De déléguer Marcel Schryer et Richard Canuel pour représenter la Ville de Gatineau au tournoi de golf-bénéfice de la Fondation des maladies du cœur du Québec qui aura lieu au club de golf Le Dôme, le mardi 22 juin 1999 et de réserver à cette fin une somme de 250 \$ taxes incluses, devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Certificat de crédit disponible 21381

ADOPTÉE.

CE-99-602

DÉLÉGATION – L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE  
L'OUTAOUAIS INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De déléguer Thérèse Cyr pour représenter la Ville de Gatineau à un « Brunch-retrouvailles » organisé par L'École de musique de l'Outaouais inc. qui aura lieu à la Maison de la culture de Gatineau, le dimanche 30 mai 1999, dans le cadre de la célébration de ses 25 années d'engagement dans la communauté outaouaise et de réserver à cette fin une somme de 15 \$, devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Certificat de crédit disponible 20500

ADOPTÉE.

CE-99-603\*

VERSEMENT – SUBVENTION – ÉCOLE LE  
PETIT-PRINCE – VENTE AUX ENCHÈRES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'école Le Petit-Prince une subvention de 200 \$, pour défrayer une partie des coûts de l'achat de vin pour la tenue, le 28 mai 1999, d'une vente aux enchères de créations d'artistes de la région et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20921  
Poste budgétaire 02 70 92000 782

ADOPTÉE.

CE-99-604\*

VERSEMENT – SUBVENTION – ÉCOLE  
LAVICTOIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'école Lavictoire une subvention de 100 \$, pour défrayer une partie des coûts pour la tenue d'une activité familiale qui se tiendra dans la cour de l'école Lavictoire, le samedi 5 juin 1999 et de mandater le directeur



des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21382  
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-99-605\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
ADOJEUNE INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'organisme Adojeune inc. une subvention de 200 \$, pour l'organisation d'une fête de quartier qui se tiendra au centre Saint-Gérard, au mois de juillet 1999 et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21383  
Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-606\*

VERSEMENT – SUBVENTION – CLUB  
OPTIMISTE DE TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au Club optimiste de Templeton une subvention de 500 \$, pour l'organisation de la fête de quartier qui se tiendra au centre Saint-Gérard, au mois de juillet 1999 et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21384  
Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-607

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-608

ENGAGEMENT – BERNARD LANDRY –  
COMMISSARIAT AU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Bernard Landry, au poste de commissaire au Tourisme/Services, au Commissariat au développement économique, au salaire prévu selon l'échelle salariale des cadres, soit un traitement annuel de 53 133 \$, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 3583

ADOPTÉE.

CE-99-609

POUVOIR DE DÉPENSER –  
FONCTIONNAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

De déléguer au directeur général et au directeur général adjoint l'autorisation d'effectuer les dépenses mentionnées ci-dessous, pour la période du 18 mai au 1<sup>er</sup> juin 1999, et ce, malgré toute disposition inconciliable de la résolution numéro CE-98-551, à savoir :

1. Tout travail supplémentaire ou contingence sur un contrat déjà accordé par les autorités municipales compétentes et dont le coût individuel n'excède pas 100 000 \$.
2. Tout ensemble de travaux supplémentaires ou contingences sur un contrat déjà accordé par les autorités municipales et n'excédant pas 200 000 \$.

ADOPTÉE.

CE-99-610

HORAIRE DES RÉUNIONS – COMITÉ  
EXÉCUTIF

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'annuler la réunion du 26 mai 1999 et de devancer celle du mercredi 2 juin 1999 au mardi 1<sup>er</sup> juin 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-611

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**



À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 1<sup>er</sup> juin 1999, à 8 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Richard Canuel, vice-président du comité.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, John Janusz, Pierre Bertrand, André Côté, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jacques Perrier, Normand Thibault, Marc Pageau et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**ABSENCE MOTIVÉE** : Son Honneur le maire

CE-99-612\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 550-59-99 –  
POIDS MAXIMAL – VÉHICULES LOURDS  
CIRCULANT SUR LE PONT – CHEMIN  
DUFRESNE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de recommander au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 550-59-99 pour fixer à 28 tonnes le poids maximal d'un véhicule routier d'une seule unité, à 40 tonnes celui d'un ensemble de véhicules routiers et à 54 tonnes celui d'un train routier pouvant circuler sur le pont enjambant la rivière Blanche sur le chemin Dufresne ainsi que pour abroger le règlement numéro 550-57-98.

**ADOPTÉE.**

CE-99-613

PRÉSENTATION – PLANS – TRAVAUX  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – RUES  
SCHINGH ET VINCENT-LEGRIS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser les Services techniques à présenter pour approbation, à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement du Québec, les plans et cahier des charges se rapportant à l'installation de conduites d'égout sur la rue Schingh et des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Vincent-Legriss.

ADOPTÉE.

CE-99-614

PRÊT DE BARRICADES MÉTALLIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le responsable des espaces verts et des infrastructures récréatives, aux Services techniques, à prêter 160 barricades métalliques à la ville d'Aylmer, dans le cadre de la Fête nationale du Québec organisée par le Mouvement Impératif Français.

ADOPTÉE.

CE-99-615

PRÊT DE BARRICADES MÉTALLIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le responsable des espaces verts et des infrastructures récréatives, aux Services techniques, à prêter 40 barricades métalliques à la municipalité de l'Ange-Gardien, pour la tenue de la 1<sup>ère</sup> édition de la Festiv-Été le 19 juin 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-616\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 561-10-99 –  
MODIFICATION – RÈGLEMENT NUMÉRO  
561-89 – DÉCHARGE NOCTURNE À  
PROXIMITÉ D'UNE RÉSIDENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de recommander au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 561-10-99, pour modifier le règlement numéro 561-89, afin de proscrire le déchargement nocturne à proximité d'une résidence.

ADOPTÉE.

CE-99-617

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 26 avril 1999;
- b) listes des commandes entrées du 13 avril au 26 avril 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 13 avril au 26 avril 1999;
- d) journaux des divergences du 13 avril au 26 avril 1999;
- e) liste des paiements reportés au 10 mai 1999;
- f) listes des commandes entrées du 27 avril au 10 mai 1999;
- g) journaux des autorisations de paiement du 27 avril au 10 mai 1999;
- h) journaux des divergences du 27 avril au 10 mai 1999.

Ces listes sont conservées au dossier numéro CE-99-617 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-618

**ÉTATS FINANCIERS 1998 – OFFICE  
MUNICIPAL D’HABITATION DE  
GATINEAU-HULL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D’accepter le dépôt des états financiers de l’Office municipal d’habitation de Gatineau-Hull pour l’exercice terminé le 31 décembre 1998, vérifiés par le bureau des comptables agréés Raymond Chabot Grand Thornton et démontrant qu’une somme de 13 947 \$ est due à la Ville par l’Office municipal d’habitation de Gatineau-Hull; ces états financiers sont conservés au dossier numéro CE-99-618 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-619

**ACCEPTATION – RAPPORT – ORGA-  
NISMES EXEMPTÉS DE TAXES ET  
CONTRIBUTION À L’OFFICE MUNICIPAL  
D’HABITATION GATINEAU-HULL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D’accepter le dépôt du rapport intitulé « Organismes exemptés de taxes et la contribution à l’Office municipal d’habitation Gatineau-Hull », préparé par le directeur des services financiers, le 20 mai 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-619 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-620

**SERVICE DE PRÊTS À COURT TERME**

CONSIDÉRANT QUE l’Union des municipalités du Québec propose aux municipalités un service de prêts à court terme mis en place par les Services financiers des institutions locales inc., une filiale en propriété exclusive de l’Union des municipalités du Québec, et ce, en collaboration avec le Trust général du Canada et Natcan;

CONSIDÉRANT QU’il est dans l’intérêt de la municipalité d’adhérer à un tel service;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER**



## **APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'adhérer au service de prêts à court terme mis en place par les Services financiers des institutions locales inc., une filiale en propriété exclusive de l'Union des municipalités du Québec, et ce, en collaboration avec le Trust général du Canada et Natcan.

D'autoriser le trésorier, le chef comptable ou le contrôleur à signer une convention d'émission de billets avec les Services financiers des institutions locales inc., le Trust général du Canada et Natcan.

D'habiliter le trésorier ou le chef comptable à signer en blanc les billets, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

D'accepter de verser des frais d'administration pour le service des prêts à court terme qui sont de cinquante dollars par billet émis ainsi que les honoraires annuels payable aux Services financiers des institutions locales inc., au Trust général du Canada et à Natcan;

De décréter que les emprunts contractés serviront à financer des dépenses du fonds d'immobilisation.

ADOPTÉE.

CE-99-621

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public, au prix de 164 150,73 \$ taxes incluses et déposée par la compagnie Pavage Gauvreau Ltée, ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour effectuer des travaux de rapiéçage d'asphalte sur diverses rues, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-621 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21090

Poste budgétaire 064 1007 216 et 02 50 32130 521

ADOPTÉE.

CE-99-622

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
BORDURES, REVÊTEMENT BITUMINEUX  
ET PISTE CYCLABLE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public, au prix de 148 342,99 \$ taxes incluses, déposée par la compagnie Pavage Inter Cité – 130247 Canada inc., ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour la construction de bordures et la pose d'un revêtement bitumineux dans le prolongement de la rue Ménard ainsi que pour la construction d'une piste cyclable sur le boulevard de la Gappe, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi qu'aux plans mentionnés ci-dessous préparés par la compagnie Stantec experts-conseils ltée; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-622 des archives municipales.

<u>Plan numéro</u>	<u>Feuillelet numéro</u>	<u>Préparé le</u>
G-99-010-00	1/1	29-03-1999
G-99-010-01	1/4	29-03-1999
G-99-010-01	2/4	29-03-1999
G-99-010-01	3/4	29-03-1999
G-99-010-01	4/4	29-03-1999
G-99-T10-00	1/1	29-03-1999

Certificat de crédit disponible 21087  
Règlements numéros 404-86, 613-90 et 887-95

ADOPTÉE.

CE-99-623\*

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
PROGRAMME DE PAVAGE – DIVERS  
PROJETS DOMICILAIRES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public, au prix de 136 981,83 \$ taxes incluses, déposée par la compagnie Les constructions Deschênes Québec Itée, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour installer des bordures et trottoirs ainsi que pour compléter les travaux d'asphaltage dans divers projets domiciliaires, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi qu'aux plans mentionnés ci-dessous préparés par Les consultants de l'Outaouais; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-623 des archives municipales.

**Plan numéro :**

		312-165-100-29
		312-165-204-09
		312-165-206-10
G-96-020-01	1/3	312-165-207-04
G-97-020-01	2/3	312-165-208-07
G-97-005-01	1/2	312-165-209-06
G-97-005-01	2/2	312-165-210-04
		368-010-200-07
		368-010-201-03
		380-001-100-12
		380-001-201-06
		380-001-201-10A
		381-004-102-16
		381-004-202-09
		381-004-204-11
		383-006-100-23
G-98-004-01		383-006-200-05
G-98-004-02		383-006-201-05

Il est également résolu de décréter que la Ville de Gatineau n'assume aucune responsabilité pour le paiement des travaux prévus sur la partie de la rue Parisien, à l'est de la rue du Voilier et sur le passage à piéton de la rue Victor-Hugo, à moins que les règlements à être adoptés à cette fin reçoivent toutes les approbations requises par la loi.

Certificat de crédit disponible 21086

Règlements numéros 573-1-99, 844-94, 968-97, 981-1-99, 982-1-99 et 995-98

ADOPTÉE.

CE-99-624

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF CÔTE  
D'AZUR – PHASE A – REVÊTEMENT  
BITUMINEUX, COUCHE D'USURE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au prix de 60 979,70 \$ taxes incluses, déposée par la compagnie Construction Deschênes Québec ltée, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour poser une couche d'usure sur une partie de la rue de Sainte-Maxime et aménager un passage piétonnier pavé comprenant clôtures, barrières pivotantes et muret en blocs, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi qu'aux plans mentionnés ci-dessous préparés par Jean-Luc Allary et associés inc.; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-624 des archives municipales.

Plan numéro

Préparé le

42-28-01

31-03-1999

42-28-02

31-03-1999

42-28-03

31-03-1999

Certificat de crédit disponible 21084  
Règlement numéro 979-98

ADOPTÉE.

CE-99-625

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
SONORISATION ET ÉCLAIRAGE DE  
SCÈNES – FESTIVAL DE  
MONTGOLFIÈRES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au prix de 54 400,00 \$ taxes en sus, déposée par la compagnie Berger son et lumière, ayant son établissement de commerce à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, pour la sonorisation et l'éclairage de scènes du Festival de montgolfières de Gatineau, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-625 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21293  
Poste budgétaire 02 40 19030 511

ADOPTÉE.

CE-99-626\*

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
SCELLEMENT DE FISSURES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au prix de 52 175,34 \$, soit l'option 2, taxes incluses, déposée par la compagnie CPM Charron inc., ayant son établissement de commerce à Saint-Nicolas, Québec, pour les travaux de scellement de fissures, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-627 des archives municipales.

Il est également résolu de décréter que la Ville de Gatineau n'assume aucune responsabilité pour le paiement des travaux de scellement de fissures à moins que le règlement d'emprunt 1007-99 reçoive toutes les approbations requises par la loi.

Certificat de crédit disponible 21088  
Règlement numéro 1007-99

ADOPTÉE.

CE-99-627

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ENSEMENCEMENT AU PARC DE LA BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges et au plan ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au prix de 33 817,35 \$ taxes incluses, déposée par la compagnie Bernard Paysagiste inc., ayant son établissement de commerce à Chatham, Québec, pour effectuer des travaux d'ensemencement hydraulique au parc de la Baie, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et au plan numéro G98-035-01 préparé par les Services techniques et daté du mois d'octobre 1998; cette soumission et ce plan sont conservés au dossier numéro CE-99-627 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21089  
Poste budgétaire 02 50 75130 714

ADOPTÉE.

CE-99-628

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
PAVAGE BOULEVARD SAINT-RENÉ EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au prix de 28 680,04 \$ taxes incluses, déposée par la compagnie Pavage Inter Cité – 130247 Canada inc., ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour effectuer des travaux de pavage sur le boulevard Saint-René Est, entre la montée McLaren et la rue du Bosquet, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges, cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-628 des archives municipales.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement pour les fins précitées, une somme de 28 680,04 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21092

ADOPTÉE.

CE-99-629

ACCEPTATION – SOUMISSION – ACHAT  
REMORQUE ÉLECTRO-RADAR

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au prix de 21 038,07 \$ taxes incluses, déposée par la compagnie Electroméga ltée, ayant son établissement de commerce à Candiac, Québec, pour la fourniture d'une remorque électro-radar, le tout comme prévu au projet 99-50-20; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-629 des archives municipales.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 21 038,07 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21091

ADOPTÉE.

CE-99-630

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la deuxième soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Clôtures Riviera inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture et l'installation de clôtures, aux prix unitaires indiqués ci-dessous, taxes en sus, à savoir :

GRILLAGE GALVANISÉ DE JAUGE NUMÉRO 9

**1. Clôture de type industriel**

– hauteur 1,2 mètre	23,00 \$/mètre linéaire
– hauteur 1,5 mètre	26,50 \$/mètre linéaire
– hauteur 1,8 mètre	27,50 \$/mètre linéaire
– hauteur 2,4 mètres	32,40 \$/mètre linéaire
– hauteur 3,6 mètres	44,00 \$/mètre linéaire
– hauteur 5,5 mètres	67,25 \$/mètre linéaire

**2. Poteau d'extrémité (complet)**

– hauteur 1,2 mètre	48,00 \$
– hauteur 1,5 mètre	51,00 \$
– hauteur 1,8 mètre	77,00 \$
– hauteur 2,4 mètres	90,00 \$
– hauteur 3,6 mètres	120,00 \$
– hauteur 5,5 mètres	170,00 \$

### **3. Poteau de coin (complet)**

– hauteur 1,2 mètre	53,00 \$
– hauteur 1,5 mètre	54,00 \$
– hauteur 1,8 mètre	95,00 \$
– hauteur 2,4 mètres	105,00 \$
– hauteur 3,6 mètres	136,00 \$
– hauteur 5,5 mètres	185,00 \$

### **4. Extra pour trous dans le roc**

– hauteur 1,2 mètre	Aucun coût
– hauteur 1,5 mètre	Aucun coût
– hauteur 1,8 mètre	Aucun coût
– hauteur 2,4 mètres	Aucun coût
– hauteur 3,6 mètres	Aucun coût
– hauteur 5,5 mètres	Aucun coût

## **GRILLAGE GALVANISÉ DE JAUGE NUMÉRO 6**

### **1. Clôture de type industriel**

– hauteur 1,8 mètre	37,00 \$/mètre linéaire
– hauteur 2,4 mètres	44,00 \$/mètre linéaire
– hauteur 1,5 mètre (incluant recouvrement de vinyle)	37,00 \$/mètre linéaire

### **2. Poteau d'extrémité (complet)**

– hauteur 1,8 mètre	77,00 \$
– hauteur 2,4 mètres	90,00 \$
– hauteur 1,5 mètre (incluant recouvrement de vinyle)	85,00 \$

### **3. Poteau de coin (complet)**

– hauteur 1,8 mètre	95,00 \$
– hauteur 2,4 mètres	105,00 \$
– hauteur 1,5 mètre (incluant recouvrement de vinyle)	92,50 \$



#### **4. Extra pour trous dans le roc**

- |   |            |
|---|------------|
| – hauteur 1,8 mètre                                   | Aucun coût |
| – hauteur 2,4 mètres                                  | Aucun coût |
| – hauteur 1,5 mètre (incluant recouvrement de vinyle) | Aucun coût |

Certificat de crédit disponible 21083

Postes budgétaires 02 50 82900 960, 02 50 75100 524 et 02 50 75130 714

ADOPTÉE.

**CE-99-631**

**ACHAT – DIVERS ÉQUIPEMENTS –  
BIBLIOTHÈQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir une chute à livres numéro 65542, deux chariots numéro 63-311-001, deux chariots numéro 63-355-004 ainsi qu'une distributrice à monnaie, pour un montant total de 12 545,78 \$ taxes incluses, pour le Service des loisirs et de la culture – Bibliothèque, comme prévu au projet 99-65-13.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement pour les fins précitées, une somme de 12 545,78 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21294

ADOPTÉE.

**CE-99-632**

**ACHAT – SCIE À MÉTAL – SERVICES  
TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir une scie à métal industrielle Frejoth, modèle FHC 360 ainsi qu'un transformateur, pour un montant de 7 074,04 \$ taxes incluses, pour les Services techniques, comme prévu au projet 99-50-03.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 7 074,04 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21295

ADOPTÉE.

CE-99-633

PRÉSENTATION DE PROJETS –  
PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS  
PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reporter ce sujet à la prochaine réunion du comité exécutif qui aura lieu le 9 juin 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-634

PROTOCOLE D'ENTENTE –  
CORPORATION DE LA MAISON DE LA  
CULTURE DE GATINEAU INC. – 1999 À  
2001

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De retirer de l'ordre du jour le sujet relatif au protocole d'entente à intervenir avec la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc., pour la période de 1999 à 2001.

ADOPTÉE.

CE-99-635

AUTORISATION – TRAVAUX – 68, RUE  
SAINT-JEAN-BAPTISTE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Jean-Marc Laurier, relativement aux travaux de rénovation des façades du bâtiment principal situé au 68, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, le tout comme illustré au plan portant le numéro de dossier J.M.J.B. 99 – Aménagement de terrasses et balcons – 68, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, préparé par la firme Architecture Plus enr., au mois d'avril 1999; ce document est conservé au numéro de dossier CE-99-635 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-636

AUTORISATION – TRAVAUX – 137, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Gloria Cisneros et René Escolero, relativement au remplacement du bardeau d'asphalte noir de la toiture par un bardeau d'asphalte bleu et à la démolition de la cheminée du bâtiment principal situé au 137, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-637

AUTORISATION – TRAVAUX – 80-84, RUE MAIN ET 167, RUE DE LA CANIPCO

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Gilbert Proulx et Ginette Legault, relativement à l'aménagement d'un café-terrasse au 80-84, rue Main et à l'ajout de moulures au bâtiment principal situé au 167, rue de la Canipco, Gatineau, Québec, le tout comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-637 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dossier 6124-03/40001 – Élévation droite – rue de la Canipco – 80-84, rue Main/167, rue de la Canipco, Gatineau, Québec – préparé par le Service d'urbanisme, daté du 10 juillet 1996 et révisé le 6 mai 1999.

- plan portant le numéro de dossier 6124-03/40001 – Plan de localisation – 80-84, rue Main, Gatineau, Québec – préparé par le Service d'urbanisme, daté du 10 juillet 1996 et révisé le 7 mai 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-638

P.I.I.A. – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL  
« DOMAINE DU CHEVAL-BLANC » –  
PHASES 3.3 ET 4.1.1

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro de dossier U-62-HA-07, préparé par le Service d'urbanisme, le 23 novembre 1998 et signé le 19 mai 1999, par Monsieur Gatien Fournier des compagnies Le Groupe Brigil Construction inc. et 3223701 Canada inc. et concernant l'ensemble résidentiel « Domaine du Cheval-Blanc » – phases 3.3 et 4.1.1; ce plan est conservé au dossier numéro CE-99-638 des archives municipales.

D'autoriser le greffier à inscrire sur ledit plan d'implantation la mention « Approuvé par le comité exécutif le 1<sup>er</sup> juin 1999 ».

Cette acceptation est conditionnelle au dépôt, par le constructeur, de garanties financières au montant de 12 000 \$ pour la phase 3.3 et de 12 500 \$ pour la phase 4.1.1, représentant 500 \$ par lot, lesquelles garanties seront applicables à l'ensemble des phases visées par la présente acceptation.

Ces garanties devront être déposées avant l'émission de tout permis de construction prévu à l'intérieur du présent P.I.I.A., être valide pour une période de douze mois et serviront à assurer la pleine exécution des conditions énoncées au P.I.I.A., incluant le respect des autres règlements.

ADOPTÉE.

CE-99-639\*

ACCEPTATION – VIREMENT  
BUDGÉTAIRE NUMÉRO 228-99 –  
RECONDUCTION BUDGET – PANNEAUX  
D'INTERPRÉTATION – ZONES  
PATRIMONIALES

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter le virement budgétaire numéro 228-99, préparé par le directeur des services financiers et l'autoriser à effectuer les écritures comptables en découlant; ce virement est conservé au dossier numéro CE-99-639 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-640

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 18 mai 1999, à 8 h 30.

ADOPTÉE.

CE-99-641

VERSEMENT – INDEMNITÉ  
PROVISIONNELLE – EXPROPRIATION –  
TERRAINS – PARC DE LA BAIE

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser les Services financiers à verser la somme de 20 541,50 \$ au ministre des Finances et représentant l'indemnité provisionnelle requise dans le cadre de l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation des travaux relatifs à la construction d'une aire de stationnement dans le parc de la Baie, soit les lots 1271568, 1850704 et 1850705, au cadastre du Québec.

Certificat de crédit disponible 20993  
Poste budgétaire 02 50 75130 714

ADOPTÉE.

CE-99-642

DÉPÔT – COMPTE RENDU – GROUPE DE  
TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général:**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 25 mai 1999, conservé au dossier numéro CE-99-642 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-643

PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

D'autoriser le directeur des services financiers à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par la compagnie et les personnes suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1. Assurance La Capitale (Assuré : Serge Mercier) avis de sinistre du 5 février 1999	324, 19 \$
2. Sylvie Groulx, 233, rue Charles, Gatineau avis de sinistre du 24 mars 1999	1 185, 90 \$
3. Gilles Mousseau , 527, rue Craik, Gatineau avis de sinistre du 9 décembre 1998	533, 00 \$
4. Jeanne d'Arc Brazeau, 536, rue Craik, Gatineau avis de sinistre du 9 décembre 1998	533, 00 \$
5. Claude Côté, 441, rue Ellard, Gatineau	300, 00 \$

avis de sinistre du 11 mars 1999

Certificat de crédit disponible 18560

Postes budgétaires 05 26 520, 05 26 515 et 05 26 415

ADOPTÉE.

CE-99-644

AVIS DE SINISTRE – RECOMMANDATIONS NÉGATIVES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau concernant les avis de sinistres soumis par les personnes mentionnées ci-dessous et de mandater le préposé aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

1. Antoun Faghali, 22, rue d'Orléans, app.14, Gatineau  
avis de sinistre du 1<sup>er</sup> mars 1999
2. Roger Parisien, 29, rue Piedmont, Gatineau  
avis de sinistre du 5 mars 1999
3. Gheorghe Resiga, 124, Chemin Du Lac, app. 1, Gatineau  
avis de sinistre du 15 mars 1999

ADOPTÉE.

CE-99-645

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– DOSSIER L'INDUSTRIELLE ALLIANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau par La compagnie d'assurance L'Industrielle Alliance, sous le numéro 500-22-001338-985 et concernant une action en dommages suite à un refoulement d'égout survenu le 21 juin 1997.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 1840,91 \$, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 18563  
Poste budgétaire 05 26 320

ADOPTÉE.

CE-99-646

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
DOSSIER LUC BÉDARD ET DIANE  
PAQUIN

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec, Chambre civile division des petites créances du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau par Luc Bédard et Diane Paquin, sous le numéro 550-32-006276-981 et concernant une action en dommages suite à un refoulement de l'égout pluvial survenu le 28 juin 1998.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 1000 \$, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 18564  
Poste budgétaire 05 26 420

ADOPTÉE.

CE-99-647

OCCUPATION – EMPRISES DU CHEMIN  
DE FER QUÉBEC-GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**



De modifier les frais annuels d'occupation des emprises du chemin de fer Québec-Gatineau pour un montant total de 29 950 \$ selon l'option « montant unique – 20 ans » indiqué à l'annexe 1 jointe au rapport préparé par l'agent de gestion immobilière, le 27 mai 1999 et d'autoriser le directeur des services financiers à verser la somme correspondante à chacune d'elles sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale.

Il est également résolu d'accepter le virement budgétaire numéro 234-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-99-648\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING  
ET DE CARAVANING DE L'OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'Association régionale de camping et de caravanning de l'Outaouais une subvention de 1 000 \$, pour l'organisation de la cérémonie d'ouverture qui est prévue pour le vendredi 3 septembre 1999 et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21362  
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-99-649

VERSEMENT – SUBVENTION – LÉGION  
ROYALE CANADIENNE – FILIALE 58 –  
POINTE-GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De retirer de l'ordre du jour le sujet relatif au versement d'une subvention pour la Légion royale canadienne, filiale 58, Pointe-Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-650

FERMETURE TEMPORAIRE – PARTIE DE  
LA RUE TROTTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'interdire toute circulation, le samedi 14 août 1999, en cas de pluie le dimanche 15 août 1999, entre 10 h et 18 h, sur le tronçon de la rue Trottier, compris entre l'intersection des rues Trottier et Laflamme jusqu'à un point situé à l'est de celle-ci, et ceci, afin de permettre la tenue d'une fête de quartier; cette interdiction est assujettie à l'installation de barricades et la signalisation nécessaires par les résidents.

ADOPTÉE.

CE-99-651

DÉLÉGATION – AQDER OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De déléguer Berthe Miron pour représenter la Ville de Gatineau au dîner des directeur et directrices d'école retraité-es du Québec qui se tiendra le 8 juin 1999 à l'Agora de la Maison du Citoyen à Hull et de réserver à cette fin une somme de 30 \$ provenant du poste budgétaire 02 05 11000 312.

ADOPTÉE.

CE-99-652

FERMETURE TEMPORAIRE – RUE  
VIANNEY

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'interdire toute circulation le mercredi 23 juin 1999, entre 8 h et 19 h, sur le tronçon de la rue Vianney, compris entre les rues Laval et Main, et ceci, afin de permettre l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste pour les enfants de la garderie Ciboulette; cette interdiction est assujettie à l'installation de barricades et de signalisation nécessaires par la requérante.

ADOPTÉE.

CE-99-653

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-654

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 9 h 10, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-655

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-656

PROMOTION – DANIEL BERTRAND –  
POSTE DE CHARGÉ D'ÉQUIPE –  
SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Daniel Bertrand au poste de chargé d'équipe, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe X, de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols bleus.

Demande de personnel 3608

ADOPTÉE.

CE-99-657

ABOLITION ET AFFICHAGE – SERVICES  
FINANCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'abolir aux Services financiers, le poste de chef de division – magasins (P-009), de créer un poste de coordonnateur – magasins et de modifier l'organigramme du service en conséquence.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de coordonnateur – magasins, aux Services financiers, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

Certificat de crédit disponible 21516

ADOPTÉE.

CE-99-658\*

ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES –  
SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'abolir aux Services techniques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, les postes de mécanicien d'équipement léger (P-468), menuisier (P-477) et d'ébéniste (P-447) et de modifier l'organigramme du service en conséquence.

De créer aux Services techniques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, les postes de mécanicien-soudeur et ébéniste-menuisier et de modifier l'organigramme du service en conséquence.

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher les postes nouvellement créés aux Services techniques, afin de recruter les personnes ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper ces fonctions.

ADOPTÉE.

CE-99-659

AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE DE  
DIRECTION II – SERVICE DE LA  
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'abolir au Service de la protection contre l'incendie le poste de secrétaire de service (P-216), de créer le poste de secrétaire de direction II et de modifier l'organigramme du service en conséquence.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire de direction II au Service de la protection contre l'incendie, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

Certificat de crédit disponible 21502

ADOPTÉE.

CE-99-660

AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE DE  
DIVISION – SERVICE DE LA PROTECTION  
CONTRE L'INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire de division au Service de la protection contre l'incendie, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-661

AFFICHAGE – POSTE D'AGENT –  
SERVICE DE POLICE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste d'agent, Cour et mandat, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-662

ABOLITION ET AFFICHAGE – SERVICES  
FINANCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'abolir aux Services financiers, au départ de l'employé numéro 56, le poste de chef de division – approvisionnements (P-008), de créer le poste de coordonnateur – approvisionnements et de modifier l'organigramme du service en conséquence.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de coordonnateur – approvisionnements, aux Services financiers, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

Certificat de crédit disponible 21515

ADOPTÉE.

CE-99-663

CONGÉ SANS SOLDE – EMPLOYÉ  
NUMÉRO 1953

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser un congé sans solde à l'employé numéro 1953 pour une période de cinq mois débutant le 7 juin 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-664

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 10 h, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-665

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-666\*

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE DE  
PRÉPOSÉ AUX ÉQUIPEMENTS – SERVICE  
DE L'INFORMATIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter la création d'un poste de préposé aux équipements au Service de l'informatique pour, entre autres, assumer la gestion et le soutien des technologies de l'information et des communications aux services de Police et de Protection contre l'incendie.

D'habiliter le directeur des ressources humaines à afficher le poste afin de recruter une personne ayant les certificats, les qualités, l'expérience ainsi que les compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

D'autoriser le directeur des services financiers à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE.

CE-99-667

CLASSIQUE DE GOLF PAUL BERTRAND –  
21 JUIN 1999

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De décliner l'invitation pour la Classique de golf Paul Bertrand qui aura lieu le 21 juin 1999.

ADOPTÉE.



CE-99-668

**TOURNOI DE GOLF ULTIMA  
CHARLEBOIS-TRÉPANIÉ ASSURANCES  
– 11 JUIN 1999**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De décliner l'invitation pour le tournoi de golf organisé par Ultima Charlebois-Trépanier assurances qui aura lieu le 11 juin 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-669

**CENTRE HOSPITALIER DES VALLÉES-DE  
L'OUTAOUAIS – LOTO 2000 DU CHVO**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De refuser la demande du Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais relatif à une déduction à la source auprès des employés municipaux pour la vente de la Loto 2000 du CHVO.

ADOPTÉE.

CE-99-670

**CENTRE D'AMOUR ET DE PARTAGE –  
DEMANDE DE SUBVENTION TENANT  
LIEU DE TAXES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre la demande de subvention tenant lieu de taxes au Centre d'amour et de partage et de mandater les Services financiers à aider l'organisme à formuler une nouvelle demande auprès de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-671

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 9 juin 1999, à 9 h 40, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher, formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Marcel Proulx, Pierre Bertrand, André Côté, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Yves Melanson Jacques Perrier, Suzanne Dagenais, Marc Pageau, Marc Voyer et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette

Le comité exécutif, par l'entremise du président du comité consultatif d'urbanisme, souligne les deux années de bénévolat de M. Michel O'Dowd à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, en lui remettant une œuvre de l'artiste peintre Jean-Yves Guindon. M. O'Dowd quitte la région de l'Outaouais pour s'établir à Québec.

Le comité exécutif félicite les employés du Service des loisirs et de la culture pour le travail et les efforts déployés dans l'activité « Défi-patin » dont la Ville de Gatineau s'est vue décerner une plaque pour le plus grand nombre de participants lors du Gala loisir Outaouais 1999.

**CE-99-672**

**ACCEPTATION – CONVENTION ET  
REQUÊTE – SERVICES MUNICIPAUX –  
ENSEMBLE RÉSIDENTIEL – DOMAINE  
DAVIDSON**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'accepter la convention à intervenir entre la Ville et la compagnie 3394417 Canada inc., concernant le développement domiciliaire projeté sur la partie des lots 179 et 180, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, montrée au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 16 juin 1998, révisé le 29 mars 1999 et portant le numéro 57529, minute 25561 S.
2. De ratifier la requête présentée par la compagnie 3394417 Canada inc. pour procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des conduites d'aqueduc et d'égouts, à la construction des bordures, à la mise en place d'un système d'éclairage de rue et à la pose d'un revêtement asphaltique sur la rue formée des lots 179-1 et 180-1, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de cette rue.
3. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 2, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
4. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement du Québec.
5. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir la rue mentionnée à l'article 2 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

6. D'entériner la demande de ladite compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.
7. D'accepter la recommandation de cette compagnie à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.
8. D'exiger que la compagnie 3394417 Canada inc. cède à la Ville, à titre gratuit, la rue visée par la présente et les servitudes, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
9. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la convention se rattachant à la mise en place des susdits services, ainsi que le contrat d'achat de la rue et d'obtention des servitudes requises.

La convention, les plans et la requête mentionnés aux articles 1 et 2 sont conservés au dossier numéro CE-99-672 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-673**

**MANDAT – EXPERTS-CONSEILS – MISE  
À JOUR DU PLAN DIRECTEUR D'ÉGOUT  
DOMESTIQUE – SECTEUR OUEST DE  
L'AUTOROUTE 50**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De retenir les services de la firme Les consultants de l'Outaouais inc. pour la mise à jour du plan directeur d'égout domestique du secteur ouest de l'autoroute 50 et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 19 000 \$ taxes en sus.

D'accepter le virement budgétaire numéro 239-99 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 239-99**

**02 50 33340 Travaux de voirie**

521 Contrat de déneigement – rural (21 100 \$)

**02 50 31065 Planification et conception**

418 Services techniques 21 100 \$

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21123

ADOPTÉE.

CE-99-674

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
ENSEMENCEMENT – PARC DE LA BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux supplémentaires proposés par la compagnie Bernard Paysagiste inc., dans le cadre du contrat consenti en vertu de la résolution numéro CE-99-627 et plus amplement décrits à la note préparée par le responsable de la planification/conception, aux Services techniques, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des services financiers à verser, à la firme susmentionnée, la somme de 7 591,65 \$ taxes incluses, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 21122  
Poste budgétaire 02 50 75130 714

ADOPTÉE.

CE-99-675

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST,  
ENTRE LA MONTÉE PAIEMENT ET LA  
RUE GUINDON – ARÉNA BEAUDRY

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt de la note préparée par le directeur des services techniques, le 27 mai 1999, concernant des travaux supplémentaires autorisés par celui-ci, dans le cadre des travaux réfection du tronçon du boulevard La Vérendrye, compris entre la montée Paiement et la rue Guindon, ainsi que des travaux de réfection de la toiture de l'aréna Beaudry;

cette note est conservée au dossier numéro CE-99-675 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-676

PRÉSENTATION – PLANS –  
PROLONGEMENT – BOULEVARDS DE LA  
CITÉ ET DU CARREFOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser les Services techniques à présenter, pour approbation à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement du Québec, les plans et cahier des charges se rapportant à la réalisation des travaux de prolongement des boulevards de la Cité et du Carrefour.

ADOPTÉE.

CE-99-677

POLICE GATINEAU-MÉTRO – RAPPORT  
ANNUEL 1998

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du rapport annuel 1998 du service de police Gatineau-Métro, préparé par le Service de la sécurité publique et conservé au dossier numéro CE-99-677 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-678

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 25 mai 1999;
- b) listes des commandes entrées du 11 mai au 25 mai 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 11 mai au 25 mai 1999;
- d) journaux des divergences du 11 mai au 25 mai 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-679

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu des réunions relatives à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif les 21 avril et 18 mai 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-679 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-680

ACCEPTATION – SOUMISSION – HABITS  
DE COMBAT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**



D'accepter la seule soumission reçue conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au montant de 33 863,36 \$ taxes incluses, déposée par la compagnie Équipements incendies CMP Mayer inc., ayant son établissement de commerce à Boucherville, Québec, pour la fourniture d'habits de combat de marque Securitex et conservée au dossier numéro CE-99-680 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21299  
Poste budgétaire 02 48 22000 651

ADOPTÉE.

CE-99-681

ACHAT – TÉLÉCOPIEUR – BIBLIOTHÈQUE

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Pitney Bowes, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, un télécopieur Pitney Bowes, modèle 9920, au prix de 2 869,87 \$ taxes incluses, pour le Service des loisirs et de la culture – Bibliothèque, comme prévu au projet 99-65-13.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 2 869,87 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21296

ADOPTÉE.

CE-99-682\*

**ASSOCIATION DE ROLLER HOCKEY DE  
GATINEAU – TOURNOI DE  
QUALIFICATION N.A.R.C.H. À GATINEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De soutenir l'Association de Roller hockey de Gatineau dans l'organisation du tournoi de qualification N.A.R.C.H. qui se déroulera du 17 au 20 juin 1999, en leur louant le stade Pierre-Lafontaine aux coûts réels occasionnés, soit 12,45 \$/heure, et ce, malgré les dispositions du règlement numéro 961-6-98.

De mandater le Service des loisirs et de la culture pour transmettre à l'Association de Roller hockey une facture couvrant les coûts réels encourus pour l'employé occasionnel des arénas.

ADOPTÉE.

CE-99-683

CORPORATION DE LA MAISON DE LA  
CULTURE DE GATINEAU INC. –  
AJUSTEMENT À LA SUBVENTION

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-99-91, en retranchant la contribution de 5 000 \$ allouée pour le programme « Villes et villages d'art et de patrimoine » et de retirer l'ajustement des contributions en fonction des états financiers pour l'année 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-684

ACCEPTATION – PROJET DE  
LOTISSEMENT – ENSEMBLE  
RÉSIDENTIEL – DOMAINE DAVIDSON

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le projet de lotissement préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 16 juin 1998 et révisé le 29 mars 1999, portant le numéro de dossier 57529, minute 25561S et prévoyant la construction de 12 unités d'habitations unifamiliales dans l'ensemble résidentiel Domaine Davidson; ce projet de lotissement est conservé au dossier numéro CE-99-684 des archives municipales.

D'autoriser le greffier à y inscrire la mention « Accepté par le comité exécutif le 9 juin 1999 ».

ADOPTÉE.

CE-99-685

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AFFICHAGE – POSTE D'ESSENCE – 348, BOULEVARD LORRAIN

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement des enseignes du dépanneur et du poste d'essence situés au 348, boulevard Lorrain, Gatineau, Québec et se composant des documents indiqués ci-après, préparés par Les enseignes Trans-Canada inc., le 28 avril 1999 et conservés au dossier numéro CE-99-685 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dossier 176748M1, feuillet 1/2 – Couche-Tard numéro 624 – 348, boulevard Lorrain, Gatineau, Québec;
- plan portant le numéro de dossier 176748M2, feuillet 2/2 – Couche-Tard numéro 624 – 348, boulevard Lorrain, Gatineau, Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-686

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AFFICHAGE – POSTE D'ESSENCE – 630, BOULEVARD LABROSSE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement des enseignes du dépanneur et du poste d'essence situés au 630, boulevard Labrosse, Gatineau, Québec et se composant des documents indiqués ci-après, préparés par Les enseignes Trans-Canada inc., le 28 avril 1999 et conservés au dossier numéro CE-99-686 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le dossier numéro 176741M1, feuillet 1/3 – Couche-Tard numéro 626 – 630, boulevard Labrosse, Gatineau, Québec;
- plan portant le dossier numéro 176741M3, feuillet 3/3 – Couche-Tard numéro 626 – 630, boulevard Labrosse, Gatineau, Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-687

AUTORISATION – AFFICHAGE – 61, RUE  
JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme, relativement à l'affichage du restaurant Mascarade, situé au 61, rue Jacques-Cartier, Gatineau, le tout comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-687 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dossier 6124-02/10011 – Restaurant Mascarade – 61, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec – rénovation de la façade – daté du 30 mars 1999 et révisé le 20 mai 1999;
- plan portant le numéro de dossier 6124-02/10011 – Restaurant Mascarade – 61, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec – enseigne sur poteau – daté du 20 mai 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-688

AUTORISATION – TRAVAUX – 43, RUE  
SAINT-JEAN-BAPTISTE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Fernand Binette, relativement à la démolition du garage existant et la construction d'un garage et d'une remise attenante dans la cour arrière du 43, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, le tout comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-688 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dossier 6124-02/20033 – 4 logis, implantation – 43, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec – daté du 31 mai 1988 et révisé le 25 mai 1999;
- plan portant le numéro de dossier 6124-02/20033 – garage et remise – 43, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec – daté du 25 mai 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-689**

**AUTORISATION – AFFICHAGE – 80-84,  
RUE MAIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme, par Gilbert Proulx et Ginette Legault, relativement à l'affichage du restaurant Le vieux guichet, situé au 80-84, rue Main, Gatineau, le tout comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-689 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dossier 6124-03/40001 – enseigne commerciale projetante, localisation – 80-84, rue Main, Gatineau, Québec – daté du 25 mai 1999;
- plan portant le numéro de dossier 6124-03/40001 – enseigne commerciale projetante, détails – 80-84, rue Main, Gatineau, Québec – daté du 25 mai 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-690**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 1<sup>er</sup> juin 1999, à 8 h 30.

ADOPTÉE.

**CE-99-691\***

**VENTE – PARTIE DU LOT 44-101 –  
RANG 7 – CANTON DE HULL**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De vendre à Richard Ratté et Martine Parent ou ses ayants droit, au prix de 5 400 \$ taxes en sus, la partie du lot 44-101, du rang 7, au cadastre du canton de Hull, d'une superficie de 240,9 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 26 mai 1999 et portant le numéro 3228 de ses minutes, dossier 99-008.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

**CE-99-692**

**MUTATION – JOCELYNE-LISE TRUDEL –  
POSTE DE COMMIS-DACTYLO III –  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Jocelyne-Lise Trudel au poste de commis-dactylo III, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe IV, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 3542

ADOPTÉE.

**CE-99-693**

**AFFICHAGE – POSTE DE DESSINATEUR  
– SERVICES TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de dessinateur, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les

certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-694

FERMETURE TEMPORAIRE – PARTIE DE  
LA RUE LAFLAMME

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'interdire toute circulation, le samedi 14 août 1999, en cas de pluie le dimanche 15 août 1999, entre 10 h et 18 h, sur le tronçon de la rue Laflamme, compris entre la rue Trottier et le 64, rue Laflamme, et ceci, afin de permettre la tenue d'une fête de quartier; cette interdiction est assujettie à l'installation de barricades et de la signalisation nécessaires par les résidents.

ADOPTÉE.

CE-99-695\*

VERSEMENT – SUBVENTION – LÉGION  
ROYALE CANADIENNE – FILIALE 58 –  
POINTE-GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'organisme Légion royale canadienne, filiale 58, Pointe-Gatineau, une subvention de 1 600 \$, pour financer une partie des événements à caractère social destinés à souligner leur 50<sup>e</sup> anniversaire et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21363

Postes budgétaires 02 70 92000 780, 02 70 92000 781, 02 70 92000 782, 02 70 92000 783, 02 70 92000 784, 02 70 92000 785, 02 70 92000 787, 02 70 92000 788, 02 70 92000 789, 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792.

ADOPTÉE.

CE-99-696\*

VERSEMENT – SUBVENTION – ÉCOLE LE  
PROGRÈS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'école Le Progrès une subvention de 100 \$ pour organiser une soirée des finissants de l'école Le Progrès et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21365  
Poste budgétaire 02 70 92000 784

ADOPTÉE.

**CE-99-697**

**HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**CE-99-698**

**RELÂCHE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 10 h 43, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

**CE-99-699**

**REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS**

**IL EST PRÉPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**



**APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance suspendue et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

**Son Honneur le maire décrète que l'heure des séances du comité exécutif pour les mois de juin, juillet et août est reportée à 9 h 30.**

**CE-99-700**

**DÉSIGNATION – NOMS DE RUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De retirer de l'ordre du jour le sujet relatif à la désignation de noms de rues et de mandater le Service d'urbanisme à présenter des noms sous le thème de « Viticole » pour l'ensemble résidentiel Les Grands-Ravins.

ADOPTÉE.

**CE-99-701**

**LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
EMPLOYÉS DE BIBLIOTHÈQUE –  
RECLASSIFICATION – PRÉPOSÉS  
AFFECTÉS AU SERVICE AUDIOVISUEL**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des employés de bibliothèque, concernant la reclassification des préposés affectés au secteur audiovisuel.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 29 mars 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-701 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-702

CONGÉ AUTOFINANCÉ – EMPLOYÉ  
NUMÉRO 1166

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accorder à l'employé numéro 1166, au Service des loisirs et de la culture, un congé autofinancé couvrant la période du 29 avril 2001 au 27 octobre 2001 et d'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, le contrat en découlant, préparé par le Service des ressources, le 1<sup>er</sup> juin 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-702 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-703

ENGAGEMENT – ÉRIC JANUS – POSTE  
DE PRÉPOSÉ AUX COMMUNICATIONS –  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Éric Janus, au poste de préposé aux communications, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe VI, échelon 1, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 3556

ADOPTÉE.

CE-99-704

**PRÉSENTATION DE PROJETS –  
PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS  
– PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De ratifier les signatures du contrôleur, aux Services financiers, et des directeurs concernés, relativement aux demandes d'autorisation à la Direction régionale de l'emploi pour le programme de création d'emplois « Placement carrière-été ».

D'accepter le virement budgétaire numéro 233-99 préparé par le contrôleur, aux Services financiers, le 27 mai 1999 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

D'habiliter le Service des ressources humaines à assurer le suivi des demandes d'autorisation précitées auprès des divers intervenants.

ADOPTÉE.

CE-99-705

**ACHAT – PUBLICITÉ – AGENDA – LES  
INFIRMIÈRES ET LES INFIRMIERS  
TRAVAILLANT AU C.H.V.O. – PAVILLON  
DE GATINEAU**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'autoriser le directeur des communications à publier une annonce d'un quart de page dans l'agenda des infirmières et des infirmiers du Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais, pavillon de Gatineau et d'attribuer à cette fin une somme de 245 \$ taxes en sus, devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 341.

Certificat de crédit disponible 21366

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De décliner l'invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais, à l'effet d'inclure une publicité de la municipalité dans le Répertoire des membres pour l'année 1999-2000.

ADOPTÉE.

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale, pour combler les postes de maire et de conseillers, aura lieu le dimanche 7 novembre 1999;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en conformité avec l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, établir un tarif de rémunération pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE le président d'élection a pris connaissance de la rémunération minimale proposée par le ministère des Affaires municipales et recherche pour sa part l'acceptation des tarifs indiqués ci-dessous;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
EST APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter les tarifs mentionnés ci-dessous, payables au personnel électoral pour une élection générale, une élection partielle et un référendum ou une consultation populaire, à savoir :

**1. Président d'élection :**

- Rémunération de base 1 000 \$ plus 0,25 \$ par électeur pour les premiers 8 000 électeurs inscrits à la liste électorale, plus 0,12 \$ pour les suivants.
- En outre, le président a droit à 300 \$ pour la journée du scrutin et 250 \$ pour chaque journée de vote par anticipation.

Toutefois, la rémunération du président d'élection ne peut dépasser 9 500 \$ pour l'année 1999.

**2. Secrétaire d'élection :**

Les trois quarts des honoraires du président.

<b>3. Adjointe au président d'élection</b>	26,50 \$/h
<b>4. Aide à l'adjointe au président d'élection</b>	11,50 \$/h
<b>5. Préposé à la saisie des données et vérificateur – liste électorale</b>	11,50 \$/h
<b>6. Agent vérificateur – fichier des adresses</b>	11,50 \$/h
<b>7. Secrétaire de l'adjointe au président d'élection</b>	16,50 \$/h
<b>8. Adjointe aux opérations – Informatique</b>	18,50 \$/h
<b>9. Aide au président d'élection le jour du scrutin</b>	225,00 \$

**10. Scrutateur en chef :**

- a) Tout scrutateur en chef a le droit de recevoir une rémunération de 125 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et lors du dépouillement des votes le jour du scrutin et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- b) Tout scrutateur en chef a le droit de recevoir une rémunération de 125 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation ainsi que 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- c) Le scrutateur en chef substitut a le droit de recevoir une rémunération de 25 \$ pour son déplacement, sa période d'attente et sa participation à la séance de formation.

**11. Adjoint au scrutateur en chef :**

- a) Tout adjoint au scrutateur en chef a le droit de recevoir une rémunération de 95 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et lors du dépouillement des votes le jour du scrutin et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- b) Tout adjoint au scrutateur en chef a le droit de recevoir une rémunération de 95 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation ainsi que 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- c) L'adjoint au scrutateur en chef substitut a le droit de recevoir une rémunération de 25 \$ pour son déplacement, sa période d'attente et sa participation à la séance de formation.

**12. Scrutateur :**

- a) Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de 110 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- b) Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de 110 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- c) Le scrutateur substitut a le droit de recevoir une rémunération de 25 \$ pour son déplacement, sa période d'attente et sa participation à la séance de formation.

**13. Secrétaire d'un bureau de vote :**

- a) Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de 80 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- b) Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de 80 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- c) Le secrétaire d'un bureau de vote substitut a le droit de recevoir une rémunération de 25 \$ pour son déplacement, sa période d'attente et sa participation à la séance.

**14. Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) :**

- a) Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de 165 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- b) Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de 165 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation.

**15. Préposé à l'information et préposé au maintien de l'ordre :**

- a) Tout préposé à l'information a le droit de recevoir une rémunération de 80 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- b) Tout préposé à l'information a le droit de recevoir une rémunération de 80 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;
- c) Tout préposé au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de 70 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation;

- d) Tout préposé au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de 70 \$ par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation et 20 \$ pour sa participation à la séance de formation.

**16. Commission de révision de la liste électorale :**

- a) Le président de la commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération forfaitaire de 1 100 \$ pour l'ensemble de ses fonctions;
- b) Le vice-président de la commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération forfaitaire de 900 \$ pour l'ensemble de ses fonctions;
- c) Le commissaire réviseur de la commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de 800 \$ pour l'ensemble de ses fonctions.

**17. Le directeur des services financiers :**

Le directeur des services financiers a le droit de recevoir, pour les fonctions qu'il exerce à l'égard des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers qu'il reçoit, la rémunération suivante :

- a) 60 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé;
- b) Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : 20 \$ par candidat du parti lors de l'élection;
- c) 35 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé;
- d) 100 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé.

De plus, il a le droit de recevoir, pour l'ensemble des autres fonctions qu'il exerce à l'occasion d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection du montant suivant :

- a) 10 \$ pour chaque candidat indépendant autorisé;
- b) 5 \$ pour chaque candidat d'un parti autorisé.

Il est entendu que la rémunération de 20 \$ pour participer à une séance de formation ne s'applique pas dans les cas de désistement pour quelque motif que ce soit.

ADOPTÉE.

CE-99-708

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**





**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 16 juin 1999, à 9 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher, formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Jacques Lafleur, Marcel Proulx, Jean-Charles Beaudry, Gilles Gibeault, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, M<sup>e</sup> Jacques Dionne, Marc Pageau, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

M. Thomas Legault informe le comité, que l'équipe de balle des cols bleus de Gatineau a remporté la coupe intermunicipale de balle donnée 1999 et il remercie le conseil pour sa contribution financière leur ayant permis de participer à ce tournoi, qui a eu lieu à Lachute, les 11, 12 et 13 juin 1999. Il souligne que l'équipe défendra son championnat avec beaucoup d'ardeur et de conviction, puisque ce tournoi aura lieu l'an prochain à Gatineau. Son Honneur le maire exprime sa fierté à l'égard de cette brillante victoire et demande à M. Legault de transmettre ses félicitations les plus sincères ainsi que celles du conseil à tous les membres de l'équipe.

Son Honneur le maire présente à l'assemblée M. Richard White qui a construit un voilier et qui participera à une course internationale de voilier. Il le félicite pour le courage et la patience qu'a nécessité la construction de son voilier et pour témoigner la fierté du conseil quant à sa participation à cette course, il lui remet un drapeau du Canada ainsi que celui de la Ville de Gatineau.

**CE-99-709**

**ACCEPTATION – CONVENTION ET  
REQUÊTE – SERVICES MUNICIPAUX –  
PROJET COMMERCIAL – SECTEUR  
LUCERNE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'accepter la convention à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Trinity Development Group Inc., concernant le développement commercial projeté sur une partie des lots 1A et 2A, du rang 5, ainsi que sur une partie des lots 1B et 2B, du rang 6, tous au cadastre du canton de Hull et montrées au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 15 février 1999, sous le numéro 5415 F de ses minutes.
2. De ratifier la requête présentée par ladite compagnie Trinity Development Group Inc., pour procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts, à la construction de bordures et de trottoirs, à la mise en place
3. ainsi qu'à la réalisation de travaux d'aménagement paysager sur la rue formée du lot 125, du rang 5 et des lots 372 et 1A-429, du rang 6, au cadastre du canton de Hull; il est entendu que cette requête comprend également les travaux suivants :
  - la construction de la fondation de cette rue;
  - la pose d'un revêtement asphaltique;

- le réaménagement de la rue Robert existante;
  - le réaménagement de la bretelle de l'autoroute 50 et du boulevard de la Gappe;
  - l'installation de feux de circulation aux intersections de la rue Robert et de l'avenue Principale ainsi que du boulevard de la Gappe et de la bretelle de l'autoroute 50.
4. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 2, par les experts-conseils Stantec experts-conseils Itée.
  5. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement du Québec.
  6. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir la rue mentionnée à l'article 2 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
  7. D'entériner la demande de ladite compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.
  8. D'accepter la recommandation de cette compagnie à l'effet de retenir les services de la firme Jacques Withford Environment Ltd pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit aussi payée par la compagnie.
  9. D'exiger que la compagnie Trinity Development Group Inc. cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue visée par la présente ainsi que les servitudes requises, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
  10. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la convention se rattachant à la mise en place des susdits services ainsi que le contrat d'achat de la rue et d'obtention des servitudes requises.

La convention, le plan et la requête mentionnés aux articles 1 et 2 sont conservés au dossier numéro CE-99-709 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-710\***

**MODIFICATION – PROMESSE D'ACHAT  
– TERRAINS – SECTEUR LUCERNE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro C-99-77, adoptée le 25 février 1999, a accepté la promesse d'achat intervenue entre la

compagnie Trinity Development Group Inc. et la Ville de Gatineau, concernant la vente des lots 2B-168, 2B-293, 1A-419, 2B-294, 1B-506, 1B-507, 1B-508, 1B-509, 1B-365, 1B-440, 1B-446, 1A-424, 2B-148, 2B-139, 1B-453, 1B-445 et 1A-423 ainsi que deux parties du lot 2B, tous du rang 6, au cadastre du canton de Hull;

CONSIDÉRANT QUE pour fins de concordance avec l'article 5.1, il s'avère nécessaire de modifier l'article 15.1 de cette promesse d'achat comme indiqué ci-après;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de modifier, comme mentionné ci-dessous, l'article 15.1 de la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Gatineau et la compagnie Trinity Development Group Inc. et acceptée en vertu de la résolution numéro C-99-77, à savoir :

- biffer les mots « le ou avant le 15 juin 1999 » et les remplacer par les mots « dans les 150 jours de la date d'acceptation des présentes par les deux parties ».

**ADOPTÉE.**

Son Honneur le maire cède la parole à M. Nelson Tochon, directeur du service de la planification et de l'informatique, à la Communauté urbaine de l'Outaouais, qui présente au comité Mathilde Tournier, Laurence Guinault, Jean-François Pons et Salvator Erba de l'Institut national des études territoriales de France. Il souligne que ces personnes sont en stage pour une période de deux semaines à la Communauté, dans le but d'examiner les politiques régionales d'aménagement du territoire, de gestion de l'environnement et de sécurité publique.

M. Salvator Erba affirme que le stage s'avère jusqu'à maintenant très productif. Il profite de l'occasion pour souligner d'une façon particulière l'accueil chaleureux et légendaire des québécois.

Son Honneur le maire leur souhaite la bienvenue à Gatineau et se dit confiant que leur rencontre au Service d'urbanisme sera des plus intéressantes et informatives. En terminant, il les invite à signer le livre d'or de la Ville de Gatineau.

**CE-99-711**

**ACCEPTATION – VIREMENTS  
BUDGÉTAIRES – DEUXIÈME RÉVISION  
TRIMESTRIELLE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt du rapport relatif à la deuxième révision trimestrielle, daté du 1<sup>er</sup> juin 1999, présenté par le directeur des services financiers, en conformité avec les dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

D'accepter les virements budgétaires numéros 236-99 et 238-99, conservés au dossier numéro CE-99-711 des archives municipales, et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

**CE-99-712**

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE –  
ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la proposition présentée par la firme Charlebois-Trépanier et associés inc., définie dans la lettre de la firme Optimum gestion de risques inc., datée du 8 juin 1998, et concernant les couvertures d'assurance responsabilité civile générale indiquées ci-dessous pour les organismes mentionnés plus bas, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 1<sup>er</sup> juillet 2000, à 0 h 01, et au prix apparaissant en regard de chacune des couvertures suivantes :

– Assurance responsabilité civile générale Responsabilité civile, limite de 1 000 000 \$ avec franchise de 500 \$ Assureur : Guardian du Canada	24 150\$
– Assurance responsabilité civile complémentaire et excédentaire Limite de 2 000 000 \$ avec rétention de 10 000 \$ Assureur Guardian du Canada	4 810 \$
Taxes (9 %)	2 607 \$
<b>Total</b>	<b>31 567 \$</b>

Il est entendu que ce contrat couvre les activités offertes par les organismes suivants :

- Gala sportif de Touraine
- Les productions de la cité inc.
- Association d'artisanat Jeanne Le Ber Saint-Jean-Marie-Vianney
- Comité du quartier 9
- Club l'échiquier royal
- La pointe aux jeunes inc.
- École de musique de l'Outaouais inc.
- Chœur classique de l'Outaouais
- Les tapageurs de Touraine inc.
- Le club optimiste de Touraine (aménagement du ruisseau Desjardins et opération d'une patinoire extérieure)
- Comité du quartier (11) des Belles-Rives inc.
- Gala Méritas inc.
- Association communautaire L'Oiseau-bleu Gatineau inc.
- Association des citoyens du nord de Gatineau
- Association des résidents du parc Desnoyers
- Association communautaire des Jardins de la Blanche inc.
- Comité des loisirs de Templeton-Est inc.
- La Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc.
- Festival de montgolfières de Gatineau inc.
- Centre de l'enfant Pont Magique Itée
- Centre régional d'archives de l'Outaouais
- Association communautaire de l'Envolée de Gatineau inc.
- Association communautaire de la Terrasse Paiement inc.
- Les Ami(es) de la rivière La Blanche
- Association des sportifs de Templeton-Ouest inc.
- Association des propriétaires de Côte d'Azur

La susdite lettre de la firme Optimum gestion de risques inc. est conservée au dossier numéro CE-99-712 des archives municipales.

Il est de plus résolu de mandater le directeur des services financiers, pour récupérer de l'organisme Les productions de la cité inc., la prime au montant de 200 \$, correspondant au coût de la couverture d'assurance de ses activités.

ADOPTÉE.

**CE-99-713**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ACQUISITION – SYSTÈME ÉLECTRIQUE  
D'URGENCE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'option 2 de la soumission la plus basse, au montant de 28 669,98 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Genrep ltée, ayant son établissement de commerce à Nepean, Ontario, pour la fourniture d'un système électrique d'urgence respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-713 des archives municipales.

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acheter les pièces nécessaires pour procéder à l'installation de ce système à l'intérieur de l'édifice Pierre-Papin et d'accorder à cette fin une somme de 11 330 \$.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 40 000 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21160

ADOPTÉE.

**CE-99-714**

**ACHAT – PHOTOCOPIEUR – SERVICE  
DES COMMUNICATIONS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à conclure, avec l'Union des municipalités du Québec, une entente afin de bénéficier, pour l'achat d'un photocopieur destiné au Service des communications, des prix obtenus par le directeur général des achats, désigné en vertu de l'article 3 de la Loi sur les Services des achats du gouvernement.
2. D'accepter de verser au directeur des achats, des frais administratifs de 350 \$, applicables au contrat d'achat.



3. D'habiliter la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, le cas échéant, à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les documents requis pour donner suite à ce qui précède.
4. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, de la firme Xérox Canada inc., conditionnellement à la conclusion de l'entente mentionnée à l'article 1, un photocopieur de marque Xerox, modèle 230DC, au prix de 11 117,16 \$ taxes incluses, soit le montant négocié par le directeur général des achats.
5. D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat du photocopieur, une somme de 11 467,16 \$ incluant les frais administratifs, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21300

ADOPTÉE.

CE-99-715\*

REGLEMENT NUMÉRO 561-11-99 –  
PRÉCISION – NOTION D'UN INTRUS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 561-11-99 modifiant le règlement numéro 561-89, relatif au maintien de la paix publique et du bon ordre, dans le but de préciser la notion d'un intrus.

D'autoriser le greffier à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil l'avis de motion requis à la présentation de ce règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-716

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 9 juin 1999, à 9 h 40.

ADOPTÉE.

CE-99-717

ACCEPTATION – RÈGLEMENT HORS  
COUR – ACQUISITION LOT 1501807 –  
PARC DE LA BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le règlement hors cour, au montant de 36 104 \$ incluant capital, intérêts, frais d'experts et frais judiciaires, relativement à l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1501807, au cadastre du Québec, d'une superficie de 838,5 mètres carrés et propriété de Louise Nadeau.

De mandater le directeur des services financiers pour verser le solde dû, soit le montant de 24 974 \$, au notaire en fidéicommiss qui sera chargé de la rédaction de l'acte de quittance finale, afin qu'il le remette au procureur de l'expropriée pour fins de répartition.

D'autoriser l'agent de gestion immobilière, à la Direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, tous les documents nécessaires à ce règlement hors cour.

Certificat de crédit disponible 20997  
Poste budgétaire 05 25 110

ADOPTÉE.

CE-99-718\*

REPRÉSENTANT DU CONSEIL – COMITÉ  
DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 678-91, à l'article 15.02, précise que le comité de retraite est, entre autres, composé de trois membres du Conseil municipal et de quatre cadres supérieurs de la Ville de Gatineau, tous désignés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution numéro C-98-281, adopté le 1<sup>er</sup> juin 1998, a désigné les cadres supérieurs devant siéger au sein du comité de retraite;

CONSIDÉRANT QUE Robert Bélair prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> août 1999 et conséquemment, il y a lieu de le remplacer au sein du comité de retraite;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de modifier la résolution numéro C-98-281, en substituant le nom de Robert Bélair par celui d'André Côté pour siéger au sein du comité de retraite.

ADOPTÉE.

CE-99-719

ENGAGEMENT – DANIEL PICHÉ –  
POSTE DE JALONNEUR II – SERVICES  
TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Daniel Piché au poste de jalonneur II, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe VI, échelon I, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Il est également résolu de décréter que Daniel Piché doit obtenir son diplôme d'études collégiales d'ici le mois de mai 2001, à défaut de quoi, la Ville pourrait mettre fin à son emploi.

Demande de personnel 3670  
Poste budgétaire 02 05 31066 112

ADOPTÉE.

CE-99-720

ENGAGEMENT – ÉRIK FORTIN – POSTE  
DE JALONNEUR II – SERVICES  
TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Érik Fortin au poste de jalonneur II, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe VI, échelon I, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 3671  
Poste budgétaire 02 50 31066 112

ADOPTÉE.

CE-99-721

AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-  
DACTYLO III

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de commis-dactylo III, au Service des loisirs et de la culture, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-722

MUTATION – ANDRÉ DANIS – POSTE  
DE SERGENT-COUR DE JUSTICE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter André Danis au poste de sergent-cour de justice, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 3546

ADOPTÉE.

CE-99-723\*

VERSEMENT – SUBVENTION – ÉCOLE  
SAINT-PIE X

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'école Saint-Pie X, une subvention de 100 \$, pour produire un calendrier d'activités scolaires pour la saison 1999-2000 et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21114  
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-99-724

HUIS CLOS ET RELÂCHE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**À 10 h 25, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-725

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance suspendue et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-726

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN**  
**SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX**  
**PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 23 juin 1999, à 9 h 42, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher, formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Marcel Proulx, John Januz, Guy Laflamme, André Côté, Jean-Charles Beaudry, Mario St-Pierre, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, M<sup>e</sup> Jacques Dionne, Anh Richez, Marc Pageau, Marc Voyer et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

CE-99-727\*

**VERSEMENT – SUBVENTION –  
INSTALLATION – SYSTÈME DE  
PRÉVENTION – REFOULEMENT D'ÉGOUT  
– RUE DU GENÉVRIER**

---

CONSIDÉRANT QUE la personne mentionnée ci-dessous a procédé à l'installation d'équipements destinés à réduire les risques de refoulement des eaux d'égout conformément aux dispositions du règlement numéro 1001-99;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser le directeur des services financiers à verser, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques, une subvention de 2 105,84 \$, à Maurice Martel domicilié au 18, rue du Genévrier, Gatineau, pour avoir procédé à l'installation d'équipements destinés à réduire les risques de refoulement des eaux d'égout conformes au règlement numéro 1001-99.

Certificat de crédit disponible 21168  
Poste budgétaire 02 50 45050 522

ADOPTÉE.

CE-99-728

**MANDAT – NOTAIRES – RECHERCHES  
– VENTE POUR TAXES 1999**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des services financiers à retenir les services des notaires indiqués ci-dessous, aux tarifs définis ci-après, pour effectuer les recherches qui s'imposent à l'égard des immeubles susceptibles d'être inscrits sur la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées, à savoir :

- M<sup>e</sup> Michel Blais;
- M<sup>e</sup> Allen Bourdages;
- M<sup>e</sup> Mario Desnoyers.

Tarifification régulière :



- Recherches au Bureau de publicité des droits de Maniwaki – concernant des parties de lots – 210 \$ incluant tous les frais, sauf les taxes;
- Recherches au Bureau de publicité des droits de Hull – concernant des parties de lots – 185 \$ incluant tous les frais, sauf les taxes.

Tarifcation partielle :

- Recherches incomplètes – 60 % du tarif régulier incluant tous les frais, sauf les taxes;
- Mandat de mise à jour des parties de lots – 50 % du tarif régulier incluant tous les frais, sauf les taxes.

Certificat de crédit disponible 19465  
 Poste budgétaire 04 13 310

ADOPTÉE.

CE-99-729

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
 ACHAT – POSTES PRÊT/RETOUR –  
 BIBLIOTHÈQUE CENTRALE BOWATER

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
 APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la seule soumission reçue, au montant de 30 182,56 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie 3M Canada, ayant son établissement de commerce à Dorval, Québec, pour la fourniture de deux postes prêt/retour, pour la Bibliothèque centrale Bowater; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-729 des archives municipales.

D'approuver le virement budgétaire numéro 240-99 et de mandater le directeur des services financiers pour effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 240-99**

02 65 77010 Bibliothèque – diffusion

750 Immobilisations – ameublement 3600 \$

02 65 71000 000 Administration loisirs et culture

419 Services professionnels (3600 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21302

Poste budgétaire 02 65 77010 750

ADOPTÉE.

**CE-99-730**

**ACQUISITION – TÉLÉCOPIEUR –  
SERVICE D'URBANISME**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Pitney Bowes, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, au prix de 2 869,87 \$ taxes incluses, un télécopieur Pitney Bowes, modèle 9920, destiné au Service d'urbanisme.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ce télécopieur, une somme de 2 869,87 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21301

ADOPTÉE.

**CE-99-731**

**ACHAT – REMORQUE – SERVICE DES  
LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie L'Expert de la Remorque inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, au prix de 4 370,95 \$ taxes incluses, une remorque avec accessoires destinée au Service des loisirs et de la culture et prévu au projet 95-65-12.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de cette remorque, une somme de 4 370,95 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21304

ADOPTÉE.

CE-99-732

ACQUISITION – GÉNÉRATRICE –  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Les équipements Brabant & Fils, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, au prix de 2 529,39 \$ taxes incluses, une génératrice Honda EM3500 destinée au Service de la sécurité publique et prévu au projet 98-45-02.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de cette génératrice, une somme de 2 529,39 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21303

ADOPTÉE.

CE-99-733

CONVENTION – CORPORATION  
COLLÈGE SAINT-ALEXANDRE DE LA  
GATINEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la convention à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Corporation Collège Saint-Alexandre de la Gatineau inc., relativement aux modalités d'utilisation de certaines installations, comme les plateaux sportifs intérieurs et extérieurs et autres locaux, ainsi que les aréna municipaux, et ceci, jusqu'au 30 juin 2004.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la susdite convention conservée au dossier numéro CE-99-733 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à effectuer des réservations, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cette fin, à son budget d'opération.

ADOPTÉE.

CE-99-734

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 16 juin 1999, à 9 h 30.

ADOPTÉE.

CE-99-735

ENGAGEMENT – SYLVIE MARCOTTE –  
COUR MUNICIPALE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Sylvie Marcotte, à titre de contractuel, au poste de greffier-audiencier, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-99-735 des archives municipales.

D'accepter le virement budgétaire numéro 242-99 et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 242-99**

**02 10 12000 Cour municipale**

135	Temporaires cadres	21 585 \$
419	Services professionnels	(21 585 \$)

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer le susdit contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Demande de personnel 1730  
Poste budgétaire 02 10 12000 135

ADOPTÉE.

CE-99-736

ENGAGEMENT – NADINE PICHÉ – COUR  
MUNICIPALE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Nadine Piché, à titre de contractuel, au poste de greffier-audiencier, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-99-736 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Demande de personnel 1729  
Poste budgétaire 02 10 12000 135

ADOPTÉE.

CE-99-737

PROMOTION – GILLES GUAY – POSTE  
D'OPÉRATEUR B – SERVICES  
TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Gilles Guay au poste d'opérateur B, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe VI, de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols bleus.

Demande de personnel 1909  
Poste budgétaire 02 50 32100 114

ADOPTÉE.

CE-99-738

PROMOTION – GUYLAINE LAROSE –  
POSTE DE SERGENT-PATROUILLE –  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Guylaine Larose au poste de sergent-patrouille, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 3564  
Poste budgétaire 02 45 21400 111

ADOPTÉE.

CE-99-739

MUTATION – GINETTE DUPÉRE –  
POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION II  
– SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE  
L'INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Ginette Dupéré au poste de secrétaire de direction II, au Service de la protection contre l'incendie, au salaire prévu à la classe VI, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 3697  
Poste budgétaire 02 48 22000 112

ADOPTÉE.

CE-99-740

AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-  
DACTYLO II – SERVICE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-741

TOURNOI DE GOLF – INDUSTRIE  
TOURISTIQUE DE L'OUTATOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De décliner l'invitation de l'Association touristique de l'Outaouais concernant le tournoi de golf de l'industrie touristique de l'Outaouais qui aura lieu au club de golf Mont Sainte-Marie, le jeudi 26 août 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-742

TOURNOI DE GOLF – ANNA GOURINOVA

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De décliner l'invitation de participer ainsi que l'offre de commandite, relativement à la 4<sup>e</sup> édition du tournoi de golf Anna Gourinova qui aura lieu au club de golf Mont Cascades, le jeudi 15 juillet 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-743

ROCKLIFFE FLYING CLUB – PARCOURS  
AÉRIEN – NUISANCE SONORE

CONSIDÉRANT QUE le Rockliffe Flying Club dispense des cours de pilotage d'avion à partir de l'Aéroport de Rockliffe;

CONSIDÉRANT QUE le parcours de ces avions, sur une base régulière, s'effectue au nord de cet aéroport, à savoir au delà de la rivière de l'Outaouais et une partie du territoire de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ces vols, à basse altitude, causent des problèmes important de nuisance sonore et suscitent de nombreuses plaintes de la part des citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De mandater la Direction générale pour intervenir auprès des dirigeants du Rockliffe Flying Club afin d'apporter des correctifs à cette nuisance de bruit causée par leurs avions, que ce soit en modifiant le trajet, l'altitude des vols ou toutes autres solutions appropriées.

De déposer une plainte officielle auprès de Transport Canada, dans l'éventualité où les dirigeants de l'Aéroport de Rockliffe ne collaborent pas avec la municipalité.

ADOPTÉE.

**CE-99-744**

**HUIS CLOS ET RELÂCHE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**CE-99-745**

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

**CE-99-746**

**LETTRE D'ENTENTE – ASSOCIATION  
DES POLICIERS DE GATINEAU INC. –  
EMPLOYÉ NUMÉRO 127**



**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des policiers de Gatineau inc., concernant les modalités particulières d'application de la réintégration au travail de l'employé numéro 127 et signée par l'association le 23 juin 1999.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 8 juin 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-746 des archives municipales.

D'accepter le virement budgétaire numéro 241-99 et de mandater le directeur des services financiers, pour faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 241-99**

02 45 21300 Enquêtes criminelles

131 Temporaire – policier 26 585 \$

02 75 91000 Service de la dette

880 Frais de banque (26 585 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21530

Poste budgétaire 02 45 21300 131

**ADOPTÉE.**

CE-99-747

LETTRE D'ENTENTE – ASSOCIATION  
DES POLICIERS DE GATINEAU INC. –  
EMPLOYÉ NUMÉRO 2220

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des policiers de Gatineau inc., concernant les modalités particulières d'application d'une période d'évaluation pour l'employé numéro 2220.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 10 juin 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-747 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-748

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO  
CE-99-709

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est produite lors de l'impression de la résolution numéro CE-99-709 et conséquemment, elle doit être modifiée;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De modifier comme indiqué ci-dessous la résolution numéro CE-99-709, adoptée le 16 juin 1999, à savoir :

- À l'article 2, ajouter après les mots « mise en place » les mots « d'un système d'éclairage de rue à l'aménagement d'une piste cyclable ».
- Biffer le chiffre 3 inscrit en regard des mots « ainsi qu'à la réalisation des travaux d'aménagement paysager ».
- Les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 deviennent les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

ADOPTÉE.

CE-99-749

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

**ADOPTÉE.**

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**



**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 7 juillet 1999, à 10 h 55, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Guy Boudreau, Luc Trépanier, Marcel Proulx, Jean-François Sigouin, Pierre Bertrand, André Côté, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Mario St-Pierre, Carole Jobin, Jacques Perrier, Marc Pageau et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS :** Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

CE-99-750\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 561-12-99 –  
MODIFICATION – RÈGLEMENT NUMÉRO  
561-89 – PAIX ET BON ORDRE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 561-12-99, pour modifier le règlement numéro 561-89, concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Ville de Gatineau, dans le but de permettre l'exécution de certains travaux entre 21 h et 7 h.

ADOPTÉE.

CE-99-751\*

BRIGADIERS ADULTES – ANNÉE  
SCOLAIRE 1999-2000

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du comité de la gestion du territoire :**

De proposer au conseil d'affecter, pour l'année scolaire 1999-2000, 33 brigadiers adultes aux 32 endroits indiqués ci-dessous, respectant les critères de la politique B-2 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables nécessaires au paiement de la rémunération, des mois de septembre à décembre 1999, de ces brigadiers adultes, à savoir :

- Archambault/Marengère
- Davidson Est/A.-Gibeault
- de Cannes/de Juan-les-Pins
- de la Savane/de Lausanne
- de Monte-Carlo/de Seyne
- de Picardie/de Provence
- des Érables/des Sources
- des Érables/Saint-Alexandre
- Du Barry/de Bourassa
- Gatineau/de Boulogne
- Gréber/de l'Acadie
- Gréber/Du Barry
- Lorrain/Dumais
- Lorrain/Saint-Germain
- Lorrain/Saint-René Est
- Main/Élisabeth
- Main/Magnus
- Main/Saint-René
- Maloney Est/des Sables

- Maloney Est/East
- Maloney Est/Lorrain
- Maloney Ouest/Gréber
- Notre-Dame/Côté
- Notre-Dame/East
- Paiement/Nobert
- Saint-René Est/du Cheval-Blanc
- Saint-René Est/Forget
- Saint-René Ouest/Brébeuf
- Saint-René Ouest/Cadieux
- Saint-René Ouest/Charette
- Saint-René Ouest/Saint-Marc
- Saint-Rosaire/Sainte-Yvonne

ADOPTÉE.

**CE-99-752\***

**VERSEMENT – SUBVENTION –  
PROGRAMME DE RÉDUCTION DES  
RISQUES DE REFOULEMENT DES EAUX  
D'ÉGOUT**

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1001-99, adopté le 17 février 1999, prévoit l'installation d'équipements destinés à réduire les risques de refoulement des eaux d'égout;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'étude et de l'acceptation des projets spéciaux, le conseil détermine le budget alloué au Programme de réduction des risques de refoulement des eaux d'égout;

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer le service aux citoyens, il y a lieu d'établir des mécanismes permettant d'accélérer le traitement de ces dossiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

De recommander au conseil d'autoriser le directeur des services financiers à verser, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques, les subventions attribuables aux personnes et exigibles en vertu du Programme de réduction des risques de refoulement des eaux d'égout, dès que les travaux sont terminés conformément aux dispositions et aux exigences du règlement numéro 1001-99.

Il est entendu que le directeur des services financiers est autorisé à verser ces subventions jusqu'à concurrence des sommes votées et attribuées à cette fin.

ADOPTÉE.

CE-99-753\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
INSTALLATION – SYSTÈME DE  
PRÉVENTION – REFOULEMENT D'ÉGOUT  
– RUE DU GENÉVRIER

CONSIDÉRANT QUE la personne mentionnée ci-dessous a procédé à l'installation d'équipements destinés à réduire les risques de refoulement des eaux d'égout, conformément aux dispositions du règlement numéro 1001-99;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser le directeur des services financiers à verser à Jean-Claude Frigon, domicilié au 17, rue du Genévrier, Gatineau, la somme de 2 201,46 \$, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques et représentant la somme qui lui est due pour avoir procédé à l'installation d'équipements destinés à réduire les risques de refoulement des eaux d'égout, conformément au règlement numéro 1001-99.

Certificat de crédit disponible 21172  
Poste budgétaire 02 50 45050 522

ADOPTÉE.

CE-99-754

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 246-  
99 – DÉMOLITION – CENTRE  
COMMUNAUTAIRE LE BARON

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le virement budgétaire numéro 246-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :



## VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 246-99

### 02 75 91000 Service de la dette

870 Frais de refinancement (12 000 \$)

### 02 20 19800 Assurances et réclamations

419 Services professionnels (5 000 \$)

### 02 50 72100 Centres communautaires

729 Immobilisations - autres bâtisses 17 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

### CE-99-755

### ANALYSE – VIE UTILE DES ÉQUIPEMENTS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la durée de vie utile des véhicules et des équipements de la Ville de Gatineau, plus amplement détaillée à l'annexe 1 de la note du 7 octobre 1998, du responsable des ateliers, aux services techniques et conservée au dossier numéro CE-99-755 des archives municipales.

ADOPTÉE.

### CE-99-756

### REFOULEMENT – RUE DE LA MINE VERSUS 19<sup>e</sup> TROU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt de la note, du 2 juin 1999, du responsable coordination et utilités publiques, concernant le drainage du secteur composé du boulevard Maloney Est, de la rue de la Mine et du commerce 19<sup>e</sup> trou; cette note est conservée au dossier numéro CE-99-756 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-757\*

**NOMINATION – COORDONNATEUR  
MUNICIPAL DES MESURES D'URGENCES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Gatineau, en vertu de sa résolution numéro C-85-77, nommait Joël Chéruet à titre de coordonnateur municipal des mesures d'urgence ainsi que le directeur des travaux publics à titre de coordonnateur adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a quitté l'organisation municipale le 30 juin 1997 pour la retraite laissant ainsi vacant le poste de coordonnateur adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la sécurité publique quittera son poste le 31 décembre 1999 pour la retraite et qu'il devient essentiel d'assurer la coordination des mesures d'urgence municipales;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de nommer le directeur du service de la protection contre l'incendie, coordonnateur des mesures d'urgence, en remplacement du directeur de la sécurité publique et de nommer le directeur des services techniques et le directeur de la police, coordonnateurs adjoints.

ADOPTÉE.

CE-99-758

**BAUX – CENTRES DE SERVICES  
COMMUNAUTAIRES – LES  
PROMENADES DE L'OUTAOUAIS –  
PLACE LIMBOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De verser aux propriétaires mentionnés ci-dessous, le loyer annuel 1999, inscrit en regard de chacun d'eux, pour la location d'un local destiné au centre de services communautaires, à savoir :

	<u>Loyer annuel</u>
– David Azrieli, Les promenades de l'Outaouais	2 074 \$
– Roger Tremblay, Place Limbour	550 \$

Certificat de crédit disponible 18983  
Poste budgétaire 02 45 21500 511

ADOPTÉE.

CE-99-759

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 7 juin 1999;
- b) listes des commandes entrées du 26 mai au 7 juin 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 26 mai au 7 juin 1999;
- d) journaux des divergences du 26 mai au 7 juin 1999.

Ces listes sont conservées au dossier numéro CE-99-759 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-760

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics, effectuée par les membres du comité exécutif le 1<sup>er</sup> juin 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-760 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-761\*

SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE –  
CORPORATION DE L'AÉROPORT DE  
GATINEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Corporation de l'aéroport de Gatineau inc. pour l'exercice financiers terminé le 31 décembre 1998 démontrent un surplus d'opération s'élevant à 28 795 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'aéroport de Gatineau inc. désire aménager un salon pour les usagers et effectuer une campagne publicitaire locale, afin de promouvoir les différents services offerts;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accorder à la Corporation de l'aéroport de Gatineau inc. une subvention supplémentaire de 28 795 \$, représentant le surplus d'opération pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998; il est entendu que cette subvention supplémentaire de 28 795 \$ doit être affectée principalement pour l'aménagement d'un salon pour les usagers ainsi que pour une campagne publicitaire.

D'autoriser le directeur des services financiers à verser cette subvention en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21403

Poste budgétaire 02 52 39000 928

ADOPTÉE.

CE-99-762\*

**MODIFICATION – RÈGLEMENT NUMÉRO  
990-98 – TRAVAUX DE RÉFECTION ET  
DE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE  
PARTIE DU BOULEVARD HURTUBISE –  
CONCORDANCE – CALCUL DU  
FRONTAGE IMPOSABLE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de modifier le premier alinéa de l'article 7 du règlement numéro 990-98, autorisant un emprunt et une dépense de 369 000 \$, pour réaliser des travaux de réfection et de revêtement bitumineux sur une partie du boulevard Hurtubise, en remplaçant les mots « Nonobstant les dispositions du règlement numéro 750-92 établissant les critères de calcul de l'étendue en front des immeubles imposables pour les taxes spéciales se rattachant aux paiements des travaux municipaux », par les mots « Malgré les dispositions du règlement établissant les critères de calcul de l'étendue en front des immeubles imposables pour les taxes spéciales se rattachant aux paiements des travaux municipaux en vigueur ».

ADOPTÉE.

CE-99-763

**SUBSTITUTION D'UN PROJET –  
PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS  
« PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ »**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'embauche d'un étudiant comme prévu au projet d'aqueduc et d'égout, présenté par les Services techniques, dans le cadre du Programme de création d'emplois « Placement carrière-été », et ceci, en remplacement d'un commis à la Division des archives, au Service du greffe.

D'accepter le virement budgétaire numéro 243-99 et de mandater le directeur des services financiers pour faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 243-99**

02 08 14010 Archives

139	Temporaires – projet création d'emplois	(3 219 \$)
290	Avantages sociaux	(514 \$)

02 50 31065 Ingénierie

139	Temporaires – projet création d'emplois	3 219 \$
290	Avantages sociaux	514 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-99-764

**ACCEPTATION – PROPOSITION  
D'ASSURANCE – RISQUE AÉRIEN –  
FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE  
GATINEAU**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'offre de service de Aon Parizeau inc. au montant de 1 250 \$ taxes en sus, afin de couvrir les risques aériens reliés à la présentation du

Festival de montgolfières de Gatineau qui se tiendra du 3 au 6 septembre 1999 inclusivement, au parc de la Baie.

Certificat de crédit disponible 21404  
Poste budgétaire 02 40 19030 421

ADOPTÉE.

CE-99-765

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
PROGRAMME DE TROTTOIRS ET  
BORDURES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Les Frères Paiva, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour réaliser les travaux décrits ci-après, au prix unitaire apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes en sus, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-765 des archives municipales, à savoir :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| – Enlèvement des trottoirs monolithes<br>de 1,2 mètre de largeur     | 57 \$/mètre linéaire  |
| – Enlèvement des trottoirs monolithes<br>de 1,5 mètre de largeur     | 57 \$/mètre linéaire  |
| – Réparation de trottoirs monolithes<br>1,5 mètre de largeur         | 111 \$/mètre linéaire |
| – Réparation de bordures de béton                                    | 69 \$/mètre linéaire  |
| – Réparation de trottoirs monolithes<br>1,2 mètre de largeur         | 95 \$/mètre linéaire  |
| – Construction de nouvelles bordures                                 | 44 \$/mètre linéaire  |
| – Puisards à déplacer de 2,8 mètres                                  | 1 650 \$/unité        |
| – Terrassement supplémentaire – rue Claire                           | 8 \$/mètre carré      |
| – Travaux d'asphaltage supplémentaire –<br>rues Claire et Damphousse | 58 \$/tonne           |

D'autoriser le directeur des services techniques à faire réaliser les travaux

jusqu'à concurrence des fonds prévus à cette fin au règlement numéro 1007-99 et au poste budgétaire 123 0459 601.

Certificat de crédit disponible 21163

ADOPTÉE.

CE-99-766

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ENSEIGNES – PARC INDUSTRIEL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant total de 37 670,69 \$ taxes incluses, soit l'option 1a), conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Sérimage, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture et l'installation de quatre enseignes dans le parc industriel de l'est incluant la base de béton et incluant un contrat d'affichage promotionnel de 10 ans; ces travaux devront être réalisés en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges.

D'accepter le virement budgétaire numéro 245-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 245-99**

02 50 75101 Espaces verts et infrastructures récréatives  
– entretien général

713 Immobilisations – parc industriel 10 700,00 \$

02 62 62100 Point de service – CLD-CUO

115 Plein temps – cadres (10 700,00 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21170  
Poste budgétaire 02 50 75101 713

ADOPTÉE.

CE-99-767

ACHAT – AMEUBLEMENT – SÉCURITÉ  
PUBLIQUE – FONDS DE ROULEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, de la compagnie Le Spécialiste du bureau Fredal, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, deux fauteuils au montant de 971,96 \$ taxes incluses, pour le Service de la sécurité publique, comme prévu au projet 00-45-05.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 971,96 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21305

ADOPTÉE.

CE-99-768

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
PAVAGE 1999 – GROUPE 1

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant de 1 149 840,51 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres publics et déposée par la compagnie Construction Deschênes Québec Ltée, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour réaliser des travaux d'asphaltage sur diverses rues de la Ville de Gatineau, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous préparés par les Services techniques; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-768 des archives municipales.

<u>Plan numéro</u>	<u>Feuillelet numéro</u>	<u>Préparé le</u>
G97-002-01	4/7	mai 1999
G97-002-01	5/7	mai 1999
G98-026-01	1/1	mai 1999
G98-032-06	1/11	mai 1999



G98-032-03	1/2	mai 1999
G98-032-04	1/1	mai 1999
C-99-45		mai 1999
C-99-44		avril 1999

Certificat de crédit disponible 21169

Postes budgétaires 064 1007 203, 064 1007 204, 064 1007 206,  
064 1007 207, 064 1007 208, 064 1007 211,  
064 1007 212, 064 1007 213, 064 1007 214,  
02 50 75130 714 Entrée La Baie  
02 50 32400 711 Rond-point Fleur-de-Lys et  
02 50 75105 714 Stationnement parc Lavictoire

ADOPTÉE.

CE-99-769

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
PAVAGE 1999 – GROUPE 2

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant de 372 700,55 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public, et déposée par la compagnie Construction DJL inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour réaliser des travaux d'asphaltage sur diverses rues de la Ville de Gatineau, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous préparés par les Services techniques; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-769 des archives municipales.

Plan numéro

Feuillelet numéro

G98-032-07	1/3 à 3/3	rue de Gascogne
G98-032-09	1/3	rue Giroux
G98-032-10	1/6 et 2/6	rue Magnus

Certificat de crédit disponible 21307  
Règlement numéro 1007-99

ADOPTÉE.

CE-99-770

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
REEMPLACEMENT D'UN MOTEUR DE  
NIVELEUSE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant de 29 402,02 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, et déposée par la compagnie Mécanique mobile d'équipement lourd G & S, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture et l'installation d'un moteur rebâti pour la niveleuse numéro 165, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges.

Certificat de crédit disponible 21306  
Poste budgétaire 02 50 83200 549

ADOPTÉE.

CE-99-771

PRÊT DE BARRICADES MÉTALLIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le responsable des espaces verts et des infrastructures récréatives, aux Services techniques, à prêter 75 barricades métalliques à la Ville de Buckingham, dans le cadre de « Buckingham en Fête ».

ADOPTÉE.

CE-99-772

MODIFICATION – PLAN D'ENSEMBLE –  
COMPLEXE LUMIÈRE – AGRAN-  
DISSEMENT DU STATIONNEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le plan d'ensemble portant le numéro de projet 99-112, feuillet A.1 – Le Complexe Lumière, cinéma (9 salles), agrandissement du stationnement (60 cases), 120, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec – plan d'ensemble, zone CV-2536 (C25-04), préparé pour et au nom de la compagnie 116548 Canada inc., par la firme d'architectes Langlois et Blair

au mois de juin 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-772 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le greffier à inscrire sur le plan précité la mention « Approuvé par le comité exécutif le 7 juillet 1999 ».

ADOPTÉE.

**CE-99-773**

**PLAN D'ENSEMBLE – SECTEUR LUCERNE  
– MAGASIN COSTCO**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le plan d'ensemble se composant des documents mentionnés ci-dessous et conservés au dossier numéro CE-99-773 des archives municipales, à savoir :

- le plan portant le numéro 99-397-U01 – plan d'ensemble, zones CS-3101 et CE-3104, préparé par la firme d'experts-conseils Agence d'urbanisme de l'Outaouais, daté du 28 mai 1999, avec la dernière révision effectuée le 29 juin 1999;
- le plan portant le numéro 9903, feuillet A-3.1 – Costco Gatineau – elevations, signage, section, préparé par la firme d'architectes Robert J. Woodman, Architect inc., daté du 23 juin 1999, avec la dernière révision effectuée le 28 juin 1999.

Il est également résolu d'autoriser le greffier à inscrire sur les plans précités la mention « Approuvé par le comité exécutif le 7 juillet 1999 ».

ADOPTÉE.

**CE-99-774**

**AUTORISATION – STABILISATION DES  
BERGES – EMPIÈTEMENT SUR LA  
PROPRIÉTÉ MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE Daniel Lauzon a déposé une demande de permis de construction pour certains travaux de stabilisation des berges de la rivière des Outaouais et la construction d'un perré face aux 47, 53, 55 et 59 de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'empierrement devront, afin de prévoir des pentes régulières, empiéter sur des terrains de propriété municipale, soit sur les lots 1105697 et 1104580, au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN certificat d'autorisation a été émis par le ministère de l'Environnement du Québec pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'inscrivent dans le cadre de la réalisation d'une halte nautique et que par la résolution numéro CE-98-147, une autorisation a été donnée afin d'autoriser l'installation de quais flottants en façade des deux lots;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser l'empiètement sur les lots 1105697 et 1104580, au cadastre du Québec, pour effectuer des travaux de stabilisation des berges de la rivière des Outaouais qui seront entrepris en façade des adresses 47, 53, 55 et 59 de la rue Jacques-Cartier.

ADOPTÉE.

CE-99-775

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 23 juin 1999, à 9 h 42.

ADOPTÉE.

CE-99-776

OBTENTION – SERVITUDES D'ÉGOUTS –  
PARTIES DES LOTS 18A, 18C ET 18C-9  
– RANG 1 – CANTON DE TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'obtenir de la compagnie Gatineau Plaza Ltée ou de ses ayants droit, au prix de 69 100 \$ taxes en sus et selon les conditions énoncées à la promesse de cession de servitude signée le 16 juin 1999, les servitudes d'égouts permanentes requises sur les parties des lots 18A, 18C et 18C-9, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton et décrites aux parcelles 1 à 7 inclusivement de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin arpenteur-géomètre, le 7 juin 1999, sous le numéro 3239 de ses minutes, dossier 95-004.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 50 000 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

D'accepter le virement budgétaire numéro 237-99 préparé par le contrôleur le 2 juillet 1999 et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte de servitude, pour et au nom de la Ville de Gatineau, dès que les travaux d'aménagement décrits à la promesse de cession de servitude auront été approuvés par la Direction générale.

Certificat de crédit disponible 21010

ADOPTÉE.

CE-99-777

OBTENTION – SERVITUDE – PARTIE DU  
LOT 1319511 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'obtenir de Gilles Mousseau ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$ et à la condition énumérée à la promesse de servitude signée le 28 juin 1999, une servitude d'aqueduc sur la partie du lot 1319511, au cadastre du Québec et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin arpenteur géomètre, le 2 juin 1999, sous le numéro 3236 de ses minutes, dossier 92-041.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-778

RÈGLEMENT HORS COUR -  
EXPROPRIATION – PARC DE LA BAIE –  
CAROLE ESSIAMBRE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le règlement hors cour au montant de 18 000 \$ incluant capital, intérêts, frais d'experts et frais judiciaires, relativement à l'acquisition par expropriation du lot 1501806, au cadastre du Québec, d'une superficie de 436,9 mètres carrés et propriété de Carole Essiambre.

De mandater le directeur des services financiers à verser le solde dû, au montant de 11 420 \$, au notaire en fidéicommiss qui sera chargé de la rédaction de l'acte de quittance finale, afin qu'il le remette au procureur de l'expropriée pour fins de répartition.

D'autoriser l'agent de gestion immobilière, à la Direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, tous les documents nécessaires à ce règlement hors cour.

Certificat de crédit disponible 21004  
Poste budgétaire 05 25 110

ADOPTÉE.

CE-99-779

DÉPÔT – COMPTE RENDU – GROUPE DE  
TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations, tenue le 22 juin 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-779 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

D'autoriser le directeur des services financiers à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par les personnes suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1. Christine Jean, 541, rue Carle, Gatineau avis de sinistre du 16 février 1999	263,98 \$
2. Claude Poirier, 846, boulevard St-René Ouest, app.1, Gatineau (Réf. : Assurances générales des caisses Desjardins inc.) avis de sinistre du 7 avril 1999	2 834,19 \$
3. Antonio Crêtes, 31, rue de Matane, Gatineau avis de sinistre du 9 avril 1999	310,35 \$

Certificat de crédit disponible 21007

Postes budgétaires 05 26 510, 05 26 515 et 05 26 520

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau concernant les avis de sinistre soumis par les personnes et les compagnies mentionnées ci-dessous et de mandater le préposé aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

1. Diane Rossebarry, 3035, Councillor's Way, Gloucester  
avis de sinistre du 14 avril 1999
2. Michel Leclair, 121, rue Thérèse, Gatineau  
avis de sinistre du 14 mai 1999

3. Donald et Nicole Régimbald, 75, rue Saint-Josaphat, Gatineau  
avis de sinistre du 26 mars 1999
4. General Accident Assurance Company, 815, boulevard de la Carrière,  
Hull, avis de sinistre du 26 mars 1999
5. Raymond Brossard, 190, boul. du Progrès Est, Gatineau  
(Réf. : La Fédération Compagnie d'assurance du Canada)  
avis de sinistre du 3 février 1999
6. Marjelaine Denis, 253, rue Jules-Bordet, Gatineau  
avis de sinistre du 16 février 1999
7. Jeff Malone, 46, rue Birch, Gatineau  
avis de sinistre du 14 mai 1999
8. Jocelyn St-Martin et Lysanne Gagnon (Réf. : Groupe Commerce)  
avis de sinistre du 25 mars 1999
9. Luc Parisien (Réf. : Dominion of Canada)  
avis de sinistre du 29 mars 1999
10. Normand Dessureault, 828, chemin du Sixième-Rang, Gatineau  
avis de sinistre du 19 février 1999
11. Johanne David, 792, rue Principale, Buckingham  
avis de sinistre du 14 avril 1999
12. Martin Charbonneau, 636, rue Notre-Dame, app.14, Gatineau  
avis de sinistre du 22 avril 1999

ADOPTÉE.

CE-99-782

PROTOCOLE D'ENTENTE – AMARRAGE –  
QUAI DES ARTISTES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et Richard Whyte, propriétaire du voilier nommé « Were Not Sure Eh! », concernant le droit d'amarrage au quai des artistes, pour la période se terminant le 25 juillet 1999.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, ce protocole d'entente préparé par l'adjoint au directeur général, le 17 juin 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-782 des archives municipales.



ADOPTÉE.

CE-99-783

RÈGLEMENT HORS COUR –  
EXPROPRIATION – SERVITUDE – ZONE  
BLANCHE DE L'EST – LES JARDINS  
TEMPLETON LTÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le règlement hors cour au montant de 14 625 \$ incluant capital, intérêts et frais, relativement à l'acquisition par expropriation d'une servitude permanente d'égout sur une partie des lots 13D et 14A-10, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et propriété de la compagnie Les Jardins Templeton Ltée.

De mandater le directeur des services financiers à verser le solde dû, au montant de 4 387,50 \$, au notaire en fidéicommiss qui sera chargé de la rédaction de l'acte de quittance finale, afin qu'il le remette au procureur de l'exproprié pour fins de répartition.

D'autoriser la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, tous les documents nécessaires à ce règlement hors cour.

Certificat de crédit disponible 21015  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

CE-99-784

ENGAGEMENT – PIERRE BASTIEN –  
POSTE D'AGENT – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Pierre Bastien au poste d'agent, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe 5, de l'échelle salariale des policiers et

aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 3569

ADOPTÉE.

CE-99-785

PROMOTION – SYLVAIN PICHÉ – POSTE  
DE SERGENT-DÉTECTIVE – SERVICE DE  
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Sylvain Piché au poste de sergent-déetective, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu selon l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 3570

ADOPTÉE.

CE-99-786

PROMOTION – MARC GRENIER – POSTE  
DE SERGENT – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Marc Grenier au poste de sergent, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu selon l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 3563

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De ratifier les assignations temporaires des employés numéros 87, 116, 459, 523, 680, 875 et 877 à différents postes de préposés au Service de la sécurité publique, aux Services techniques et au Service de l'informatique et effectuées au cours de la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 juin 1999.

D'accepter le virement budgétaire numéro 244-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 244-99**

02 45 21400 Patrouille

131 Temporaires – policiers 17 694 \$

02 50 41000 Hygiène

134 Temporaires – cols bleus 11 973 \$

02 50 82100 Édifices

134 Temporaires – cols bleus 11 404 \$

02 30 13085 Service à la clientèle

132 Temporaires – cols blancs 742 \$

02 20 84000 Contribution employeur

250 Accidents de travail 6 692 \$

02 35 96100 Programme d'intégration au travail

989 Autres dépenses (48 505 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-99-788

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER – GUY  
ROY

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître à Guy Roy, le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-99-789

CONGÉ SANS SOLDE – EMPLOYÉ  
NUMÉRO 595

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser un congé sans solde à l'employé numéro 595 pour la période du 19 juillet au 20 août 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-790

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 11 h 20, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-791

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

À la demande de Jean-Claude Racicot, le comité invite celui-ci à s'exprimer concernant l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et Gatineau Plaza Ltée.

CE-99-792

BAIL – CHALET DU PARC LAVICTOIRE –  
MODÉLISTES FERROVIAIRES DE  
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De mandater la directrice du service des loisirs et de la culture de négocier la location du chalet du parc Lavictoire, pour un loyer annuel de 500 \$.

ADOPTÉE.

CE-99-793

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
PUBLICATION D'AVIS ET DE PUBLICITÉ  
DANS LES JOURNAUX FRANÇAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par l'Hebdo de l'Avenir, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la publication d'avis et de publicité dans les journaux français, aux prix unitaires suivants, à savoir :

**DESCRIPTION****PRIX**

	<b><u>Ligne agathe</u></b>	<b><u>½ page</u></b>	<b><u>Page</u></b>
Avis public	0,385 \$	308 \$	616 \$
Avis vente pour taxes	0,359 \$	287 \$	574 \$
Discours et budget – situation financière	0,439 \$	351 \$	702 \$
Autres – publicités	0,439 \$	351 \$	702 \$

Il est également résolu d'autoriser les dépenses de publication jusqu'à concurrence des sommes disponibles au budget d'opération des services du greffe, des communications, financiers, techniques et du Cabinet du maire.

Certificat de crédit disponible 21308

ADOPTÉE.

**CE-99-794****EXÉCUTION DE JUGEMENT – VENTE EN JUSTICE POUR TAXES IMPAYÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des services financiers à exécuter le jugement contre André Brunet obtenu en date du 14 décembre 1992 et de fixer à 12 000 \$ le seuil de mise à prix lors de la vente aux enchères qui en résultera.

ADOPTÉE.

**CE-99-795****LOTÉRIE 2000 DU CENTRE HOSPITALIER DES VALLÉES-DE-L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De refuser la demande du Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais, relative à une exemption des taxes municipales et des droits sur les mutations immobilières, pour une période d'un an, au gagnant de la maison du millénaire CHVO.

ADOPTÉE.

CE-99-796

DEMANDE DE SUBVENTION – LE DÉFI À  
L'ENTREPRISE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De refuser la demande de commandite formulée par Le Défi à l'entreprise,  
dans le cadre de leur dixième édition d'une activité personnalisée.

ADOPTÉE.

**Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence est assumé par  
Richard Canuel, vice-président.**

CE-99-797

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De levée la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à  
l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 21 juillet 1999, à 9 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Claude Doucet, Serge L'Écuyer, Luce Bélanger, Marcel Roy, Guy Laflamme, André Côté, Gilles Gibeault, Gérard Turcotte, Paule Brochu, Jean Boileau, Marie-Claude Martel, Marc Voyer et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS :** Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Richard Côté et Jean-Pierre Charette

**INVITÉS :** M<sup>e</sup> Yvon Duplessis et M<sup>e</sup> Françoise Boivin

**CE-99-798**

**INSTALLATION LUMINAIRES – DIVERSES RUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser les Services techniques à procéder, avec la société Hydro-Québec, à l'installation de dix-sept unités d'éclairage sur diverses rues, comme montré aux croquis numéros 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60, préparés par le responsable des édifices et de l'électricité, aux Services techniques, le 14 juin 1999 et plus amplement décrit au tableau préparé par ce dernier le 2 juillet 1999; ces documents sont conservés au dossier numéro CE-99-798 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21174

Postes budgétaires 02 50 34010 711 et 064 0995 203

**ADOPTÉE.**



CE-99-799

PRÉSENTATION – PLANS –  
RECONSTRUCTION – CHEMIN  
DAVIDSON

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser les Services techniques à présenter, pour approbation à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement du Québec, les plans et cahier des charges se rapportant à la reconstruction d'une partie du chemin Davidson.

M. Jean René Monette annonce aux membres du conseil, aux fonctionnaires et à la galerie de la presse, qu'il ne sollicitera pas un sixième mandat, lors des élections municipales le 7 novembre prochain.

Son Honneur le maire, au nom des membres du conseil, lui remet une œuvre d'art, pour commémorer ses vingt années de vie politique municipale et commenter ses réalisations.

ADOPTÉE.

CE-99-800

LES GRANDS FEUX DU CASINO –  
FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'interdire toute circulation les 31 juillet, 4, 7, 11 et 14 août 1999, entre 19 h et 23 h, sur le tronçon de la rue Saint-Jean-Baptiste, compris entre la rue Fortin et le boulevard Archambault, ainsi que toute circulation, autre que locale, aux dates et heures précitées sur les rues Bélanger, Blais, Galipeau, Moreau et René.

De mandater le directeur des services techniques pour faire installer les barricades et la signalisation d'usage dans de tels cas, ainsi que le directeur du service de la sécurité publique pour exercer un contrôle aux barrages durant les heures de fermeture de ces rues.

ADOPTÉE.

CE-99-801

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
PROGRAMME D'AJUSTEMENT DE  
STRUCTURES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Pavage Inter Cité inc. – 130247 Canada inc., ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour ajuster des structures d'aqueduc et d'égouts, au prix unitaire indiqué en regard du type d'ajustement à effectuer, taxes en sus, à savoir :

– regard à ajuster avec cadres auto-ajustables et avec couvercles existants	630,00 \$
– couvercle de regards pour cadres auto-ajustables AJ-775	245,00 \$
– puisard à ajuster avec nouveaux cadres ajustables AJ-750	610,00 \$
– couvercle de puisard pour cadres auto-ajustables AJ-750	256,00 \$
– tête de boîte de vanne à remplacer par tête auto-ajustable	350,00 \$
– anneau de béton pour ajustement de moins de 300 millimètres	123,50 \$
– anneau de béton pour ajustement de 300 millimètres	100,00 \$
– de l'anneau de béton pour ajustement de 600 millimètres	145,00 \$

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99 801 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21177  
Poste budgétaire 02 50 45120 522

**ADOPTÉE.**

**CE-99-802**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ÉTAGÈRES – BIBLIOTHÈQUE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, au montant de 22 377,31 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, et déposée par la compagnie Le spécialiste du bureau Fredal, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture et l'installation d'étagères pour les sections documentaires et romans de la bibliothèque, incluant le démantèlement des étagères existantes, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission et ces documents sont conservés au dossier numéro CE-99-802 des archives municipales.

D'acquérir de la compagnie Le spécialiste du bureau Fredal, une section d'allonge double face, modèle fermé #BCFDA 6412, 64 pouces de hauteur et 10 tablettes BRC-12, #04-260-002-04, incluant l'installation, au montant de 491,16 \$ taxes incluses.

D'autoriser les Services techniques à fabriquer, pour la Division bibliothèque, une armoire vitrée et deux bacs pour bandes dessinées, pour une somme maximale de 1 500 \$, comme prévu au projet numéro 99-65-11.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 24 368,47 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21311

ADOPTÉE.

**CE-99-803**

**ACCEPTATION – VIREMENT  
BUDGÉTAIRE NUMÉRO 250-99**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le virement budgétaire numéro 250-99, certifié par le contrôleur, aux Services financiers, le 16 juillet 1999 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-99-804

**AUTORISATION – INSTALLATION DE  
BALANÇOIRES POUR PERSONNES  
HANDICAPÉES PHYSIQUES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser les Services techniques à procéder à l'installation de balançoires pour personnes handicapées physiques sur le terrain loué à l'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais, en vertu de la résolution numéro CE-98-937, comme recommandé au rapport, préparé par le coordonnateur des activités à la Division des programmes, au Service des loisirs et de la culture, le 5 juillet 1999.

Il est également résolu de modifier la résolution numéro CE-99-03, en substituant le montant 4 769 \$, au montant de 4 215 \$.

Certificat de crédit disponible 21460

Poste budgétaire 02 50 75105 714

ADOPTÉE.

CE-99-805

**TRANSFORMATION ORGANISA-  
TIONNELLE – VIREMENT BUDGÉTAIRE –  
TRAVAUX À LA BIBLIOTHÈQUE  
BOWATER**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser les Services techniques à effectuer des travaux de rénovation à la Bibliothèque Bowater, comme décrits au rapport préparé par la directrice des loisirs et de la culture le 14 juillet 1999. D'accepter le virement budgétaire numéro 249-99 et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 249-99**

02 50 77400 Maison de la culture

728 Immobilisations – bibliothèque

19 200 \$

02 65 71000 Administration – loisirs et culture

419 Services professionnels (10 200 \$)

02 15 13010 Transformation organisationnelle

499 Autres services (9 000 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21461  
Poste budgétaire 02 50 77400 728

ADOPTÉE.

CE-99-806

**MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO  
CE-99-597 – COMMANDITE DE VIN –  
AGRANDISSEMENT – CENTRE DES  
AÎNÉS DE GATINEAU**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-99-597, en substituant le montant de 828 \$, au montant de 600 \$.

Certificat de crédit disponible 19032

ADOPTÉE.

CE-99-807

**ACCEPTATION – VIREMENT  
BUDGÉTAIRE NUMÉRO 248-99 –  
FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le virement budgétaire numéro 248-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 248-99**

02 40 19030 Festival de montgolfières

342 Radio et télévision	35 000 \$
319 Frais de déplacement	(10 000 \$)
<u>01 59 934 Recettes – Festival de montgolfières</u>	25 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-99-808

ACCEPTATION – ENTENTE – FESTIVAL  
DE MONTGOLFIÈRES ET CASINO DE  
HULL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'entente à intervenir entre la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc. et le Casino de Hull, concernant l'achat d'une montgolfière et d'une remorque; cette entente est conservée au dossier numéro CE-99-808 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-99-809

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 7 juillet 1999, à 10 h 55.

ADOPTÉE.

CE-99-810

ACTE DE CORRECTION – ACQUISITION –  
PARTIE DU LOT 1A – RANG 5 –  
CANTON DE TEMPLETON (CONTRAT 1-4  
CANTON DE TEMPLETON)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le projet d'acte de correction préparé par Marie Courtemanche, notaire, et transmis au Service du greffe par télécopieur le 7 juin 1999, concernant une modification des bornes d'une partie du lot 1A, du rang 5, au cadastre du canton de Templeton, acquise par la Ville de Gatineau en vertu de la résolution numéro C-88-12-1433.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, l'acte de correction conservé au dossier numéro CE-99-810 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-811

OBTENTION – SERVITUDE – PARTIE DU  
LOT 1101374 – CADASTRE DU QUÉBEC  
– SYLVIE BARSALOU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Sylvie Barsalou ou de ses ayants droits, au prix de 1 025 \$, une servitude d'aqueduc affectant une partie du lot 1101374, au cadastre du Québec, d'une superficie de 68 mètres carrés, décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 25 août 1998, sous le numéro 3098 de ses minutes, dossier 98-017.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 21591  
Règlement numéro 963-97

ADOPTÉE.

CE-99-812

**OBTENTION – SERVITUDE – PARTIE DU  
LOT 1101373 – CADASTRE DU QUÉBEC  
– JEAN-MARIE LESSARD**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Jean-Marie Lessard ou de ses ayants droits, au prix de 755 \$, une servitude d'aqueduc affectant une partie du lot 1101373, au cadastre du Québec, d'une superficie de 33,4 mètres carrés, décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 11 mai 1999, sous le numéro 3222 de ses minutes, dossier 98-017.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 21593  
Règlement numéro 963-97

ADOPTÉE.

CE-99-813

**ACCEPTATION – PROJET DE CONTRAT  
– ACQUISITION ET CESSION DE  
SERVITUDE – LOT 1658204 –  
CADASTRE DU QUÉBEC**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De retirer de l'ordre du jour le projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Allen Bourdages, concernant l'acquisition du lot 1658204, au cadastre du Québec et la cession d'une servitude de passage et de stationnement sur le lot précité et le lot 1666535, du même cadastre.

ADOPTÉE.



CE-99-814

ACQUISITION D'UN TERRAIN –  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir du ministère des Transports du Québec, à titre gratuit, la partie du lot 14C, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie approximative de 13 550 pied carrés et montrée au plan du ministère des Transports du Québec, sous le numéro EX-76-552-210; il est entendu que cette acquisition devra respecter les modalités spécifiées dans la lettre du Ministère du 22 juin 1999.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'entente de consentement et le contrat en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Le plan et la lettre sont conservés au dossier numéro CE-99-814 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-815

ENGAGEMENT – POMPIER – SERVICE DE  
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Eric Hammond, au poste de pompier, au Service de protection contre l'incendie, au salaire prévu à la classe 7, de l'échelle salariale des pompiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des pompiers.

Demande de personnel 03701

ADOPTÉE.

CE-99-816

ENGAGEMENT – CADRE – JOSÉE ST-  
PIERRE – SERVICES FINANCIERS –  
APPROVISIONNEMENTS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Josée St-Pierre, au poste de coordonnateur magasin, aux Services financiers – approvisionnements, au salaire prévu selon l'échelle salariale des cadres, soit un traitement annuel de 47 540 \$ ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 2029

ADOPTÉE.

CE-99-817

MUTATION – DENISE BERNIER-  
BEAUSOLEIL – COMMIS-DACTYLO II –  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Denise Bernier-Beausoleil, au poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe III, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 03562

ADOPTÉE.

CE-99-818

LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
COLS BLANCS DE LA VILLE DE  
GATINEAU INC. – POSTE DE PRÉPOSÉ  
AUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau inc., concernant les modalités particulières d'attribution du poste de préposé aux équipements informatiques.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 14 juillet 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-818 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-819\*

VENTE D'UN TERRAIN – AÉROPARC  
INDUSTRIEL DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE Richard Campbell, propriétaire d'Acier Richard Itée, entreprise située au 37, rue de Granby, désire agrandir son bâtiment et que pour ce faire, le projet nécessite l'achat d'une bande de terrain de 7,62 mètres de large;

CONSIDÉRANT QUE Richard Campbell a signé une promesse d'achat le 7 juillet 1999, en vue d'acquérir le lot 4A-10-2, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 838,2 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 27 avril 1999 et portant le numéro 3211 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente est conforme à la tarification en vigueur apparaissant à la résolution numéro C-93-12-589, soit 6,46 \$ le mètre carré;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De vendre à Richard Campbell, au prix de 5 414,77 \$, le lot 4A-10-2, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 838,2 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 27 avril 1999, sous le numéro 3211 de ses minutes, dossier 92-018.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer le contrat de vente en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-820\*

VERSEMENT – SUBVENTION – RELAIS  
DES JEUNES GATINOIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder une subvention de 2 000 \$ au Relais des jeunes Gatinois, pour l'organisation de la fête de quartier du district électoral numéro 8, le 18 septembre 1999 et de mandater le directeur des services financiers à verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20930  
Poste budgétaire 02 70 92000 788

ADOPTÉE.

CE-99-821\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL  
9988-72

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder aux Chevaliers de Colomb, Conseil 9988-72, une subvention de 500 \$, pour payer une partie des dépenses reliées à la célébration de leur 10<sup>e</sup> anniversaire qui aura lieu à l'église Sainte-Maria-Goretti, le 25 septembre 1999 et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21377  
Postes budgétaires 02 70 92000 789 et 02 70 92000 791

ADOPTÉE.

CE-99-822\*

VERSEMENT – SUBVENTION – SCOUTS  
DE LA PAROISSE SAINTE ROSE-DE-LIMA

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'accorder une subvention de 100 \$ aux Scouts de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima, afin de financer la distribution d'une invitation pour la fête de quartier qui se tiendra le 19 juillet 1999 et de mandater le directeur des services financiers à verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20173  
Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-823\*

VERSEMENT – SUBVENTION – ESPOIR  
ROSALIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De proposer au conseil d'accorder une subvention de 400 \$ à l'organisme à but non lucratif Espoir Rosalie, pour financer l'achat d'équipements de jeux extérieurs et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20910  
Postes budgétaires 02 70 92000 785 et 02 70 92000 786

ADOPTÉE.

CE-99-824

RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**À la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-825

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-826\*

EXPROPRIATION – SECTEUR LA BAIE –  
JUGEMENT – APPEL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

De mandater la firme Letellier et associés à porter en appel le jugement rendu par l'Honorable Johanne Trudel le 15 juillet 1999 et portant le numéro 550-05-008581-996 des dossier de la Cour supérieur du district judiciaire de Hull et parallèlement à l'appel, d'entamer les procédures d'expropriation pour l'acquisition des lots 1271568, 1850704 et 1850705, au cadastre du Québec pour des fins de réserves foncières.

Certificat de crédit disponible 10576  
Poste budgétaire 02 15 13400 412

ADOPTÉE.

**Richard Canuel quitte son fauteuil.**

CE-99-827

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 4 août 1999, à 9 h 34, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** André Sincennes, Serge L'Écuyer, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Marcel Roy, Guy Boudreau, Marcel Proulx, Pierre Bertrand, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Paule Brochu, Jean Boileau, Marc Pageau et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS :** Jean Deschênes, Berthe Miron, Richard Côté et Jean-Pierre Charette

**INVITÉ :** Patrice Cayouette, directeur général de l'usine Bowater



Son Honneur le maire et la chef de la Division bibliothèque municipale remettent à M. Patrice Cayouette, directeur général de l'usine de la compagnie Bowater, une plaque à titre de finaliste pour la catégorie « partenaire » au prix Eurêka 1999 ainsi qu'un tableau de l'artiste peintre Jean-Yves Guindon montrant la rue Jacques-Cartier.

Son Honneur le maire distribue aux membres du comité exécutif, aux membres du conseil présents ainsi qu'aux représentants de la presse un communiqué, par lequel il apporte des précisions, concernant le dossier Thibault Démolition.

CE-99-828\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 561-12-99 –  
EXÉCUTION – TRAVAUX DE NUIT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 561-12-99 modifiant le règlement numéro 561-89, concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la ville de Gatineau, dans le but de permettre l'exécution de certains travaux, entre 21 h et 7 h.

ADOPTÉE.

CE-99-829\*

STATIONNEMENT LIMITÉ – RUE  
D'OLIER

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité de la gestion du territoire de proposer au conseil :**

1. D'autoriser le stationnement des véhicules routiers, pour une période maximale d'une heure, sur le côté ouest de la rue d'Olier, du 15 août au 30 juin de chaque année, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h.
2. De mandater le directeur des services techniques pour faire installer les enseignes requises, pour donner suite à ce qui précède.

3. D'habiliter le directeur des services techniques à effectuer les dépenses relatives à l'achat et à l'installation des panneaux de signalisation requis pour donner suite à la présente, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cette fin à son budget d'exploitation.

ADOPTÉE.

CE-99-830

ENTENTE – INSTALLATION – PONT DE  
CÂBLE – ÉCOLE DE LA MONTÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs, concernant l'installation d'un pont de câble sur le terrain de l'école de la Montée.

De mandater le directeur des services techniques pour procéder à l'installation de ce pont de câble, conformément à l'entente précitée.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, l'entente mentionnée au premier alinéa et conservée au dossier numéro CE-99-830 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21138  
Poste budgétaire 02 50 75100 114

ADOPTÉE.

CE-99-831

PRÊT – BARRICADES – MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le responsable des espaces verts et des infrastructures récréatives, aux Services techniques, à prêter à la municipalité de Saint-André-Avellin, 80 barricades métalliques devant servir dans le cadre du festival Musiqu'en Août.

ADOPTÉE.

**CE-99-832**

**REMBOURSEMENT – QUOTE-PART DE  
LA VILLE – BASSIN DE RÉTENTION –  
LES GRANDS RAVINS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des services financiers à rembourser la somme de 30 872,89 \$ taxes incluses à la compagnie 170844 Canada inc., sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques et représentant la quote-part de la Ville de Gatineau aux travaux d'aménagement du bassin de rétention construit dans le secteur Les Grands Ravins, en vertu des résolutions numéros CE-98-277 et CE-98-278.

ADOPTÉE.

**CE-99-833**

**ACQUISITION – LOT 169-240 – BASSIN  
DE RÉTENTION – ENTRE LES RUES DE  
ROUSSILLON ET DU BEAUJOLAIS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la convention acceptée en vertu de la résolution numéro C-99-50 prévoit la cession à la Ville de Gatineau de l'emprise du bassin de rétention située entre les rues de Roussillon et du Beaujolais;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. est propriétaire du lot 169-240, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et désire transiger directement avec la Ville de Gatineau pour la cession de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette firme cède ce lot à la Ville de Gatineau au prix de 1 \$, conformément aux dispositions de la convention précitée, ce contrat d'achat a donc été signé le 3 août 1999;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De ratifier la signature par Son Honneur le maire et le greffier du contrat d'achat, au prix de 1 \$, du lot 169-240, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et dont une copie est conservée au dossier numéro CE-99-833 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'accepter le protocole d'entente tripartite à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec et le Service de police de Gatineau-Métro, visant à accentuer les efforts et les mesures pour enrayer le commerce illégal de boissons alcooliques.
2. De ratifier la signature de ce protocole d'entente par le directeur de la sécurité publique par intérim, le 31 mai 1999.
3. D'autoriser le directeur des services financiers à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite au protocole d'entente mentionné à l'article 1.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-835 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 21 juin 1999;
- b) listes des commandes entrées du 8 au 21 juin 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 8 au 21 juin 1999;
- d) journaux des divergences du 8 au 21 juin 1999;

- e) liste des paiements reportés au 16 juillet 1999;
- f) listes des commandes entrées du 22 juin au 16 juillet 1999;
- g) journaux des autorisations de paiement du 22 juin au 16 juillet 1999;
- h) journaux des divergences du 22 juin au 16 juillet 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-836\*

LES HABITATIONS NOUVEAU DÉPART –  
DEMANDE D'EXEMPTION – TAXES  
FONCIÈRES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. De ne pas appuyer la demande d'exemption de taxes foncières soumise par l'organisme Les habitations nouveau départ, concernant l'immeuble situé au 137, chemin de la Savane, Gatineau.
2. D'autoriser le directeur des services financiers à transmettre une copie de la résolution et de tous les documents pertinents à cette demande à la Commission municipale du Québec.
3. De mandater le directeur des services financiers ou son mandataire pour représenter la Ville de Gatineau lors de l'audition de cette cause devant la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-837

CENTRE D'AMOUR ET DE PARTAGE  
NOTRE-DAME DE L'OUTAOUAIS –  
APPUI – EXEMPTION – TAXES  
FONCIÈRES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de la résolution numéro CE-99-84 adoptée le 27 janvier 1999, a appuyé la première demande d'exemption de taxes foncières présentée par le Centre d'amour et de partage Notre-Dame de l'Outaouais, concernant l'immeuble situé au 297, rue Notre-Dame, Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette deuxième demande est présentée en vertu du sous paragraphe b) du paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale au lieu du sous paragraphe a);

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'appuyer la demande d'exemption de taxes foncières soumise par le Centre d'amour et de partage Notre-Dame de l'Outaouais, concernant l'immeuble situé au 297, rue Notre-Dame, Gatineau.
2. D'autoriser le directeur des services financiers à transmettre une copie de la résolution et de tous les documents pertinents à cette demande à la Commission municipale du Québec.
3. De mandater le directeur des services financiers ou son mandataire pour représenter la Ville de Gatineau lors de l'audition de cette cause devant la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE.

**CE-99-838**

**ACCEPTATION – VIREMENT  
BUDGÉTAIRE NUMÉRO 251-99**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le virement budgétaire numéro 251-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 251-99**

01 53 100 Intérêts de banque	50 000 \$
<u>02 15 13400 Affaires juridiques</u>	
412 Services juridiques	50 000 \$

ADOPTÉE.

CE-99-839

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ENGAGEMENT – FIRME – GESTION DU  
PORTEFEUILLE D'ASSURANCES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Optimum – Gestion de risques inc., ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, pour gérer le portefeuille d'assurances de la Ville de Gatineau avec l'équipe A, pour une période de 3 ans, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2002, au prix global approximatif de 22 400 \$ taxes en sus et couvrant toute la durée du contrat; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-839 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21312  
Poste budgétaire 02 20 19800 421

ADOPTÉE.

CE-99-840\*

**ACCÈS – PARC DU LAC-BEAUCHAMP –  
JOURNÉE TERRY-FOX**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'autoriser Hélène Schryer-Guénard et le comité organisateur de la journée Terry-Fox à Gatineau à utiliser le dimanche 19 septembre 1999, de 7 h à 13 h, le site du parc du Lac-Beauchamp et de leur offrir gratuitement l'accès au terrain de stationnement et au sous-sol du pavillon, et ceci, malgré les tarifs fixés en vertu du règlement numéro 961-97.

ADOPTÉE.

CE-99-841

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 21 juillet 1999, à 9 h 30.

ADOPTÉE.

CE-99-842

DÉPÔT – COMPTE RENDU – GROUPE DE  
TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 21 juillet 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-842 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-843

PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

D'autoriser le directeur des services financiers à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par les personnes suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1. Serge Mercier, 381, boulevard Maloney Est, Gatineau avis de sinistre du 5 février 1999	250,00\$
2. Chilam Pung, 144, rue Lamarche, Gatineau avis de sinistre du 1 <sup>er</sup> avril 1999	951,41\$



- |  |          |
|--|----------|
| 3. Josselin Gaudet, 557, rue Davidson Est, Gatineau<br>avis de sinistre du 21 avril 1999 | 310,57\$ |
| 4. Raymond Cossette, 147, boulevard Lorrain, Gatineau<br>avis de sinistre du 3 mai 1999  | 396,77\$ |

Certificat de crédit disponible 21600  
Postes budgétaires 05 26 515 et 05 26 520

ADOPTÉE.

CE-99-844

AVIS DE SINISTRE –  
RECOMMANDATION NÉGATIVE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau, concernant les avis de sinistre soumis par les personnes mentionnées ci-dessous et de mandater le préposé aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

1. Raymond St-Jean, 171, rue Longview, Gatineau  
avis de sinistre du 6 avril 1999
2. Chantal Cadieux, 25, rue Lafortune, Gatineau  
avis de sinistre du 6 mai 1999
3. Chantal Paquet, 1691, rue de la Fleur-de-Lys, Gatineau  
avis de sinistre du 28 avril 1999
4. Lucie Bazinet, 435, chemin Saint-Colomban, Gatineau  
avis de sinistre du 27 mai 1999
5. Hervé Piché, 174, rue de Varennes, Gatineau  
avis de sinistre du 7 juin 1999
6. Stéphane Lafortune, 39, rue Jean-Perrin, Gatineau  
avis de sinistre du 13 mai 1999

ADOPTÉE.

CE-99-845

**MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO  
CE-99-647 – EMPRISES DU CHEMIN DE  
FER QUÉBEC GATINEAU**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier le premier alinéa de la résolution numéro CE-99-647 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 1999, pour ajouter les mots « taxes en sus » après les mots « pour un montant total de 29 950 \$ ».

Il est également résolu d'accepter le virement budgétaire numéro 253-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 253-99**

02 50 35000 Transport routier – signalisation

498 Traverses à niveau 3 300 \$

01 53 100 Intérêts de banque 3 300 \$

ADOPTÉE.

CE-99-846\*

**VERSEMENT – SUBVENTION – ÉCOLE  
DE LA MONTÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au conseil d'établissement de l'école de la Montée une subvention de 1 000 \$, afin de les aider à payer une partie des coûts reliés à la plantation d'arbres et à l'achat de matériaux destinés à l'aménagement de la cour de l'école et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette somme sur présentation des pièces justificatives découlant de ces travaux.

Certificat de crédit disponible 21597  
Poste budgétaire 02 70 92000 788

ADOPTÉE.

CE-99-847

DÉLÉGATION – SAINT-JOVITE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'autoriser Marcel Schryer, Berthe Miron, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher à se rendre à Saint-Jovite, le jeudi 12 août 1999, pour visiter un aérateur et de réserver à cette fin une somme maximale de 400 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 319.

Certificat de crédit disponible 21716

ADOPTÉE.

CE-99-848

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 10 h 35, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-849

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-850\*

**LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE  
(C.P.E.) LA JONGLERIE INC. –  
MODIFICATIONS – RÉSOLUTIONS  
NUMÉROS C-99-19 ET CE-99-263**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De modifier la résolution numéro C-99-129 comme suit :

1. Remplacer au premier alinéa le nom « Service de garde La Jonglerie » par celui « Centre de la petite enfance (C.P.E.) La Jonglerie inc. »;
2. De biffer l'article 6 se rapportant au versement à la Ville de Gatineau de la somme de 3 324,22 \$, pour payer les frais relatifs à l'installation des conduites d'aqueduc et d'égout à partir des conduites maîtresses jusqu'à la ligne de lot, puisqu'il est de la responsabilité du cessionnaire de payer la totalité des coûts de ces travaux.

Il est également résolu de modifier comme indiqué ci-haut la résolution numéro CE-99-263, adoptée le 10 mars 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-851\*

**TOURNOI PROVINCIAL DE BALLE  
DONNÉE-XXV – PARC SANSCARTIER**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de recommander au conseil :**

De louer à l'association du Tournoi provincial de balle donnée-XXV les terrains de balle du parc Sanscartier, du 5 au 7 septembre 1999 et de leur accorder un tarif préférentiel, équivalant à 50% du tarif régulier fixé en vertu du règlement numéro 961-97.

ADOPTÉE.

**Son Honneur le maire décrète que l'heure des séances du comité exécutif pour les mois de septembre et octobre est reportée à 9 h 30.**

**CE-99-852**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

**ADOPTÉE.**

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 18 août 1999, à 9 h 35, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** André Sincennes, Serge L'Écuyer, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Guy Laflamme, Lynda Gariépy, Yves Maziade, Luc Bard, Jean Boileau, Normand Thibault, Marc Pageau, Mario Lebeau, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS :** Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**INVITÉ :** M<sup>e</sup> David Robinson

CONSIDÉRANT QUE selon le ministère des Transports du Québec, des barrières automatiques de protection sont justifiées aux passages à niveau des boulevards Lorrain et Labrosse;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention pour installer ces barrières a été adressée au ministère des Transports du Québec, dans le cadre de son programme « Amélioration de la sécurité aux passages à niveau » au mois d'août 1998;

CONSIDÉRANT QU'en juillet 1999, le Ministère refuse d'accorder cette subvention, sous prétexte que ce programme s'adressait seulement aux municipalités de 10 000 habitants et moins;

CONSIDÉRANT QU'au moment de la demande de la Ville de Gatineau, le programme semblait s'adresser à toutes les municipalités ayant des routes locales sur lesquelles se trouvaient des passages à niveau, sans restrictions quant à leur taille;

CONSIDÉRANT QUE le critère visant à favoriser les plus petites municipalités dans le cadre de ce programme gouvernemental va présentement à l'encontre des orientations d'un gouvernement qui se fait le promoteur de fusions municipales;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la voie ferrée traversant la ville de Gatineau relevait de l'autorité fédérale, Transports Canada a assumé 80 % des coûts pour l'installation de barrières automatiques et d'un système de préemption à six importants passages à niveau;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

De proposer au conseil de demander au ministre des Transports du Québec de réviser les critères d'admissibilité du programme « Amélioration de la sécurité aux passages à niveau » et d'accorder, dans le plus bref délai possible, une subvention à la Ville de Gatineau équivalente à 80 % des coûts nécessaires à l'installation de barrières automatiques de protection aux passages à niveau des boulevards Lorrain et Labrosse.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'accorder à l'Association des sportifs de Templeton-Ouest inc. une subvention de 1 000 \$ pour l'entretien de leur parc et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette somme sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques et appuyée des pièces justificatives s'y rattachant.

Certificat de crédit disponible 21465  
Poste budgétaire 02 50 75101 919

ADOPTÉE.

CE-99-855

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES ET AUTORISATIONS DE  
PAIEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-855 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 30 juillet 1999;
- b) listes des commandes entrées du 17 au 30 juillet 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 17 au 30 juillet 1999;
- d) journaux des divergences du 17 au 30 juillet 1999.

ADOPTÉE.



**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics, effectuée par les membres du comité exécutif le 23 juin 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-856 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-857

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics, effectuée par les membres du comité exécutif le 20 juillet 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-857 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-858

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ACHAT – ÉQUIPEMENTS DE  
RÉGULATION – SYSTÈME DE  
CONTRÔLE D'INTERSECTION

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'accepter la seule soumission reçue au montant de 82 270,08 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Electroméga ltée, ayant son établissement de commerce à Candiac, Québec, pour la fourniture de trois équipements de régulation pour système de contrôle d'intersection, devant être installés aux endroits indiqués ci-dessous; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-858 des archives municipales, à savoir :

- boulevard Gréber et rue Lafortune;
- boulevard Maloney Est et rue des Sables;

- boulevards Gréber et Archambault.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les équipements de régulation devant être installés à l'intersection des boulevards Gréber et Archambault, une somme de 29 040 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21180  
Règlements numéros 959-97 et 1002-99

ADOPTÉE.

CE-99-859

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
SIGNAUX ET ÉQUIPEMENTS – FEUX DE  
CIRCULATION

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant de 51 278,49 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Électroméga ltée, ayant son établissement de commerce à Candiac, Québec, pour la fourniture des signaux et équipements mentionnés ci-dessous, pour les feux de circulation devant être installés aux intersections du boulevard Gréber et de la rue Lafortune ainsi que du boulevard Maloney Est et de la rue des Sables; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-859 des archives municipales, à savoir :

- 4 signaux horizontaux H5-14 pour montage à gauche;
- 4 signaux horizontaux H5-14 pour montage à droite;
- 4 signaux horizontaux H5-15 pour montage à gauche;
- 4 signaux horizontaux H5-15 pour montage à droite;
- 1 détecteur Opticom, modèle 721;
- 3 détecteurs Opticom, modèle 722;
- 12 signaux pour piétons;
- 12 poussoirs pour piétons;
- 12 supports pour signaux verticaux.

Certificat de crédit disponible 21181  
Règlements numéros 959-97 et 1002-99

ADOPTÉE.

CE-99-860

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
REPLACEMENT – CONDUITES  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT –  
PROGRAMME 1999

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant de 436 713,12 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Qué-Mar construction ltée, ayant son établissement de commerce à Pointe-Claire, Québec, pour remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout situées sur la rue Vincent-Legrès et sur la partie du boulevard Maloney Ouest, comprise entre la rue Ménard et le 410, boulevard Maloney Ouest, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés et révisés par les Services techniques au mois de mai 1999; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-860 des archives municipales, à savoir :

<u>Plan numéro</u>	<u>Feuillelet numéro</u>	<u>Révision numéro</u>
G-98-023-01	1 à 4	5
G-99-004-03	1 à 2	2

Il est entendu que l'entrée en vigueur de cette résolution et par conséquent l'exécution des susdits travaux sont conditionnelles à l'acceptation des plans par le ministère de l'Environnement du Québec.

Certificat de crédit disponible 21185  
Règlements numéros 963-97 et 1001-99

ADOPTÉE.

CE-99-861

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
CONSTRUCTION – EXUTOIRE PLUVIAL  
RUE DE MOUGINS – ÉGOUT  
DOMESTIQUE CHEMIN LEBAUDY ET  
RUE MORIN

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant de 176 793,42 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Qué-Mar construction ltée, ayant son établissement de commerce à Pointe-Claire, Québec, pour construire un exutoire pluvial sur la rue de Mougins et un égout domestique entre le chemin Lebaudy et la rue Morin, en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés et révisés par les Services techniques

au mois de juin 1999; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99 861 des archives municipales, à savoir :

<u>Plan numéro</u>	<u>Feuillelet numéro</u>	<u>Révision numéro</u>
G-99-020	1 de 1	2
G-99-005-03	1 de 1	1

Il est entendu que l'entrée en vigueur de cette résolution et par conséquent la réalisation des susdits travaux sont conditionnelles à l'acceptation des plans par le ministère de l'Environnement du Québec.

Certificat de crédit disponible 21178  
Règlement numéro 1001-99

ADOPTÉE.

**CE-99-862**

**ACCEPTATION – SOUMISSION – SEL DE ROUTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'accepter la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Mine Seleine, une division de La société canadienne de sel ltée, ayant son établissement de commerce à Anjou, Québec, pour fournir et livrer au 476, boulevard Saint-René Est, Gatineau, du sel de route blanc tamisé, au prix de 50,94 \$ la tonne métrique, taxes en sus; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-862 des archives municipales.

D'autoriser le directeur des services techniques à acheter du sel, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 33000 627.

Certificat de crédit disponible 21184

ADOPTÉE.

**CE-99-863**

**ACCEPTATION – PROPOSITIONS –  
COUVERTURE D'ASSURANCES –  
PILOTES ÉTRANGERS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'accepter la proposition au montant de 5 450 \$ taxes incluses, déposée par la firme Les courtiers d'assurances des municipalités du Québec, une division de B.F.L. Holdings inc., pour assurer les pilotes étrangers prenant part au 12<sup>e</sup> Festival de montgolfières de Gatineau qui aura lieu au parc de la Baie, du 3 au 6 septembre 1999.

Certificat de crédit disponible 19035  
Poste budgétaire 02 40 19030 421

ADOPTÉE.

CE-99-864

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
LOGICIEL DE GESTION DES ACTIVITÉS  
– SERVICE DE PROTECTION CONTRE  
L'INCENDIE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'accepter la seule soumission reçue au montant de 45 319,85 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Mobilair Intégration, division de Clearnet inc., ayant son établissement de commerce à Québec, pour la fourniture d'un logiciel de gestion des activités au Service de protection contre l'incendie, conforme aux exigences et aux critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-864 des archives municipales.

D'autoriser le directeur du service de l'informatique à dépenser une somme maximale de 27 206 \$, pour couvrir les dépenses à être effectuées en 1999; il est entendu que l'acquisition de ce logiciel est prévue au projet 99-30-16 et que le solde de la dépense, soit la somme de 18 113,85 \$, sera payée en l'an 2000.

D'accepter le virement budgétaire numéro 255-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à effectuer les écritures comptables suivantes :

## VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 255-99

### 02 30 13150 Système

419 Services professionnels	(5 000 \$)
499 Autres services	27 206 \$

### 02 30 13100 Support aux usagers

499 Autres services	(13 324 \$)
---------------------	-------------

### 02 30 13085 Services à la clientèle

419 Services professionnels	(8 882 \$)
-----------------------------	------------

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21325  
Poste budgétaire 02 30 13150 499

ADOPTÉE.

CE-99-865

CONVENTION – PANNEAU D’INTER-  
PRÉTATION – ÉGLISE SAINT-  
COLUMBAN DE QUINNVILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D’accepter la convention préparée par l’agent de développement culturel, au Service des loisirs et de la culture, le 7 octobre 1998 et révisée le 21 juin 1999, relativement à l’installation d’un panneau d’interprétation sur le site de l’église Saint-Columban de Quinville et d’autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l’assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette convention conservée au dossier numéro CE-99-865 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-866

**CONVENTION – PANNEAU D’INTER-  
PRÉTATION – ÉGLISE SAINTE-ROSE-DE-  
LIMA**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D’accepter la convention préparée par l’agent de développement culturel, au Service des loisirs et de la culture, le 7 octobre 1998 et révisée le 21 juin 1999, relativement à l’installation d’un panneau d’interprétation sur le site de l’église Sainte-Rose-de-Lima et d’autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l’assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette convention conservée au dossier numéro CE-99-866 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-867

**ÉMISSION – CERTIFICAT –  
RESTAURATION DE LA RIVE – BÉTON  
MOBILE MALETTE INC.**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D’autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que la Ville de Gatineau ne s’objecte pas à la délivrance, par le ministère de l’Environnement du Québec, d’un certificat d’autorisation pour la restauration, en conformité avec les documents mentionnés ci-dessous, de la rive de la rivière La Blanche, à la hauteur des lots 6D-38-4, 6D-38-2, 7B-9-2 et 7B-9-1, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, à savoir :

- Plan d’ensemble – Béton Mobile Malette inc., préparé par Fondex Outaouais au mois de juillet 1999, sous le numéro de dessin H-F423E-2;
- Délimitation des zones à restaurer – Béton Mobile Malette inc., préparé par Fondex Outaouais au mois de juillet 1999, sous le numéro de dessin H-F423E-3.

ADOPTÉE.

**CE-99-868**

**P.I.I.A. RÉVISÉ – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL JARDIN DU BOIS JOLI – PHASE 1**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale, portant le numéro de dossier U-62-HA-09, préparé par le Service d'urbanisme le 29 juillet 1999 et signé le 5 août 1999 par Line Charette de la compagnie Construction Chabiat (1991) inc., concernant l'ensemble résidentiel Jardin du Bois Joli - phase 1; ce plan est conservé au dossier numéro CE-99-868 des archives municipales.

D'autoriser le greffier à inscrire sur ledit plan d'implantation la mention « Approuvé par le comité exécutif le 18 août 1999 ».

Cette acceptation est conditionnelle au dépôt, par le constructeur, d'une garantie financière au montant de 27 000 \$, soit 500 \$ par lot et elle s'applique à l'ensemble de la phase visée par la présente résolution.

Cette garantie doit être déposée avant l'émission de tout permis de construction prévu à l'intérieur du présent P.I.I.A., être valide pour une période de douze mois et renouvelable selon les conditions stipulées au P.I.I.A. et servira à assurer la pleine exécution des conditions énoncées au P.I.I.A. incluant le respect des autres règlements.

Il est également résolu d'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-98-729, acceptant le plan d'implantation architectural pour l'ensemble résidentiel Jardin du Bois Joli - phase 1.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-869**

**ACCEPTATION – PROCÈS VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 4 août 1999, à 9 h 34.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-870**

**MODIFICATION – RÉSOLUTION  
NUMÉRO C-91-10-1179 – ACHAT DE**



**TERRAIN – RUE DU PONT – M. GAZ  
LTÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

De modifier la résolution numéro C-91-10-1179, adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 1999, de la façon suivante :

1. Remplacer le dernier paragraphe par le suivant :

Le vendeur et ses ayants droit ou héritiers légaux s'engagent à retirer tous les réservoirs d'essence ainsi que les pompes à essence existant sur les terrains à être cédés à la Ville dans le délai d'une année après la signature du contrat et à la satisfaction de la Ville.

2. Ajouter le paragraphe suivant :

Une deuxième clause est ajoutée au projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Allen Bourdages, notaire, à savoir : « Cette vente est conditionnelle à l'obtention des dérogations mineures au règlement de zonage énumérées au point numéro 124.6.2 du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mai 1999. » et conservée au dossier numéro CE-99-870 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-871**

**ACQUISITION – PARTIE DES RUES DE  
BORDEAUX ET LAFRANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'acquérir de la compagnie 170844 Canada inc. ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$, les lots 21-680 et 21-681, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et d'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, l'acte notarié en découlant, préparé par M<sup>e</sup> Allen Bourdages et conservé au dossier numéro CE-99-871 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-872\***

**SERVITUDE DE NON-ACCÈS –  
BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

De recommander au conseil de confirmer au ministère des Transports du Québec que la Ville de Gatineau n'a aucune objection à l'imposition d'une servitude de non-accès contre la partie du boulevard La Vérendrye Ouest, montrée au plan d'expropriation numéro 622-96-KO-054, feuillets 2 à 7, préparé par André Defayette, arpenteur-géomètre, le 14 juillet 1998, sous le numéro 2849 de son répertoire.

ADOPTÉE.

CE-99-873

MAJORATION – HONORAIRES –  
EXPERT-CONSEILS – CENTRE  
COMMUNAUTAIRE LE BARON

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De retirer le dossier concernant la majoration des honoraires d'experts conseils, payables dans le cadre de la construction du nouveau centre communautaire Le Baron.

ADOPTÉE.

CE-99-874

APPEL D'OFFRES – CRÉATION ET  
DÉVELOPPEMENT – NOUVELLE  
SIGNATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à utiliser le système de pondération et d'évaluation des soumissions pour l'appel d'offres sur invitation relative à la création et au développement d'une nouvelle signature pour la Ville de Gatineau.

D'accepter le cahier des charges relatif à la création et au développement d'une nouvelle signature pour la Ville de Gatineau préparé par la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, le 11 août 1999, se composant des documents mentionnés ci-dessous et conservés au dossier numéro CE-99-874 des archives municipales, à savoir :

- Bordereau de soumission;

- Cahier des charges proprement dit – pages 1 et 2;
- Bordereau de prix – pages 1 à 2;
- Questionnaire – soumission 99 SI 00074 – pages 1 à 3;
- Évaluation des soumissions pages 1 à 3.

ADOPTÉE.

CE-99-875

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ACHAT – MONTGOLFIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'accepter la seule soumission reçue, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au montant de 26 991 dollars américains, en plus d'un montant de 875 dollars canadiens pour les certificats requis, taxes en sus, déposée par la compagnie M. Cross Enterprises Ltd. O/A Cross Canada Balloons, ayant son établissement de commerce en Ontario, pour la fourniture d'une montgolfière, le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges.

Certificat de crédit disponible 21323  
Poste budgétaire 02 40 19030 746

ADOPTÉE.

CE-99-876\*

VERSEMENT – SUBVENTION – SOUPER-  
BÉNÉFICE – POLICIER DE GATINEAU-  
MÉTRO

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

De proposer au conseil d'accorder au souper-bénéfice des policiers de Gatineau-Métro, une aide financière de 300 \$, dans le cadre du 3<sup>e</sup> souper-bénéfice se déroulant le 26 août 1999 et dont les profits sont versés au

volet jeunesse de la Soupière de l'amitié et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20940  
Poste budgétaire 02 70 92000 780

ADOPTÉE.

CE-99-877

AFFICHAGE – POSTE DE RESPONSABLE  
DE L'HYGIÈNE – SERVICES  
TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de responsable de l'hygiène, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-878

AFFICHAGE – POSTE DE RESPONSABLE  
DES NORMES ENVIRONNEMENTALES –  
SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de responsable des normes environnementales, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-879

**AFFICHAGE – POSTE DE RESPONSABLE  
D'ACTIVITÉS – SERVICE DES LOISIRS  
ET DE LA CULTURE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste contractuel de responsable d'activités, au Service des loisirs et de la culture, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-880\*

**VERSEMENT – SUBVENTION –  
ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE  
L'ENSEIGNEMENT DE GATINEAU**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à l'Association des retraités de l'enseignement de Gatineau une subvention de 100 \$, dans le cadre de leur 5<sup>e</sup> tournoi de golf qui se déroulera le lundi 20 septembre 1999 et dont l'objectif est de recueillir des fonds, pour la Fondation Laure-Gaudreault ainsi que pour les fondations des écoles Carle, Nicolas-Gatineau et le Petit-Prince.

De mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20937  
Poste budgétaire 02 70 92000 780

ADOPTÉE.

CE-99-881

**HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 10 h 37, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-99-882

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-883

FERMETURE TEMPORAIRE DE RUE –  
CHEMIN SAINT-COLUMBAN

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'interdire toute circulation, le samedi 21 août 1999, entre 12 h et 23 h, sur le tronçon du chemin Saint-Columban, compris entre les montées Paiement et Saint-Amour, et ce, afin de permettre la tenue de la fête du centenaire de Quinville; il est entendu que les responsables de l'activité devront assurer la libre circulation des véhicules d'urgence et de voir à l'installation de barricades et de la signalisation nécessaires à la sécurité des gens et des automobilistes.

ADOPTÉE.

CE-99-884

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– LUC LEGENDRE ET 161104 CANADA  
INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

De régler hors cour la poursuite intentée contre la Ville de Gatineau par Luc Legendre et la compagnie 161104 Canada inc., devant la Cour d'appel du district judiciaire de Montréal et portant le numéro 500-09-007418-981, concernant une requête en mandamus.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 5 000 \$ incluant capital, intérêts et frais, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Il est de plus résolu d'autoriser Son honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer le document intitulé « Transaction », relativement à ce règlement hors cour, en y apportant toutefois les modifications suivantes, à savoir :

1. Remplacer l'article 2 par le suivant :

Il est par ailleurs convenu que le certificat ainsi émis ne servira qu'à répondre aux exigences de la SAAQ et il ne confère aucun droit relativement au 7, rue Olida autres que ceux acquis préalablement aux présentes. Aucun droit acquis n'est reconnu eu égard à l'opération d'une fourrière sur ce terrain.

2. Le document annexé à la transaction est modifiée en ajoutant, après les mots « détermine comme fourrière, » les mots « jusqu'au 31 décembre 1999, ».

Le document « Transaction » est conservé au dossier numéro CE-99-884 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21614  
Poste budgétaire 05 26 415

ADOPTÉE.

CE-99-885\*

ABROGATION – RÉSOLUTIONS NUMÉROS CE-98-400 ET C-98-290 – DÉSIGNATION FOURRIÈRE MUNICIPALE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général adjoint :**

D'abroger la résolution numéro CE-98-400, adoptée le 22 avril 1998 et de recommander au conseil d'abroger la résolution numéro C-98-290, adoptée le 1<sup>er</sup> juin 1998.

ADOPTÉE.

CE-99-886\*

**TOURNOI DE GOLF – COMMISSARIAT  
AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET  
AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-  
OTTAWA**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de recommander au conseil :**

De contribuer une somme de 1 500 \$ au 1<sup>er</sup> tournoi de golf bénéfice du Commissariat au développement économique et de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa qui aura lieu au club de golf Tecumseh, le vendredi 24 septembre 1999, afin de bénéficier des avantages qu'offre une commandite majeure de la journée.

D'autoriser le directeur des services financiers à verser cette somme sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur général.

ADOPTÉE.

**Richard Canuel quitte son fauteuil.**

CE-99-887

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**



À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 1<sup>er</sup> septembre 1999, à 9 h 55, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge l'Écuyer, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Jacques Lafleur, Marc Dumouchel, André Côté, Lynda Gariépy, Gilles Gibeault, Hélène Grand-Maître, Jacques Perrier, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, Marc Pageau, Marc Voyer et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Jean Deschênes, Richard Côté et Jean-Pierre Charette

**INVITÉS** : M<sup>e</sup> David Robinson et Claude Groulx

CE-99-888

ACCEPTATION – TRAVAUX  
D'AMÉLIORATION – CHEMIN DES  
ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu la confirmation de l'octroi d'une subvention de 25 000 \$, pour l'amélioration du chemin des Érables;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux effectués par la compagnie Construction Deschênes Québec ltée, sur une partie du chemin des Érables, pour un montant de 206 514 \$ taxes incluses et d'autoriser le directeur des services financiers à entreprendre les démarches requises auprès du ministère des Transports du Québec, pour recevoir le paiement de la subvention applicable et certifier que les susdites dépenses n'ont pas fait l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE.

CE-99-889

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-889 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 16 août 1999;
- b) listes des commandes entrées du 2 au 16 août 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 2 au 16 août 1999;
- d) journaux des divergences du 2 au 16 août 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-890**

**AUTORISATION – ÉMISSION D'OBLI-  
GATIONS – 18 OCTOBRE 1999**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le projet d'émission d'obligations de 8 900 000 \$, daté du 18 août 1999, plus amplement détaillé aux annexes 1 et 2, jointes à la note, du 16 août 1999, du chef comptable par intérim, aux Services financiers et conservé au dossier numéro CE-99-890 des archives municipales.

D'autoriser le directeur des services financiers à entreprendre les procédures nécessaires, pour réaliser cette émission d'obligations à la date susmentionnée.

ADOPTÉE.

CE-99-891

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
CONSTRUCTION D'UN CHALET

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant de 54 782,18 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Gilles Proulx construction ltée, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour construire un chalet en bordure du chemin de la Savane, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-891 des archives municipales, à savoir :

<u>Plan numéro</u>	<u>Préparé par</u>	<u>Préparé au mois de</u>	<u>Révisé au mois de</u>
S.T.C.S.2 (3 pages)	Service d'urbanisme	mars 1999	juin 1999
C-99-54	Services techniques	juin 1999	
C-99-55	Services techniques	juin 1999	

Certificat de crédit disponible 21186  
Règlement numéro 919-96

ADOPTÉE.

CE-99-892

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
TRAVAUX D'ASPHALTAGE – MONTÉE  
SAINT-AMOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Construction Deschênes Québec ltée, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour acquérir et effectuer la pose des matériaux mentionnés ci-dessous, sur une partie de la montée Saint-Amour, aux prix unitaires suivants, à savoir :

<u>Matériaux</u>	<u>Prix/tonne métrique</u>
• Pierre concassée	10,75 \$
• Revêtement bitumineux 80 mm	48,50 \$

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-892 des archives municipales.

D'autoriser le directeur des services techniques à faire effectuer les travaux, jusqu'à concurrence de la somme de 48 815 \$ taxes incluses.

Certificat de crédit disponible 21326  
Règlement numéro 1007-99

ADOPTÉE.

CE-99-893

**ACHAT – SYSTÈME DE CONTRÔLE DE  
GAZ CARBONIQUE – SURFACEUSES À  
GLACE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 5 196,83 \$ taxes incluses, de la compagnie Robert Boileau inc., ayant son établissement de commerce à Saint-Laurent, Québec, trois systèmes de contrôle des gaz carboniques pour les surfaceuses à glace, comme prévu au projet 99-50-13.

D'autoriser le directeur des services techniques à faire installer ces systèmes sur les surfaceuses à glace du stade Pierre-Lafontaine ainsi que des arénaux Beaudry et Campeau et d'accorder à cette fin une somme de 3 250 \$, devant être puisée à même le fonds de roulement.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 8 446,83 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21187

ADOPTÉE.

CE-99-894

ACQUISITION – CHAISE ADI FLEX –  
SERVICE D'URBANISME

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Le spécialiste du bureau Fredal inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, une chaise Adi Flex, modèle FXHC-5G, au prix de 476,20 \$ taxes incluses et destinée au Service d'urbanisme.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de cette chaise, une somme de 476,20 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21322

ADOPTÉE.

CE-99-895\*

ACCORD DE PRINCIPE – CESSION DE  
TERRAIN – CENTRE DE LA PETITE  
ENFANCE FEUX FOLLETS

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la famille et de l'enfance du Québec a procédé, en septembre 1998, à une estimation des besoins en matière de service de garde pour les enfants de moins de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des places requises à Gatineau démontre un besoin de 1 488 places;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance Feux Follets désire créer 302 nouvelles places, dont 52 installations de 250 en milieu familial;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation souhaite construire son bâtiment contigu à celui existant et pour ce faire, elle convoite une parcelle de terrain du parc Laflèche;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a collaboré à quatre projets similaires en cédant gratuitement du terrain;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter en principe de céder au Centre de la petite enfance Feux Follets, à titre gratuit, un terrain d'une superficie d'environ 1 875 mètres carrés, situé au parc Laflèche; il est entendu que les modalités et les conditions touchant ladite cession, notamment la superficie exacte, les coûts et toute autre clause sont à négocier.

Il est également résolu de mandater l'agent de gestion immobilière, à la Direction générale, pour assurer le suivi dans ce dossier.

ADOPTÉE.

CE-99-896

LETTRE D'ENTENTE – ADOJEUNE INC. –  
DON D'ÉQUIPEMENTS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le don d'équipements de rouli-roulant offerts par l'organisme Adojeune inc. et d'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et cet organisme, préparée par le Service des loisirs et de la culture, le 23 juillet 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-896 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-897\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1013-99 –  
PROGRAMME DE REVITALISATION DES  
VIEUX QUARTIERS – VOLET  
CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 1013-99, établissant le Programme de revitalisation des vieux quartiers – volet conservation du patrimoine bâti.

ADOPTÉE.

CE-99-898

P.I.I.A. – AFFICHAGE – POSTE  
D'ESSENCE – 725, RUE DAVIDSON  
OUEST

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

## **APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement des enseignes du dépanneur et du poste d'essence, situé au 725, rue Davidson Ouest, Gatineau, et se composant des documents indiqués ci-après, préparés par Les enseignes Trans-Canada inc. et conservés au dossier numéro CE-99-898 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dessin 176813M1, feuillet 1/3 – Couche-Tard numéro 627-725, rue Davidson Ouest, Gatineau, Québec et daté du 26 mai 1999;
- plan portant le numéro de dessin 176813M2, feuillet 2/3 – Couche-Tard numéro 627-725, rue Davidson Ouest, Gatineau, Québec et daté du 27 mai 1999;
- plan portant le numéro de dessin 176813M2, feuillet 3/3 – Couche-Tard numéro 627-725, rue Davidson Ouest, Gatineau, Québec et daté du 27 mai 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-899

AUTORISATION – TRAVAUX –  
COLLÈGE SAINT-ALEXANDRE DE LA  
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par le Collège Saint-Alexandre de la Gatineau, relativement à la réalisation des travaux de rénovation suivants :

- le remplacement de 6 fenêtres au troisième étage de la partie sud de l'aile H du collège;
- la réfection du garage situé au sud-ouest de l'aile A du collège, comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-899 des archives municipales, à savoir :
  - plan de localisation portant le numéro de dossier 6124-01/10006 – Collège Saint-Alexandre, 850, avenue Principale, Gatineau, Québec, daté du 5 août 1999;
  - plan portant le numéro de dossier 99-5-141 – Collège Saint-Alexandre – 850, avenue Principale, Gatineau, Québec – réfection d'un garage

existant, préparé par Les entreprises Unitech enr., daté du 10 juin 1999, avec la dernière révision effectuée le 15 juin 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-900

AUTORISATION – TRAVAUX – 164,  
RUE JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Gérald Grégoire, relativement à la construction d'une nouvelle fondation et à des travaux de rénovation au bâtiment principal, situé au 164, rue Jacques-Cartier, Gatineau, le tout comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-900 des archives municipales, à savoir :

- plan de localisation portant le numéro de dossier 6124-02/10029 – 164, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, daté du 10 août 1999;
- plan portant le numéro de projet 98-044, feuillet 2/2 – projet de rénovation – résidence G. Grégoire – élévation avant, préparé par Les dessins architectures Mitech enr., daté du mois d'août 1998.

ADOPTÉE.

CE-99-901

AUTORISATION – TRAVAUX – 93, RUE  
POPLAR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Robert-André Daigneault, relativement au remplacement, dans les mêmes ouvertures, de 11 fenêtres à guillotine et à petits carreaux, aux façades est, ouest et nord du bâtiment principal, situé au 93, rue Poplar, Gatineau, et



ceci, comme illustré au plan de localisation portant le numéro de dossier 6124-03/20005, daté du 5 août 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-901 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-902**

**AUTORISATION – TRAVAUX – 105,  
RUE POPLAR**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Pierre Picard et Geneviève Parent, relativement au remplacement et à l'agrandissement de la galerie avant du bâtiment principal, situé au 105, rue Poplar, Gatineau, et ceci, comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-902 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dossier 6124-03/20016 – croquis A – implantation – 105, rue Poplar, Gatineau, daté du 12 août 1999;
- plan portant le numéro de dossier 6124-03/20016 – croquis B – main courante – 105, rue Poplar, Gatineau, daté du 12 août 1999 et comprenant la dernière révision effectuée le 23 août 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-903**

**AUTORISATION – TRAVAUX – 113,  
RUE MAPLE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Hughes Dupuy et Sylvie Lalonde, relativement à l'agrandissement du rez-de-chaussée du bâtiment principal, situé au 113, rue Maple, Gatineau, comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-903 des archives municipales, à savoir :

- plan d'implantation portant le numéro de dossier 6124-03/30002 – 113, rue Maple, Gatineau, daté du 5 août 1999;

- plans portant le numéro de dossier S.L.M. 99, feuillets A1 et A2 – véranda – 113, rue Maple, lot 19C-95, Gatineau, préparé par Architecture plus enr., daté du mois de juin 1999 et comprenant la révision du mois de juillet 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-904

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 18 août 1999, à 9 h 35.

ADOPTÉE.

CE-99-905

ACQUISITION – LOT 1658204 –  
CADASTRE DU QUÉBEC ET CESSION DE  
SERVITUDE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Allen Bourdages, concernant l'acquisition du lot 1658204, au cadastre du Québec et la cession d'une servitude de passage et de stationnement sur le lot précité et le lot 1666535 du même cadastre; il est entendu que la servitude de stationnement concerne trois cases.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, ledit projet de contrat reçu le 20 août 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-905 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-906

MODIFICATION – RÉSOLUTION  
NUMÉRO CE-98-883 – ACQUISITION DE  
TERRAIN DE JOSÉPHINE HAMBLETON  
TESSIER

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-98-883, adoptée le 16 septembre 1998, dans le but d'ajouter après le premier alinéa, l'alinéa suivant, à savoir :

- D'autoriser le directeur des services financiers à verser à Joséphine Hambleton Tessier ou ses ayants droit, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, une somme de 3 000 \$, pour équivaloir à titre de dommages.

Certificat de crédit disponible 21619  
Règlement numéro 990-98

ADOPTÉE.

CE-99-907

MODIFICATION – RÉSOLUTION  
NUMÉRO CE-98-882 – ACQUISITION DE  
TERRAIN DE STANLEY TOLL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-98-882, adoptée le 16 septembre 1998, dans le but d'ajouter après le premier alinéa, l'alinéa suivant, à savoir :

- D'autoriser le directeur des services financiers à verser à Stanley Toll ou ses ayants droit, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, une somme de 1 500 \$, pour équivaloir à titre de dommages.

Certificat de crédit disponible 21621  
Règlement numéro 990-98

ADOPTÉE.

CE-99-908

CONSENTEMENT – DROIT D'ACCÈS –  
PARC DU VALLON – MICROCELL  
CONNEXIONS INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De consentir à la compagnie Microcell connexions inc., au prix de 1 500 \$, payable au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, un droit de passage au pylône numéro 9011, du circuit 1373, de la société Hydro-Québec et situé sur une partie du lot 2B-29-2, du rang 8, au cadastre du canton de Hull.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la lettre d'entente préparée par la compagnie Microcell connexions inc., portant la date du 19 mars 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-908 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-909\*

VERSEMENT – SUBVENTION – ÉCOLE  
MASSÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder au comité conjoint, formé de l'école Massé et du centre S.A.G.A., une subvention de 500 \$, pour défrayer une partie des coûts reliés à l'achat d'équipements, pour le parc Limbour et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière au comité de l'école Massé dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21720  
Poste budgétaire 02 70 92000 781

ADOPTÉE.

CE-99-910

PUBLICITÉ – AGENDA – LES  
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS S.R.I.I.Q.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'autoriser le directeur des communications à publier une annonce de 1/10 de page dans l'agenda de poche des infirmières, dont une partie des sommes recueillies sera versée à la maison Unies-Vers-Femmes ou à des étudiants

dans le besoin et d'accorder à cette fin, une somme de 135 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 341.

Certificat de crédit disponible 21724

ADOPTÉE.

CE-99-911

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-912

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 10 h 40, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance, à l'exception d'Yvon Boucher, forment toujours quorum.**

CE-99-913

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance suspendue et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

Yvon Boucher reprend son fauteuil.

CE-99-914

RÈGLEMENT HORS COUR –  
EXPROPRIATION – LOTS 1102820 ET  
1252581 – CADASTRE DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De consentir aux conclusions de la requête en déclaration d'expropriation totale des lots 1102820 et 1252581, au cadastre du Québec, présentée par Laurette Desforges Parent et portant le numéro SAI-M-42254-98, du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, du district judiciaire de Hull.

ADOPTÉE.

**Le comité exécutif accueille M<sup>me</sup> Birdena Radmore et l'invite à présenter sa requête.**

**M<sup>me</sup> Birdena Radmore souligne que sa famille s'est implantée dans la ville de Gatineau en 1926 et qu'à ce titre, elle souhaite que la Ville reconnaisse ce fait en désignant une rue dans le secteur de l'école des Cépages, sous le nom de « Radmore ». Le comité exécutif mentionne qu'il prend bonne note de la requête et qu'il prend celle-ci en délibération.**

CE-99-915

DÉSIGNATION – NOMS DE RUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De désigner les rues formées des lots mentionnés ci-dessous, par le nom apparaissant en regard de chacune d'elles, à savoir :

**NUMÉRO DE LOT****CANTON****NOM DE RUE**

\*20-882, \*21-610 partie,  
\*21-795, \*21-797 et  
\*21-799, rang 2

Templeton

rue de Margaux

\*20-881, \*21-796,  
\*21-801, \*21-803, rang 2

Templeton

rue de Corbières

\*21-798, rang 2

Templeton

rue de Jurançon

\*8B-141, \*8B-142, rang 2

Templeton

rue des Calabrais

\*179-1 et \*180-1, rang 2

Templeton

rue Cloutier

Les astérisques identifient les lots non officiels.

ADOPTÉE.

**CE-99-916****LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 8 septembre 1999, à 9 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Serge L'Écuyer, Marcel Roy, André Côté, Lynda Gariépy, Luc Bard, Jean Boileau, Michel Lesage, Bruno Clairmont, Marc Pageau et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Richard Côté et Jean-Pierre Charette

CE-99-917

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
ASPHALTAGE ET RAPIÉÇAGE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux supplémentaires effectués et à être réalisés par la compagnie Pavage Gauvreau ltée, dans le cadre du contrat consenti en vertu de la résolution numéro CE-99-621 et plus amplement décrits à la note préparée par le responsable de la planification et de la conception, aux Services techniques, le 27 août 1999.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services financiers à verser la somme de 15 000 \$ à la firme susmentionnée, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 21131  
Règlement numéro 1007-99

**ADOPTÉE.**



**CE-99-918**

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
ENSEIGNES – PARC INDUSTRIEL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux supplémentaires à être réalisés par la compagnie Les sérigraphies Sérimage inc. au montant de 3 875 \$ taxes en sus, découlant de la révision des plans effectuée par le Groupe Conseil Kan-Tech, dans le cadre des travaux autorisés en vertu de la résolution numéro CE-99-419 et plus amplement décrits dans le rapport, feuillets 1 à 4, soumis par ladite firme Groupe Conseil Kan-Tech.

D'accepter le virement budgétaire numéro 256-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 256-99**

02 62 62100 Point de service – CLD-CUO

419 Services professionnels (1 535 \$)

01 11 000 Taxe générale 2 815 \$

02 50 75101 Espaces verts et infrastructures  
récréatives – entretien général

713 Immobilisations – parc industriel 4 350 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21329  
Poste budgétaire 02 50 75101 713

ADOPTÉE.

**CE-99-919**

**REJET – SOUMISSION –  
CONSTRUCTION – CENTRE COMMU-  
NAUTAIRE LE BARON**

---

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public, les firmes mentionnées ci-dessous ont déposé des soumissions pour la construction du centre communautaire Le Baron, à savoir :

– Arsène Charlebois construction ltée	895 853,41 \$
– Defran inc.	920 200,00 \$
– Les entreprises Beaudoin inc	937 387,00 \$
– Excel construction inc.	944 000,00 \$
– SLBL construction inc.	947 382,86 \$
– Construction Current Inc.	974 800,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles pour l'exécution de ce projet sont insuffisants;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De rejeter toutes les soumissions reçues pour la construction du centre communautaire Le Baron et d'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à retourner les dépôts et cautions ayant accompagné ces soumissions.

ADOPTÉE.

**CE-99-920**

**ACCEPTATION – VIREMENT  
BUDGÉTAIRE NUMÉRO 257-99**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le virement budgétaire numéro 257-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 257-99**

**02 05 11000 Législation**

919 Subvention 1 418 \$

**02 15 13000 Direction générale**

419 Services professionnels (1 418 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

**CE-99-921**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 1999, à 9 h 55.

ADOPTÉE.

**CE-99-922**

**PROMOTION – JULIE CADIEUX – POSTE  
SECRÉTAIRE DE DIVISION – SERVICE DE  
LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Julie Cadieux au poste de secrétaire de division, au Service de la protection contre l'incendie, au salaire prévu à la classe IV, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 03704

ADOPTÉE.

**CE-99-923**

**ENGAGEMENT – YVES LAGROIS –  
POSTE D'AGENT – SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Yves Lagrois au poste d'agent, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu selon l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 03573

ADOPTÉE.

**CE-99-924**

**ENGAGEMENT – SERGE PATRY –  
POSTE DE DESSINATEUR – SERVICES  
TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Serge Patry au poste de dessinateur, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe VI, échelon 3, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 03445

ADOPTÉE.

CE-99-925

MUTATION – PIERRE LACROIX – POSTE  
DE DESSINATEUR – SERVICES  
TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Pierre Lacroix au poste de dessinateur (P-1609), aux Services techniques, au salaire prévu à la classe VI, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 03446

ADOPTÉE.

CE-99-926

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 9 h 55, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-927

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**Son Honneur le maire quitte son fauteuil et Richard Canuel, vice-président, assume la présidence.**

CE-99-928

MODIFICATION – ORGANIGRAMME –  
DIRECTION GÉNÉRALE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier le titre du poste de conseiller aux affaires juridiques, pour conseiller principal aux affaires corporatives ainsi que celui d'agent de gestion immobilière, pour responsable - gestion immobilière.

Il est de plus résolu d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme de la Direction générale en conséquence.

ADOPTÉE.

CE-99-929

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE DE  
CONSEILLER AUX AFFAIRES  
CORPORATIVES – DIRECTION  
GÉNÉRALE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De créer le poste de conseiller aux affaires corporatives, à la Direction générale, et de modifier l'organigramme en conséquence.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de conseiller aux affaires corporatives, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-930

AFFICHAGE – POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste d'adjoint au directeur général, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-931\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
FABRIQUE SAINT-JEAN-MARIE-VIANNEY

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder à la fabrique de l'église Saint-Jean-Marie-Vianney une subvention de 300 \$, pour payer une partie des frais d'organisation d'une soirée dansante, pour les jeunes de 10 à 15 ans et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21725

Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-99-932

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN**  
**SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX**  
**PRÉSIDENT**





**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 22 septembre 1999, à 9 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Marcel Proulx, Pierre Bertrand, André Côté, Lynda Gariépy, Gilles Gibeault, Hélène Grand-Maître, M<sup>e</sup> Jacques Dionne, Jean Boileau, Jacques Perrier, Normand Thibault, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, Marc Pageau, Marc Voyer et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**INVITÉ** : Jacques l'Espérance de la compagnie Mercer Itée

CE-99-954

ACCEPTATION – REQUÊTE D'AQUEDUC  
ET D'ÉGOUTS – ENSEMBLE  
RÉSIDENTIEL LES HAUTEURS PHASE 2B

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie Les placements Darosy inc., prévoyant la construction, à leur frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur le prolongement des rues Victor-Hugo et de Charny, formé des lots 1871581, 1871582 et 1871583, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de ces rues ainsi que la couche de base de pavage.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
3. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement du Québec.
4. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir les rues mentionnées à l'article 1 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
5. D'entériner la demande de ladite compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

6. D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par la compagnie.
7. D'exiger que la compagnie Les placements Darosy inc. cède à la Ville, à titre gratuit, les rues visées par la présente, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
8. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat relatif à l'obtention des servitudes et à l'achat des rues faisant l'objet de la présente.

ADOPTÉE.

CE-99-955\*

**ACCEPTATION – REQUÊTE –  
ASPHALTAGE DE RUES ET AUTRES  
TRAVAUX – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL  
LES HAUTEURS PHASE 2B**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie Les placements Darosy inc., prévoyant, remboursables au moyen de l'imposition d'une taxe d'amélioration locale, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction des bordures ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique sur le prolongement des rues Victor-Hugo et de Charny, formé des lots 1871581, 1871582 et 1871583, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.
2. De retenir les services des experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc., pour préparer le cahier des charges et les plans, en plus d'assumer la surveillance des travaux décrits à l'article 1.
3. De mandater le greffier pour faire paraître, dans le journal habituel, un avis invitant des propositions, pour la réalisation des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau des Services techniques.
4. De décréter que la Ville de Gatineau n'assumera aucune responsabilité pour le paiement des honoraires découlant du présent mandat, à moins que le règlement relatif au financement de ces ouvrages reçoit toutes les approbations requises par la loi.

Certificat de crédit disponible 21231

ADOPTÉE.

CE-99-956

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
BOULEVARD LA VÉRENDRYE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux supplémentaires réalisés et à être effectués par la compagnie Constructions Deschênes Québec Itée, dans le cadre du contrat consenti en vertu de la résolution numéro CE-98-895 et plus amplement décrits à la note préparée par le responsable de la planification et de la conception, aux Services techniques, le 3 septembre 1999.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services financiers à verser la somme de 223 000 \$ à la firme susmentionnée, sur présentation de réquisitions de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 21133  
Règlement numéro 970-97

ADOPTÉE.

CE-99-957

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
STATIONNEMENT – PARC DE LA BAIE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux supplémentaires réalisés et à être effectués par la compagnie Outabec construction enr., dans le cadre du contrat consenti en vertu de la résolution numéro CE-98-1054 et plus amplement décrits à la note préparée par le responsable de la planification et de la conception, aux Services techniques, le 13 septembre 1999.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services financiers à verser la somme de 26 250 \$ taxes incluses, à la firme susmentionnée, sur présentation de réquisitions de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 21232  
Règlement numéro 985-98  
Poste budgétaire 02 50 19030 714

ADOPTÉE.

CE-99-958

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS – 22 JUIN AU  
16 JUILLET 1999

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics, effectuée par les membres du comité exécutif le 4 août 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-958 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-959

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS – 17 AU 30 JUIN  
1999

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu relatif à la vérification des comptes publics, effectuée par les membres du comité exécutif le 8 septembre 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-959 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-960

VENTE À L'ENCAN – VÉHICULES ET  
ÉQUIPEMENTS DÉSUETS – COMPAGNIE  
ADESA AUCTIONS

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à faire vendre, par l'entremise de la compagnie Adesa Auctions, ayant son siège social à Embrun, Ontario, les véhicules et équipements identifiés ci-dessous, à savoir :

**Numéro du  
véhicule**

**Marque**

**Année**

**Numéro de série**

100P058	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W5VX178831
100P066	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W3VX178830
100P068	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W0VX178834
100P096	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W2VX178835
100P098	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W4VX178836
100P099	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71W6VX178837
100P036	Ford Crown Victoria	1994	2FALP71WXR180922
100P037	Ford Crown Victoria	1993	2FALP71W9PX158195
100P038	Ford Crown Victoria	1993	2FALP71W7PX158194
130X421	Camion ½ tonne GMC Sierra 1500	1989	2GTDC14Z6K1526017
135X540	Camion ¾ tonne Ford F350	1990	2FTJW35H8LCA89042
136R444	Camion ¾ tonne Ford F250	1989	2FTHF26H2LCA05725
145X533	Fourgon ¼ tonne Ford Aérostar	1992	1FMCA11U6NZB34334
150X539	Fourgon ½ tonne Ford E150	1990	1FTEE14N5LHB22846
155P085	Wagon ¾ tonne Chevrolet Suburban	1990	1GNGV26K9LF146913
155F350	Wagon ¾ tonne Chevrolet Suburban	1989	1GNGR26K9KF165013
155X436	Fourgon ¾ tonne Ford E250	1990	1FTFE24N6LHA10681
155X437	Fourgon ¾ tonne Ford E250	1990	1FTFE24NOLHA11180
185R482	Tracteur multifonction Trackless MT5 (avec boîte à déchets, épandeur à sel, chasse-neige, réservoir à eau et pneus)	1990	MT5A335
185V483	Tracteur multifonction Holder C500 (avec boîte à déchets, épandeur à sel, chasse-neige, balai amovible et réservoir à eau)	1989	41400706
185V494	Tracteur multifonction Holder C500 (avec épandeur à sel, chasse-neige et « mott » articulé)	1989	41400496
310F310	Camion 1 tonne GMC C30	1978	TKL3381541722

<u>Équipement numéro</u>	<u>Équipement et marque</u>	<u>Année</u>	<u>Numéro de série</u>
685H824	Pompe à eau Monarch 773-GB, 3 pouces	1970	1225
676-722	Pompe à eau Gorman Rupp portative	1980	58890
720-986	Tronçonneuse Hasqvarna 266XP	1990	0210197
765-838	Machine à dégeler à vapeur Aroil STG230 portative	1984	
765-839	Machine à dégeler à vapeur Aroil STG230 portative	1984	
835-867	Épandeur d'engrais Spyker	1997	

#### Divers

1 Cut-off-saw Black & Decker  
1 Cut-off-saw Milwaukee  
3 boîtes de radioémetteurs

ADOPTÉE.

CE-99-961

RÉCLAMATION INTERNE – DOMMAGE  
D'UNE VITRE – VOL D'UN ORDINATEUR  
ET D'UNE CALCULATRICE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt de la note préparée par la directrice générale et artistique de la maison de la culture de Gatineau, le 14 septembre 1999 et concernant les dommages causés à une vitre Thermo et le vol d'un ordinateur et d'une calculatrice.

D'autoriser le remplacement de la vitre Thermo et d'accorder à cette fin une somme de 360,75 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'autoassurance.

De mandater la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir un ordinateur et une calculatrice et d'accorder à cette fin une somme de 2 283,25 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'autoassurance.

Certificat de crédit disponible 21477  
Poste budgétaire 05 26 505

ADOPTÉE.

CE-99-962

AUTORISATION – DÉMOLITION –  
GARAGE – 37, RUE SAINT-JEAN-  
BAPTISTE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Huguette Dumoulin, relativement à la démolition du garage localisé dans la cour arrière du bâtiment principal du 37, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, et ceci, tel qu'illustré au plan portant le numéro de dossier 6124-02/20034 – démolition du garage – 37, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, daté du 8 septembre 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-962 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-963

AUTORISATION – TRAVAUX – 97, RUE  
MAPLE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Denise Cyr, relativement aux travaux de rénovation mentionnés ci-dessous, au bâtiment principal situé au 97, rue Maple, Gatineau, Québec, à savoir :

- remplacement du revêtement de la toiture par un revêtement en bardeaux d'asphalte de couleur noire;
- remplacement de 5 fenêtres par des fenêtres à battant et à carreaux :
  - 2 fenêtres au sous-sol;
  - 1 fenêtre au-dessus de l'abri d'auto en façade principale;
  - 2 fenêtres en façade arrière.

ADOPTÉE.

**CE-99-964**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 15 septembre 1999, à 9 h 45.

ADOPTÉE.

**CE-99-965**

**ACQUISITION DE TERRAIN – CHEMIN  
VALIQUETTE**

CONSIDÉRANT QUE les Services techniques doivent exécuter des travaux de construction de fossés, d'installation de ponceaux et de clôtures ainsi que d'empierrement de la chaussée sur une partie du chemin Valiquette, il devient nécessaire d'acquérir la parcelle de terrain mentionnée ci-dessous;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Gaston Valiquette ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$, une partie du lot 18A, du rang 5, au cadastre du canton de Templeton et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-



géomètre, le 24 août 1999, sous le numéro 3258 de ses minutes, dossier 99-010.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

**CE-99-966**

**ACQUISITION DE TERRAIN – CHEMIN VALIQUETTE**

CONSIDÉRANT QUE les Services techniques doivent exécuter des travaux de construction de fossés, d'installation de ponceaux et de clôtures ainsi que d'empierrement de la chaussée sur une partie du chemin Valiquette, il devient nécessaire d'acquérir la parcelle de terrain mentionnée ci-dessous;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Lionel Charette ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$ et à la condition que l'acte notarié soit rédigé par M<sup>e</sup> André Forget, notaire, une partie du lot 17B, du rang 5, au cadastre du canton de Templeton et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 24 août 1999, sous le numéro 3257 de ses minutes, dossier 99-010.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

**CE-99-967**

**PROMESSE DE VENTE REFUSÉE – LOT 11B-2 – RANG 4 – CADASTRE DU CANTON DE TEMPLETON**

CONSIDÉRANT QUE les Services techniques doivent exécuter des travaux de construction de fossés, d'installation de ponceaux et de clôtures ainsi que d'empierrement de la chaussée sur une partie du chemin Myre;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont été entreprises avec Virginia Lévesque et Rodrigue Lévesque, pour l'acquisition d'une partie du lot 11B-2, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie requise de 392,7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE Virginia Lévesque et Rodrigue Lévesque exigent une réduction des taxes municipales et scolaires pour les années à venir;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De rejeter l'offre de vente présentée par Virginia Lévesque et Rodrigue Lévesque pour la partie du lot 11B-2, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton.

ADOPTÉE.

**CE-99-968**

**MODIFICATION – ENTENTE –  
RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– LUC LEGENDRE ET 161104 CANADA  
INC.**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-99-884, adoptée le 18 août 1999 par le comité exécutif, en remplaçant le paragraphe 1 du troisième alinéa par le suivant :

1. Remplacer l'article 3 par le suivant :

Luc Legendre et 161 104 Canada inc. cesseront l'utilisation du 7, rue Olida le 31 décembre 1999, soit à la fin du bail actuellement en cours. Aucun droit acquis n'est reconnu eu égard à l'opération d'une fourrière sur ce terrain.

ADOPTÉE.

CE-99-969

MODIFICATION – RÉSOLUTION  
NUMÉRO CE-99-240 – INDEMNITÉ  
PROVISIONNELLE – LAURETTE  
DESFORGES-PARENT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-99-240, adoptée le 3 mars 1999, dans le but de remplacer le montant de l'indemnité versé à Laurette Desforgeries-Parent à savoir :

<u>Propriétaire</u>	<u>Montant indemnité</u>
Laurette Desforgeries-Parent	66 570 \$

Il est de plus résolu d'autoriser les Services financiers à procéder aux ajustements nécessaires et à verser ladite somme au ministre des Finances du Québec.

Certificat de crédit disponible 21636  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

CE-99-970

LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC,  
SECTION LOCALE GATINEAU –  
UTILISATION DE VACANCES POUR PRÉ-  
RETRAITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Gatineau, concernant l'utilisation des crédits de vacances résiduels, afin de devancer la date de retraite des pompiers ayant adhéré au programme incitatif.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 18 juin 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-970 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-971\***

**VERSEMENT – SUBVENTION – AIDE  
AUX FAMILLES DÉMUNIES – ÉCOLES  
LAVICTOIRE ET ST-PIE X**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De proposer au conseil d'accorder à l'école St-Pie X une subvention de 200 \$, afin d'acheter des articles scolaires pour les enfants de familles démunies et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21751  
Poste budgétaire 02 70 92000 789

**ADOPTÉE.**

**CE-99-972**

**RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

**ADOPTÉE.**

**À 10 h 20, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

**CE-99-973**

**REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

**ADOPTÉE.**

CE-99-974

RENOUVELLEMENT – ASSURANCE  
COLLECTIVE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De renouveler la couverture d'assurance collective des employés de la Ville de Gatineau ainsi que des membres du conseil, avec la compagnie SSQ-Vie, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2000.

ADOPTÉE.

**M. Yvon Boucher quitte son fauteuil.**

CE-99-975\*

PROLONGEMENT DES SERVICES  
JURIDIQUES – COUR MUNICIPALE –  
PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a conclu une entente de services juridiques avec la firme Kehoe, Blais, Major, Parent et Grant pour assurer la poursuite pour la Ville, à la cour municipale de Gatineau, du 1<sup>er</sup> janvier 1995 au 31 décembre 1999;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts doivent faire l'objet d'une étude en profondeur et que les alternatives de travail pourraient avoir des incidences majeures sur la structure des services juridiques de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les propositions qui seront présentées mériteront une mûre réflexion des élus, sans pour autant mettre en péril les opérations de la cour municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2000, le contrat de services juridiques existant avec la firme Kehoe, Blais, Major, Parent et Grant.

ADOPTÉE.

**M. Yvon Boucher reprend son fauteuil.**

CE-99-976

LOCATION – TERRAIN – FESTIVAL DE  
MONTGOLFIÈRES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité exécutif :**

D'autoriser le directeur des services financiers à payer la somme de 6 901,50 \$ à la compagnie Thibault démolition ltée., pour la location d'un terrain dans le cadre du 12<sup>e</sup> Festival de montgolfières de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-977

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 29 septembre 1999, à 9 h 41, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Luce Bélanger, Marcel Roy, Marc Dumouchel, Pierre Bertrand, André Côté, Mario St-Pierre, Gérard Turcotte, Yves Melanson, Jacques Perrier, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, Marc Pageau, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

CE-99-978

SERVICE DE PROTECTION CONTRE  
L'INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 1998

**IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accepter le dépôt du rapport annuel 1998, préparé par le Service de protection contre l'incendie et conservé au dossier numéro CE-99-978 des archives municipales.

De transmettre un chaleureux message de félicitations à toute l'équipe du Service de protection contre l'incendie pour leur excellent travail.

ADOPTÉE.

CE-99-979

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 30 août 1999;
- b) listes des commandes entrées du 17 août au 30 août 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 17 août au 30 août 1999;
- d) journaux des divergences du 17 août au 30 août 1999.

ADOPTÉE.



**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle du conseil, le vendredi 19 novembre 1999, à 13 h 15, et les jours suivants s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste préparée par le directeur des services financiers, le 22 septembre 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-980 des archives municipales.
2. D'exclure de cette vente pour taxes, les immeubles portant les numéros de propriétés suivantes :

6240-71-7516	6438-90-4901
6439-06-5312	6538-00-1805
6639-74-5961-001-0023	6736-20-1287
6739-43-6574-001-0001	6739-44-1321-001-0001
6739-44-5683-001-0001	6739-44-9906-001-0001
6739-60-9694-001-0001	6739-70-7791-001-0001
6739-71-1549-001-0001	6739-81-5589-001-0001
6835-15-7798	6839-69-6319
6938-19-4320	7041-60-6549
7044-19-3192	7137-26-6937
7138-83-4776	7140-11-6678
7241-35-3786	7241-51-7410
7242-59-2736	7337-19-9708
7338-61-8551	7338-90-7707
7339-87-3198	7340-77-0560
7440-99-1826	7441-81-0539
7540-31-7419	7540-31-8728
7540-40-5251	7440-10-9828
6541-52-0419	6541-52-9737
6541-62-2351	6541-62-2358
6541-62-4736	6639-11-5389
6639-11-5911	6639-16-0556
6639-16-9764	6639-17-3445
6639-20-1860	6639-25-8313
6639-26-1397	6639-31-1356
6639-33-0204	6639-33-8917
7739-29-6969	7740-30-0405
6541-62-9842	

3. D'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de ladite vente les immeubles dont les propriétaires ont payé ou négocié et conclu avec les Services financiers, une entente conforme à la politique municipale relative à la perception d'arrérages de taxes.

4. D'habiliter Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les actes de retrait découlant de la susdite vente des immeubles, pour défaut de paiement d'impôt foncier, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la Loi sur les cités et villes.
5. De mandater Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes.
6. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, ou son représentant, à enchérir et, le cas échéant, à acquérir, au nom de la Ville de Gatineau, les immeubles vendus pour défaut de paiement de l'impôt foncier; il est entendu que le montant de l'enchère ne peut dépasser le montant des frais judiciaires, des taxes municipales et des taxes scolaires, y incluant les intérêts les pénalités et les frais.
7. De publier les avis dont il est fait mention aux articles 513 et 514 de la Loi sur les cités et villes dans L'hebdo de l'Avenir Outaouais et que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 04 13 310.

Certificat de crédit disponible 20857

ADOPTÉE.

CE-99-981\*

**ACCEPTATION – VIREMENTS  
BUDGÉTAIRES – TROISIÈME RÉVISION  
TRIMESTRIELLE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt du rapport relatif à la troisième révision trimestrielle, daté du 14 septembre 1999, préparé par le directeur des services financiers, en conformité avec les dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

D'accepter les virements budgétaires numéros 259-99, 260-99, 261-99, 263-99, 264-99, 265-99, 266-99, 267-99, 269-99 et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

De proposer au conseil d'approuver les virements budgétaires numéros 262-99 et 268-99, préparés par le contrôleur, aux Services financiers, le 14 septembre 1999 et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-99-982\*

**VERSEMENT – SUBVENTION –  
JOURNÉE INFO-SERVICE – CENTRE DES  
AÎNÉS DE GATINEAU**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accorder au Centre des aînés de Gatineau une subvention de 500 \$, dans le cadre de la Journée info-service aux aînés de Gatineau qui se déroulera, le mardi 19 octobre 1999 et dont l'objectif est de promouvoir et faire connaître à la population les ressources et les services communautaires et institutionnels disponibles pour les aînés de Gatineau.

D'autoriser le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Il est également résolu d'accepter le virement budgétaire numéro 270-99 et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 270-99**

02 05 1100 Législation

919 Subvention	5 000 \$
01 11000 Taxe générale	5 000 \$

Certificat de crédit disponible 21484  
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-99-983

**ACCEPTATION – ENTENTE DE  
COLLABORATION AVEC VÉLO QUÉBEC  
– ROUTE VERTE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Route verte désigne l'itinéraire cyclable d'environ 3 400 km, développé par Vélo Québec en collaboration avec le gouvernement du Québec et des partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec a été désigné par le gouvernement du Québec maître d'œuvre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la ville de Gatineau est traversé par l'axe de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE cet itinéraire peut bénéficier d'un balisage Route verte et ainsi être reconnu à travers tout le Québec, dans la mesure où une entente de collaboration soit signée avec Vélo Québec et ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vélo-route trans-Québec est sollicité pour signer l'entente de collaboration avec Vélo Québec, dans le but de faciliter le suivi avec les municipalités impliquées, sous réserve que celles-ci s'engagent par résolution à respecter le contenu de ladite entente et à dégager Vélo-route trans-Québec et Vélo Québec de toutes responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE le balisage visé par la présente ne porte que sur les indications de la Route verte, telles que plus amplement décrites dans le guide de réalisation de la Route verte, Vélo Québec, 1<sup>re</sup> édition 1997, section 6.1 (installation de panneaux de signalisation) et 6.2 (balisage de la Route verte);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a pris connaissance du contenu de ladite entente de collaboration soumise par Vélo Québec et s'en déclare satisfaite;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

Que la Ville de Gatineau s'engage et s'oblige à respecter l'entente de collaboration intervenue entre Vélo Québec et Vélo-route trans-Québec et plus particulièrement, mais sans limiter la généralité de ladite entente, à savoir :

- Être identifiée comme une tierce partie aux termes de ladite entente
- Respecter les termes, les conditions et l'échéancier du plan de balisage (section 4 de l'entente)
- Procéder au balisage de la Route verte dans les délais (sections 5-6-7 de l'entente)
- Dégager Vélo Québec et Vélo-route trans-Québec de toute responsabilité (section 9 de l'entente)
- Fournir à Vélo Québec tous les documents d'assurance exigés (section 10 de l'entente)

Ladite entente est conservée au dossier numéro CE-99-983 des archives municipales.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-984**

**P.I.I.A. – AGRANDISSEMENT – POSTE  
D’ESSENCE ULTRAMAR – 700, MONTÉE  
PAIEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D’accepter le plan d’implantation et d’intégration architecturale relatif à l’agrandissement du dépanneur et poste d’essence situé au 700, montée Paiement, Gatineau, Québec et se composant des documents indiqués ci-après, préparés par Ultramar Canada inc. en mai 1996, comprenant la dernière révision du 14 septembre 1999 et conservés au dossier numéro CE-99-984 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de projet 50010, feuillet 1 – montée Paiement, Gatineau – implantation;
- plan portant le numéro de projet 50010, feuillet 4 – montée Paiement, Gatineau – élévation bâtisse.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-985**

**AUTORISATION – TRAVAUX – QUAI  
DES ARTISTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D’accepter la demande d’autorisation déposée par le Service d’urbanisme, relativement aux travaux d’aménagement du Quai des artistes, Gatineau, Québec, comme montré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-985 des archives municipales, à savoir :

- Programme de revitalisation des vieux quartiers – 1999/projet d’aménagement du Quai des artistes, préparé par le Service d’urbanisme, le 27 août 1999;
- Plan portant le numéro de dossier 6122-01/32001 – aménagement du Quai des artistes – PRVQ (phase III) – volet mise en valeur du quartier, préparé par le Service d’urbanisme, le 9 septembre 1999;
- Modèles de lampadaires A, B et C.

Il est également résolu de consacrer une somme de 30 000 \$, pour la réalisation du projet, à même l’enveloppe budgétaire du Programme de revitalisation des vieux quartiers (phase III) – volet mise en valeur du quartier.

Certificat de crédit disponible 21728  
Poste budgétaire 02 60 61000 919

ADOPTÉE.

CE-99-986

AUTORISATION – TRAVAUX – 81, RUE  
POPLAR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Véronica Rojas, pour et au nom de Michel Marchand, relativement aux travaux de rénovation du bâtiment principal situé au 81, rue Poplar, Gatineau, comme illustré aux documents indiqués ci-après, portant le numéro de dossier 6124-03/20014, datés du 10 septembre 1999 et conservés au dossier numéro CE-99-986 des archives municipales, à savoir :

- Façade est (rue Poplar) – 81, rue Poplar, Gatineau, Québec, feuillet 1/4;
- Façade nord – 81, rue Poplar, Gatineau, Québec, feuillet 2/4;
- Façade ouest – 81, rue Poplar, Gatineau, Québec, feuillet 3/4;
- Façade sud (rue de la Canipco) – 81, rue Poplar, Gatineau, Québec, feuillet 4/4.

ADOPTÉE.

CE-99-987

AUTORISATION – TRAVAUX – 113,  
RUE MAPLE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Hugues Dupuy et Sylvie Lalonde, relativement à l'installation d'une piscine dans la cour arrière du bâtiment principal, situé au 113, rue Maple, Gatineau, comme illustré au plan portant le numéro de dossier 6124-03/30002 – implantation de la piscine – 113, rue Maple, Gatineau, daté du 8 septembre 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-987 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-988**

**AUTORISATION – TRAVAUX – 125,  
RUE MAPLE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Manon Roy, relativement aux travaux de rénovation du bâtiment principal situé au 125, rue Maple, Gatineau, comme illustré au plan portant le numéro de dossier 6124-03/30003 – travaux – 125, rue Maple, Gatineau, daté du 8 septembre 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-988 des archives municipales.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-989**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 22 septembre 1999, à 9 h 30.

**ADOPTÉE.**

CE-99-990

ABROGATION – RÉOLUTION NUMÉRO  
CE-95-05-338 – ACQUISITION – LOT 2B  
– RANG 6 – CANTON DE HULL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'abroger à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-95-05-338, recherchant l'acquisition d'une partie du lot 2B, du rang 6, au cadastre du canton de Hull.

ADOPTÉE.

CE-99-991

ACHAT DE SERVITUDE – LOT 14B-45 –  
RANG 3 – CANTON DE TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Karen Littlejohn et Benoit Poupart ou de ses ayants droit, au prix de 130 \$ taxes en sus, une servitude permanente sur une partie du lot 14B-45, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 49,1 mètres carrés et décrite à la description technique, préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 23 août 1999, sous le numéro 3256 de ses minutes, dossier 98-001.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 21638  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

CE-99-992\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1014-99 –  
ACQUISITION – DROITS CONSENTIS À  
UN PROMOTEUR – INSTALLATION DE  
SERVICES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**



D'approuver le règlement numéro 1014-99 pour acquérir les droits consentis à la compagnie 131359 Canada inc. en contrepartie de sa participation au financement des services publics installés sur la rue de Chalifoux.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipale et de la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-993\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1015-99 –  
ACQUISITION – DROITS CONSENTIS À  
DES PROMOTEURS – INSTALLATION DE  
SERVICES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 1015-99 pour acquérir les droits consentis aux compagnies 131359 Canada inc. et Les immeubles des plaines de l'Outaouais inc. et la Société de placements et d'hypothèques de l'Outaouais ltée en contrepartie de leur participation au financement des services publics installés sur la rue Davidson Est.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipale et de la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-994\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-99 –  
ACQUISITION – DROITS CONSENTIS À  
UN PROMOTEUR – INSTALLATION DES  
SERVICES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 1016-99 pour acquérir les droits consentis à la compagnie 131359 Canada inc. en contrepartie de sa participation au financement des services publics installés sur la rue Davidson Ouest.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-995

ENGAGEMENT – ÉRIC PATRY –  
SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Éric Patry au poste de responsable d'hygiène, aux Services techniques, au salaire prévu selon l'échelle salariale des cadres, soit un traitement annuel de 54 331 \$, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 03101

ADOPTÉE.

CE-99-996

PROMOTION – JULIE CHÉNARD –  
POSTE DE COMMIS-DACTYLO III –  
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA  
CULTURE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Julie Chénard au poste de commis-dactylo III, au Service des loisirs et de la culture, au salaire prévu à la classe IV, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 03352

ADOPTÉE.

CE-99-997

MUTATION – CHANTAL CADIEUX –  
POSTE DE PRÉPOSÉ AU SYSTÈME DE

**GESTION DES BÂTIMENTS – SERVICES  
TECHNIQUES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Chantal Cadieux au poste de préposé au système de gestion des bâtiments, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe V, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 03674

ADOPTÉE.

**CE-99-998**

**STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER –  
STEVE FOURNIER – SERVICE DES  
LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître à Steve Fournier le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

**CE-99-999\***

**VERSEMENT – SUBVENTION – LÉGION  
ROYALE CANADIENNE – FILIALE 58 –  
CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de proposer au conseil :**

D'accorder à la Légion Royale Canadienne, filiale 58, une somme de 200 \$, dans le cadre des activités du Jour du souvenir et de mandater le directeur

des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21932

Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-99-1000\*

VERSEMENT – SUBVENTION – LÉGION  
ROYALE CANADIENNE – FILIALE  
NORRIS – JOUR DU SOUVENIR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de proposer au conseil :**

D'accorder à la Légion Royale Canadienne, filiale Norris, une somme de 200 \$, dans le cadre des activités du Jour du souvenir et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21933

Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-99-1001\*

VERSEMENT – SUBVENTION – CROIX-  
ROUGE CANADIENNE –  
FINANCEMENT DE CAMPAGNE 1999 –  
POUR LES SINISTRÉS ET LES  
PROGRAMMES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER**

**APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu de proposer au conseil :**

D'accorder à la Croix-Rouge Canadienne une subvention de 500 \$, pour le financement de leur Campagne 1999 et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 31934

Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-99-1002

DEMANDE DE COMMANDITE  
OFFICIELLE – ASSOCIATION RÉGIONALE  
DE PATINAGE ARTISTIQUE DE  
L'OUATOUAIS ET CLUB DE PATINAGE  
ARTISTIQUE DE GATINEAU –  
CHAMPIONNAT DE PATINAGE DE LA  
BANQUE DE MONTRÉAL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reporter à la prochaine réunion du comité exécutif, qui aura lieu le 6 octobre 1999, la demande de commandite officielle de l'Association régionale de patinage artistique de l'Outaouais et du Club de patinage artistique de Gatineau pour le Championnat de patinage de la Banque de Montréal.

ADOPTÉE.

CE-99-1003\*

VERSEMENT – SUBVENTION – LES  
CHEVALIERS DE L'ÂGE D'OR DE  
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de proposer au conseil :**

D'accorder aux Chevaliers de l'âge d'or de Gatineau une subvention de 100 \$ et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20949  
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-99-1004

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 10 h 35, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-1005

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-1006

MAJORATION – HONORAIRES  
EXPERTS-CONSEILS – CENTRE  
COMMUNAUTAIRE LE BARON

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De majorer de 21 600 \$ les honoraires consentis aux firmes mentionnées ci-dessous, en vertu de la résolution numéro CE-99-163, pour préparer les plans et cahier des charges nécessaires à la construction du nouveau centre communautaire Le Baron, à savoir :

- Les architectes Carrier Savard – préparation des plans et cahier des charges – architecture
- R. Desmarais et associés – préparation des plans et cahier des charges – mécanique et électricité
- SBA, Sauvé, Boucher et associés inc. – préparation des plans et cahier des charges – structure d'acier

D'accepter le virement budgétaire numéro 254-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 254-99**

02 50 72 100 Centres communautaires

729 Immobilisations – autres bâtisses 21 600 \$

02 50 35000 Transport routier – signalisation

711 Immobilisations – travaux de voirie (11 000 \$)

015 Autres revenus de sources locales

3100 Intérêts de banque 10 600 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminués.

Certificat de crédit disponible 21193

Poste budgétaire 02 50 72100 729

ADOPTÉE.

CE-99-1007\*

VERSEMENT – ALLOCATION DE DÉPART – ÉLUS MUNICIPAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'autoriser le directeur des services financiers à verser les allocations de départ des membres du conseil, en un seul versement, dans les 60 jours suivant la fin de leur mandat.

D'abroger à toute fin que de droit, la résolution numéro C-94-11-624.

ADOPTÉE.

**Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence est assumée par Richard Canuel, vice-président.**

CE-99-1008

MODIFICATION – POLITIQUE  
SALARIALE – EMPLOYÉS CADRES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

D'inscrire à la section confidentiel de la prochaine séance du conseil le dossier concernant la politique salariale des employés cadres.

ADOPTÉE.

CE-99-1009

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**



**À une séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau, tenue le 6 octobre 1999, à 9 h 40, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Marcel Roy, Jacques Lafleur, André Côté, Lynda Gariépy, Marcel Proulx, Hélène Grand-Maître, Jacques Perrier, Pierre Marcotte, Marc Pageau et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS** : Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes,  
Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

**ABSENCE MOTIVÉE** : Richard Canuel

CE-99-1010\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 971-1-99 –  
MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
971-97 – RÉDUIRE LA DÉPENSE DE  
405 016 \$ – PRÉVOIR L’ACQUISITION  
D’IMMEUBLES – AJOUTER CERTAINES  
RÈGLES ET APPORTER DES PRÉCISIONS  
QUANT AUX CALCULS DE L’ÉTENDUE  
EN FRONT IMPOSABLE ET DE LA  
SUPERFICIE IMPOSABLE – AJUSTER LE  
POURCENTAGE DES CLAUSES  
D’IMPOSITION – RETRANCHER ET  
AJOUTER DES IMMEUBLES  
IMPOSABLES – REMPLACER LES  
ANNEXES I, II, III, IV, V, VII ET VIII**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D’approuver le règlement numéro 971-1-99, pour modifier le règlement numéro 971-97, dans le but de réduire la dépense de 405 016 \$, prévoir l’acquisition d’immeubles, ajouter certaines règles et apporter des précisions quant aux calculs de l’étendue en front imposable et de la superficie imposable, ajuster le pourcentage des clauses d’imposition, retrancher et ajouter des immeubles imposables et remplacer les annexes I, II, III, IV, V, VII et VIII.

Il est de plus résolu d’autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l’approbation du règlement par la ministre d’État aux Affaires municipales et à la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

**ADOPTÉE.**

CE-99-1011\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 991-1-99 –  
MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
991-98 – RÉDUIRE LA DÉPENSE DE  
706 600 \$ – AJOUTER CERTAINES  
RÈGLES ET APPORTER DES PRÉCISIONS  
QUANT AUX CALCULS DE L'ÉTENDUE  
EN FRONT IMPOSABLE ET DE LA  
SUPERFICIE IMPOSABLE –  
RETRANCHER ET AJOUTER DES  
IMMEUBLES IMPOSABLES – AJUSTER  
LE POURCENTAGE DES CLAUSES  
D'IMPOSITION – REMPLACER LES  
ANNEXES I, II, III, VI ET VII**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 991-1-99, pour modifier le règlement numéro 991-98, dans le but de réduire la dépense de 706 600 \$, ajouter certaines règles et apporter des précisions quant aux calculs de l'étendue en front imposable et de la superficie imposable, retrancher et ajouter des immeubles imposables, ajuster le pourcentage des clauses d'imposition et remplacer les annexes I, II, III, VI et VII.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-1012

CUEILLETTE DE FEUILLES MORTES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De retirer le projet de cueillette de feuilles mortes présenté par le directeur des services techniques de l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**CE-99-1013\***

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1017-99 –  
AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE  
DÉPENSE DE 360 000 \$ POUR  
EXÉCUTER LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DU BASSIN DE  
RÉTENTION LE COTEAU AINSI QUE  
POUR PRÉVOIR L'ACQUISITION DE  
TERRAINS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 1017-99, autorisant un emprunt et une dépense de 360 000 \$, pour exécuter les travaux de construction du bassin de rétention Le Coteau ainsi que pour prévoir l'acquisition de terrains.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

**CE-99-1014**

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 13 septembre 1999;
- b) listes des commandes entrées du 31 août au 13 septembre 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 31 août au 13 septembre 1999;
- d) journaux des divergences du 31 août au 13 septembre 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-1015\***

**RÈGLEMENT NUMÉRO 978-1-99 –  
MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
978-98 – ACTUALISER LES COÛTS  
RÉELS IMPUTABLES AUX IMMEUBLES  
VISÉS PAR LES CLAUSES D'IMPOSITION  
DES ARTICLES 7 À 10**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 978-1-99, pour modifier le règlement numéro 978-98, dans le but d'actualiser les coûts réels imputables aux immeubles visés par les clauses d'imposition des articles 7 à 10.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

**CE-99-1016**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
RÉHABILITATION DE LA CONDUITE  
D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE  
BOULEVARD MALONEY**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant total de 34 219,94 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Sanexen technologies inc., ayant son établissement de commerce à Longueuil, Québec, pour effectuer des travaux de réhabilitation de la conduite d'égout sanitaire sur le boulevard Maloney, entre la Première Avenue et la rue Thomas, ces travaux devront être réalisés en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par les Services techniques au mois d'août 1999; cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-1016 des archives municipales, à savoir :

**Plan numéro**

**Feuillet numéro**

G-99-019-01  
G-99-019-01

1 de 2  
2 de 2

Certificat de crédit disponible 21196  
Règlement numéro 1001-99

ADOPTÉE.

**CE-99-1017**

**ACCEPTATION – SOUMISSION – ÉGLISE  
SAINTE-ROSE-DE-LIMA – ÉCLAIRAGE**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au montant de 27 360,99 \$ taxes incluses et déposée par la compagnie Pierre Brossard (1981) Ltée, ayant son établissement de commerce à Brossard, Québec, pour la construction d'un réseau d'éclairage complet dans un stationnement de l'église Sainte-Rose-de-Lima, excluant les travaux en option; ces travaux devront être réalisés en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés aux susdits cahier des charges et plans.

Il est de plus résolu de puiser les sommes à même le Programme de revitalisation des vieux quartiers (phase III) – volet mise en valeur du quartier.

Certificat de crédit disponible 21195  
Poste budgétaire 02 60 61000 919

ADOPTÉE.

**CE-99-1018**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
GESTION ET ENTRETIEN – DÉPÔT À  
NEIGE GRÉBER**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission présentée par Daniel Beaudoin, Bernard Vaillant et Ronald Pariseau, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, pour la gestion et l'entretien du dépôt à neige Gréber, pour une période de 3 ans, soit l'option 2, sans aucun frais pour les neiges

usées provenant des opérations de déneigement de la Ville de Gatineau et avec une ristourne sous forme de montant forfaitaire de 21 000 \$ par année, et ce, pour les années 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002; le tout en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges.

ADOPTÉE.

CE-99-1019

ACHAT – AMEUBLEMENT – LOISIRS ET  
CULTURE – FONDS DE ROULEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Le spécialiste du bureau Fredal, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, 66 chaises pliantes bleues, de marque Samsonite, au montant de 2 181,84 \$ taxes incluses, pour le Service des loisirs et de la culture.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 2 181,84 \$ taxes incluses, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21334

ADOPTÉE.

CE-99-1020

VENTE D'ÉQUIPEMENT ET AMEUBLE-  
MENT – COLLÈGE PRÉUNIVERSITAIRE  
SAINT-ALEXANDRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à vendre au collège préuniversitaire Saint-Alexandre, au coût de 150 \$, l'équipement et l'ameublement suivants, à savoir :

- 4 chaises de cuisine portant les numéros d'identification 10622, 10863, 10916 et 11070;
- 5 chaises empilables, couleur orange, portant les numéros d'identification 1829, 1830, 4345, 4684 et 4687;

- 3 chaises exécutives portant les numéros d'identification 2935, 4201 et 14350;
- 1 chaise pour salle de conférence, couleur bleu, portant le numéro d'identification 1684;
- 4 chaises de visiteur portant les numéros d'identification 1844, 2932, 2933 et 5679;
- 1 crédence « directeur », 72 pouces portant le numéro d'identification 2660;
- 1 table à dessin portant le numéro d'identification 12694;
- 3 tables de travail portant les numéros d'identification 3155, 3158 et 2969;
- 1 gobe-sous;
- 4 tables de travail;
- paravents;
- 3 présentoirs portant les numéros d'identification 12246, 12247, 12249;
- tablettes de bibliothèque, couleur beige.

ADOPTÉE.

CE-99-1021

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
DÉNEIGEMENT DES RUES – SECTEUR  
RURAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'alternative 2 des soumissions les plus basses, conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et présentées par les compagnies mentionnées ci-dessous, pour le déneigement des rues situées dans le secteur rural, aux prix indiqués en regard de chacune d'elles, taxes en sus, et ce, pour un contrat d'une durée de trois ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 1999 et se terminant le 30 avril 2002, avec possibilité d'un prolongement de deux ans. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation, tableau 2 – indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé) et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 août précédant la date anniversaire.



**Secteur Est****Saison 1999-2000**

Location J. L. Parenteau	chemins pavés	4 316,51 \$/km
	chemins ruraux	2 517,00 \$/km

**Secteur Ouest**

BRV excavation inc.	chemins pavés	4 100,00 \$/km
	chemins ruraux	3 000,00 \$/km

Les soumissions sont conservées au dossier numéro CE-99-1021 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21340  
Poste budgétaire 02 50 33340 521

ADOPTÉE.

**CE-99-1022****ACCEPTATION – SOUMISSION –  
DÉNEIGEMENT DES RUES ET  
TROTTOIRS – SECTEUR URBAIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'alternative 2 des soumissions les plus basses, conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et présentées par les compagnies mentionnées ci-dessous, pour le déneigement des rues et trottoirs situés dans le secteur urbain, aux prix indiqués ci-dessous, taxes en sus, et ce, pour un contrat d'une durée de trois ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 1999 et se terminant le 30 avril 2002, avec possibilité d'un prolongement de deux ans. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation, tableau 2 – indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé) et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 août précédant la date anniversaire.

**Secteur Est****Saison 1999-2000**

Location J. L. Parenteau	rues pavées	3 174,66 \$/km
	rues de gravier	1 200,00 \$/km
	trottoirs	1 500,00 \$/km

## Secteur Ouest

2991209 Canada inc.	rues pavés	5 975,00 \$/km
	rues de gravier	2 850,00 \$/km
	trottoirs	2 850,00 \$/km
	passage entre les rues de Cannes et de Beausoleil	1 600,00 \$

Les soumissions sont conservées au dossier numéro CE-99-1022 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21341  
Poste budgétaire 02 50 33300 521

ADOPTÉE.

### CE-99-1023

CONVENTION – PANNEAU D’INTER-  
PRÉTATION – BOWATER PÂTES ET  
PAPIERS CANADA INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D’accepter la convention préparée par l’agent de développement culturel, au Service des loisirs et de la culture, le 7 octobre 1998 et révisée le 21 juin 1999, relativement à l’installation d’un panneau d’interprétation sur le site de la compagnie Bowater pâtes et papiers Canada inc. et d’autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l’assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette convention conservée au dossier numéro CE-99-1023 des archives municipales.

ADOPTÉE.

### CE-99-1024

ACCRÉDITATION – LE CHŒUR QUI BAT  
INC. – ORGANISME CULTUREL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître Le chœur qui bat inc., à titre d’organisme culturel et de leur accorder le support prévu à la politique 0-3 de reconnaissance et d’assistance des organismes culturels de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

**CE-99-1025\***

**TOURNOI INTERMUNICIPAL DE BALLE  
DONNÉE – GATINEAU VILLE HÔTESSE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter d'accueillir le 9<sup>e</sup> tournoi intermunicipal de balle donnée, qui sera organisé par le Syndicat des cols bleus de la Ville de Gatineau inc. du 9 au 11 juin 2000, dont les profits générés seront versés à des œuvres humanitaires pour enfants, adolescents et femmes violentées de Gatineau.

D'accorder un accès gratuit aux terrains de balle du parc Sanscartier, et ce, malgré les dispositions du règlement numéro 961-7-99, le tout comme précisé au rapport préparé par le coordonnateur d'activités, au Service des loisirs et de la culture, le 15 septembre 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-1026**

**CONVENTION – PARC DU LAC-  
BEAUCHAMP – SENTIER POUR  
MOTONEIGISTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR GUY LACROIX**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'accepter de renouveler, pour la saison hivernale 1999–2000 seulement, la convention conservée au dossier numéro CE-97-12-1135, intervenue entre la Ville de Gatineau, le club de motoneige Éclair de Gatineau et Poltimore ainsi que l'Association des motoneigistes de la vallée de Gatineau, concernant l'autorisation d'utiliser un sentier pour les motoneigistes au parc du Lac-Beauchamp, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Les deux clubs de motoneigistes doivent respecter intégralement les obligations énumérées à l'article 2 de la susdite convention, faute de quoi la Ville de Gatineau mettra aussitôt fin à l'entente.
- b) L'accès au sentier devra être interdit entre 23 h et 7 h, conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement municipal numéro 561-89; cette interdiction doit être affichée aux accès du sentier et mise en application par les deux clubs de motoneigistes.
- c) De mandater le Service des loisirs et de la culture pour voir à l'application et au respect de ladite convention.

**ON VOTÉ EN FAVEUR : GUY LACROIX  
JEAN RENÉ MONETTE**

**A VOTÉ CONTRE : YVON BOUCHER**

**EN FAVEUR : 2                    CONTRE : 1**

**ADOPTÉE.**

**CE-99-1027**

**LETTRE D'ENTENTE – ADOJEUNE INC. –  
DON D'ÉQUIPEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le don d'équipement de rouli-roulant offert par l'organisme Adojeune inc. et d'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et cet organisme, préparée par le Service des loisirs et de la culture, le 17 septembre 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-1027 des archives municipales.

Il est de plus résolu d'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-99-896.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-1028**

**MODIFICATIONS – PLAN D'ENSEMBLE –  
COMPLEXE COMMERCIAL PLACE WAL-  
MART – MAGASIN A BUCK OR TWO !**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les plans indiqués ci-dessous, préparés pour et au nom de la compagnie Double Entente Developments Inc. et conservés au dossier numéro CE-99-1028 des archives municipales, à savoir :

- le plan portant le numéro de projet 5239-U01, feuillet L1 – plan d'ensemble, zone CV-2534 (C25-111), préparé par la firme d'experts-conseils Agence d'urbanisme de l'Outaouais, au mois de février 1995 et comprenant la dernière révision du 29 septembre 1999;
- le plan portant le numéro de projet 99055, feuillet 103 – elevations – A buck or two !, préparé par la firme d'architectes Petroff Partnership Architects le 30 août 1999 et comprenant la dernière révision du 23 septembre 1999.

Il est également résolu d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à inscrire sur les plans précités la mention « Approuvé par le comité exécutif le 6 octobre 1999 ».

ADOPTÉE.

**CE-99-1029**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 29 septembre 1999, à 9 h 41.

ADOPTÉE.

**CE-99-1030**

**ACQUISITION – PARTIE DU LOT 20A –  
RANG 3 – CANTON DE TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de Paul Pichette in trust ou de ses ayants droit, au prix de 2 500 \$ et à la condition énoncée à la promesse de vente signée le 20 septembre 1999, la partie du lot 20A, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie totale de 94 mètres carrés et décrite à la description technique, préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 30 mars 1999, sous le numéro 3199 de ses minutes, dossier 98-034.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou

l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 21639  
Règlement numéro 1008-99

ADOPTÉE.

CE-99-1031

ACQUISITION – PARC OU ESPACE VERT  
– ENSEMBLE RÉSIDENTIEL L'OASIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de la compagnie 138028 Canada inc. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, pour l'aménagement d'un parc ou d'un espace vert, les lots 24B-53 et 24C-59, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et d'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-1032

DÉPÔT – COMPTE RENDU – GROUPE DE  
TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 22 septembre 1999, conservé au dossier numéro CE-99-1032 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1033

PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

D'autoriser le directeur des services financiers à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère principale aux affaires corporatives, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par les personnes suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1. Eva Saumier, 71 A, rue de Bourassa, Gatineau avis de sinistre du 6 juillet 1999	50,00 \$
2. Claire Montpetit, 51, rue de Grenoble, Gatineau avis de sinistre du 13 mai 1999	2 397,97 \$
3. Gaston Normand, 465, rue Bigue, Gatineau avis de sinistre du 7 juin 1999	752,38 \$
4. Hélène Lacosse, 229, rue Jules-Bordet, Gatineau avis de sinistre du 16 juin 1999	382,88 \$
5. Colette Leblanc, 63, rue Guigues, Gatineau avis de sinistre du 10 juin 1999	741,90 \$
6. Roland Beaudoin, 1911, boulevard Lorrain, Gatineau avis de sinistre du 13 juillet 1999	569,73 \$
7. France Legros, 138, rue des Sables, Gatineau avis de sinistre du 23 juin 1999	552,12 \$
8. Marie-Paule Lévesque, 143, rue Saint-Antoine, Gatineau (Réf. : Le groupe Desjardins et associés) avis de sinistre du 13 mai 1999	1 296,61 \$
9. Élisabeth Morin, 577, rue Notre-Dame, Gatineau avis de sinistre du 31 mai 1999	1 000,00 \$

Certificat de crédit disponible 21025

Postes budgétaires 05 26 510, 05 26 515 et 05 26 520

ADOPTÉE.

CE-99-1034

AVIS DE SINISTRE – RECOMMANDATIONS NÉGATIVES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau, concernant les avis de sinistre soumis par les personnes mentionnées ci-dessous et de mandater le

préposé aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

1. Francine Lalonde, 21 B, rue Iberville, Gatineau  
avis de sinistre du 8 juin 1999
2. Ernest Gascon, 46, rue Louis-Riel, Gatineau  
avis de sinistre du 16 juin 1999
3. Gérald Courcelles, 23, rue de Fleurimont, Gatineau  
avis de sinistre du 27 juillet 1999
4. Pierrette Pelletier, 206, boulevard Riel, Hull  
avis de sinistre du 21 juillet 1999
5. André-Jean Léveillé, 355, rue de Cannes, Gatineau  
avis de sinistre du 21 juillet 1999
6. Marguerite Tremblay, 804, rue Notre-Dame, Gatineau  
avis de sinistre du 20 juillet 1999
7. Christiane et Marc Lebeau, 85 F, rue de Bourassa, Gatineau  
avis de sinistre du 28 juillet 1999
8. Michelle Payette, 103, rue de Tadoussac, Gatineau  
(Réf. : Allstate)  
avis de sinistre du 21 juillet 1999

ADOPTÉE.

**CE-99-1035**

**RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– DOSSIER COMPAGNIE D'ASSURANCE  
L'INDUSTRIELLE ALLIANCE – MAURICE  
MARTEL, CLAUDE GRENIER ET  
KATHLEEN MCDULIFF**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau, par la compagnie d'assurance L'Industrielle Alliance, sous le numéro 550-22-002214-987, concernant une action en dommages suite à un refoulement d'égout survenu le 30 mars 1998.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère principale aux affaires corporatives, à la Direction générale, la somme de 7 000 \$, pour le règlement complet et final de cette poursuite.



Certificat de crédit disponible 21028  
Poste budgétaire 05 26 420

ADOPTÉE.

CE-99-1036

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
DOSSIER COMPAGNIE D'ASSURANCE  
L'UNION CANADIENNE – LOUISETTE  
VACHON

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau, par la compagnie d'assurance l'Union Canadienne, sous le numéro 550-22-002244-984, concernant une action en dommages suite à un refoulement d'égout survenu le 31 mars 1998.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère principale aux affaires corporatives, à la Direction générale, la somme de 3 500 \$, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 21029  
Poste budgétaire 05 26 420

ADOPTÉE.

CE-99-1037

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– DOSSIER COMPAGNIE D'ASSURANCE  
GUARDIAN DU CANADA – JACQUES  
CLÉMENT ET DANIELLE SAUVÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau, par la compagnie d'assurance Guardian du Canada, sous le numéro 550-22-002273-983 et concernant une action en dommages suite à un refoulement d'égout survenu le 27 juin 1998.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère principale aux affaires corporatives, à la Direction générale, la somme de 16 500 \$ plus les frais judiciaires, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 21875  
Poste budgétaire 05 26 420

ADOPTÉE.

CE-99-1038

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– DOSSIER COMPAGNIE D'ASSURANCE  
GUARDIAN DU CANADA – SYLVAIN  
LEBEL ET VIOLETTE TURGEON

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau, par la compagnie d'assurance Guardian du Canada, sous le numéro 550-22-002270-989 et concernant une action en dommages suite à un refoulement d'égout survenu le 26 juin 1998.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère principale aux affaires corporatives, à la Direction générale, la somme de 8 000 \$ plus les frais judiciaires, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 21876  
Poste budgétaire 05 26 420

ADOPTÉE.

**CE-99-1039**

**RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE  
– DOSSIER COMPAGNIE D’ASSURANCE  
GUARDIAN DU CANADA – YVES  
BÉRARD ET LES INVESTISSEMENTS  
JYBER**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour la poursuite intentée devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull contre la Ville de Gatineau, par la compagnie d’assurance Guardian du Canada, sous le numéro 550-22-002271-987 et concernant une action en dommages suite à un refoulement d’égout survenu le 26 juin 1998.

Il est également résolu d’habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d’une réquisition de paiement par la conseillère principale aux affaires corporatives, à la Direction générale, la somme de 3 500 \$ plus les frais judiciaires, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 21877  
Poste budgétaire 05 26 420

ADOPTÉE.

**CE-99-1040**

**AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-  
DACTYLO II – COUR MUNICIPALE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D’autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste commis-dactylo II, à la Cour municipale, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

**CE-99-1041**

**ENGAGEMENT – GINO DALLA COLETTA  
– SERVICES TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Gino Dalla Coletta au poste de responsable du développement et du suivi des normes environnementales, aux Services techniques, au salaire prévu selon l'échelle salariale des cadres, soit un traitement annuel de 50 336 \$ ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

L'entrée en fonction s'effectuera à une date à être déterminée et confirmée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Demande de personnel 03100

ADOPTÉE.

**CE-99-1042**

**RELÂCHE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 10 h 30, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

**CE-99-1043**

**REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-1044

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

CE-99-1045

REPRISE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-1046

PUBLICATION – RAPPORT DU MAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu :**

De publier, dans L'hebdo de l'Avenir Outaouais, le rapport de Son Honneur le maire traitant de la situation financière de la Ville de Gatineau, déposé lors de la séance du conseil tenue le 4 octobre 1999.

Certificat de crédit disponible 21936

Poste budgétaire 02 05 11000 341

ADOPTÉE.

CE-99-1047

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**

**À une séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau, tenue le 13 octobre 1999, à 9 h 45, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Claude Doucet, Serge L'Écuyer, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Marcel Roy, André Côté, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Normand Thibault, Marc Pageau, Mario Lebeau et M<sup>e</sup> Richard D'Auray

**OBSERVATEURS :** Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Jean-Pierre Charette

**INVITÉS :** Robert Valin et M<sup>e</sup> David Robinson

CE-99-1048

**AUTORISATION – PAIEMENT –  
FACTEUR DE PERFORMANCE –  
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES  
MOUSTIQUES**

---

CONSIDÉRANT QUE le cahier des charges ayant servi à l'appel d'offres, pour le contrôle biologique des moustiques, mentionne que le quatrième versement sera modifié par l'ajout d'un facteur de performance, tel que décrit au rapport soumis par la firme GDG environnement ltée;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des services financiers à verser la somme de 40 498 \$ taxes en sus, à la firme susmentionnée, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

D'accepter le virement budgétaire numéro 272-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 272-99**

02 50 33340 Contrat déneigement secteur rural

521 Entretien travaux de voirie (44 955 \$)

02 50 49000 Contrôle des moustiques

497 Extermination de la vermine 44 955 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21198  
Poste budgétaire 02 50 49000 497

ADOPTÉE.

CE-99-1049

**CUEILLETTE DES FEUILLES MORTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**



1. D'autoriser la firme Capital Environmental Ressource Inc. à cueillir et acheminer les feuilles mortes à la firme Les vignobles de l'Outaouais située sur le chemin du Sixième-Rang, au taux horaire de 88,28 \$, pour une somme maximale de 29 415 \$ taxes en sus.
2. De mandater le directeur des communications pour publiciser le projet de cueillette des feuilles mortes et d'attribuer à cette fin une somme de 7 500 \$.
3. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le protocole d'entente à intervenir avec la firme Les vignobles de l'Outaouais, concernant la disposition des feuilles mortes et conservé au dossier numéro CE-99-1049 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21201

Postes budgétaires 02 50 46300 491 et 02 40 19000 341

ADOPTÉE.

CE-99-1050

ACCEPTATION – REQUÊTE – AQUEDUC,  
ÉGOUTS ET FONDATION DE LA RUE –  
PROLONGEMENT – RUE HAMEL –  
PHASE 2B

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie 3009696 Canada inc. prévoyant la construction, à leur frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur le prolongement de la rue Hamel formée d'une partie du lot 12-631, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de cette rue.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, par les experts-conseils Charron et associés inc.
3. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement du Québec.
4. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir les rues mentionnées à l'article 1 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
5. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils

Groupe conseil Kan-Tech, Richard Bélec, ingénieur-conseil et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

6. D'accepter la recommandation de la compagnie précitée, à l'effet de retenir les services de la firme Jean-Claude Blais, consultant, pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par cette compagnie.
7. D'exiger que la compagnie 3009696 Canada inc. cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue visée par la présente, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
8. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat relatif à l'obtention des servitudes et à l'achat de la rue faisant l'objet de la présente.

ADOPTÉE.

CE-99-1051\*

**ACCEPTATION – REQUÊTE –  
ASPHALTAGE ET AUTRES TRAVAUX –  
PROLONGEMENT – RUE HAMEL –  
PHASE 2B**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie 3009696 Canada inc. prévoyant, remboursables au moyen de l'imposition d'une taxe d'amélioration locale, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de bordures ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique sur le prolongement de la rue Hamel, formée par une partie du lot 12-631, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton.
2. De retenir les services des experts-conseils Groupe conseil Kan-Tech, Richard Bélec, ingénieur-conseil, pour préparer le cahier des charges et les plans, en plus d'assumer la surveillance des travaux décrits à l'article 1.
3. De mandater le greffier pour faire paraître, dans le journal habituel, un avis invitant des propositions, pour la réalisation des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau des Services techniques.
4. De donner un avis de motion en vue de la présentation d'un règlement décrétant l'exécution de ces ouvrages.

5. De décréter que la Ville de Gatineau n'assumera aucune responsabilité pour le paiement des honoraires découlant du présent mandat, à moins que le règlement relatif au financement de ces ouvrages, reçoive toutes les approbations requises par la loi.

Certificat de crédit disponible 21238

ADOPTÉE.

CE-99-1052

ACCEPTATION – REQUÊTE – SERVICES  
MUNICIPAUX – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL  
– PROJET L'OASIS MONT-ROYAL –  
PHASE 3

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De retirer le projet L'Oasis Mont-Royal phase 3 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

CE-99-1053

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 27 septembre 1999;
- b) listes des commandes entrées du 14 au 27 septembre 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 14 au 27 septembre 1999;
- d) journaux des divergences du 14 au 27 septembre 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-1054

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics, effectuée par les membres du comité exécutif le 8 septembre 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-1054 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1055

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –  
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics, effectuée par les membres du comité exécutif le 15 septembre 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-1055 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1056\*

FERMETURE – RÈGLEMENTS  
D'EMPRUNT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'ordonner la fermeture des règlements mentionnés ci-dessous, en ce qui concerne les dépenses et les travaux qui y sont décrétés et d'autoriser le directeur des services financiers à transmettre cette résolution à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, le tout accompagné des documents s'y rattachant, à savoir :

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT AUTORISÉ</u>
788-93	Réparation de pavage 1993	947 100 \$

805-93	Égout domestique sur le boulevard Maloney Ouest	94 000 \$
880-95	Réfection et asphaltage de rues 1995	1 025 000 \$
888-95	Migration Windows	324 000 \$
917-96	Achat de micro-ordinateur et de logiciels	792 100 \$
918-96	Réseau municipal de communications	118 700 \$
920-96	Réfection et reconstruction de rues 1996	1 271 500 \$
960-97	Entretien des infrastructures 1997	2 138 003 \$
966-97	Canalisation boulevard Maloney Ouest	127 000 \$
967-97	Aménagement d'un sentier piétonnier sur le boulevard Saint-René Est	546 770 \$
984-98	Programme d'infrastructures municipales	2 772 835 \$

ADOPTÉE.

CE-99-1057\*

RÉDUCTION – EMPRUNTS AUTORISÉS –  
DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de réduire des emprunts décrétés par les règlements mentionnés ci-dessous, les montants inscrits en regard de chacun d'eux et d'autoriser le directeur des services financiers à transmettre cette résolution et les documents s'y rattachant à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à savoir :

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>EMPRUNT AUTORISÉ À ANNULER</u>
788-93	286 600 \$
805-93	19 000 \$
880-95	159 500 \$
888-95	2 000 \$
917-96	540 200 \$
918-96	1 700 \$

920-96	316 700 \$
960-97	412 616 \$
966-97	51 000 \$
967-97	122 270 \$
984-98	584 571 \$
<b>TOTAL RÉDUCTION – EMPRUNT AUTORISÉ</b>	<b>2 496 157 \$</b>

ADOPTÉE.

CE-99-1058

SOLDE DISPONIBLE – RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des services financiers à appliquer le solde disponible de 9 676,08 \$, du règlement numéro 880-95, contre le refinancement de ce règlement qui aura lieu au mois de mars 2001.

ADOPTÉE.

CE-99-1059\*

COÛTS NON FINANCÉS – DIVERS  
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'autoriser le directeur des services financiers à effectuer les écritures comptables nécessaires pour rembourser, à même le fonds d'administration budgétaire, un montant total de 3 205,47 \$, pour couvrir le financement permanent des dépenses non financées des règlements suivants :

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>COÛTS NON FINANCÉS À ÊTRE REMBOURSÉS PAR LE F.A.B.</u>
788-93	136,70 \$
805-93	1 528,71 \$
917-96	184,09 \$
920-96	29,69 \$
966-97	1 266,84 \$
984-98	59,44 \$
<b>TOTAL DES COÛTS NON FINANCÉS</b>	<b>3 205,47 \$</b>

ADOPTÉE.

<u>CE-99-1060</u>	ACCEPTATION	-	SOUMISSION
	DÉNEIGEMENT	-	TERRAINS DE
	STATIONNEMENT	-	ÉDIFICES
	<u>MUNICIPAUX</u>		

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'option 3 ans des soumissions les plus basses, conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et présentées par les compagnies mentionnées ci-dessous, pour le déneigement des terrains de stationnement des édifices municipaux indiqués ci-après, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes en sus, à savoir :

	<u>Saison 1999-2000</u>	<u>Saison 2000-2001</u>	<u>Saison 2001-2002</u>
<b><u>3296539 Canada inc. (Daniel Beaudoin)</u></b>			
Centre communautaire de la Riviera	997 \$	997 \$	997 \$
Centre communautaire Le Baron	600 \$	600 \$	600 \$
Édifice John-R.-Luck	979 \$	979 \$	979 \$
Usine de filtration	880 \$	880 \$	880 \$
Pavillon Marengère	600 \$	600 \$	600 \$

### Excavation Martin Gagnon

Aréna Campeau	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$
Stade Pierre-Lafontaine	2 850 \$	2 850 \$	2 850 \$
Centre communautaire Docteur-Jean-Lorrain	745 \$	745 \$	745 \$
Caserne Saint-René	645 \$	645 \$	645 \$
Quartier général de la Sécurité publique	5 800 \$	5 800 \$	5 800 \$
Parc Lavictoire	700 \$	700 \$	700 \$
Centre communautaire Saint-Gérard	879 \$	879 \$	879 \$
Caserne Cheval-Blanc	885 \$	885 \$	885 \$
Centre des aînés de Gatineau	700 \$	700 \$	700 \$
Maison de la culture	4 790 \$	4 790 \$	4 790 \$

	<u>Saison</u> <u>1999-2000</u>	<u>Saison</u> <u>2000-2001</u>	<u>Saison</u> <u>2001-2002</u>
--	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### 2712075 Canada inc. (Bo-Terrain)

Édifice Pierre-Papin	4 475 \$	4 475 \$	4 475 \$
----------------------	----------	----------	----------

### Pro-Service paysagiste enr.

Aréna Beaudry	2 200 \$	2 200 \$	2 500 \$
Aréna Baribeau	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
Parc du Coteau	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$
Complexe Daniel Lafortune	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$
Centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf	600 \$	600 \$	600 \$
Centre communautaire Saint-Richard	1 800 \$	1 800 \$	1 900 \$
Marché Notre-Dame	1 500 \$	1 500 \$	1 600 \$
Parc du Lac-Beauchamp	7 000 \$	7 000 \$	8 000 \$

Les soumissions sont conservées au dossier numéro CE-99-1060 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21200

Postes budgétaires 02 50 72100 532, 02 50 82110 532, 02 50 82290 532, 02 50 75101 532, 02 50 73401 532, 02 50 73201 532, 02 50 77500 532, 02 50 82230 532, 02 50 82114 532, 02 50 82235 532, 02 50 77400 532, 02 50 82115 532, 02 50 73301 532, 02 50 73101 532, 02 50 82200 532, 02 50 82240 532 et 02 50 75291 532

ADOPTÉE.



CE-99-1061

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
PRODUITS PÉTROLIERS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Ultramar ltée, ayant son établissement de commerce à Anjou, Québec, pour la fourniture de produits pétroliers, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes sur les produits et services et taxe de vente du Québec en sus, à savoir :

– essence sans plomb	0,5378 \$
– diesel	0,4738 \$
– huile à chauffage	0,1901 \$

Il est de plus entendu que les prix précités varieront pour chacun des mois du contrat en fonction des variations successives des prix minimums « Canadian Terminal Prices – Rack Contract, Montréal » dernière publication de chaque mois du « Oil Buyers Guide ».

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des services techniques à acquérir des produits pétroliers, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au budget.

La soumission est conservée au dossier numéro CE-99-1061 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1062

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
LOGICIEL DE GESTION DE L'INVENTAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au montant de 52 946 \$ taxes incluses, déposée par la compagnie Lonas informatique, ayant son établissement de commerce à Saint-Hyacinthe, Québec, pour la fourniture d'un logiciel de gestion de l'inventaire, le tout conforme aux exigences et aux critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges.

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-1062 des archives municipales.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 20 000 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Cette résolution est conditionnelle à ce que le logiciel de gestion de l'inventaire puisse faire la vente des items par emplacement et de prévoir l'élimination de certaines étapes nécessaires à l'émission du bon de livraison.

Certificat de crédit disponible 21344  
Poste budgétaire 02 30 13150 419  
Règlement numéro 1010-99

ADOPTÉE.

**CE-99-1063**

**LOCATION – TÉLÉPHONES  
NUMÉRIQUES – CLEARNET – SERVICE  
DE L'INFORMATIQUE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De louer 100 appareils téléphoniques mobiles numériques au coût de 100 \$ l'unité, taxes en sus, avec fonction « walkie talkie », comprenant la programmation et la formation des utilisateurs potentiels, et ce, pour la période du 15 décembre 1999 au 15 janvier 2000.

D'autoriser le directeur de l'informatique à dépenser une somme maximale de 50 000 \$ pour couvrir les frais d'antenne.

Certificat de crédit disponible 19906  
Poste budgétaire 02 30 13100 419

ADOPTÉE.

**CE-99-1064**

**P.I.I.A. – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL LES  
GRANDS-RAVINS – PHASE C-1**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro de dossier U-41-HA-07, préparé par le Service d'urbanisme le

7 septembre 1999, révisé le 30 septembre 1999 et signé le 7 octobre 1999 par les entreprises concernées, relatif à l'ensemble résidentiel Les Grands-Ravins – phase C-1; ce plan est conservé au dossier numéro CE-99-1064 des archives municipales.

D'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à inscrire sur ledit plan d'implantation la mention « Approuvé par le comité exécutif le 13 octobre 1999 ».

Cette acceptation est conditionnelle au dépôt, par les constructeurs, d'une garantie financière au montant de 17 500 \$, soit 500 \$ par lot et elle s'applique à l'ensemble de la phase visée par la présente résolution.

Cette garantie devra être déposée avant l'émission de tout permis de construction prévu à l'intérieur du présent P.I.I.A., être valide pour une période de douze mois et être renouvelée au besoin, selon les conditions stipulées au P.I.I.A.

Ladite garantie servira à assurer la pleine exécution des conditions énoncées au P.I.I.A., incluant le respect des autres règlements.

ADOPTÉE.

CE-99-1065

P.I.I.A. – AFFICHAGE – POSTE  
D'ESSENCE PÉTRO-CANADA – 225,  
BOULEVARD DE LA GAPPE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de l'affichage de l'enseigne sur poteau et de la marquise du poste d'essence, situé au 225, boulevard de la Gappe, Gatineau, le tout tel qu'illustré au plan portant le numéro de dossier 001246M1, feuillet 1/1 – Pétro-Canada, SS 14097 – 225, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, préparé par Les enseignes Trans-Canada inc., le 22 septembre 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-1065 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-1066**

**P.I.I.A. – POSTE D'ESSENCE MR GAS –  
775, AVENUE PRINCIPALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement du poste d'essence avec dépanneur Mr Gas, situé au 775, avenue Principale, Gatineau et se composant des documents indiqués ci-après, préparés par l'architecte Léon Mercier et conservés au dossier numéro CE-99-1066 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de fichier L9130B01, feuillet A 1/2 – réaménagement poste d'essence Mr Gas – plan d'implantation, daté du 5 octobre 1999;
- plan portant le numéro de fichier L9130B02, feuillet A 2/2 – réaménagement poste d'essence Mr Gas – plan et élévations, daté du 5 octobre 1999.

Cette acceptation est conditionnelle au dépôt, par la compagnie pétrolière Mr Gas, d'une garantie financière correspondant à 33 1/3 % du coût estimé, pour la réalisation des travaux projetés d'aménagement paysager dudit poste d'essence.

Cette garantie devra être déposée avant l'émission du permis de construction, être valide pour une période de douze mois et être renouvelée au besoin.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-1067**

**AUTORISATION – TRAVAUX – 168 ET  
170, RUE JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Michel Péris, relativement aux travaux d'agrandissement devant relier les deux bâtiments, situés au 168 et 170, rue Jacques-Cartier, Gatineau, le tout tel qu'illustré au plan portant le numéro de projet 99-113 – addition au restaurant Rest-O-Bord et le restaurant Le pirate – 170, rue Jacques-Cartier,

Gatineau, préparé par la firme Service Design Enr., au mois d'août 1999, comprenant la dernière révision du 30 septembre 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-1067 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-1068**

**AUTORISATION – AFFICHAGE  
COMMERCIAL – 87, RUE JACQUES-  
CARTIER**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Guy Hotte, relativement à l'installation d'une enseigne sur poteau, dans la cour avant du 87, rue Jacques-Cartier, Gatineau, comme illustré aux documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-99-1068 des archives municipales, à savoir :

- plan portant le numéro de dossier 6124-02/10033, feuillet 1/2 – enseigne sur poteau – implantation – 87, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, daté du 4 octobre 1999;
- plan portant le numéro de dossier 6124-02/10033, feuillet 2/2 – enseigne sur poteau – 87, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, daté du 1<sup>er</sup> octobre 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-1069**

**AUTORISATION – TRAVAUX – 124,  
RUE POPLAR**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Dominique Lafon, relativement au remplacement du revêtement extérieur de la toiture, constituée de bardeaux Canexel, par des bardeaux d'asphalte de couleur bois de grange, imitant les bardeaux d'origine du bâtiment principal, situé au 124, rue Poplar, Gatineau.

ADOPTÉE.

**CE-99-1070**

**AUTORISATION – TRAVAUX – 47, RUE  
JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Huguette Lafortune Carrière, relativement à l'installation de nouvelles fenêtres au 47, rue Jacques-Cartier, Gatineau, comme illustré aux photographies indiquées ci-après, portant le numéro de dossier 6124-02/10024, daté du 4 octobre 1999 et conservées au dossier numéro CE-99-1070 des archives municipales, à savoir :

- remplacement des fenêtres – façade principale sud – 47, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, feuillet 1/3;
- remplacement des fenêtres – façade est – 47, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, feuillet 2/3;
- remplacement des fenêtres – façade nord – 47, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, feuillet 3/3.

ADOPTÉE.

**CE-99-1071**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 6 octobre 1999, à 9 h 40.

ADOPTÉE.

**CE-99-1072\***

**APPUI – RENOUELEMENT DE FRAN-  
CHISE – GAZIFÈRE INC.**

CONSIDÉRANT QUE la société Gazifère inc. doit soumettre une demande de renouvellement de sa franchise en tant que distributeur de gaz naturel, et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi sur la régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE le droit exclusif de distribution de Gazifère inc., accordé par le gouvernement du Québec, arrive à échéance le 2 juillet 2000;

CONSIDÉRANT QUE Gazifère inc. a toujours maintenu d'excellentes relations avec les gens d'affaires et les intervenants municipaux et régionaux de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'alimentation de nos parcs industriels a grandement contribué à leur développement, car il a été démontré que la présence de gaz naturel est un élément de plus en plus important dans le choix du site d'une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE Gazifère inc. a un dossier de sécurité enviable principalement dû à un réseau jeune et performant;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'appuyer la demande de Gazifère inc., pour le renouvellement de sa franchise, auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-1073

CONSENTEMENT SERVITUDE – LES  
HABITATIONS SANSCARTIER INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR GUY LACROIX**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De consentir à l'organisme Les habitations Sanscartier inc. ou à ses ayants droit, au prix de 1 \$, une servitude permanente d'enfouissement de fils électriques, sur une partie des lots 18F-6 et 18F, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton ainsi qu'une partie du Ruisseau Wabasseé montré à l'originaire et décrites aux parcelles 1, 2 et 3 de la description technique, préparée par Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre, le 4 octobre 1999, sous le numéro de ses minutes 13090.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Marie Courtemanche.

ADOPTÉE.

CE-99-1074

AUTORISATION – ENSEIGNE –  
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE ET  
CULTURELLE DE TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'enseigne sur poteau en bordure du boulevard Lorrain proposé par l'Association récréative et culturelle de Templeton et conservé au dossier numéro CE-99-1074 des archives municipales.

Il est de plus résolu de modifier le premier paragraphe de l'article 2.2 du bail intervenu entre la Ville de Gatineau et l'Association récréative et culturelle de Templeton, le 14 mai 1993, en biffant la phrase « Cette enseigne devra nécessairement être de moindre importance ou grandeur que celle du locateur et devra respecter la réglementation d'urbanisme, en vigueur à la Ville de Gatineau, ainsi que les normes graphiques édictées par la Direction des communications ».

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'addenda au bail en découlant.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-1075**

**STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER – MARC  
DUMOUCHEL – SERVICES TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître à Marc Dumouchel le statut d'employé régulier.

**ADOPTÉE.**

**CE-99-1076**

**STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER – ÉRIC  
JANUS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**



De reconnaître à Éric Janus le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-99-1077

AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE À  
LA LÉGISLATION – SERVICE DU GREFFE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire à la législation, au Service du greffe, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-1078

AFFICHAGE – POSTE DE PRÉPOSÉ À LA  
REPRODUCTION DE DOCUMENTS –  
SERVICE DU GREFFE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de préposé à la reproduction de documents, au Service du Greffe, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-1079\*

VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE  
COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE  
GATINEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu de proposer au conseil :**

D'accorder au Centre communautaire des aînés de Gatineau inc. une subvention de 538 \$, pour l'achat d'équipement et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21937  
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-99-1080

RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**À 10 h 40, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-1081

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-1082

COMMUNAUTÉ URBAINE DE  
L'OUTAOUAIS – RECOMMANDATION –  
ÉVALUATION RÉVISÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt de la note du 12 octobre 1999 de Robert Valin, évaluateur, à la Communauté urbaine de l'Outaouais et du rapport l'accompagnant, relatif à la réduction de l'évaluation de l'immeuble, situé au 795, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau et portant les numéros de matricules 6839-52-4241, 6839-63-3719 et 6839-61-1251; cette note de service et le rapport sont conservés au dossier numéro CE-99-1082 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1083

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

**À 11 h 35, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-1084

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-1085\*

HONORAIRES    PROFESSIONNELS    –  
PARC DE LA BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de modifier la résolution numéro C-99-403, adoptée le 9 août 1999, dans le but de majorer à 16 000 \$ taxes en sus, le montant accordé pour la réalisation des mandats mentionnés à cette résolution.

Certificat de crédit disponible 21890  
Poste budgétaire 02 15 13400 412

ADOPTÉE.

CE-99-1086

MANDAT – LES AFFAIRES  
CORPORATIVES – COUR SUPÉRIEURE –  
312, AVENUE DU GOLF

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De mandater les affaires corporatives, à la Direction générale, pour entreprendre des procédures légales, en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ceci, pour ordonner aux exploitants de rendre conforme au règlement de zonage les usages opérés sur l'immeuble, situé au 312, avenue du Golf, Gatineau.

D'accorder à la réalisation de ce mandat une somme maximale de 2 500 \$ taxes en sus.

Certificat de crédit disponible 21746  
Poste budgétaire 02 15 13400 412

ADOPTÉE.

CE-99-1087

FIN DU LIEN D'EMPLOI – MICHEL  
SIGOUIN – SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De mettre un terme au lien d'emploi qui unit Michel Sigouin à la Ville de Gatineau, suite à la fin de sa période de droit de retour au travail, selon l'article 240 de la Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles.

ADOPTÉE.

CE-99-1088

**CENTRE RÉGIONAL D'INCUBATION  
D'ENTREPRISES DE GATINEAU –  
LOCATION – LOCAUX – ENTREPRISES  
MICHEL CHARETTE**

---

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en place du Centre régional d'incubation d'entreprises de Gatineau a obtenu l'appui de la Ville de Gatineau, la Société de diversification économique de l'Outaouais et du Centre local de développement de la communauté urbaine de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres de location d'espace pour les fins de l'incubateur a été publié au mois d'août 1999;

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises Michel Charrette a déposé la meilleure offre et que celle-ci prend fin le 13 octobre 1999;

CONSIDÉRANT QUE la création de l'organisme à but non lucratif responsable de la gestion et des opérations du Centre d'incubation est en processus;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer le bail à intervenir entre la Ville de Gatineau et Les entreprises Michel Charrette, pour la location d'un espace de 10 000 pieds carrés avec option jusqu'à 25 000 pieds carrés dans l'édifice, situé au 444, boulevard Saint-René Ouest et conservé au dossier numéro CE-99-1088 des archives municipales; il est entendu que le bail sera transféré et assumé par le Centre régional d'incubation d'entreprises de Gatineau dès qu'il sera légalement constitué.

Certificat de crédit disponible 20257  
Poste budgétaire 04 19 105

ADOPTÉE.

CE-99-1089\*

**AFFICHAGE – POSTE DE COMMISSAIRE  
AU COMMERCE/ADJOINT ADMINIS-  
TRATIF**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'abolir à compter du 31 décembre 1999, au Commissariat au développement économique, le poste (P-1884) de conseiller au développement économique et d'y créer le poste de commissaire au

commerce/adjoint administratif et de modifier l'organigramme en conséquence.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher ledit poste, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-1090\*

PROJET TERRAIN DE GOLF ET  
RÉSIDENCES – DOMAINE SAINT-  
ALEXANDRE – ACCORD DE PRINCIPE

CONSIDÉRANT QUE le conseil, en vertu de la résolution numéro C-94-12-676 adoptée le 6 décembre 1994, a donné son accord au projet Domaine Saint-Alexandre sous certaines conditions et que plusieurs de ces conditions ont été rencontrées;

CONSIDÉRANT QUE Percy Gagnon de la compagnie Artésia Canada inc. et Marc Perrault de la firme Daniel Arbour et associés ont présenté, lors de la séance régulière du comité exécutif du 7 octobre 1999, les orientations de développement du projet de golf et de résidences Domaine Saint-Alexandre, et ce, sous la forme d'une version préliminaire du projet de plan d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet a demandé aux membres du comité exécutif un accord de principe, concernant les grandes lignes du projet ainsi qu'un accord sur la possibilité de procéder, à court terme, aux travaux d'infrastructures nécessaires à la desserte de ce projet, sous réserve du dépôt d'une garantie financière équivalente à la quote-part du coût des travaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

**et résolu de proposer au conseil :**

1. De donner un accord de principe aux grandes lignes du projet de développement Domaine Saint-Alexandre, tel qu'illustré sur le plan préparé par Daniel Arbour et associés et CGA, le 12 février 1998 et révisé le 16 septembre 1999, sous réserve :
  - a) de poursuivre les discussions avec les représentants de la Ville et du ministère des Transports du Québec, de manière à :

- optimiser la position des accès routiers à la route 307;
  - examiner la faisabilité de l'aménagement d'une voie de service dans l'emprise de l'autoroute 50.
- b) de réviser le phasage du développement résidentiel en fonction des bassins pouvant être desservis par le réseau d'infrastructures en place ou projeté;
- c) de réaliser l'étude de circulation décrite à l'article 6, du règlement numéro 584-10-95 et d'en intégrer les recommandations au projet de plan d'ensemble devant être approuvées ultérieurement par le conseil;
- d) du dépôt d'un projet de plan d'ensemble intégrant les ajustements ci-haut mentionnés.
2. De donner un accord de principe à la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à la desserte en égout et aqueduc du projet Domaine Saint-Alexandre, incluant la possibilité de devancer les travaux de réhabilitation des postes de pompage Larose et Cartier ainsi que la construction d'un nouveau poste près de l'intersection boulevard La Vérendrye/avenue Principale, sous réserve :
- de la signature d'une convention conformément aux dispositions du règlement numéro 988-98, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;
  - que la construction, par le promoteur, des services dans la phase prioritaire de développement résidentiel soit effectuée conformément au plan directeur d'égout, pour le secteur situé à l'ouest de l'autoroute 50, tel que révisé par Les consultants de l'Outaouais inc., le 31 août 1999 et au plan directeur d'aqueduc, préparé par Boileau et associés en date du 15 juillet 1993, selon la variante numéro 1;
  - du dépôt, par le promoteur, d'une garantie financière équivalente à sa quote-part du coût des travaux décrits ci-haut.
3. De modifier le règlement relatif aux permis et certificats, afin de permettre la construction d'un terrain de golf et d'un chalet sans que les services d'aqueduc et d'égout soient établis sur la rue en bordure de laquelle on se propose de les aménager sous réserve que le chalet soit ultimement raccordé aux services une fois ceux-ci installés.
4. De décréter qu'aucune disposition, mentionnée ci-dessus, ne doivent être interprétées comme soustrayant le promoteur du Domaine Saint-Alexandre de l'application des règlements municipaux de la Ville de Gatineau, applicables au moment où une demande de permis de certificat, une demande d'autorisation ou d'approbation ou l'approbation d'une requête de services est effectuée ou au moment où est posé tout autre geste nécessaire pour la réalisation du Domaine Saint-Alexandre.

ADOPTÉE.

CE-99-1091\*

**MAESTRO LIMOUSINE INC. – APPUI À  
LA MISE EN OPÉRATION D’UN SERVICE  
MINI-BUS POUR CLIENTÈLE  
TOURISTIQUE V.I.P.**

---

CONSIDÉRANT QUE le secteur touristique est une activité prioritaire sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Maestro limousine inc. opère une entreprise de transport de personnes dans le secteur touristique qui ajoute une valeur au service d’accueil dans cette industrie;

CONSIDÉRANT QUE Maestro limousine inc. entend acquérir un minibus pour desservir plus adéquatement sa clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE Maestro limousine inc. doit obtenir un permis d’opération, de la Commission des transports du Québec, pour opérer le service de minibus spécialisé;

CONSIDÉRANT QUE l’avènement de ce nouveau service enrichira davantage l’offre de transport touristique de haute qualité sur le territoire de Gatineau et dans la région de l’Outaouais;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d’appuyer la demande de permis d’opération de Maestro limousine inc. auprès de la Commission des transports du Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-1092

**SOUSSION – SIGNATURE DE LA  
VILLE**

---

CONSIDÉRANT QU’il appartient au prochain conseil d’adopter le budget de l’an 2000 de la Ville de Gatineau et son programme triennal d’immobilisations ainsi que d’établir ses priorités;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif recommande au conseil de poursuivre le dossier de création et de développement d’une nouvelle signature de la Ville de Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu :**



De rejeter les soumissions reçues relatives à la création et développement d'une signature pour la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-1093

MODIFICATION – RÉSOLUTION  
NUMÉRO CE-98-1163

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE  
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De biffer l'article 2 de la résolution numéro CE-98-1163, adoptée le 9 décembre 1998, relativement à la convention intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des motoneigistes de la Vallée de Gatineau.

ADOPTÉE.

**Richard Canuel quitte son fauteuil.**

CE-99-1094

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER  
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**GUY LACROIX  
PRÉSIDENT**



À une séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau, tenue le 24 novembre 1999, à 8 h 3, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents le maire Robert « Bob » Labine, Richard Côté, Thérèse Cyr et Jacques-R. Forget formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence du maire.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Serge L'Écuyer, Michel Lesage, Jacques Lafleur, Marc Dumouchel, John Janusz, Marcel Proulx, André Côté, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Mario St-Pierre, Gérard Turcotte, Luc Bard, Yves Melançon, Bernard Ladouceur, Marc Pageau, Marc Voyer, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Yvon Boucher, Jean-Pierre Charrette, Aurèle Desjardins, Pierre Durand et Marcel Schryer

Monsieur le maire dépose devant le comité sa lettre, du 17 novembre 1999, désignant Richard Côté, Thérèse Cyr et Jacques-R. Forget membres du comité exécutif, en plus de nommer Jacques-R. Forget au poste de vice-président du comité exécutif.

CE-99-1095\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-1-99 –  
EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE DE  
140 000 \$ – TRAVAUX – RUE  
DAVIDSON OUEST

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 1008-1-99, modifiant le règlement numéro 1008-99, dans le but d'attribuer une somme supplémentaire de 140 000 \$, pour permettre l'aménagement du sentier récréatif, la réalisation de travaux de réfection et la pose d'un revêtement bitumineux sur le tronçon de la rue Davidson Ouest, compris entre les rues Nobert et Desforges.

D'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires, pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

**ADOPTÉE.**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'autoriser la Société de transport de l'Outaouais à déneiger les arrêts d'autobus et les abribus, situés en bordure des parties des rues mentionnées ci-dessous et d'accorder à cette fin une somme de 8 920 \$ taxes en sus, à savoir :
  - boulevard Gréber, entre la rue Jacques-Cartier et le boulevard Saint-René Ouest;
  - chemin de la Savane, entre l'autoroute 50 et la rue Richer;
  - boulevard Maloney, entre les Promenades de l'Outaouais et l'avenue du Cheval-Blanc;
  - avenue Principale, entre la rue Paquin et le pont des Draveurs;
  - boulevard de l'Hôpital, entre les boulevards Maloney Ouest et Saint-René Ouest;
  - boulevard La Vérendrye, entre l'avenue Gatineau et le boulevard Labrosse;
  - rue de Cannes, entre le chemin Lebaudy et le boulevard La Vérendrye Ouest;
  - boulevard Labrosse, entre les rues Notre-Dame et Davidson Est;
  - boulevard Lorrain, entre le boulevard Maloney Est et la rue des Fleurs;
  - montée Paiement, entre le boulevard Maloney Ouest et la rue Graveline;
  - montée Paiement, entre le boulevard de La Vérendrye Ouest et la rue Scullion.
  
2. De mandater le directeur des services financiers pour inscrire au budget de l'année 2000 la somme de 8 920 \$ taxes en sus, pour payer les coûts du déneigement imputables à ladite année.

Certificat de crédit disponible 21226  
Poste budgétaire 02 80 93000 940

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt de l'avis de sinistre, du 7 avril 1999, rédigée par le responsable de la voirie, aux Services techniques, concernant les dommages causés à une porte de garage du 476, boulevard Saint-René Est, Gatineau et conservée au dossier numéro CE-99-1097 des archives municipales.

De ratifier les travaux de réparation réalisés sur ladite porte de garage, s'élevant à 2 001,44 \$ taxes incluses et puisés à même le fonds d'auto-assurance.

Certificat de crédit disponible 21036  
Poste budgétaire 05 26 505

ADOPTÉE.

**CE-99-1098**

**ÉOLIENNE ET CONDUITE DE GAZ –  
PROJETS DOMICILIAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt de la note, du 27 octobre 1999, du directeur des services techniques et du rapport l'accompagnant et faisant suite aux notes supplémentaires suivantes :

- NS-99-206 Installation – conduite de gaz – projets résidentiels
- NS-99-209 Éolienne

Ces documents sont conservés au dossier numéro CE-99-1098 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-1099\***

**ADDENDA – CONVENTION – SOCIÉTÉ  
POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ  
ENVERS LES ANIMAUX DE  
L'OUTAOUAIS INC.**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter l'addenda à la convention signée le 5 janvier 1998, entre la Ville de Gatineau et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux de l'Outaouais inc., préparé par l'inspecteur Marcel Proulx, au Service de la sécurité publique et concernant le contrôle des animaux à fourrures.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer cet addenda, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

**ONT VOTÉ EN FAVEUR POUR : RICHARD CÔTÉ  
THÉRÈSE CYR**

**A VOTÉ CONTRE : JACQUES-R. FORGET**

**EN FAVEUR : 2 CONTRE : 1**

**ADOPTÉE.**

**CE-99-1100**

**RÉPARATION – EMBARCATION LOUÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt de la note du 27 septembre 1999, rédigée par le lieutenant Bruno Labelle, au Service de la sécurité publique, concernant des dommages causés à une embarcation louée auprès de la firme Les équipements Brabant et Fils; ce document est conservé au dossier numéro CE-99-1100 des archives municipales.

De ratifier les travaux de réparation effectués à ladite embarcation, s'élevant à 460,09 \$ taxes incluses et puisés à même le fonds d'auto-assurance.

Certificat de crédit disponible 21645  
Poste budgétaire 05 26 505

**ADOPTÉE.**

**CE-99-1101\***

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE  
GATINEAU-HULL – ACCEPTATION –  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2000**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau-Hull a déposé, pour approbation, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2000, y compris celles relatives aux logements locatifs privés;

CONSIDÉRANT QUE ces estimations budgétaires doivent être ratifiées par la Ville de Gatineau avant d'être acheminées et approuvées par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des services financiers a pris connaissance de ces estimations et que des crédits sont prévus au budget de l'année 2000, pour couvrir la quotité de la Ville de Gatineau au déficit d'opérations de l'Office;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Gatineau-Hull, pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2000 et prévoyant un déficit global de 6 635 773 \$; il est entendu toutefois que la contribution de la Ville de Gatineau au manque à gagner de l'Office municipal d'habitation de Gatineau-Hull ne peut excéder 353 114 \$.

Certificat de crédit disponible 21442  
Poste budgétaire 02 58 64000 930

ADOPTÉE.

CE-99-1102\*

QUATRIÈME RÉVISION TRIMESTRIELLE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt du rapport relatif à la quatrième révision trimestrielle, daté du 16 novembre 1999, présenté par le directeur des services financiers, en conformité avec les dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes et conservé au dossier numéro CE-99-1102 des archives municipales.

D'accepter les virements budgétaires numéros 273-99, 276-99, 277-99, 278-99 et 279-99 et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables en découlant; ces virements sont conservés au dossier numéro CE-99-1102 des archives municipales.

De proposer au conseil d'approuver les virements budgétaires numéros 274-99 et 275-99 et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-99-1103

VENTE D'IMMEUBLES – IMPÔT FONCIER  
IMPAYÉ – RETRAIT D'IMMEUBLES

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De ratifier le retrait de la vente d'immeubles pour impôt foncier impayé, les propriétés portant les numéros matricules 6239-89-0383, 6540-23-6271, 6744-28-3595, 6938-93-4318, 7639-11-3566 et 7841-24-7502.

ADOPTÉE.

**CE-99-1104\***

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
INSPECTION TÉLÉVISÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'accepter la seule soumission reçue au prix de 38 093,97 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Colmatec-Sanitec inc., ayant son établissement de commerce à Laval, Québec, pour l'inspection télévisée des conduites d'égout situées sur les rues ou parties de rues montrées par un liséré jaune sur les plans parcellaires préparés par les Services techniques.

Cette résolution est conditionnelle à l'attribution des fonds requis à la réalisation de ces travaux au budget d'exploitation, des Services techniques, de l'année 2000.

ADOPTÉE.

**CE-99-1105**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
AUSCULTATION – CONDUITES  
SOUTERRAINES**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**



D'accepter la seule soumission reçue, au prix de 42 039,90 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Colmatec-Sanitec inc., ayant son établissement de commerce à Laval, Québec, pour ausculter les conduites souterraines situées sur les rues ou les parties de rues montrées par un liséré jaune sur les plans parcellaires, préparés par les Services techniques et conservés avec la soumission au dossier numéro CE-99-1105 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 21207  
Poste budgétaire 02 50 45020 522

ADOPTÉE.

**CE-99-1106**

**REJET – SOUMISSION – LOCATION DE NIVELEUSES**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public, seule la firme Hewitt équipement ltée a déposé une soumission, pour la location de trois niveleuses, sans opérateur, pour le déneigement des rues, au prix de 259 841,47 \$ taxes en sus, à raison de quatre mois par année, pour une période de trois ans ainsi qu'au prix de 434 449,42 \$ taxes en sus, à raison de quatre mois par année, pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres fut lancé dans l'éventualité que certains travaux de déneigement seraient effectués en régie;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de déneigement ne seront pas exécutés en régie;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De rejeter la soumission déposée, le 17 septembre 1999, par la compagnie Hewitt équipement ltée, concernant la location, de trois niveleuses pour des périodes de trois ou cinq ans.

ADOPTÉE.

**CE-99-1107**

**ACHAT DÉBITMÈTRES ET ACCESSOIRES – SERVICES TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, de la compagnie Nortech GSI inc., ayant son établissement de

commerce à Montréal, Québec, au prix total de 15 378,84 \$ taxes incluses, deux débitmètres ISCO 2150, un câble de communication et un logiciel Flowlink, destinés aux Services techniques.

D'emprunter du fonds de roulement pour les fins précitées, une somme de 15 378,84 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21208

ADOPTÉE.

**CE-99-1108**

**ACQUISITION – IMPRIMANTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Microrama Mnémotics Itée, ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 15 528,38 \$ taxes incluses, une imprimante couleur HP laser jet 4500 DN, sept imprimantes HP laser jet 1100, un copieur/scanner pour imprimante HP 1100 et deux imprimantes HP laser jet 4050 TN, le tout comme prévu au projet 99-30-03.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ces imprimantes, une somme de 15 528,38 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 21347

ADOPTÉE.

**CE-99-1109\***

**ACCRÉDITATION – LES AIGLES DE  
L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de reconnaître Les Aigles de l'Outaouais à titre d'organisme sportif, et ceci, malgré les dispositions de l'article 4.1.3 de la politique O-2 relative à la reconnaissance et à l'assistance aux organismes sportifs et de plein air et de leur accorder le support prévu à ladite politique.

ADOPTÉE.

CE-99-1110\*

**ACCRÉDITATION ET ACCEPTATION –  
PROTOCOLE D'ENTENTE – CLUB DE SKI  
DE FOND SKINOUK**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de reconnaître le club de ski de fond Skinouk à titre d'organisme sportif, et ceci, malgré les dispositions de l'article 4.1.3 de la politique 0-2 relative à la reconnaissance et à l'assistance aux organismes sportifs et de plein air et de leur accorder le support prévu à ladite politique.

D'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et ledit club de ski de fond Skinouk, concernant la promotion et le développement du ski de fond sur le territoire de Gatineau, préparé le 28 octobre 1999, par le chef de la division des programmes, au Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-1111

**ACQUISITION – ÉMETTEUR-RÉCEPTEUR  
PORTATIF – SERVICE DES LOISIRS ET  
DE LA CULTURE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt de la note, du 3 novembre 1999, rédigée par le chef de la division des programmes, au Service des loisirs et de la culture, concernant le remplacement d'un émetteur-récepteur portatif et conservée au dossier numéro CE-99-1111 des archives municipales.

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir un émetteur-récepteur portatif ainsi que les accessoires s'y rattachant et d'accorder à cette fin, une somme de 650 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'auto-assurance.

Certificat de crédit disponible 21476  
Poste budgétaire 05 26 405

ADOPTÉE.

CE-99-1112

**DEMANDE – SUBVENTION – CENTRE DE  
PLACEMENT SPÉCIALISÉ DU PORTAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de placement spécialisé du Portage a présenté une demande d'aide financière de 3 000 \$, pour réaliser un projet s'adressant à des jeunes ayant eu des démêlés avec la justice;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reçoit de nombreuses demandes d'aide financière provenant principalement d'associations à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne peut souscrire à chacune d'elles et doit limiter ses interventions dans des projets prévus au budget et conformes à la politique d'encadrement de demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la susdite demande n'est pas conforme à cette politique et de plus, aucune somme ne fut réservée à cette fin spécifique au budget de l'année en cours;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De refuser la demande de subvention formulée par le Centre de placement spécialisé du Portage, puisqu'elle n'est pas conforme à la politique d'encadrement de demandes d'aide financière.

ADOPTÉE.

CE-99-1113

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL –  
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1999**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 13 octobre 1999, à 9 h 45, avec une modification à l'effet d'ajouter Thérèse Cyr à titre d'observateur.

ADOPTÉE.

CE-99-1114\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1014-99 –  
ANNULATION DE PROCÉDURE**

CONSIDÉRANT QUE le greffier doit déposer devant le conseil le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1014-99;

CONSIDÉRANT QUE ce certificat démontre qu'un scrutin référendaire est nécessaire pour l'entrée en vigueur du règlement précité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil peut retirer le règlement et annuler ainsi la procédure d'adoption;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de retirer le règlement numéro 1014-99, concernant l'acquisition des droits consentis à la compagnie 131359 Canada inc., en contrepartie de sa participation au financement des services publics installés sur la rue de Chalifoux et d'autoriser le greffier à publier l'avis requis à cette fin.

ADOPTÉE.

CE-99-1115\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1015-99 –  
ANNULATION DE PROCÉDURE

CONSIDÉRANT QUE le greffier doit déposer devant le conseil le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1015-99;

CONSIDÉRANT QUE ce certificat démontre qu'un scrutin référendaire est nécessaire pour l'entrée en vigueur du règlement précité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil peut retirer le règlement et annuler ainsi la procédure d'adoption;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de retirer le règlement numéro 1015-99, concernant l'acquisition des droits consentis aux compagnies 131359 Canada inc. et Les immeubles des plaines de l'Outaouais et à la Société de placements et d'hypothèques de l'Outaouais ltée, en contrepartie de leur participation au financement des services publics installés sur la rue Davidson Est et d'autoriser le greffier à publier l'avis requis à cette fin.

ADOPTÉE.

**CE-99-1116\***

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-99 –  
ANNULATION DE PROCÉDURE**

---

CONSIDÉRANT QUE le greffier doit déposer devant le conseil le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1016-99;

CONSIDÉRANT QUE ce certificat démontre qu'un scrutin référendaire est nécessaire pour l'entrée en vigueur du règlement précité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil peut retirer le règlement et annuler ainsi la procédure d'adoption;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de retirer le règlement numéro 1016-99, concernant l'acquisition des droits consentis à la compagnie 131359 Canada inc., en contrepartie de sa participation au financement des services publics installés sur la rue Davidson Ouest et d'autoriser le greffier à publier l'avis requis à cette fin.

ADOPTÉE.

**CE-99-1117\***

**RATIFICATION – ÉCHANGE DE  
TERRAINS – MATÉRIAUX BONHOMME  
INC.**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De ratifier l'échange de terrains intervenu entre la Ville de Gatineau et la compagnie Matériaux Bonhomme inc., conformément aux modalités stipulées à la résolution numéro C-99-450 adoptée le 13 septembre 1999 et concernant les lots 1989836, 1989839 et 1989841, au cadastre du Québec.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat numéro 99C07780212, préparé par M<sup>e</sup> Marie Courtemanche, notaire.

ADOPTÉE.

CE-99-1118\*

**MODIFICATIONS – RÉSOLUTION  
NUMÉRO C-99-338 – RÉMUNÉRATION –  
PERSONNEL ÉLECTORAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil de modifier les paragraphes C, des articles 10, 11, 12 et 13 de la résolution numéro C-99-338, adoptée le 21 juin 1999, pour lire 45 \$ au lieu de 25 \$, concernant la rémunération applicable aux substituts engagés, dans le cadre de l'organisation et de la tenue de l'élection du 7 novembre 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-1119

**MODIFICATION – RÉSOLUTION  
NUMÉRO CE-99-1031 – ACQUISITION –  
PARC OU ESPACE VERT – ENSEMBLE  
RÉSIDENTIEL L'OASIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De modifier la résolution numéro CE-99-1031, adoptée le 6 octobre 1999, en substituant le lot 24B-54 au lot 24B-53, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

ADOPTÉE.

CE-99-1120

**SIGNATURE – CONTRATS –  
SERVITUDES D'INONDATION**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de zonage, la construction dans les zones inondables est assujettie à des dispositions particulières;

CONSIDÉRANT QUE l'une des modalités de cette réglementation exige du propriétaire intéressé à construire dans un tel secteur, à consentir à la Ville une servitude d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le cheminement de ce type de servitude, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature de ces contrats;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, dès leur approbation par le Service d'urbanisme, tous les contrats relatifs aux servitudes d'inondation consenties à la Ville.

Cette autorisation est valable pour le terme du conseil qui se termine au mois de novembre 2003 et remplace la résolution numéro C-95-11-666, adoptée le 21 novembre 1995.

ADOPTÉE.

CE-99-1121

SIGNATURE – CONTRATS –  
SERVITUDES D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUTS ET AUTRES

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, dès leur approbation par le service concerné, tous les contrats relatifs aux servitudes d'aqueduc et d'égouts, de passage et d'utilités publiques consenties à la Ville, au prix de 1 \$.

Cette autorisation est valable pour le terme du conseil qui se termine au mois de novembre 2003 et remplace la résolution numéro CE-97-05-457, adoptée le 21 mai 1997.

ADOPTÉE.



CE-99-1122\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1018-99 –  
EMPRUNT DE 501 850 \$ –  
ACQUISITION DE TERRAINS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'approuver le règlement numéro 1018-99 autorisant un emprunt et une dépense de 501 850 \$, pour l'acquisition des lots suivants :

<u>Numéro de lot</u>	<u>Rang</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Emplacement</u>
1102099, 1103203 et 1103202		Québec	Surlargeur du boulevard de La Vérendrye Ouest situé à l'est du boulevard Labrosse
1253194		Québec	Extrémité sud de la rue Honoré
26B-1, partie	2	Templeton	Intersection – boulevards de La Vérendrye Ouest et Gréber

D'autoriser le directeur des services financiers, sous réserve de l'approbation du règlement par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-99-1123\*

VENTE DE TERRAIN – RUE GEORGES-  
VANIER

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De vendre à Raymond Bélanger, demeurant au 31, rue Georges-Vanier, Gatineau, ou à ses ayants droit, au prix de 790 \$ taxes en sus, le lot 1865637, au cadastre du Québec, d'une superficie de 20,1 mètres carrés, montré au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le

28 mai 1999, sous le numéro 3231 de ses minutes et approuvé par le ministre des Ressources naturelles, le 27 octobre 1999.

D'obtenir dudit Raymond Bélanger ou ses ayants droit, au prix de 1 \$, une servitude permanente de tolérance pour la clôture de la Ville, située sur une partie du même lot; l'acte de vente et de la servitude de tolérance seront inclus dans un seul contrat et la totalité des honoraires du notaire sera payée par l'acheteur.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-1124

**EXPROPRIATION – SERVITUDE –  
PARTIE DU LOT 1103278 – CADASTRE  
DU QUÉBEC – BOULEVARD MALONEY  
EST**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De mandater les Affaires corporatives, à la Direction générale, pour entamer les procédures d'expropriation en vue d'acquérir une servitude d'aqueduc sur la partie du lot 1103278, au cadastre du Québec, décrite à la description technique, préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 25 août 1998, sous le numéro 3099 de ses minutes, dossier 98-017.

D'attribuer à la réalisation du mandat d'expropriation une somme de 7 500 \$ taxes en sus et devant provenir du règlement numéro 963-97.

Certificat de crédit disponible 21893

ADOPTÉE.

CE-99-1125

**ACQUISITION – PARTIE DU LOT 22A-  
275-1 – RANG 1 – CANTON DE  
TEMPLETON**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de la compagnie Pétro-Canada inc. ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$, la partie du lot 22A-275-1, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 21,8 mètres carrés et décrite à la description

technique, préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 4 juin 1999, sous le numéro 3237 de ses minutes, dossier 99-011.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer le contrat notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-1126

OBTENTION – SERVITUDE – PARTIE DU  
LOT 14D-2 – RANG 4 – CANTON DE  
TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir d'Antonio Thom ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$ et aux conditions énoncées à la promesse de servitude, une servitude de drainage sur la partie du lot 14D-2, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 2 038,1 mètres carrés et décrite à la description technique, préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 14 octobre 1999, sous le numéro 3281 de ses minutes, dossier 96-046; cette promesse de servitude est conservée au dossier numéro CE-99-1126 des archives municipales.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 21892  
Règlement numéro 1007-99

ADOPTÉE.

CE-99-1127

CAISSE POPULAIRE DE POINTE-  
GATINEAU – BAIL – STATIONNEMENT –  
5, BOULEVARD DU PROGRÈS

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De louer à la Caisse populaire de Pointe-Gatineau, pour une période de deux ans, ayant commencé au 1<sup>er</sup> septembre 1999, avec une option de renouvellement additionnelle d'un an, à raison d'un loyer annuel de 3 850 \$, un espace de 25 cases de stationnement sur une partie du lot 1104823, au cadastre du Québec.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le bail préparé à cette fin par l'agent de gestion immobilière, le 13 avril 1999 et révisé par le responsable – gestion immobilière, à la Direction générale, le 17 novembre 1999.

Ce bail est conservé au dossier numéro CE-99-1127 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1128

OBTENTION DE SERVITUDES – ZONE  
BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir de la compagnie Bena construction ou de ses ayants droit, au prix de 4 860 \$ taxes en sus, une servitude d'égout permanente, sur une partie des lots 1252749, 1252754 et 1254356, au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 104,89 mètres carrés ainsi qu'une servitude temporaire de 1 194,92 mètres carrés, sur lesdits lots tous décrits à la description technique, préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 10 février 1999, sous le numéro 3176 de ses minutes, dossier 98-001.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 21907  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

CE-99-1129\*

REMPLACEMENT – POLITIQUE P-3 –  
PERTE DE PERMIS DE CONDUIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro C-89-02-122, adoptée le 7 février 1989, a approuvé la politique P-3 relative à la perte de permis de conduire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des ressources humaines a révisé cette politique et en recherche la ratification;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'accepter la politique P-3 relative à la perte de permis de conduire, datée du mois de février 1999 et soumise par le directeur des ressources humaines.

ADOPTÉE.

**CE-99-1130\***

**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL – RÉGIME  
RÉTROSPECTIF – LIMITE PAR  
RÉCLAMATION**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de fixer la limite par réclamation à 600 % du salaire maximum assurable pour l'année 2000, soit 306 000 \$, laquelle limite sera appliquée aux déboursés pour les accidents de travail qui surviendront durant l'année 2000.

D'autoriser le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le formulaire intitulé « Attestation du choix de la limite par réclamation 2000 » et à le transmettre à la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

ADOPTÉE.

**CE-99-1131**

**MUTATION – DENISE BERNIER-  
BEAUSOLEIL – POSTE COMMIS-  
DACTYLO II – COUR MUNICIPALE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Denise Bernier-Beausoleil, au poste de commis-dactylo II, à la Cour municipale, au salaire prévu à la classe III, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention

collective des cols blancs; il est entendu que son entrée en fonction aura lieu à la date déterminée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Demande de personnel 1734  
Poste budgétaire 02 10 12000 112

ADOPTÉE.

CE-99-1132

ENGAGEMENT – ÉTIENNE DUMOULIN –  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Étienne Dumoulin, au poste d'agent, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers; il est entendu que son entrée en fonction aura lieu à la date déterminée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Demande de personnel 3028  
Poste budgétaire 02 45 21500 111

ADOPTÉE.

CE-99-1133

AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-  
CAISSIÈRE I – COUR MUNICIPALE

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de commis-caissière I, à la Cour municipale, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-1134

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER –  
MARTIN LÉVÊQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître à Martin Lévêque le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-99-1135

STATUT D'EMPLOYÉE RÉGULIER –  
MARTINE PLOUFFE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De reconnaître à Martine Plouffe le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-99-1136\*

DÉSIGNATION D'UN NOM – DISTRICT  
ÉLECTORAL NUMÉRO 6

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'autorisation du ministre des Affaires municipales du Québec, le conseil a divisé le territoire de la ville de Gatineau en douze districts électoraux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du règlement numéro 986-98, divisant le territoire de la municipalité en districts électoraux, le conseil peut, par résolution, attribuer un nom à chacun de ces districts;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une vérification auprès de résidents du district électoral numéro 6, il sera dorénavant connu et désigné comme étant le district électoral « du Centre-ville »;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu de recommander au conseil :**

Que le district électoral numéro 6 soit connu et désigné, à compter de l'adoption de la présente, comme étant le district électoral « du Centre-ville ».

ADOPTÉE.

CE-99-1137\*

VERSEMENT – SUBVENTION –  
PAROISSE SAINTE-ROSE-DE-LIMA

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu de proposer au conseil :**

D'accorder une subvention de 250 \$ au conseil de fabrique de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima, pour organiser des activités commémorant l'année internationale des personnes âgées, qui auront lieu à la résidence Sainte-Marie, le vendredi 10 décembre 1999 et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 21947  
Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-99-1138\*

INSTALLATION – CROIX DU JUBILÉ –  
PARC LEMOYNE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accepter en principe la demande du comité de la croix du Jubilé, pour installer dans le parc Lemoyne, à leur frais et à l'endroit à être déterminé par le Service d'urbanisme ainsi que selon la réglementation en vigueur, une croix lumineuse aux dimensions mentionnées ci-dessous et en utilisant les matériaux indiqués ci-après; l'installation de la croix est également assujettie aux normes de sécurité et autres établies à l'égard de l'implantation de telle structure, à savoir :

- l'hauteur : 7,38 mètres
- largeur : 35 centimètres
- l'épaisseur : 20 centimètres
- les bras : 1,23 mètre



- surface bleue fabriquée en fer
- surface blanche en lexan
- néons à l'intérieur avec œil magique

Il est entendu que cet accord de principe comprend le raccordement, à leur frais, de la croix à un luminaire qui sera défini par le Service d'urbanisme après consultation auprès du responsable édifice/électricité, aux Services techniques.

ADOPTÉE.

CE-99-1139\*

**MESSAGE DE FÉLICITATIONS –  
CAMPAGNE DE FINANCEMENT –  
CENTRAIDE OUTAOUAIS**

---

CONSIDÉRANT QU'une équipe fut formée pour solliciter des dons et des contributions dans le cadre de la campagne de financement 1999 de Centraide Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE grâce à la générosité des employés, du don corporatif de la Ville de Gatineau et des diverses activités spéciales organisées, l'objectif de 17 000 \$ a été largement dépassé;

CONSIDÉRANT QUE le succès de cette campagne est attribuable au dévouement de l'équipe des sollicitateurs et de Bernard Ladouceur, coordonnateur de la campagne;

**IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De transmettre un chaleureux message de félicitations et de remerciement à Bernard Ladouceur, coordonnateur de la campagne 1999 ainsi qu'à tous les membres de l'équipe de sollicitateurs, à savoir :

- Diane Barette, Services financiers
- Chantal Gauthier, Direction générale
- Jean-Pierre Tremblay, Service des loisirs et de la culture
- Danielle Mireault, Service d'urbanisme
- Christiane Brassard, Service d'urbanisme
- Micheline Dubois, Services techniques
- Carole Jobin, Service des communications
- Sylvie Brazeau, Cabinet du maire
- Richard D'Auray, Service du greffe
- Carole Poirier, Service de l'informatique
- Francine Berthiaume, Service des ressources humaines
- Serge Beaudry, Service de la sécurité publique
- Suzanne Hupé, Cour municipale
- Daniel Bertrand, Services techniques

ADOPTÉE.

CE-99-1140

ENGAGEMENT – MURIELLE  
BERNATCHEZ – CABINET DU MAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du maire :**

D'engager Murielle Bernatchez, à titre de contractuel, au poste d'adjointe administrative du maire, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-99-1140 des archives municipales.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 21810

ADOPTÉE.

CE-99-1141

RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**À 9 h 8, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-1142

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-1143

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
COLLECTEUR D'ÉGOUT DOMESTIQUE –  
ZONE BLANCHE DE L'EST – LOT 7

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant de 197 025,57 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servis à cet appel d'offres public, déposée par la compagnie Terco JMG inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour construire le tronçon du collecteur d'égout domestique, compris entre les regards 33 et 36 dans la zone blanche de l'est, soit le lot 7, en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges ainsi que selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par le consortium Boileau associés/Les consultants de l'Outaouais; cette soumission et le CD Rom de ces plans sont conservés au dossier numéro CE-99-1143 des archives municipales.

<u>PLAN NUMÉRO</u>	<u>PRÉPARÉ</u>	<u>RÉVISÉ LE</u>
100-270-101-07	31 août 1998	6 octobre 1999
100-270-206-06	31 août 1998	6 octobre 1999
100-270-215-04	31 août 1998	6 octobre 1999
H-F378G-2-02	juillet 1999	2 septembre 1999

Certificat de crédit disponible 21209  
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

CE-99-1144

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**ROBERT « BOB » LABINE  
PRÉSIDENT**



À une séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 1999, à 8 h 4, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents le maire Robert « Bob » Labine, Richard Côté, Thérèse Cyr et Jacques-R. Forget formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence du maire.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, Marcel Roy, John Janusz, André Côté, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, Pierre Lauzière, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Jean-Guy Binet, Jean-Pierre Charrette, Marcel Schryer et Pierre Durand

CE-99-1145\*

MODIFICATION – POLITIQUE B-2 –  
BRIGADIERS ADULTES

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du comité de la gestion du territoire :**

De recommander au conseil de modifier l'article 4 de la politique B-2, concernant la désignation de traverses pour écoliers avec assistance d'un brigadier adulte, en y ajoutant avant le premier paragraphe, le suivant :

« La Ville affecte un brigadier adulte à toute traverse pour écoliers du niveau primaire qui se qualifie en vertu de la présente politique. »

ADOPTÉE.

CE-99-1146

ANALYSE – COÛT – ACHAT OU  
LOCATION – NIVELEUSE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu :**

De prendre acte de l'analyse de coût réalisé par les Services techniques, le 6 avril 1999, concernant l'achat ou la location d'une niveleuse; ce document est conservé au dossier numéro CE-99-1146 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1147

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
RÉHABILITATION – ÉGOUT DOMES-  
TIQUE – PARTIE DU BOULEVARD  
MALONEY EST

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux supplémentaires de 9 437,13 \$ taxes incluses, effectués par la compagnie Sanexen technologies inc., dans le cadre du contrat intervenu en vertu de la résolution numéro CE-99-1016 et plus amplement décrits à la note préparée par l'adjoint technique, aux Services techniques, le 30 novembre 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-1147 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services financiers à verser, la somme de 9 437,13 \$ taxes incluses, à la firme susmentionnée sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 21212  
Poste budgétaire 02 85 95000 931 (1001)

ADOPTÉE.

CE-99-1148

REPLACEMENT – ENJOLIVEURS DE  
ROUES – VÉHICULES DE PATROUILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De rescinder à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-96-03-209, adoptée le 20 mars 1996 et visant à ne pas remplacer les enjoliveurs de roues des autos-patrouilles lors de leur perte ou bris.

ADOPTÉE.

CONSIDÉRANT QUE les Services financiers ont reçu une offre de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour vérifier, aux prix mentionnés ci-dessous taxes en sus, les livres de la Ville et de la Caisse du régime de retraite des employés de la Ville de Gatineau, pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003, à savoir :

- 2000 – 23 000 \$
- 2001 – 23 000 \$
- 2002 – 23 000 \$
- 2003 – 23 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la chef comptable par intérim, aux Services financiers, a analysé cette proposition et recommande d'accepter l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT QUE des fonds seront prévus au budget d'exploitation de l'année 2000, pour payer les frais et les honoraires reliés à la vérification des livres de la Ville pour l'année 2000;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'accepter la proposition présentée par le bureau des comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton, ayant son établissement de commerce au 160, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, pour vérifier, aux prix indiqués ci-après taxes en sus, les livres de la Ville et de la Caisse du régime de retraite des employés de la Ville de Gatineau pour les années 2000 à 2003, à savoir :

- 2000 – 23 000 \$
- 2001 – 23 000 \$
- 2002 – 23 000 \$
- 2003 – 23 000 \$

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'affecter une somme de 210 000 \$ du fonds réservé pour l'aménagement de parcs, au fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

Certificat de crédit disponible 19480

ADOPTÉE.

CE-99-1151

ACCEPTATION – TRAVAUX D'AMÉLIORATION – MONTÉE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu la confirmation d'une subvention de 24 390 \$ pour améliorer le réseau routier;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les travaux d'asphaltage effectués par la compagnie Construction Deschênes Québec Ltée sur une partie de la montée Paiement ainsi que les dépenses en découlant, s'élevant à 49 257 \$ et d'autoriser le directeur des services financiers à entreprendre les démarches requises, auprès du ministère des Transports du Québec, pour recevoir le paiement de la subvention applicable et certifier que les susdites dépenses n'ont fait l'objet d'aucune autre subvention.

ADOPTÉE.

CE-99-1152

ACHAT – SÉCHOIR POUR PIÈCES À CONVICTION – SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Viro-Mart Ltd, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, au prix de 18 058,93 \$ taxes incluses, un séchoir pour pièces à conviction ADN de marque Microzone corporation, modèle EDC-6 et destiné au Service de la sécurité publique.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ce séchoir, une somme de 8 000 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

D'accepter le virement budgétaire numéro 280-99 préparé par le contrôleur et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :



**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 280-99**

01 82 618	Subvention – Sûreté du Québec	10 000 \$
01 59 900	Autres revenus de source locale	4 430 \$
<u>02 45 21310 Prises de procédures</u>		
750	Immobilisations – ameublement	14 430 \$

ADOPTÉE.

<u>CE-99-1153</u>	<b>ACHAT ET INSTALLATION</b>	–
	<b>ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS</b>	–
	<b><u>SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>	

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir et à faire installer par la compagnie Groupe Jynco inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, au prix de 16 080,87 \$ taxes incluses, des équipements audiovisuels pour la salle d'interrogation du Service de la sécurité publique.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat et l'installation de ces équipements, une somme de 20 000 \$ taxes incluses, remboursable sur une période de cinq ans; il est entendu que la différence servira à défrayer le coût de l'aménagement des locaux.

Certificat de crédit disponible 22002

ADOPTÉE.

<u>CE-99-1154</u>	<b>ACHAT – ANTI-DÉMARREURS</b>	–
	<b><u>SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>	

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Vitro plus vitre d'autos Gatineau, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, au prix de 4 377,85 \$ taxes incluses, vingt-deux anti-démarrateurs pour les autos-patrouilles non

banalisées de la section protection de la communauté, au Service de la sécurité publique.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ces anti-démarrateurs, une somme de 4 377,85 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 22003

ADOPTÉE.

CE-99-1155

ACHAT – CHARIOTS POUR LA  
BIBLIOTHÈQUE – SERVICE DES LOISIRS  
ET DE LA CULTURE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Biblio-fiches, ayant son établissement de commerce à Saint-Laurent, Québec, au prix de 552,12 \$ taxes incluses, deux chariots MOI-393 pour la bibliothèque, le tout comme prévu au projet 99-65-13.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ces chariots, une somme de 552,12 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 22004

ADOPTÉE.

CE-99-1156

ACHAT – ORDINATEUR PORTATIF –  
DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'entériner l'achat, au prix de 6 242,41 \$ taxes incluses, d'un micro-ordinateur pour le directeur de l'informatique et d'accepter le virement budgétaire 282-99 reproduit ci-après, à savoir :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 282-99**

02 30 13085 Service à la clientèle

750 Immobilisations – ameublement

6 050 \$

02 30 14055 Élection

671 Papeterie

(6 050 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services financiers à payer la somme de 6 242,41 \$, sur réception d'une réquisition de paiement par le directeur de l'informatique.

ADOPTÉE.

CE-99-1157\*

ACCEPTATION – ENTENTES DE  
CONSIGNATION – EXPOSITION EN ART  
VISUEL

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'accepter l'entente de consignation, préparée par l'agent de développement culturel, le 18 octobre 1999 et révisée le 22 novembre 1999, à intervenir entre le Service des loisirs et de la culture de la Ville de Gatineau et les artistes amateurs ou semi-professionnels sélectionnés, pour exposer leurs œuvres à la Bibliothèque centrale Bowater.

D'autoriser l'agent de développement culturel ou son supérieur à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette entente de consignation.

ADOPTÉE.

CE-99-1158\*

RÉSERVE – AGRANDISSEMENT – SALLE  
ODYSSÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu de recommander au conseil :**

De décréter que tout surplus enregistré par la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc. sera remboursé à la Ville, afin d'être versé dans une réserve constituée, pour financer l'agrandissement de la salle Odysée ou placé à la disposition de la Ville si l'agrandissement n'a pas lieu.

Il est également résolu de biffer de la résolution numéro CE-99-683, adoptée le 9 juin 1999, les mots « et de retirer l'ajustement des contributions en fonction des états financiers pour l'année 1999 ».

ADOPTÉE.

**CE-99-1159**

**MANDAT – PLAN STRATÉGIQUE DE  
MISE EN VALEUR – PARC DE LA BAIE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, lors de la séance tenue le 9 août 1999, le règlement numéro 1004-99 relatif au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'urbanisme réaffirme la position stratégique du parc de la Baie et son potentiel de pôle touristique permanent;

CONSIDÉRANT QUE ce plan souligne également la nécessité d'apporter certains ajustements à la planification du parc;

CONSIDÉRANT QU'un devis d'étude visant à élaborer un plan stratégique de mise en valeur du parc de la Baie a été préparé par le Service d'urbanisme, au mois de novembre 1999 et fixe les termes de l'étude à entreprendre;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue de la firme APA consultants répond aux termes du devis et que les professionnels impliqués dans l'étude ont une excellente connaissance des enjeux associés à la mise en valeur du parc;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De retenir les services de la firme APA consultants, représentée par Denis Major, président, pour effectuer un plan stratégique de mise en valeur du parc de la Baie, conformément à l'offre de service présentée au Service d'urbanisme au mois de novembre 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-1159 des archives municipales.

D'accorder à la réalisation de ce mandat, une somme maximale de 15 000 \$ taxes incluses, devant provenir du poste budgétaire 02 60 61000 419.

Certificat de crédit disponible 21948

ADOPTÉE.

**CE-99-1160**

**ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL –  
RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 1999**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 24 novembre 1999, à 8 h 3.

ADOPTÉE.

CE-99-1161\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 931-4-99 –  
DÉBUT – SÉANCES DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 931-4-99, modifiant le règlement numéro 931-96, dans le but de fixer à 8 h les séances du comité exécutif.

ADOPTÉE.

CE-99-1162

COMITÉ EXÉCUTIF – HORAIRE –  
RÉUNIONS – ANNÉE 2000

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De fixer les réunions du comité exécutif pour l'année 2000 aux dates suivantes :

12, 19 et 26 janvier 2000;  
2, 9, 16 et 23 février 2000;  
1, 8, 15, 22 et 29 mars 2000;  
5, 12, 19 et 26 avril 2000;  
3, 10, 17, 24 et 31 mai 2000;  
7, 14, 21 et 28 juin 2000;  
12 et 26 juillet 2000;  
9 et 23 août 2000;  
6, 13, 20 et 27 septembre 2000;  
4, 11, 18 et 25 octobre 2000;  
1, 8, 15, 22 et 29 novembre 2000;  
6, 13 et 20 décembre 2000.

Il est entendu que le maire peut, s'il le juge à propos, annuler une réunion. Il sera du devoir du secrétaire du comité d'en aviser les membres du comité exécutif et du conseil.

ADOPTÉE.

CE-99-1163\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 678-10-99 –  
MODIFICATIONS – RÉGIME DE  
RETRAITE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'approuver le règlement numéro 678-10-99, modifiant le règlement numéro 678-91, concernant le régime supplémentaire de rentes des employés et fonctionnaires de la Ville de Gatineau ainsi que ceux des corporations affiliées dans ce régime inter-entreprise, dans le but de :

1. Mettre en place les dispositions du programme incitatif de réduction de la main d'œuvre à l'application de certaines dispositions du régime de retraite pour les employés ayant quitté en 1999 dans le cadre de ce programme.
2. Modifier certaines définitions, certains textes et certains libellés du règlement numéro 678-91, pour les rendre conformes à la pratique et aux procédures internes.
3. Préciser des procédures de fonctionnement et clarifier certains textes pour en faciliter l'interprétation.
4. Corriger certains articles pour les rendre conformes à des modifications législatives et/ou réglementaires.

ADOPTÉE.

**CE-99-1164\***

**MANDAT – EXPROPRIATION –  
SERVITUDE – BOUCLAGE D’AQUEDUC**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De mandater les Affaires corporatives, à la Direction générale, pour entreprendre des négociations, pour acquérir des servitudes permanentes et temporaires sur les parties des lots mentionnés ci-dessous, au cadastre du Québec et décrites aux descriptions techniques, préparées par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 7 octobre 1999, sous les numéros de ses minutes et dossiers suivants :

<b><u>Numéro de lot</u></b>	<b><u>Parcelle</u></b>	<b><u>Numéro de minutes</u></b>	<b><u>Numéro de dossier</u></b>
1101131	1 + 2	3276	99-015
1102442	1 + 2	3277	99-015
1102440	1 + 2	3278	99-015
1103000	1 + 6	3279	99-015
1102942	2 + 7	3279	99-015
1103052	3 + 8	3279	99-015
1103012	4 + 9	3279	99-015
1102444	5 + 10	3279	99-015

Il est également résolu de recommander au conseil d'autoriser, à défaut d'entente avec les propriétaires de ces lots, la firme Letellier et associés à entreprendre des procédures d'expropriation, en vue d'acquérir les servitudes requises sur les lots précités, pour effectuer des travaux de bouclage de conduites d'aqueduc et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme maximale de 30 000 \$ taxes en sus.

Certificat de crédit disponible 21914  
Poste budgétaire 02 85 95000 931 (1000)

ADOPTÉE.

**CE-99-1165**

**VIREMENT BUDGÉTAIRE – TRAVAUX  
D’AMÉNAGEMENT – LOCAL DE LA  
RÉCEPTIONNISTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des services techniques à faire effectuer les travaux de réaménagement prévus au local de la réceptionniste situé au rez-de-chaussée de l'édifice Pierre-Papin.

D'accepter le virement budgétaire numéro 284-99 et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 284-99**

02 50 82115 Édifice Pierre-Papin

721 Immobilisations – hôtel de ville 14 000 \$

02 15 13010 Transformation organisationnelle

132 Employés temporaires – cols blancs	(5 000 \$)
414 Cours de perfectionnement	(4 000 \$)
419 Services professionnels	(2 000 \$)
499 Autres services	(2 000 \$)
511 Location bâtisse	(1 000 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21917

ADOPTÉE.

**CE-99-1166\***

**MODIFICATION – ANNEXE « A » –  
POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS  
CADRES**

---

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres, formé en vertu de la résolution numéro C-97-577, s'est réuni le 1<sup>er</sup> novembre 1999, afin d'analyser la fonction de commissaire au commerce/adjoint administratif, au Commissariat du développement économique;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de modifier l'annexe « A » de la politique salariale des employés cadres, acceptée en vertu de la résolution numéro C-99-485, de manière à y intégrer le poste de commissaire au commerce/adjoint administratif, au Commissariat au développement économique, à la classe XII, de l'échelle salariale de cette catégorie d'employés.

ADOPTÉE.



CE-99-1167

LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
COLS BLANCS DE LA VILLE DE  
GATINEAU INC. – BOGUE DE L'AN 2000

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau inc., concernant les mesures mises en place pour prévenir les inconvénients pouvant être rattachés au bogue de l'an 2000.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente, préparée par le conseiller en ressources humaines, le 23 novembre 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-1167 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1168

PROMOTION – SYLVIE PROULX –  
POSTE DE PRÉPOSÉ À LA  
REPRODUCTION DE DOCUMENTS

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Sylvie Proulx au poste de préposé à la reproduction de documents, au Service du greffe, au salaire prévu à la classe V, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective de ce groupe d'employés.

Il est entendu que son entrée en fonction s'effectuera à une date à être déterminée par un des représentants autorisés au Service des ressources humaines.

Demande de personnel 4501

ADOPTÉE.

CE-99-1169

PROMOTION – CAROLE LAUZON –  
POSTE DE COMMIS-DACTYLO II –  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Carole Lauzon au poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe III, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective de ce groupe d'employés.

Il est entendu que son entrée en fonction s'effectuera à une date à être déterminée par un des représentants autorisés au Service des ressources humaines.

Demande de personnel 3552  
Poste budgétaire 02 45 21310 112

ADOPTÉE.

CE-99-1170

MUTATION – PIERRE SAUMURE –  
POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ACHATS II

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De muter Pierre Saumure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, au poste de préposé aux achats II (P-1451), aux Services financiers, au salaire prévu à la classe IX, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective de ce groupe d'employés.

Demande de personnel 4503  
Poste budgétaire 02 20 13225 112

ADOPTÉE.

CE-99-1171

AFFICHAGE – POSTE D'INSPECTEUR –  
SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste d'inspecteur aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-1172

AFFICHAGE – POSTE DE TÉLÉPHONISTE  
– SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de téléphoniste, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-1173

ACQUISITION – MICRO-ORDINATEUR  
PORTATIF – SERVICE D'URBANISME

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt de la note, du 19 novembre 1999, rédigée par le directeur de l'informatique, concernant le vol du micro-ordinateur portatif d'un inspecteur, au Service d'urbanisme.

D'entériner l'achat d'un micro-ordinateur portatif effectué par la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, au montant de 2 985 \$ taxes incluses et devant être puisé à même le fonds d'auto-assurance.

Certificat de crédit disponible 19911  
Poste budgétaire 05 26 505

ADOPTÉE.

CE-99-1174

RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**À 8 h 57, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-99-1175

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-1176

MANDAT – NÉGOCIATION – DOSSIER  
EMPLOYÉ NUMÉRO 131

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu :**

De mandater le directeur des ressources humaines et les procureurs de la Ville pour finaliser les termes d'un règlement hors cour dans le dossier de la poursuite intentée contre la Ville de Gatineau par l'employé numéro 131.

ADOPTÉE.

CE-99-1177\*

ANNULATION – ENTENTE PARTICU-  
LIÈRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 446

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'annuler l'entente particulière intervenue entre la Ville de Gatineau et l'employée numéro 446, dans le cadre du programme incitatif de réduction de la main d'œuvre accepté en vertu de la résolution numéro C-97-02-62, adoptée le 10 février 1997.

ADOPTÉE.

CE-99-1178\*

ANNULATION – ENTENTE PARTICU-  
LIÈRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 595

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'annuler l'entente particulière intervenue entre la Ville de Gatineau et l'employé numéro 595 dans le cadre du programme incitatif de réduction de la main d'œuvre accepté en vertu de la résolution numéro C-97-02-62, adoptée le 10 février 1997, il est entendu que l'annulation de cette entente est assujettie au dépôt par cette employée d'une demande écrite dans ce sens.

ADOPTÉE.

CE-99-1179

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**ROBERT « BOB » LABINE  
PRÉSIDENT**





À une séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau, tenue le 8 décembre 1999, à 8 h 4, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents le maire Robert « Bob » Labine, Richard Côté, Thérèse Cyr et Jacques-R. Forget formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence du maire.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Claude Doucet, André Sincennes, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Serge L'Écuyer, Michel Lesage, Marcel Roy, Roland Morin, John Janusz, Pierre Bertrand, André Côté, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marc Pageau, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Jean-Guy Binet, Jean-Pierre Charette, Pierre Durand, Paul Morin et Marcel Schryer

Le directeur de la sécurité publique présente au comité les membres du Service de police Gatineau-Métro mentionnés ci-dessous, qui ont fait l'objet de mentions spéciales lors du premier colloque de la femme policière au Québec qui a eu lieu à Saint-Hyacinthe, les 21 et 22 octobre 1999, à savoir :

- Agente Louise Rousseau Première femme agente dans un service municipal au Québec
- Lieutenant Claudine Lévesque Première femme à occuper un poste de sous-officier dans un service municipal au Québec
- Agente Johanne Proulx 20 années et plus de service au sein de la même organisation

Monsieur le maire rend hommage à ces femmes qui furent des pionnières dans le métier de policier et les félicite pour le travail accompli durant ces nombreuses années au service de la population de Gatineau. En guise de remerciement et de félicitations, il leur remet un cadeau-souvenir.

CE-99-1180\*

**ARRÊT OBLIGATOIRE – RUE RAOUL ET  
ORDONNANCE DE STATIONNEMENT  
SUR DIVERSES RUES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du responsable du transport, de la circulation et de la signalisation de recommander au conseil :**



- 1- D'obliger tous les véhicules routiers, circulant sur la rue Raoul, à effectuer un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Onésime.
- 2- D'interdire, en tout temps, le stationnement des véhicules routiers aux endroits suivants :
  - a) Sur une longueur de 70 mètres sur le côté ouest du tronçon du boulevard de l'Hôpital, situé immédiatement à 30 mètres au nord et 40 mètres au sud de la limite nord-est du lot 25C-4, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton;
  - b) Sur une longueur de 16 mètres sur le côté nord du tronçon du boulevard du Progrès Ouest, situé immédiatement à l'est d'un point situé à 65 mètres de l'intersection de la rue Lafrenière;
  - c) Sur une longueur de 110 mètres sur le côté ouest du tronçon de la rue Campeau, situé immédiatement au sud de la limite sud-est du lot 13H-4, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton.
- 3- D'interdire, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, du 15 août au 30 juin de chaque année, le stationnement des véhicules routiers dans le rond-point de la rue des Palominos, soit sur le tronçon compris entre la limite est du lot 8A-198 et la limite est du lot 8A-189, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.
- 4- De rescinder, à toute fin que de droit, toutes résolutions ou partie de résolutions de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau ayant décrété des arrêts obligatoires sur la rue Onésime à l'intersection de la rue Raoul; cette rescision ne devant pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou à être faite en vertu des dispositions ainsi rescindées.
- 5- D'autoriser le directeur des services techniques à faire installer les enseignes requises pour donner suite à ce qui précède et à effectuer les dépenses relatives à l'achat et à l'installation de ces panneaux de signalisation, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cette fin à son budget d'exploitation.

ADOPTÉE.

**CE-99-1181\***

**INSTALLATION – SURFACES GLACÉES  
– SAISON 2000**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'installer dans les parcs mentionnés ci-après, pour la saison 2000, des surfaces glacées extérieures entretenues par la Ville de Gatineau, à savoir :

**DISTRICT ÉLECTORAL**

Limbour  
de Touraine  
du Ruisseau  
Le Baron  
numéro 5  
du Centre-ville  
de la Baie  
des Pionniers  
du Moulin  
Bellevue  
des Belles-Rives  
de la Rivière-Blanche

**PARC**

René-Lévesque  
Georges-Étienne-Cartier  
Dutil  
Laleri  
des Ravins-boisés  
de l'Oiseau-Bleu  
Laflèche  
Montpetit  
Élisabeth  
La Vérendrye  
de la Sablonnière  
Raymond-Madore

ADOPTÉE.

**CE-99-1182**

**ACQUISITION – RUES DES PALOMINOS  
ET DES LIPIZZANS**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. De ratifier l'acceptation provisoire, concernant les travaux exécutés sur les rues formées des lots 8A-218, 8B-82, 8B-83, 8B-104 et 8B-109, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; cette acceptation provisoire touche également les travaux effectués sur les parties des lots 8A et 8B, des mêmes rang et canton et décrites à la description technique, préparée par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 13 août 1998, sous le numéro 25721S de ses minutes, dossier 57787.
2. D'acquérir de la compagnie 169918 Canada inc. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, les rues formées des lots 8A-218, 8B-82, 8B-83, 8B-104 et 8B-109, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton ainsi que le passage piétonnier formé du lot 8B-68, des mêmes rang et canton.
3. D'habiliter le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.
4. D'accepter de prendre possession de ces rues et d'en assumer la gestion à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

CE-99-1183

**PRÊT DE BARRICADES MÉTALLIQUES –  
CASINO DE HULL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le responsable des espaces verts et des infrastructures récréatives, aux Services techniques, à prêter au casino de Hull, 300 barricades métalliques, du 27 décembre 1999 au 5 janvier 2000, dans le cadre de la présentation du spectacle Harmonie 2000.

ADOPTÉE.

CE-99-1184\*

**MESSAGE DE FÉLICITATIONS –  
MEMBRES – SERVICE DE POLICE  
GATINEAU-MÉTRO**

---

CONSIDÉRANT QUE le premier colloque sur la femme policière au Québec a eu lieu à Saint-Hyacinthe, les 21 et 22 octobre 1999;

CONSIDÉRANT QUE lors de la soirée hommage aux policières pionnières, trois membres du Service de police Gatineau-Métro furent honorés;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire se joindre à leur famille, au directeur de la sécurité publique et à la population de Gatineau, pour les féliciter et signaler leur réalisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu à l'unanimité :**

De recommander au conseil de transmettre un chaleureux message de fierté et de félicitations à Claudine Lévesque, Louise Rousseau et Johanne Proulx qui furent honorées, lors du premier colloque sur la femme policière au Québec.

ADOPTÉE.

CE-99-1185

**ENTENTE – CROIX-ROUGE CANADIENNE  
– MESURES D'URGENCE**

---

CONSIDÉRANT QUE le bureau régional de la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec a déposé une entente concernant l'aide aux sinistrés de la Ville de Gatineau pour des sinistres de grande envergure;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'étude de cette entente, le directeur de la protection contre l'incendie et coordonnateur des mesures d'urgence municipales reconnaît le bien-fondé d'un tel service;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une multitude de services aux sinistrés, comme l'hébergement temporaire, des vêtements et autres, en plus d'un support moral;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit que la Ville de Gatineau n'utilisera que les services dont elle jugera essentiels et, par conséquent, assumera tous les coûts se rattachant aux services requis;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la protection contre l'incendie et coordonnateur des mesures d'urgence municipales recommande, dans sa note du 26 novembre 1999, la signature de cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec, concernant les services offerts à la population dans le cadre des activités de services aux sinistrés, préparée le 26 novembre 1999 et révisée le 6 décembre 1999.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur de la protection contre l'incendie à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette entente conservée au dossier numéro CE-99-1185 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1186

**LETTRE D'ENTENTE – CROIX-ROUGE  
CANADIENNE – ENTREPOSAGE DU  
MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS**

CONSIDÉRANT QUE le bureau régional de la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec a déposé un projet d'entente concernant l'entreposage du matériel de premiers secours;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'étude du projet, le directeur de la protection contre l'incendie et coordonnateur des mesures d'urgence municipales reconnaît le bien-fondé de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'espace d'entreposage requise est disponible dans un local du quartier général;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la protection contre l'incendie et coordonnateur des mesures d'urgence municipales recommande, dans sa note du 26 novembre 1999, la signature de cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec, concernant les services offerts à la population, dans le cadre d'entreposage du matériel de premiers secours et préparée au mois de novembre 1999.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur la protection contre l'incendie à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette entente conservée au dossier numéro CE-99-1186 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1187

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES ET PAIEMENTS EFFECTUÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-1187 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 12 octobre 1999;
- b) listes des commandes entrées du 28 septembre au 12 octobre 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 28 septembre au 12 octobre 1999;
- d) journaux des divergences du 28 septembre au 12 octobre 1999;
- e) liste des paiements reportés au 25 octobre 1999;
- f) listes des commandes entrées du 13 au 25 octobre 1999;

- g) journaux des autorisations de paiement du 13 au 25 octobre 1999;
- h) journaux des divergences du 13 au 25 octobre 1999;
- i) liste des paiements reportés au 15 novembre 1999;
- j) listes des commandes entrées du 26 octobre au 15 novembre 1999;
- k) journaux des autorisations de paiement du 26 octobre au 15 novembre 1999;
- l) journaux des divergences du 26 octobre au 15 novembre 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-1188

ACCEPTATION – SOUMISSION – ABAT-  
POUSSIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les soumissions les plus basses, conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies mentionnées ci-dessous, pour la fourniture de chlorure de calcium en flocons et liquide, aux prix indiqués ci-après, taxes en sus, et ce, pour une période de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et se terminant le 31 décembre 2002, avec la possibilité d'un prolongement de deux ans; il est entendu qu'après la première année du contrat les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le tout basé sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 septembre précédant la date d'anniversaire, et ceci, d'après le catalogue 62-001, Statistique Canada, indices des prix à la consommation, tableau 2, indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-1188 des archives municipales.

**COMPAGNIE**

**PRIX TAXES EN SUS**

**Les produits chimiques Calclo Itée**

Chlorure de calcium liquide

0,218 \$ du litre

**Somavrac (C. C.) inc.**

Chlorure de calcium en flocons

360 \$ par poche d'une tonne

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à acheter du chlorure de calcium en flocons et liquide, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 32400 521.

ADOPTÉE.

CE-99-1189

ACCEPTATION – SOUMISSION – PIÈCES  
ET ACCESSOIRES D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUT

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les soumissions les plus basses, conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous, pour la fourniture de pièces et accessoires d'aqueduc et d'égout, au prix unitaire mentionné en regard de chacune d'elles, taxes en sus, à savoir :

**LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES WESTBURNE LTÉE – DIVISION  
WESTBURNE QUÉBEC**

**Annexe 1A – aqueduc**

**Prix unitaire**

- Adapteur supérieur de boîte de vanne 5T 24" x 5 ¼" A763 Mueller  
ou Bibby pas de substitut 28,92 \$

**Annexe 1B – aqueduc**

- Tuyau de fonte 6" - joint Tyton classe 52 6 mètres 180,00 \$  
- Tuyau à eau en fonte 12" classe 52, 6 mètres joint Tyton 417,77 \$  
- Tuyau noir 1" x 22' (+ ou moins) 14,70 \$  
- Vanne d'aqueduc Clow ou Mueller 10' Model R/WF 6100 joint  
mécanique ouvert à gauche avec accessoires, boulons en acier inoxydable 669,96 \$  
- Vanne d'aqueduc Clow ou Mueller 12" Model R/WF 6100 joint mécanique  
ouvert à gauche avec accessoires, boulons en acier inoxydable 926,25 \$  
- Vanne d'aqueduc Clow ou Mueller 6" Model R/WF 6100 joint mécanique  
ouvert à gauche avec accessoires, boulons en acier inoxydable 253,82 \$  
- Vanne d'aqueduc Clow ou Mueller 8", modèle R/WF-6110,  
joint mécanique ouvert à gauche avec accessoires,  
boulons en acier inoxydable 438,84 \$

**Annexe 3 – cuivre**

- Adapteur CxFE - 1" 5,51 \$  
- Adapteur CxM 2" (soudé et fileté tuyau mâle) 12,22 \$  
- Coude cuivre ½" - 90 degrés 0,29 \$  
- Coude cuivre - 90 degrés - CxC - ¾" 0,69 \$  
- Coude cuivre - 90 degrés - CxC - 1" 2,15 \$  
- Coude cuivre - 90 degrés - CxC - 1 ½" 5,90 \$  
- Coude cuivre - 90 degrés - CxC - 2" 10,55 \$  
- Manchon de cuivre CxC - ½" 0,25 \$  
- T... en cuivre CxCxC - ½" 0,58 \$  
- T... en cuivre CxCxC - 1" 5,66 \$  
- T... en cuivre CxCxC - 1 ½" 13,09 \$  
- T... en cuivre CxCxC - 2" 20,64 \$

- Tuyau de cuivre ¼" x 25'	7,35 \$
- Tuyau de cuivre 5/8" x 66' - type K	73,88 \$
- Tuyau de cuivre ¾" x 66' - type K	110,88 \$
- Tuyau de cuivre 1 ½" x 66'	231,00 \$
- Tuyau de cuivre rigide ½" x 12' - type M	5,75 \$
- Adaptateur mâle CxM ½"	0,72 \$
- Vanne CxC - ½" - 32W400	3,58 \$
- Vanne CxC - ¾" (soudé) Gate courte 313J	25,24 \$
- Vanne CxC - 1" (soudé) Gate 313J	30,60 \$
- Vanne CxC - 1 ½" Gate 313J	51,77 \$
- Vanne CxC - 2" Gate 313J	72,45 \$

### **Annexe 6 – anode**

- Anode - M32 - magnésium 32 livres	122,20 \$
- Cartouche Thermoweld - CA15C1 20/boîte	21,25 \$
- Douille en cuivre A200 pour fils d'anode 100/boîte	11,45 \$

### **Annexe 9 – fonte**

- Couvercle de boîte de vanne VB 825D Mueller A761 ou Bibby - pas de substitut	11,68 \$
- Section ajustable de boîte de vanne « self level » Mueller AJBV5D ou Bibby - pas de substitut	25,60 \$
- Couvercle pour section ajustable de boîte de vanne Mueller AJBV5CEAU ou Bibby - pas de substitut	7,72 \$
- Couvercle de réparation avec vis d'arrêt A804 Mueller	4,33 \$
- Couvercle de boîte de vanne AJBV-4C Mueller ou Bibby - pas de substitut	9,25 \$
- Partie supérieure ajustable boîte de vanne AJBV-4D Mueller ou Bibby - pas de substitut	31,75 \$
- Grille de puisard 29 ½" Mueller - fonte grise - anti-vélo	100,31 \$
- Tête de puisard auto ajustable 6"	116,18 \$
- Cadre seulement auto ajustable 8" avec tampon trou d'homme Mueller AJ775 SR	246,05 \$
- Couvercle seulement pour cadre auto ajustable trou d'homme Mueller AJ775SR	180,90 \$
- Cadre et couvercle 29 ½" x 6" Mueller S429 C20 F3 C2	297,18 \$
- Couvercle de regard d'égout 30 ½" S402	139,12 \$

### **M-CON PRODUCTS INC. (CARP, ONTARIO)**

#### **Annexe 8 – béton**

#### **Prix unitaire**

- Anneau plat 30" x 3"	26,50 \$
- Anneau plat 30" x 4"	26,50 \$
- Anneau plat 30" x 6"	26,50 \$
- Base de puisard 24" D.I. 40" de hauteur pour tuyau de 6" avec caoutchouc d'étanchéité	200,00 \$
- Section D. de puisard 24" x 4" .10CB plat/plat	19,70 \$
- Section D. de puisard 24" x 6" .15CB plat/plat	21,35 \$
- Extension section de puisard 24" x 12" 30CB plat	55,00 \$
- Extension section de puisard 24" x 18" plat/femelle	74,00 \$
- Tête de puisard 29 ½" x 6"	90,00 \$

### **EMCO (HULL, QUÉBEC)**

#### **Annexe 4 – borne-fontaine (Daigle)**

#### **Prix unitaire**



- Borne d'incendie Concorde Daigle premier, 2 sorties de 2 ½ " et 1 sortie de 4" Storz, D.E. 2 ½ ", 6 F/P, 8', disque uréthane, complète avec accessoires et joint mécanique	1 033,61 \$
- Borne d'incendie Concorde Daigle premier, 2 sorties de 2 ½ " et 1 sortie de 4" Storz, D.E. 2 ½ ", 6 F/P, 7', disque uréthane, complète avec accessoires et joint mécanique	995,03 \$

## MARCEL BARIL LTÉE (LAVAL, QUÉBEC)

### Annexe 1A – aqueduc

### Prix unitaire

- Plaque guide Mueller 8 3/8" A765M (petite) ou équivalent ou Bibby - pas de substitut	5,05 \$
--	---------

### Annexe 2 – égout

- Rondelle de blocage VB405 pour section	8,30 \$
- Raccord ciment amiante plastique série #5166 6" x 6" Preper	10,85 \$
- Raccord béton plastique série #0666 - 6" x 6" Preper	10,85 \$
- Raccord grès à ciment amiante 5" x 5" #0355 Preper	8,60 \$
- Tuyau d'égout en PVC 4" x 4 mètres SDR28	20,80 \$
- Tuyau d'égout en PVC 5" x 4 mètres SDR28	36,20 \$
- Tuyau d'égout en PVC 6" x 4 mètres SDR28	46,40 \$
- Tuyau d'égout en PVC 8" x 4 mètres SDR35	60,00 \$
- Tuyau d'égout en PVC 12" x 4 mètres SDR35	96,00 \$

### Annexe 7 – anneau de caoutchouc

- Anneau de nivellement en caoutchouc pour puisard 24" x ½ " – 610mm x 13mm section D	7,29 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour puisard 24" x 1" – 610mm x 25mm section D	13,68 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour puisard 24" x 1 ½ " – 610mm x 38mm section D	19,14 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour puisard 24" x 2" 610mm x 50mm section D	25,53 \$
- Anneau incliné de nivellement en caoutchouc pour puisard 24"x 1"-2" 610mm x 25mm-50mm section D	19,14 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour regard 30" x 1" - 760mm x 25mm	23,72 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour regard 30" x 2" - 760mm x 50mm	42,21 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour regard 30" x 3" - 760mm x 75mm	63,75 \$

## ONTARIO WATER PRODUCTS (OTTAWA, ONTARIO)

### Annexe 1A – aqueduc

### Prix unitaire

- Accouplement complet coulé 6" Smith Blair 6.90 à 7.20 Robar 6 1408	61,34 \$
- Accouplement complet de transition coulé 8" Robar 1408 - 8.99 à 9.30	77,31 \$
- Accouplement complet de transition coulé 12" Smith Blair 13.14 à 13.56 Vicking Rilsan TA2010200	126,35 \$
- Accouplement d'extension de boîte de service RPC20 - pas de substitut	2,95 \$
- Arrêt de corporation « Main stop » joint à compression Mueller H15008-□"	17,36 \$
- Arrêt de corporation - joint à compression Mueller H15008 - ¾ "	15,04 \$
- Arrêt de corporation - joint à compression Mueller H15008 - 1"	23,34 \$
- Arrêt de corporation « Main Stop » joint à compression	

1 ½" Mueller H1500	64,25 \$
- Arrêt de corporation « Main Stop » joint à compression	
2" Mueller H15008	105,03 \$
- Arrêt de distribution - joint à compression Mueller H15217 - □"	39,61 \$
- Arrêt de distribution avec purgeur et joint à compression H15217 - ¾"	26,47 \$
- Arrêt de distribution 1" « Curb Stop » joint à compression et purgeur H15217	48,12 \$
- Arrêt de distribution 1 ½" « Curb Stop » joint à compression et purgeur H15219	107,85 \$
- Arrêt de distribution 2" « Curb Stop » joint à compression et purgeur H15219	165,22 \$
- Bague complète, boulon, noix, sangles, raccord, joint mécanique 6"	9,16 \$
- Boîte de service 1" x 6' à 7' avec tige - Mueller A726	14,16 \$
- Boîte de service 2" x 6' à 7' avec tige - Mueller A728	25,34 \$
- Boulon en T et écrou ¾" x 3 ½"	0,79 \$
- Boulon en T et écrou ¾" x 4"	0,86 \$
- Boulon en T et écrou ¾" x 5"	1,05 \$
- Boîte de vanne complète avec couvercle, partie supérieure ajustable et partie inférieure 9' ABS (moulée dans un morceau) MVB090C Mueller - pas de substitut	124,02 \$
- Boîte de vanne complète avec couvercle, partie supérieure ajustable et partie inférieure 7' ABS (moulée dans un morceau) MVB070C Mueller - pas de substitut	104,58 \$
- Boîte de vanne complète avec couvercle, partie supérieure ajustable et partie inférieure 11' ABS (moulée dans un morceau) MVB110C Mueller - pas de substitut	143,46 \$
- Partie inférieure 7' ABS boîte de vanne (moulée dans un morceau) MVB070 Mueller - pas de substitut	64,10 \$
- Partie inférieure 11' ABS boîte de vanne (moulée dans un morceau) MVB110 Mueller - pas de substitut	102,97 \$
- Partie inférieure 9' ABS boîte de vanne (moulée dans un morceau) MVB090 Mueller - pas de substitut	83,54 \$
- Écrou avec vis ¾" - Tail piece électrique - 92607	6,13 \$
- Goupille 3/16" x 2 ½" - en brass pour boîte de service	0,50 \$
- Joint d'étanchéité à caoutchouc plomb à surdimension 6"	3,00 \$
- Manchon de réparation sleeve 6" x 16" Robar 690-1-16 ou Clow 6.85 - 7.25	68,89 \$
- Manchon de réparation 6" x 16" 7.05 à 7.45	68,89 \$
- Manchon de réparation 6"x 24" Robar , 690-1-24 ou Clow 6.85 - 7.25	101,37 \$
- Manchon de réparation sleeve 8" x 16" Robar 905-1-16 ou Clow 9.00 - 9.40	76,77 \$
- Manchon de réparation 8" x 16" Robar 863-1-16 ou Clow 8.60 - 9.00	76,77 \$
- Manchon de réparation 10" x 16" Robar 1110-2-16 ou Clow 11.05 - 11.85	140,25 \$
- Plaque guide de boîte de vanne VB875 Mueller A765M ou Bibby - pas de substitut	4,01 \$
- Raccord de service à compression Mueller H15403 5/8" x ½"	10,59 \$
- Raccord de service à compression Mueller H15403 ¾" x 5/8"	10,59 \$
- Raccord de service ¾" - joint à compression Union Mueller H15403	9,18 \$
- Raccord de service □" joint à compression - Union Mueller H15403	10,59 \$
- Raccord de service 1" - joint à compression Union H15403	13,56 \$
- Raccord de service 1 ½ « Union » à compression H15403	35,50 \$
- Section du bas - boîte de vanne Mueller A775 48" B.BBY 635L - pas de substitut	37,42 \$
- Section du haut - boîte de vanne 5U Mueller A762 ou Bibby - pas de substitut	26,02 \$
- Selle de service courroie double 6" x ¾" C.C. 6.84 - 7.60	27,28 \$
- Selle de service courroie double 8" x ¾" - Filet C.C. - 8.54 - 10.10	29,79 \$
- Coude en plastique (P.V.C.) 22.5 degrés x 4"	3,90 \$
- Coude en plastique PVC 22.5 degrés x 5"	7,52 \$
- Coude de plastique PVC 22.5 degrés x 6"	7,91 \$

#### **Annexe 4 – borne-fontaine (Century)**

- Borne d'incendie Century, 2 sorties de 2½" et 1 sortie de 4" Storz, D.E. 2½", 6 F/P, 8', disque uréthane, complète avec accessoires et joint mécanique 1 009,63 \$
- Borne d'incendie Century, 2 sorties de 2½" et 1 sortie de 4" Storz, D.E. 2½", 6 F/P, 7', disque uréthane, complète avec accessoires et joint mécanique 971,95 \$

Ces soumissions sont conservées au dossier numéro CE-99-1189 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à effectuer des achats, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à son budget d'exploitation.

ADOPTÉE.

**CE-99-1190**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
VERSATERM INC. – ENTRETIEN ET MISE  
À JOUR DE LOGICIELS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De retenir la seule soumission reçue au montant de 115 922,20 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et présentée par la compagnie Versaterm inc., ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, concernant le soutien technique pour l'entretien et la mise à jour des logiciels de gestion de communications et d'informations policières; ce prix comprend une banque d'heures utilisables jusqu'à un maximum de 80 heures et ce mandat devra être réalisé en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges.

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-99-1190 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 22005  
Poste budgétaire 02 30 21110 419

ADOPTÉE.

**CE-99-1191\***

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ACHAT – ÉQUIPEMENTS DE  
DÉNEIGEMENT**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

## **APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

D'accepter la soumission la plus basse au montant de 22 073,30 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Entreprises Desjardins et Fontaine ltée, ayant son établissement de commerce à Sainte-Julie, Québec, pour la fourniture de deux équipements de déneigement avant réversible avec harnais pour niveleuses, respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges.

Il est également résolu d'accepter le virement budgétaire numéro 200-2000 et d'habiliter le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

### **VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 200-2000**

#### 02 50 83015 Atelier – petits équipements

740 Immobilisations – machinerie, véhicules et équipement 21 310 \$

#### 02 85 95000 Dépenses en immobilisations

931 Construction au F.D.I. (21 310 \$)

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 21211

ADOPTÉE.

## **CE-99-1192**

## **ACHAT – PHOTOCOPIEUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Le spécialiste du bureau Fredal, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, au prix de 3 853,33 \$ taxes incluses, un photocopieur Toshiba, modèle 1560, pour les Services financiers.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ce photocopieur, une somme de 3 853,33 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 22015

ADOPTÉE.

CE-99-1193

ACHAT – PROJECTEUR 3M – SALLE DU  
CONSEIL

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Compu-Redi, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, au prix de 10 819,25 \$ taxes incluses, un projecteur numérique 3M, modèle MP8745, devant être installé dans la salle du conseil.

D'accepter le virement budgétaire numéro 285-99 et d'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 285-99**

02 30 13075 Matériel

727 Immobilisations – chalet parc (10 820 \$)

750 Immobilisations – ameublement 10 820 \$

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 22007

ADOPTÉE.

CE-99-1194\*

CONCOURS DE MUSIQUE DU CANADA  
INC. – ANNULATION SUBVENTION

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général de recommander au conseil :**

De retirer la subvention de 500 \$ accordée au Concours de musique du Canada – secteur Outaouais, dans le cadre du programme de soutien à l'activité culturelle 1999, puisqu'une telle aide financière fut versée à cet organisme en 1998 et que la bourse n'a pas été décernée à un récipiendaire la même année.

De biffer de la résolution numéro C-99-18, adoptée le 18 janvier 1999, la subvention octroyée au Concours de musique du Canada – secteur Outaouais.

ADOPTÉE.

CE-99-1195

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL –  
RÉUNION DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1999

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1999, à 8 h 4.

ADOPTÉE.

CE-99-1196

PRÉSENTATION D'UN PROJET –  
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE  
2000-2001

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le projet « Phase II de la description des archives de la Ville de Gatineau : Fonds de la Ville de Pointe-Gatineau (1876-1974) », présenté dans le cadre du programme coopératif à frais partagés du Conseil canadien des archives, volet traitement des fonds et collections d'archives, préparé par le chef de la Division des archives, au Service du greffe et d'habiliter le greffier ainsi que le contrôleur, aux Services financiers, à signer, s'il y a lieu, les

ententes nécessaires pour donner suite à ce projet; ce document est conservé au dossier numéro CE-99-1196 des archives municipales.

D'autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables requises advenant l'acceptation du projet.

ADOPTÉE.

CE-99-1197

SIGNATURE DE CONTRATS –  
SERVITUDE DE NON-ACCÈS

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, dès leur approbation par le Service d'urbanisme, tous les contrats relatifs à des servitudes de non-accès consenties à la Ville.

Cette autorisation est valable pour le terme du conseil qui se termine au mois de novembre 2003 et remplace la résolution numéro CE-95-11-876.

ADOPTÉE.

CE-99-1198\*

RERPRÉSENTANT DE LA VILLE – CONSEIL  
D'ADMINISTRATION – CORPORATION  
DE L'AÉROPORT DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil, en vertu de sa résolution numéro C-91-10-1262, a notamment désigné des employés municipaux à titre de membre de la classe A pour siéger au sein du conseil d'administration de la Corporation de l'aéroport de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission de M<sup>e</sup> Léonard Joly, il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la Ville de Gatineau au sein dudit conseil d'administration;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de désigner Marc Pageau, en remplacement de M<sup>e</sup> Léonard Joly, pour siéger à titre de membre de la classe A au sein du conseil d'administration de la Corporation de l'aéroport de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-1199

REFUS – RENOUVELLEMENT – ENTENTE  
– PANNEAU INFOCITÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De ne pas acquiescer à l'offre de renouvellement déposée par Robert Loyer, le 10 septembre 1999, au nom de la firme Infocité Outaouais, concernant le panneau électronique installé à l'intersection du boulevard Maloney Est et de la rue Broadway.

Il est également résolu de demander à cette firme de procéder à l'enlèvement du panneau et à défaut, d'effectuer ces travaux à leurs frais.

ADOPTÉE.

CE-99-1200

ENTENTE – DROIT D'UTILISATION –  
TERRAIN DE STATIONNEMENT – PARC  
SAINT-CŒUR-DE-MARIE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme La maison de la famille de Gatineau, préparée par le responsable – gestion immobilière, aux affaires corporatives, à la Direction générale, le 29 novembre 1999, relativement au droit d'utilisation, comme stationnement, de la partie du lot 2-29, du rang 7, au cadastre du canton de Hull, montrée par un liséré rouge au plan préparé par la firme d'arpenteurs-géomètres Nadeau, Fournier et Berthelet, le 6 mai 1991.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette entente conservée avec le plan précité au dossier numéro CE-99-1200 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1201

DÉLÉGATION – DÎNER-CONFÉRENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**



**et résolu :**

D'autoriser le maire, Marcel Schryer, Jacques-R. Forget, Pierre Durand, Aurèle Desjardins, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher à assister au dîner conférence sur l'emploi, l'investissement et l'innovation dans la région de l'Outaouais, animé par Bernard Landry, vice-premier ministre du Québec, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais et qui aura lieu au Palais des congrès de Hull, le lundi 13 décembre 1999.

Il est également résolu de réserver à cette fin une somme de 350 \$ et d'autoriser le directeur des services financiers à leur rembourser leurs frais d'inscription et leurs dépenses, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 22063  
Poste budgétaire 02 05 11000 312

ADOPTÉE.

**CE-99-1202**

**ABOLITION DE POSTE – OUVRIER DE RÉSEAU – SERVICES TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'abolir le poste d'ouvrier de réseau (P-1867), aux Services techniques, de créer un poste de préposé de service et de modifier en conséquence l'organigramme de ce Service.

ADOPTÉE.

**CE-99-1203**

**MUTATIONS ET PROMOTIONS – EMPLOYÉS COLS BLEUS – SERVICES TECHNIQUES, SERVICES FINANCIERS ET SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé à un affichage accéléré des postes vacants des cols bleus mentionnés ci-dessous, aux Services techniques, aux Services financiers et au Service de la sécurité publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, les mutations ou les promotions des personnes indiquées ci-après au poste apparaissant en regard de chacune d'elle, à savoir :

<u>NOM</u>	<u>POSTE</u>	<u>DEMANDE DE PERSONNEL</u>
Pierre Nadon	Opérateur A	3760
Paul Thérien	Opérateur A	3761
Jean Galipeau	Opérateur A	3762
Cyrille Lafrenière	Opérateur A	3763
Mike Fairfield	Opérateur A	3764
Paul Charet	Opérateur A	3765
Daniel Monderie	Opérateur B	3766
Pierre Miville	Opérateur B	3767
Michel Mongeon	Opérateur B	3768
Denis Marcoux	Opérateur B	3769
Pierre Godmaire	Opérateur C	3770
Marc Charette	Opérateur C	3771
Luc Mongeon	Opérateur C	3772
Gary Woodstock	Opérateur C	3773
Marc Richer	Journalier	3774
Gaétan Durand	Journalier	3775
Robert Beaulne	Journalier	3776
Daniel Lafontaine	Journalier	3777
Pierre Paré	Journalier	3778
Stéphane Pilon	Journalier	3779
Richard David	Journalier	3780
Robert Castonguay	Chargé d'équipe	3781
Janil Trudel	Préposé aux pompes	3782
Stéphane Meunier	Ouvrier de réseau	3783
Serge Aubin	Ouvrier de réseau	3784
Marc Bédard	Ouvrier de réseau	3788
Luc Lafortune	Opérateur d'écureur d'égout	3785
Daniel Cronier	Opérateur d'écureur d'égout	3786
Michel Lalande	Préposé aux bornes d'incendies	3787
Daniel Boulay	Préposé de service	3789
Mario Patry	Préposé de service	3790
Marc Raizenne	Préposé de service	3791
Jean Patrice	Préposé aux immobilisations- concierge (lac Beauchamp)	3792
Yves René De Cotret	Préposé aux immobilisations	3793
Serge Dubreuil	Préposé aux immobilisations	3794
Alain Larivière	Préposé aux immobilisations	3795
Georges Sanscartier	Préposé aux immobilisations	3796
Yves Couture	Préposé aux immobilisations	3797
Noël Mongeon	Préposé aux immobilisations	3798
Stéphane Brunet	Préposé aux immobilisations	3799
Gaétan Beauvais	Préposé aux immobilisations	3800
Christian Lefrançois	Préposé aux immobilisations	3801
Rolland Dorman	Opérateur B (parcs)	3803
Yves Brunet	Émondeur	3804
Ronald Craig	Peintre	3805
Jean-Pierre Malette	Menuisier	3806

Léon Bujold	Ébéniste-menuisier	3807
Richard Letang	Mécanicien-soudeur	3808
Ian Leblanc	Mécanicien-soudeur	3809
Pierre Meilleur	Mécanicien-soudeur	3810
Jean Labonté	Préposé à l'entretien (ateliers mécaniques)	3812
Éric Legault	Magasinier	4504
Conrad Mercier	Préposé aux animaux	3521
Jacques Monette	Préposé à l'entretien (Sécurité publique)	3567
Richard Charbonneau	Préposé à la signalisation I	3813

ADOPTÉE.

CE-99-1204

**ENGAGEMENT – STÉPHANE CARLE –  
POSTE DE LIEUTENANT-INSPECTEUR-  
ENQUÊTEUR**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Stéphane Carle au poste de lieutenant-inspecteur-enquêteur, au Service de la protection contre l'incendie, au salaire prévu à la classe de lieutenant-inspecteur-enquêteur, de l'échelle salariale des pompiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective de ce groupe d'employés; il est entendu que son entrée en fonction s'effectuera à une date à être déterminée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Demande de personnel 3707  
Poste budgétaire 02 48 22100 113

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de la Ville de Gatineau inc., concernant le règlement de 14 griefs.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 28 octobre 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-1205 des archives municipales.

**ADOPTÉE.**

**Le maire dépose devant le comité sa lettre, du 6 décembre 1999, concernant les intérêts pécuniaires de son fils Robert Junior Labine et sa fille Louise Labine dans les dossiers suivants :**

1-3 Acquisition – rue de Pomerol (CE-99-1206)

1-4 Acquisition – rues du Beaujolais, de Charette et de Saumur (CE-99-1207)

Il informe le comité de sa décision de s'abstenir de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote à l'égard de ces dossiers. Il mentionne qu'il n'a aucun intérêt pécuniaire direct dans ces dossiers. Toutefois, il désire divulguer celui de son fils et de sa fille par l'entremise de leurs compagnies qui détiennent des actions minoritaires dans les compagnies concernées par l'acquisition par la Ville des rues précitées au prix de 1 \$.

Il termine en soulignant que cette divulgation non requise par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités a strictement pour but d'assurer une transparence de l'administration municipale qu'il dirige depuis novembre 1999.

**Le maire quitte son fauteuil et la présidence est assumée par Jacques-R. Forget, vice-président du comité exécutif.**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. De ratifier l'acceptation provisoire concernant les travaux exécutés sur les rues formées des lots 21D-1, 21D-2, 21D-3, 21D-4, 22B-1-14, 22B-1-15 et 22B-1-16, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton; cette acceptation provisoire touche également les travaux effectués sur les lots indiqués à l'article 3.
2. De modifier l'article 1 de la résolution numéro CE-97-04-333, adoptée le 23 avril 1997, pour y ajouter après les mots « ainsi que sur les rues formées des lots » le lot 21B-1-49, des mêmes rang et canton.
3. D'acquérir des compagnies Gestion Sogat inc., 170845 Canada inc. et 174346 Canada inc. ou de leurs ayants droit, à titre gratuit, la rue formée du lot 21B-1-49, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton.
4. D'habiliter le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.
5. D'accepter de prendre possession de cette rue et d'en assumer la gestion à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

1. De ratifier l'acceptation provisoire concernant les travaux exécutés sur les rues formées des lots 21-696, 21-701, 21-702 et 21-703, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; cette acceptation provisoire touche également les travaux effectués sur le lot 21-697, des mêmes rang et canton ainsi que sur la partie du lot 21, décrite à la description technique, préparée par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 5 mai 1998, sous le numéro 25173S de ses minutes, dossier 57087.
2. De modifier l'article 1 de la résolution numéro CE-98-278, adoptée le 18 mars 1998, pour y ajouter après les mots « canton de Templeton » les mots « ainsi que sur le lot 21-697, des mêmes rang et canton et sur

la partie du lot 21, décrite à la description technique, préparée par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 5 mai 1998, sous le numéro 25173 de ses minutes, dossier 57087. »

3. D'acquérir de la compagnie 170844 Canada inc. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, les rues formées des lots 21-696, 21-701, 21-702 et 21-703, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton ainsi que le passage piétonnier formé du lot 21-697, des mêmes rang et canton.
4. D'habiliter le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.
5. D'accepter de prendre possession de ces rues et d'en assumer la gestion à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**CE-99-1208**

**RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

**À 8 h 49, à la reprise de la séance suspendue, M. le maire reprend son fauteuil et les autres membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

**CE-99-1209**

**REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-1210

VIREMENT BUDGÉTAIRE – MESURES  
D'URGENCE – BOGUE DE L'AN 2000

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des services financiers à effectuer un virement budgétaire entre 35 000 \$ à 45 000 \$, pour l'attribuer aux mesures d'urgence du bogue de l'an 2000 et de puiser les fonds requis à cette fin au budget d'exploitation des Services techniques.

ADOPTÉE.

CE-99-1211

PROJET PILOTE – GUIGNOLÉE DE  
RADIO-CANADA

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le Service de la sécurité publique à participer à la guignolée de Radio-Canada qui aura lieu le jeudi 9 décembre 1999, de 6 h à 9 h, au centre commercial Place Farmer en facilitant aux donateurs l'accès au site ainsi que leur retour sur le boulevard Gréber.

ADOPTÉE.

CE-99-1212\*

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT –  
ANDRÉ DESMARAIS – AÉROPORT  
EXÉCUTIF GATINEAU-OTTAWA

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'emploi, liant André Desmarais et la Corporation de l'aéroport de Gatineau, prendra fin le 31 décembre 1999;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont présentement en cours, concernant le départ éventuel d'André Desmarais et de son remplacement à court terme;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est consentant à consacrer le temps requis à une bonne transition des fonctions à un nouveau directeur général de l'aéroport;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13 de la convention intervenue entre la Ville de Gatineau et la Corporation de l'aéroport de Gatineau, celle-ci veille à l'embauche du directeur général sur approbation de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De recommander à la Corporation de l'aéroport de Gatineau le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et sur une base mensuelle, du contrat d'André Desmarais selon les clauses et conditions stipulées au contrat signé le 15 décembre 1992 et conservé au dossier numéro C-99-95 des archives municipales.

Il est entendu que la Corporation de l'aéroport de Gatineau et André Desmarais pourront mettre fin en tout temps à ce renouvellement, moyennant un avis écrit de trente jours transmis à l'autre partie.

ADOPTÉE.

CE-99-1213\*

MUTATION – ROLAND MORIN – POSTE  
D'ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de muter Roland Morin au poste d'adjoint au directeur général, à la Direction générale, au salaire établi selon l'échelle salariale des employés cadres et aux conditions de travail énoncées dans le recueil des droits et obligations de ce groupe d'employés; il est entendu que son entrée en fonction s'effectuera à une date à être déterminée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Demande de personnel 4505  
Poste budgétaire 02 15 13000 115

ADOPTÉE.



**CE-99-1214\***

**PROLONGEMENT DE CONTRAT – SERGE  
L'ÉCUYER – DIRECTION GÉNÉRALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de prolonger le contrat de Serge L'Écuyer au poste d'adjoint au directeur général, à la Direction générale, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur des ressources humaines.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant greffier à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 21839  
Poste budgétaire 02 15 13000 115

ADOPTÉE.

**CE-99-1215\***

**ANNULATION – ENTENTE PARTICU-  
LIÈRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 207**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'annuler l'entente particulière intervenue entre la Ville de Gatineau et l'employé numéro 207, dans le cadre du programme incitatif de réduction de la main-d'œuvre, accepté en vertu de la résolution numéro C-96-10-664, modifiée par la résolution numéro C-96-11-745, adoptées respectivement les 1<sup>er</sup> octobre et 4 novembre 1996, il est entendu que l'annulation de cette entente est assujettie au dépôt par cet employé d'une demande écrite dans ce sens.

ADOPTÉE.

**CE-99-1216\***

**MAJORATION – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS – EXPROPRIATION  
DE TERRAIN – SECTEUR DE LA BAIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil de modifier la résolution numéro C-99-403, adoptée le 9 août 1999, dans le but de majorer de 925,19 \$ la somme accordée à la firme Letellier et associés pour réaliser les mandats mentionnés à cette résolution.

De rescinder, à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-99-1085, adoptée le 13 octobre 1999 et visant à majorer de 16 000 \$ taxes en sus, le montant accordé à la réalisation des mandats définis à la résolution numéro C-99-403.

Certificat de crédit disponible 21890  
Poste budgétaire 02 15 13400 412

ADOPTÉE.

CE-99-1217

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**ROBERT « BOB » LABINE  
PRÉSIDENT**



**À une séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau, tenue le 15 décembre 1999, à 8 h 10, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents le maire Robert « Bob » Labine, Richard Côté, Thérèse Cyr et Jacques-R. Forget formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence du maire.**

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Claude Doucet, André Sincennes, Serge L'Écuyer, M<sup>e</sup> Léonard Joly, Marcel Roy, Pierre Bertrand, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, M<sup>e</sup> Jacques Dionne, Jean Boileau, Marie-Claude Martel, Marc

Pageau, Marc Voyer, Stéphane Chartrand, Mario Lebeau, M<sup>e</sup> Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

**OBSERVATEURS** : Jean-Guy Binet, Yvon Boucher, Jean-Pierre Charette, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Pierre Durand, Paul Morin et Marcel Schryer

**INVITÉ** : M<sup>e</sup> David Robinson

CE-99-1218

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
DESSERTÉ – AQUEDUC ET ÉGOUT SUD  
– ZONE BLANCHE DE L'EST – LOT 4**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter les dépassements des quantités inscrits au bordereau des quantités et les travaux supplémentaires, réalisés par la compagnie Les constructions CJRB inc., dans le cadre du contrat intervenu par la résolution numéro CE-99-508 et plus amplement décrits dans la lettre de la firme Consortium Boileau associés/Les consultants de l'Outaouais, du 3 décembre 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-1218 des archives municipales.

D'autoriser le directeur des services financiers à verser la somme de 97 575,05 \$, à la compagnie susmentionnée, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 21246  
Règlements numéros 971-97 et 991-98

ADOPTÉE.

CE-99-1219

**CONSENTEMENT – SERVITUDE –  
HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De consentir à la compagnie Bell Canada et à la société Hydro-Québec, au prix de 1 \$, une servitude permanente sur les parties des lots 18F et 18F-6, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton ainsi que sur une partie du

ruisseau Wabassee montré à l'originare, décrites aux parcelles 1,2 et 3 de la description technique, préparée par Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre, le 4 octobre 1999, sous le numéro 13090 de ses minutes.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le projet de contrat numéro 99C07780218, préparé à cette fin, par M<sup>e</sup> Marie Courtemanche, notaire et conservé au dossier numéro CE-99-1219 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1220

LOCATION – GÉNÉRATRICES ET  
CITERNE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des services techniques à louer de la compagnie Construction DJL inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, au prix de 21 854,74 \$ taxes incluses, les génératrices et le citerne mentionnés ci-dessous, par mesure de sécurité en vue des problèmes pouvant être engendrés par le bogue de l'an 2000, à savoir :

- 2 génératrices 400 KW avec un réservoir de 2 300 litres
- 1 génératrice 800 KW avec un réservoir de 2 300 litres
- 1 citerne 40 000 litres

Certificat de crédit disponible 22072  
Poste budgétaire 02 05 23000 515

ADOPTÉE.

CE-99-1221

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –  
DÉPENSES ET PAIEMENTS EFFECTUÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu :**

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-99-1221 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 29 novembre 1999;

- b) listes des commandes entrées du 16 au 29 novembre 1999;
- c) journaux des autorisations de paiement du 16 au 29 novembre 1999;
- d) journaux des divergences du 16 au 29 novembre 1999.

ADOPTÉE.

**CE-99-1222\***

**EMPRUNTS TEMPORAIRES – ADMINIS-  
TRATION COURANTE**

CONSIDÉRANT QU'en attendant la perception des comptes à recevoir de l'année 1999 et la perception des taxes de l'année 2000, la Ville de Gatineau devra effectuer, en temps opportun, un ou des emprunts temporaires pour payer les dépenses d'administration courante;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut contracter, par résolution, des emprunts temporaires pour effectuer le paiement des dépenses d'administration courante, aux conditions et pour la période qu'il détermine;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser le directeur des services financiers, ou en son absence le contrôleur ou le chef comptable, aux Services financiers, à effectuer, au taux d'intérêt consenti à la Ville de Gatineau, des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 10 000 000 \$ avec la Caisse populaire de Gatineau, pour une période maximale de un an; il est entendu que ces emprunts temporaires seront réalisés graduellement et en fonction des besoins.

ADOPTÉE.

**CE-99-1223**

**ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ASSURANCES DES BIENS – BRIS DE  
MACHINES ET DÉLITS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission présentée par la firme Aon-Parizeau inc., concernant les couvertures d'assurances des biens, bris des machines et

délits, pour l'année 2000 selon le prix indiqué en regard de chacune des garanties suivantes :

<u>GARANTIE</u>	<u>PRIME</u>
A) Biens Bâtiments et contenu Franchise de 10 000 \$	33 695 \$
B) Matériel informatique Franchise de 2 500 \$	1 571 \$
C) Équipement d'entrepreneur Franchise de 2 500 \$	7 390 \$
D) Documents de valeur Franchise de 1 000 \$	100 \$
E) Frais supplémentaires Franchise 10 000 \$	100 \$
F) Interruption des affaires Franchise de 1 000 \$	125 \$
G) Revenus locatifs Franchise de 1 000 \$	100 \$
H) Biens en exposition Franchise de 1 000 \$	75 \$
I) Frais d'expertise	1 \$
J) Œuvres d'art Franchise de 1 000 \$	inclus dans les primes
K) Refoulement des égouts Franchise 25 000 \$	1 \$
L) Outils de mécanicien Franchise de 2 500 \$	329 \$
M) Tremblements de terre Franchise variable	1 \$
N) Inondations Franchise de 25 000 \$	1 \$
O) Bris des machines Limite de 5 000 000 \$ Franchise de 10 000 \$	2 140 \$
P) Bris des machines Autres couvertures	3 \$



Q) Assurance dite de Fidélité 1 773 \$  
Franchise 2 500 \$

Taxes 4 266,45 \$

**TOTAL 51 671,45 \$**

Certificat de crédit disponible 21449  
Poste budgétaire 02 20 19800 421

ADOPTÉE.

CE-99-1224

ACCEPTATION – SOUMISSION –  
ASSURANCES RESPONSABILITÉS  
EXCÉDENTAIRES – AUTOMOBILE ET  
ACCIDENT

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la soumission présentée par la compagnie CAM-Q/BFL Holdings, concernant les couvertures d'assurances en responsabilité civile excédentaire, responsabilité municipale excédentaire, automobile des propriétaires et accident des brigadiers scolaires, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 1<sup>er</sup> janvier 2001 à 0 h 1, selon les prix indiqués en regard de chacune des catégories suivantes :

<u>CATÉGORIE</u>	<u>PRIME</u>
A) Assurance responsabilité civile excédentaire (incluant le refoulement des égouts et des eaux de surface) Rétention de 1 000 000 \$ Limite de 15 000 000 \$	32 220 \$
B) Responsabilité d'administration municipale excédentaire Rétention de 1 000 000 \$ Limite de 5 000 000 \$	16 596 \$
C) Automobile des propriétaires Limite de 1 000 000 \$	49 892 \$

D) Accident des brigadiers scolaires 475 \$  
Limite de 20 000 \$

Taxes 6 930,79 \$

**TOTAL 106 113,79 \$**

Certificat de crédit disponible 19490  
Postes budgétaires 02 20 19800 421 et 05 26 615

ADOPTÉE.

CE-99-1225\*

APPUI – ADOJEUNE INC. – DEMANDE  
DE SUBVENTION

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'appuyer la demande de subvention formulée par Adojeune inc. auprès du Centre national de prévention du crime et du ministère de la Sécurité publique du Québec, dans le cadre du Programme de mobilisation des collectivités et d'autoriser les services des loisirs et de la culture et de la sécurité publique à déléguer un employé par service pour siéger au sein d'un comité aviseur, et ce, comme recommandé dans le rapport préparé conjointement par le coordonnateur aux activités, au Service des loisirs et de la culture et par l'agente Johanne Proulx, au Service de la sécurité publique, le 2 décembre 1999.

ADOPTÉE.

CE-99-1226

MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC – ACHAT DE FORMU-  
LAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions législatives de l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, relativement à l'achat de groupe avec l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les prix obtenus, à la suite du dernier appel d'offres, ont été très avantageux pour la Ville et le directeur de la cour municipale de Gatineau recommande de participer à nouveau à cet achat commun;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire d'accorder un mandat spécifique à l'Union des municipalités du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR**

## **APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De confier à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, par appel d'offres public, au nom de la Ville de Gatineau et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé des formulaires uniformisés nécessaires pour la cour municipale de Gatineau et plus précisément pour les formulaires décrits au bon de commande, déposé par le directeur de la cour municipale de Gatineau, le 8 décembre 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-1226 des archives municipales; il est entendu que la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Il est également résolu d'accepter de verser à l'Union des municipalités du Québec, en considération des services rendus, des frais administratifs représentant 3 % du contrat collectif, et ceci, avant les taxes.

Certificat de crédit disponible 18164  
Poste budgétaire 02 10 12000 671

ADOPTÉE.

**CE-99-1227**

**FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE  
GATINEAU – VERSEMENT – DÉPÔT –  
PRODUCTIONS C.R. INC.**

CONSIDÉRANT QUE le 13<sup>e</sup> Festival de montgolfière de Gatineau se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2000;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur désire procéder à l'engagement d'une somme de 28 756,25 \$ taxes incluses, au budget 2000;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des services financiers à effectuer, avant le 20 décembre 1999, un dépôt de 8 000 \$, à la firme Productions C.R. inc., ayant son lieu d'affaires au 451, avenue de l'Église à Verdun, Québec, sur présentation d'une réquisition de paiement du directeur des communications.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services financiers à procéder à l'engagement d'une somme de 28 756,25 \$ taxes incluses, à même les affectations du poste budgétaire 02 40 19030 419 de l'an 2000.

Certificat de crédit disponible 19037

ADOPTÉE.

CE-99-1228\*

VERSEMENT – SUBVENTIONS –  
ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF –  
TAXE SUR LES IMMEUBLES NON  
RÉSIDENTIELS

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'accorder aux organismes à but non lucratif mentionnés ci-dessous le montant de la subvention apparaissant en regard de chacun d'eux et d'autoriser le directeur des services financiers à verser cette aide financière en un seul versement, sur présentation de réquisitions de paiement par le directeur de l'urbanisme, à savoir :

– Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités	46,80 \$
– Le Centre d'action bénévole de Gatineau inc.	308,09 \$
– L'Armée du salut – 74, boulevard Gréber	305,24 \$
– Messenger chrétien inc.	193,01 \$
– Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais	501,45 \$
– Service action communautaire Outaouais inc.	317,00 \$
– Pavillon Jellinek	33,39 \$
– Option femmes emploi	1 105,19 \$
– Table de concertation des licences de bingo de Gatineau	2 735,33 \$
– La Corporation de développement économique et communautaire de Gatineau	178,51 \$
– Agence de services de garde en milieu familial Les enfants d'abord	133,67 \$

- Auto tech plus  
a/s La Relance inc. 543,96 \$
- Kiosque Loto Québec  
a/s Fondation des maladies du cœur du Québec 28,43 \$
- Agence les Étincelles 140,74 \$
- La Boutique 3R  
a/s comité solidarité Gatineau Ouest 110,74 \$
- Espoir Rosalie de Gatineau 422,79 \$
- Société pour la prévention de la cruauté  
envers les animaux de l'Outaouais inc. 420,12 \$
- Les Alcooliques anonymes – district 9022 131,28 \$

Certificat de crédit disponible 21959  
Poste budgétaire 0260 61300 919

ADOPTÉE.

CE-99-1229

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL –  
RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 1999

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 8 décembre 1999, à 8 h 4.

ADOPTÉE.

CE-99-1230\*

VENTE – LOT 4A-34-2 – RANG 7 –  
CANTON DE HULL

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

De vendre à Réjean Parisien, demeurant au 34, rue Poullart à Gatineau, ou à ses ayants droit, au prix de 7 287 \$ taxes en sus, le lot 4A-34-2, du rang 7, au cadastre du canton de Hull et d'une superficie de 159,31 mètres carrés.

D'obtenir de ce dernier ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$, une servitude de tolérance pour la borne-fontaine de la Ville installée sur ce lot; l'acte de vente et la servitude de tolérance seront inclus dans un seul contrat et la totalité des honoraires et des frais du notaire seront payés par l'acheteur.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-1231

ACQUISITION DE TERRAIN – CHEMIN  
MYRE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'acquérir d'Aimé Charbonneau demeurant au 59, chemin Myre, Gatineau, ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$ et à la condition énoncée à la promesse de vente intervenue entre les parties, le 6 août 1999, la partie du lot 12, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton, décrite à la description technique, préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 19 août 1999, sous le numéro 3255 de ses minutes, dossier 98-032; cette promesse de vente est conservée au dossier numéro CE-99-1231 des archives municipales.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 21926

ADOPTÉE.

CE-99-1232

REJET – REQUÊTE EN JUGEMENT  
DÉCLARATOIRE – PARC DE MAISONS  
MOBILES RIVIERA

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu :**

De prendre acte du jugement rendu par l'honorable Pierre Isabelle, juge de la Cour supérieure, district judiciaire de Hull, rejetant la requête de jugement déclaratoire, déposée par Thérèse Boisvenue et confirmant ainsi le droit de la Ville de Gatineau d'imposer aux propriétaires de maisons mobiles, une compensation pour les services d'égoûts; ce jugement portant le numéro

550-05-004563-972 et les documents l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-99-1232 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1233

LETTRE D'ENTENTE – RÉVISION DES  
DESCRIPTIONS DE FONCTIONS COLS  
BLANCS – SEPTEMBRE 1998

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De ratifier la lettre d'entente intervenue le 8 décembre 1999, entre la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc., concernant la révision des descriptions de fonctions des dix-sept personnes ayant déposé des demandes en septembre 1998; il est entendu que cette lettre a été sanctionnée par la personne-ressource siégeant au sein du comité d'évaluation.

D'autoriser le directeur des services financiers à verser les salaires découlant des décisions du comité d'évaluation, rétroactivement aux dates précisées à la lettre d'entente susmentionnée, conservée au dossier numéro CE-99-1233 des archives municipales.

De mandater le directeur des ressources humaines pour modifier les organigrammes des services concernés afin qu'ils reflètent les modifications effectuées aux descriptions de fonctions de certaines des personnes ayant soumis une demande de révision.

Certificat de crédit disponible 21852

ADOPTÉE.

CE-99-1234

LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC  
– SECTION LOCALE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec section locale Gatineau, concernant l'échelle salariale applicable au lieutenant-inspecteur-enquêteur et conservée au dossier numéro CE-99-1234 des archives municipales.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-1235

PROMOTION – ROGER LEMAY – POSTE  
DE CAPITAINE AU COMBAT – SERVICE  
DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Roger Lemay au poste de capitaine au combat, au Service de la protection contre l'incendie, au salaire prévu selon l'échelle salariale des cadres pompiers et aux conditions de travail énoncées dans le recueil des droits et obligations des employés cadres; il est entendu que son entrée en fonction s'effectuera à une date à être déterminée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Demande de personnel 3708  
Poste budgétaire 02 48 22000 117

ADOPTÉE.

CE-99-1236

PROMOTION – ALAIN BEAUDOIN –  
POSTE DE LIEUTENANT – COMBAT –  
SERVICE DE PROTECTION CONTRE  
L'INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Alain Beaudoin au poste de lieutenant-combat, au Service de protection contre l'incendie, au salaire prévu selon l'échelle salariale des pompiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective de



ce groupe d'employés; il est entendu que son entrée en fonction s'effectuera à une date à être déterminée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Demande de personnel 3709  
Poste budgétaire 02 48 22000 113

ADOPTÉE.

CE-99-1237

PROMOTION – MICHELINE MAILLOUX –  
POSTE DE SECRÉTAIRE À LA  
LÉGISLATION – SERVICE DU GREFFE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De promouvoir Micheline Mailloux au poste de secrétaire à la législation, au Service du greffe, au salaire prévu à la classe VI, échelon 5, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective de ce groupe d'employés; il est entendu que son entrée en fonction s'effectuera à une date à être déterminée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Demande de personnel 2448  
Poste budgétaire 02 14000 112

ADOPTÉE.

CE-99-1238

ENGAGEMENT – DANIEL BEAUDOIN –  
POSTE DE POMPIER – SERVICE DE  
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Daniel Beaudoin au poste de pompier, au Service de protection contre l'incendie, au salaire prévu selon l'échelle salariale des pompiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective de ce groupe

d'employés; il est entendu que son entrée en fonction s'effectuera à une date à être déterminée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Demande de personnel 3705  
Poste budgétaire 02 48 22000 113

ADOPTÉE.

CE-99-1239

ENGAGEMENT – DENIS LEBEAU –  
SERVICES FINANCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'engager Denis Lebeau au poste de coordonnateur-approvisionnements, aux Services financiers, au salaire prévu à l'échelle salariale des cadres, soit un traitement annuel de 55 663 \$ ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations de ce groupe d'employés; il est entendu que son entrée en fonction s'effectuera à une date à être déterminée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Demande de personnel 1954  
Poste budgétaire 02 20 13225 115

ADOPTÉE.

CE-99-1240

AFFICHAGE – POSTE DE PRÉPOSÉ AUX  
ACHATS II – SERVICES FINANCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de préposé aux achats II, aux services financiers, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-1241

ABOLITION, CRÉATION ET AFFICHAGE  
DE POSTE – POSTE DE SECRÉTAIRE DE  
DIRECTION I – SERVICES FINANCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'abolir le poste de secrétaire de direction I (P-098), aux Services financiers, et de créer en remplacement celui de secrétaire aux approvisionnements (P-2127).

D'autoriser le directeur des ressources humaines à modifier en conséquence l'organigramme de ce service et d'afficher ce poste de secrétaire aux approvisionnements, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette nouvelle fonction.

ADOPTÉE.

CE-99-1242

LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES  
COLS BLEUS DE GATINEAU INC. –  
BOGUE DE L'AN 2000

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols bleus de Gatineau inc., concernant les mesures devant être mises de l'avant, afin de contrer les inconvénients qui pourraient être occasionnés par le bogue de l'an 2000.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 14 décembre 1999 et conservée au dossier numéro CE-99-1242 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1243\*

**NOMINATIONS – CONSEIL D’ADMINIS-  
TRATION – CENTRE RÉGIONAL  
D’INCUBATION D’ENTREPRISES DE  
GATINEAU**

---

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en place du Centre régional d'incubation d'entreprises de Gatineau a obtenu l'appui de la Ville de Gatineau, de la Société de diversification économique de l'Outaouais et du Centre local de développement de la Communauté urbaine de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE cet incubateur sera situé au 444, boulevard Saint-René Est, Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la création de cet organisme à but non lucratif responsable de la gestion et des opérations du Centre d'incubation est en voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau possède trois sièges au sein du conseil d'administration du Centre régional d'incubation d'entreprises de Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu de recommander au conseil :**

De désigner Yvon Boucher, Thérèse Cyr et Mario Lebeau pour agir à titre de représentants de la Ville de Gatineau au sein du conseil d'administration du Centre régional d'incubation d'entreprises de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-1244\*

**VERSEMENT – SUBVENTION – ASSO-  
CIATION DES RÉSIDENTS DU PARC  
DESNOYERS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu de recommander au conseil :**

D'accorder une subvention de 250 \$ à l'Association des résidents du parc Desnoyers, pour l'entretien de la patinoire au parc Desnoyers, hiver 1999-2000 et de mandater le directeur des services financiers pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20952  
Poste budgétaire 02 70 92000 785

ADOPTÉE.

CE-99-1245

FONDATION DES ŒUVRES TÉLÉ-  
OUTAOUAISES – DEMANDE D'UNE  
SUBVENTION

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu :**

De référer au directeur des services financiers pour étude et rapport au comité exécutif, la demande de subvention formulée par le président de la Fondation des œuvres télé-Outaouaises.

ADOPTÉE.

CE-99-1246

FONDATION EX-VOTO – DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Ex-Voto a présenté une demande d'aide financière pour la soutenir dans la poursuite de ces objectifs et autres dont le coût annuel de son loyer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reçoit de nombreuses demandes de subvention et ne peut malheureusement souscrire à chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme ne fut réservée à cette fin spécifique au budget de la Ville de Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu :**

De refuser la demande de subvention de 6 912 \$ formulée, le 25 novembre 1999, par la Fondation Ex-Voto puisque aucune somme n'est prévue à cette fin au budget de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-99-1247

PARTICIPATION – COURS DE  
FORMATION – UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu :**

D'autoriser le maire, Jean-Guy Binet, Thérèse Cyr, Joseph De Sylva, Jacques-R. Forget, Paul Morin, Pierre Durand et Aurèle Desjardins à assister à la cession de formation, sous le thème « L'élu(e)... Gestionnaire des fonds publics – cours no.1 » qui se tiendra les 26 et 27 février 2000, à Gatineau et de réserver à cette fin une somme de 2 880 \$ taxes en sus, pour couvrir les frais d'inscription.

D'habiliter le directeur des services financiers à leur rembourser leurs dépenses, conformément aux dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 20951

Postes budgétaires 02 05 16120 414 et 02 05 16120 319

ADOPTÉE.

CE-99-1248

RELÂCHE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR JACQUES-R. FORGET**

**et résolu :**

De suspendre temporairement la séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

À 9 h 10, à la reprise de la séance suspendue, Monsieur le maire, Richard Côté et Thérèse Cyr, présents au début de la séance, forment toujours quorum.

CE-99-1249

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu :**

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-99-1250

ACHAT – PUBLICITÉ – FESTIVAL DU  
FILM DE L’OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la deuxième édition du festival du film de l’Outaouais se tiendra du 9 au 16 mars 2000 dans la région de la Capitale nationale et plus particulièrement à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cet événement prestigieux génère de nombreuses retombées économiques et médiatiques pour la Ville de Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D’autoriser la publication de messages municipaux et autres publicités promotionnelles, dans le programme d’activité du 2<sup>e</sup> festival du film de l’Outaouais et d’autoriser à cette fin une somme maximale de 5 000 \$, devant provenir du poste budgétaire 02 40 19000 349.

D’accepter le virement budgétaire numéro 201-2000 et d’autoriser le directeur des services financiers à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 201-2000**

02 40 19000 Administration – communication

349 Autres – dépenses de publicité 5 000 \$

02 75 91000 Service de la dette

821 Intérêts sur obligations (5 000 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

\* Jacques-R. Forget reprend son fauteuil.

CE-99-1251

DÉPÔT – COMPTE RENDU – GROUPE DE TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 7 décembre 1999 et conservé au dossier numéro CE-99-1251 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-99-1252

PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

D'autoriser le directeur des services financiers à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par le conseiller principal aux affaires corporatives, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par les personnes et compagnies suivantes :

<u>NUMÉRO</u>	<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
RC-99-06-12	Gilles Baron et Francine Auger 78, rue de Nevers, Gatineau	516,80 \$
RC-99-01-14	Hydro-Québec 200, Jean-Proulx, Hull	7 010,57 \$
RC-99-06-13	Pauline Charette 20, rue de Lyon, Gatineau	414,09 \$
RC-99-07-02	Jean-François Larose 460, rue Viger, Gatineau	609,63 \$
RC-99-07-20	Gazifère inc. 71, rue Jean-Proulx, Hull	135,20 \$
RC-99-08-02	Claude Dubuc 42, rue de Nice, Gatineau	161,03 \$
RC-99-08-04	Raymond Savard 35, rue des Flandres, Gatineau	383,57 \$
RC-99-08-07	Thérèse Lahaie	200,38 \$



349, rue Migneault, Gatineau

Certificat de crédit disponible 21919  
Postes budgétaires 05 26 515 et 05 26 520

ADOPTÉE.

CE-99-1253

AVIS DE SINISTRE – RECOMMANDATIONS NÉGATIVES

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau, concernant les avis de sinistre soumis par les personnes et compagnies mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de ces décisions, à savoir :

<u>NUMÉRO</u>	<u>NOM</u>
RC-99-07-16	Daniel F. Lefebvre, 85G, rue de Bourassa, Gatineau
RC-99-07-16	B.E.A., Hull, référence : Daniel F. Lefebvre, 85G, rue de Bourassa, Gatineau
RC-99-07-17	Daniel Duchesneau, 85E, rue de Bourassa, Gatineau
RC-99-07-17	Cunningham et Lindsey, Hull, référence : Daniel Duchesneau, 85E, rue de Bourassa, Gatineau
RC-99-07-08	Resto'O' Bord et restaurant Le Pirate, 168 et 170, rue Jacques-Cartier, Gatineau
RC-99-06-07	Yvon Rivard, 439, rue Lafrance, Gatineau
RC-99-07-31	Joy Sleeth-Charron, 68, rue de Bordeaux, Gatineau
RC-99-07-04	Assurances générales des Caisses Desjardins inc., Montréal, référence : Marcel Chartrand, 515, rue Lafrance, Gatineau
RC-99-08-08 :	Marie Denault et Denis Grenier, 228, montée Paiement, Gatineau
RC-99-08-14	Paul Régimbald, 67, boulevard Lorrain, Gatineau
RC-99-08-14	Gestion d'assurance collective Itée, Montréal, référence : Paul Régimbald

- RC-99-05-21 Thérèse Young, 1006–1485, Baseline Road, Ottawa
- RC-99-07-21 Christine Dorais, 228, Première Avenue Est, Gatineau
- RC-99-07-13 Marie-Josée Thibault et Josée St-Hilaire, 440, rue du Plateau, Gatineau
- RC-99-07-13 Marie-Josée Thibault et Josée St-Hilaire, 440, rue du Plateau, Gatineau, référence : Cunningham Lindsey, Hull
- RC-99-07-29 Corinne Duguay, 456, rue du Plateau, Gatineau
- RC-99-07-30 Roger Cousineau, 460, rue du Plateau, Gatineau
- RC-99-07-32 Madeleine Angrignon, 432, rue du Plateau, Gatineau
- RC-99-07-28 Légion Royale Canadienne, 231, boulevard Maloney Ouest, Gatineau
- RC-99-07-22 Gérard Pigeon, 192, rue Jogues, Gatineau
- RC-99-07-23 Stéphane Blondin, 336, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, référence : B.E.A., Hull
- RC-99-07-24 Fernand Martin, 237, rue Gouin, Gatineau
- RC-99-07-24 Fernand Martin, 237, rue Gouin, référence : Allstate, Montréal
- RC-99-07-27 Jean-Paul Lafontaine, 287, rue Mondoux, Gatineau
- RC-99-07-26 Vivianeabou Sawan, 115, Première Avenue, Gatineau

ADOPTÉE.

**CE-99-1254**

**RÈGLEMENT HORS COUR –  
POURSUITES – DOSSIERS – ROBERT  
GRATTON ET MONIQUE FOURNIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :**

De régler hors cour les deux poursuites intentées contre la Ville de Gatineau par Général Accident, Compagnie d'assurances du Canada, Robert Gratton et Monique Fournier, devant la Cour supérieure, du district judiciaire de Hull et portant les numéros 550-05-970-932 et 550-05-000414-949, concernant des dommages causés par deux refoulements d'égout survenus les 5 janvier

et 18 octobre 1993 à l'égard de l'immeuble, situé au 68, rue La Fayette, Gatineau.

Il est également résolu d'habiliter le directeur des services financiers à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par le conseiller principal aux affaires corporatives, à la Direction générale, la somme de 42 972,99 \$ incluant capital, intérêts ainsi qu'une somme de 400 \$, représentant le montant des franchises encourues plus des frais judiciaires, pour le règlement complet et final de ces poursuites.

Certificat de crédit disponible 21920  
Poste budgétaire 05 26 820

ADOPTÉE.

CE-99-1255

MANDAT – PROCÉDURES JUDICIAIRES  
– USAGE – 140, BOULEVARD GRÉBER

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De mandater les affaires corporatives, à la Direction générale, pour entreprendre des procédures légales, en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin d'ordonner aux propriétaires et exploitants du 140, boulevard Gréber, Gatineau, de cesser toute opération non conforme au règlement de zonage.

D'accorder à la réalisation de ce mandat une somme maximale de 3 000 \$ taxes en sus, devant provenir du poste budgétaire 02 15 13400 412.

Certificat de crédit disponible 21968

ADOPTÉE.

CE-99-1256\*

MODIFICATIONS – RECUEIL DES  
DROITS ET OBLIGATIONS DES  
EMPLOYÉS CADRES

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la protection contre l'incendie et le directeur des ressources humaines ont été mandatés pour analyser l'opportunité de rémunérer les employés cadres en temps supplémentaire lors de mesures d'urgence ou circonstances exceptionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des ressources humaines a déposé un rapport explicatif à ce sujet, en date du 6 décembre 1999;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR**

## **APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général :**

De recommander au conseil d'autoriser le directeur des ressources humaines de mettre à jour le recueil des droits et obligations des employés cadres de la Ville de Gatineau en remplaçant l'article 4.1, par celui reproduit ci-après et en y ajoutant les articles 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.4, se lisant comme suit :

### **4.1 CADRES**

- 4.1.1 Compte tenu des dispositions de l'article 3.1 sur les heures de travail de cette catégorie d'employés, aucune rémunération n'est payable pour les heures de travail effectuées en sus des heures normales de travail prévues à l'article 3.1.1. (15-02-94).
- 4.1.2 Malgré ce qui précède, le directeur général peut décréter, lors de situations exceptionnelles, que les employés cadres visés par le présent article soient rémunérés en temps supplémentaire. Est alors considéré comme du temps supplémentaire tout travail exécuté en dehors des heures normales de travail, tel que défini à l'article 3.1 du présent recueil.
- 4.1.3 Le temps supplémentaire effectué en vertu de l'article 4.1.2 du présent recueil est rémunéré au taux simple (100 %) du salaire horaire régulier de l'employé.

Le temps supplémentaire ainsi effectué peut être rémunéré en argent ou compensé en temps au choix de l'employé après entente avec son supérieur immédiat.

#### **4.1.4 Disponibilité :**

Les employés visés par l'article 4.1 qui effectuent de la disponibilité dans les circonstances énoncées à l'article 4.1.2 sont rémunérés selon les modalités suivantes :

- Une heure de son salaire hebdomadaire régulier pour chaque huit heures de disponibilité assurée étant entendu que toute fraction de huit heures de disponibilité est rémunérée de façon proportionnelle.
- Dans l'éventualité où l'employé qui assure la disponibilité doit entrer en fonction, l'équivalent des heures effectivement travaillées est déduit du total des heures en disponibilité.

**ADOPTÉE.**

CONSIDÉRANT QUE Concert fabrication Itée en fidéicommiss, désire construire une usine manufacturière dans l'Aéroparc industriel de Gatineau et a signé, à cet effet, la promesse d'achat mentionnée ci-dessous;

**IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR RICHARD CÔTÉ**

**et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :**

1. D'accepter la promesse d'achat de Concert fabrication Itée en fidéicommiss, concernant l'achat des lots 6C-177 et 6D-122, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 85 426,9 mètres carrés et montrés au plan de cadastre, préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 22 novembre 1999, sous le numéro 3293 de ses minutes, dossier numéro 99-030.
2. De fixer le prix de vente de ces terrains à 8,66 \$ le mètre carré, comme indiqué à la résolution numéro C-93-12-589 et totalisant une somme de 739 797 \$.

Cette promesse d'achat, signée par Concert fabrication Itée en fidéicommiss, le 14 décembre 1999, est conservée au dossier numéro C-99-609 des archives municipales.

ADOPTÉE.

**CE-99-1258**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES-R. FORGET  
APPUYÉ PAR THÉRÈSE CYR**

**et résolu :**

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

---

**JEAN-CHARLES LAURIN  
SECRÉTAIRE**

---

**ROBERT « BOB » LABINE  
PRÉSIDENT**